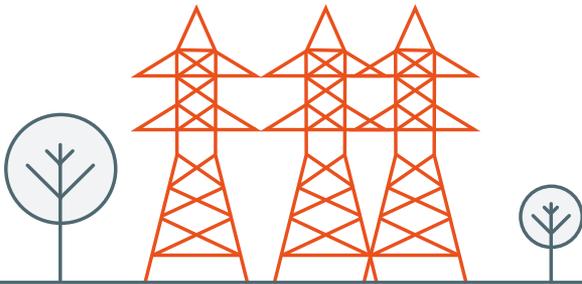




Rapport annuel 2017
**IN THE INTEREST
OF SOCIETY**



In the interest of society



Comment Elia garantit-elle en permanence l'approvisionnement électrique de mon entreprise ?



Que fait Elia pour que notre industrie reste compétitive par rapport à l'étranger ?



Comment puis-je exploiter mon potentiel à chaque stade de ma carrière ?

Au sein du groupe Elia, nous aidons la transition énergétique à s'opérer. Cela implique de nombreux défis. Nous fournissons les infrastructures de transport du futur. Nous devons repenser nos installations et notre gestion de l'équilibre électrique, avec la sécurité comme top priorité. Nous aidons aussi le marché à évoluer, en développant de nouveaux outils et processus et en renforçant nos collaborations avec tous les acteurs de marché.

Le monde énergétique change. Chaque jour, de nouvelles technologies et de nouveaux développements sociétaux apparaissent. Le groupe Elia intègre ces éléments dans sa stratégie et développe déjà de nouvelles méthodes pour faire évoluer son réseau en tenant compte des nouvelles tendances.

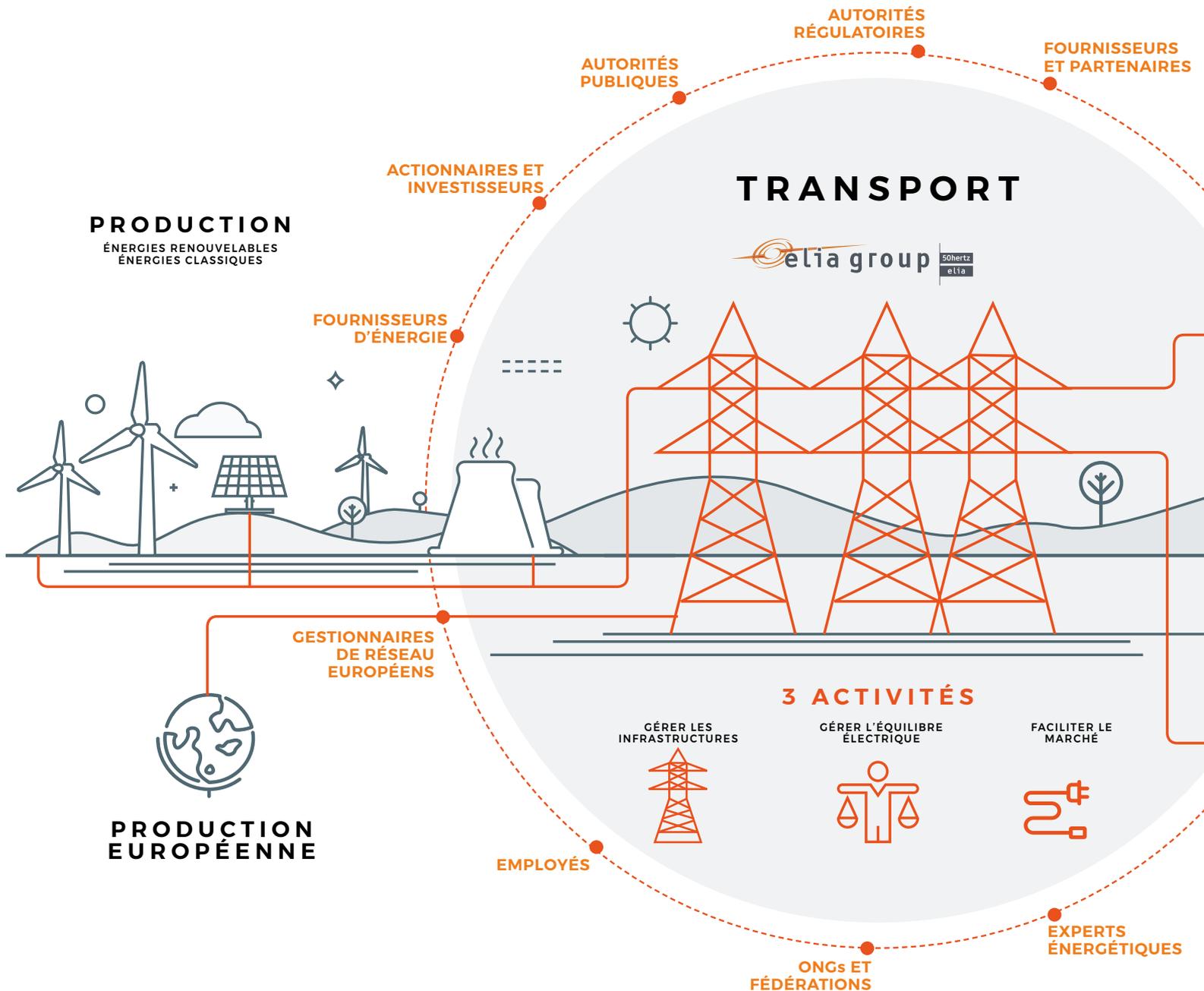
Nous anticipons les besoins de la communauté et les attentes de nos stakeholders, et nous nous préparons à accomplir d'autres missions. Et cela en maintenant un réseau abordable, fiable et sûr. En effet, au sein du Groupe, nous travaillons dans l'intérêt de la communauté.



Découvrez notre vidéo corporate <https://youtu.be/hcOoPPoZtag>

In the interest of stakeholders

GRI 102-40



Comment Elia garantit-elle en permanence l'approvisionnement électrique de mon entreprise ?



Que fait Elia pour que notre industrie reste compétitive par rapport à l'étranger ?



Comment puis-je exploiter mon potentiel à chaque stade de ma carrière ?



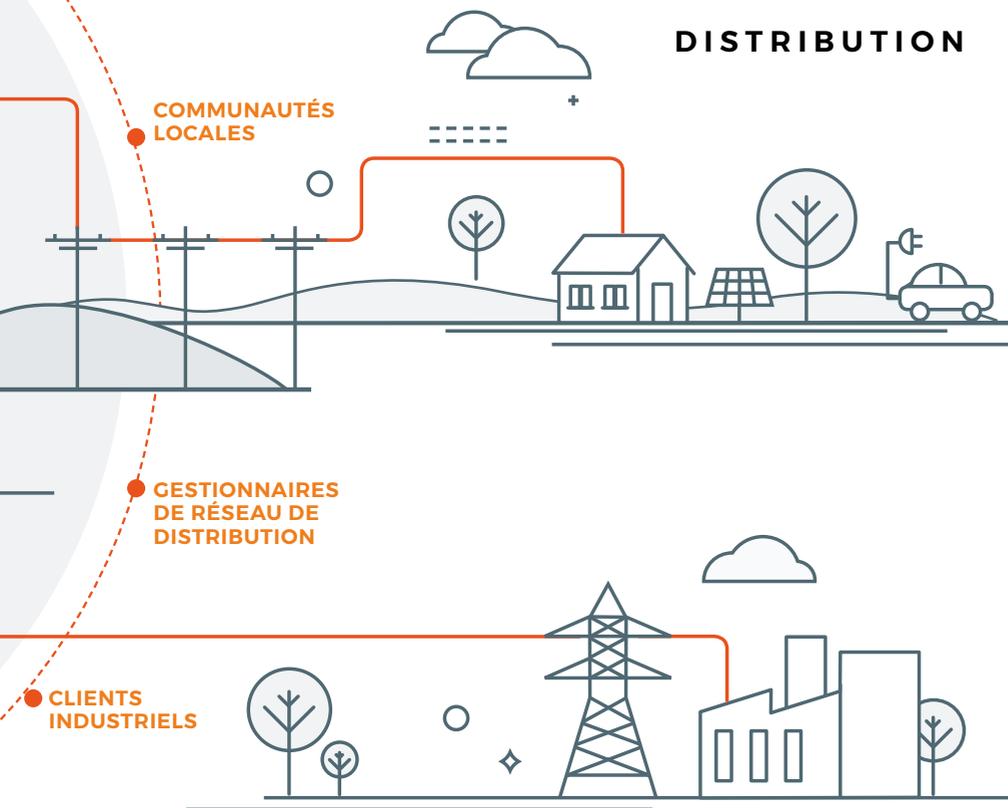
PRESSE ET GRAND PUBLIC

COMMUNAUTÉS LOCALES

DISTRIBUTION

GESTIONNAIRES DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

CLIENTS INDUSTRIELS



SOMMAIRE

Comment Elia garantit-elle l'intégration de grandes quantités d'énergie renouvelable ?



Comment Elia procède-t-elle pour remettre la plage en état après la pose de câbles ?



In the interest of society

Interview avec Chris Peeters et Bernard Gustin* 2

Le groupe Elia* 6

Chiffres clés 2017 10

Faits marquant 2017 12

Les priorités du Groupe* 18

Rapport de durabilité* 21

1. Nous garantissons un réseau sûr, fiable et efficace* 24

2. Nous fournissons les infrastructures de transport du futur* 36

3. Nous faisons évoluer le système et les marchés électriques* 50

4. Nous collaborons pour renforcer notre position de GRT* 62

5. Nous alignons notre culture sur notre stratégie* 80

6. Nous restons attentifs à l'innovation et aux opportunités de croissance* 90

Déclaration de corporate governance* 100

Composition des organes de gestion au 31 décembre 2017 101

Rapport de rémunération 109

Risques et incertitudes auxquels est confrontée l'entreprise 114

Caractéristique des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques 118

L'action Elia en 2017 122

Rapport de gestion et analyse des résultats de 2017* 124

États financiers consolidés* 128

Compte de résultats consolidé* 128

Compte de résultats consolidé et résultat global* 129

État consolidé de la situation financière* 130

État consolidé des variations des capitaux propres* 131

État consolidé des flux de trésorerie* 132

* Ces chapitres constituent le rapport de gestion cf. article 119 du Code des sociétés.

Comment Elia s'aligne-t-elle sur les évolutions technologiques pour réaliser la transition énergétique ?



Passer à la vitesse supérieure pour mieux servir la communauté

Le groupe Elia peut être satisfait de l'année 2017. Les efforts fournis pour optimiser en permanence les performances de ses activités principales se reflètent dans les résultats annuels. En Belgique, Elia est parvenue à réaliser de grands projets d'investissement en respectant les délais, les budgets et les normes de qualité fixés. Chez 50Hertz, en Allemagne, la mise en service de nouvelles infrastructures a notamment permis une forte amélioration de l'efficacité opérationnelle. Les changements apportés par la transition énergétique deviennent de plus en plus tangibles et créent une nouvelle dynamique dans l'entreprise. Il est désormais temps de passer à la vitesse supérieure.



Chris Peeters
CEO du groupe
Elia

Bernard Gustin
Président du Conseil
d'Administration du
groupe Elia



Chris Peeters

« AVEC 'ELECTRICITY SCENARIOS FOR BELGIUM TOWARDS 2050', ELIA A AGI EXACTEMENT COMME ELLE EST SUPPOSÉE LE FAIRE : AIDER LE POLITIQUE. NOUS AVONS CLAIREMENT EXPLIQUÉ LES ENJEUX, DANS UN DÉBAT PARTICULIÈREMENT TECHNIQUE ET COMPLEXE. »

L'année 2017 est indissociable des travaux d'infrastructure d'envergure réalisés par le groupe Elia. Avec des investissements de 486 millions d'euros pour Elia et de 461 millions d'euros pour 50Hertz, d'importantes étapes ont pu être franchies. Citons, entre autres, la mise en service du projet Stevin en Belgique et l'interconnecteur sud-ouest en Allemagne.

Comment évoluera, selon vous, le programme d'investissement ?

Chris Peeters, CEO du groupe Elia : « Le contexte changeant de la transition énergétique requiert une nouvelle configuration du réseau électrique. Nous intégrons une part toujours plus grande de production renouvelable et variable, et les échanges d'électricité au niveau européen ne cessent d'augmenter. Notre programme d'investissement revêt une importance capitale pour garantir, à l'avenir également, un système énergétique fiable, abordable et durable. La Belgique va ainsi disposer pour la première fois d'un réseau électrique en mer, maintenant que nous sommes en mesure de concrétiser le Modular Offshore Grid et que nous avons commencé à construire l'interconnexion sous-marine avec la Grande-Bretagne. L'expérience de 50Hertz en la matière se révèle très utile. Nous réfléchissons également à plus long terme et étudions quelles nécessités s'imposeront à nous. »

D'où l'étude publiée par Elia fin 2017 ?

Chris Peeters : « Avec 'Electricity Scenarios for Belgium towards 2050', Elia a agi exactement comme elle est supposée le faire : aider la politique. Nous avons clairement

expliqué les enjeux, dans un débat particulièrement technique et complexe. De nombreuses interactions à ce sujet ont eu lieu avec nos multiples stakeholders et les quatre ministres de l'Énergie. Nous réfléchissons avec l'ensemble du secteur à la manière dont notre système énergétique doit évoluer. Il ne s'agit pas uniquement de faire nos propres devoirs, puis de pointer les autres du doigt parce qu'ils ont mal évalué la technicité de certains problèmes. Notre rôle a évolué et est reconnu comme tel, ce qui est positif. »

Bernard Gustin, président du Conseil d'Administration du groupe Elia : « Je partage entièrement l'analyse de Chris. Elia est une entreprise industrielle, mais elle a aussi un rôle important de conseil. Évaluer l'état de la situation générale fait partie de notre responsabilité sociétale. Nous aurions pu attendre que les problèmes surviennent. Mais les mesures prises auraient alors été très mal accueillies. Elia a abordé la question de façon proactive et extrêmement professionnelle. Cette manière d'agir est importante pour notre crédibilité et notre image. Car en fin de compte, c'est nous qui devons assurer la sécurité d'approvisionnement. Selon moi, Elia est l'une des entreprises les plus stratégiques et importantes de Belgique, et elle le sera d'autant plus avec tous les défis qui nous attendent. »

486 mio €

INVESTISSEMENT (ELIA)

461 mio €

INVESTISSEMENT (50HERTZ)

Assurer la sécurité d'approvisionnement semble moins évident qu'auparavant. Est-ce le cas ?

Chris Peeters : « Début 2017, la situation sur le marché électrique européen a été très tendue pendant quelques jours à cause d'une longue vague de froid. Si les consommateurs ne remarquent pas ces situations à risque temporaires, c'est parce que des experts passionnés et engagés continuent à assurer la sécurité d'approvisionnement dans ce monde en pleine mutation. Cette attitude est typique de notre culture d'entreprise, où les collaborateurs travaillent avec la plus profonde détermination. »

Bernard Gustin : « Outre son grand sens des responsabilités et son professionnalisme, je suis aussi impressionné par l'internationalisation du groupe Elia. Nous sommes l'un des rares gestionnaires de réseau de transport européens actifs dans deux pays. Ceci donne une autre dimension à l'entreprise. Il ne s'agit pas seulement d'Elia, mais du groupe Elia. Cette notion de groupe est particulièrement importante parce qu'elle permet un échange d'expériences. Nous devons absolument valoriser et maintenir cette dimension internationale. »

” Bernard Gustin

« NOUS SOMMES L'UN DES RARES GESTIONNAIRES DE RÉSEAU DE TRANSPORT EUROPÉENS ACTIFS DANS DEUX PAYS. CECI DONNE UNE AUTRE DIMENSION À L'ENTREPRISE. IL NE S'AGIT PAS SEULEMENT D'ELIA, MAIS DU GROUPE ELIA. CETTE NOTION DE GROUPE EST PARTICULIÈREMENT IMPORTANTE PARCE QU'ELLE PERMET UN ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES. NOUS DEVONS ABSOLUMENT VALORISER ET MAINTENIR CETTE DIMENSION INTERNATIONALE. »



» Chris Peeters

« SI LES CONSOMMATEURS NE REMARQUENT PAS CES SITUATIONS À RISQUE TEMPORAIRES, C'EST PARCE QUE DES EXPERTS PASSIONNÉS ET ENGAGÉS CONTINUENT À ASSURER LA SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT DANS CE MONDE EN PLEINE MUTATION. CETTE ATTITUDE EST TYPIQUE DE NOTRE CULTURE D'ENTREPRISE, OÙ LES COLLABORATEURS TRAVAILLENT AVEC LA PLUS PROFONDE DÉTERMINATION. »

Comment envisagez-vous, en tant que président du conseil d'administration, l'évolution du groupe Elia ?

Bernard Gustin : « Les activités régulées traditionnelles restent primordiales, mais j'entrevois aussi un avenir pour la dynamique de Groupe. Nous vivons dans un monde où des ingénieurs talentueux préfèrent Google et Amazon aux entreprises industrielles. Si nous voulons les attirer, nous devons faire preuve d'innovation et d'internationalisation. »

Chris Peeters : « J'aimerais ajouter que l'échange d'expertises est essentiel dans notre environnement complexe. Avec une intégration moyenne de 53,4 % d'énergie renouvelable, notre filiale allemande est un pionnier. En tant que petit pays dans un contexte européen, la Belgique a, quant à elle, mis très rapidement en place des interconnexions et des plateformes de marché. Notre expertise est dès lors parfaitement complémentaire et s'échange de plus en plus au niveau du

Groupe. Notre structure d'entreprise permet également aux deux entités de respecter le contexte local. Grâce à notre société de consultance commune, Elia Grid International, nous pouvons aussi développer nos talents sur le plan international. Nos ingénieurs découvrent ce qui se passe dans le monde et reviennent dans le Groupe avec de nouvelles idées innovantes. »

La sécurité est une priorité absolue pour le groupe Elia. Quelles sont les évolutions en la matière ?

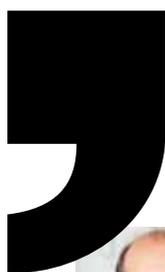
Chris Peeters : « La sécurité est un travail de tous les instants. Nous avons prévu un horizon de 3 à 5 ans pour notre programme de sécurité Go for Zero, mais nous constatons déjà qu'il mûrit de plus en plus. Nous avons également lancé le programme Safety for Contractors en 2017. Le chemin à parcourir reste encore long étant donné que le secteur de la construction applique, par exemple,



d'autres normes de sécurité. Nous progressons toutefois petit à petit. Nos sous-traitants y voient une opportunité de se professionnaliser. Nous encourageons aussi la professionnalisation du secteur de la sous-traitance. Une autre manière pour Elia de mettre tout en œuvre pour la communauté.»

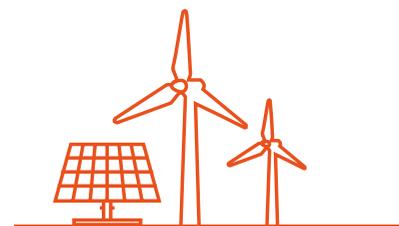
Quels seront les défis de 2018 ?

Chris Peeters : « La poursuite de l'intégration de l'énergie renouvelable multipliera les problèmes de congestion sur le réseau européen. Chez 50Hertz, nous avons toutefois constaté que des infrastructures supplémentaires peuvent aider à résoudre ces difficultés. En 2017, des économies substantielles ont été directement réalisées sur les mesures de redispatching. Nous devons également réfléchir au système énergétique du futur. Le client final cherchera en effet à valoriser sa propre flexibilité. Comment améliorer le rendement de mes panneaux solaires ? Quels sont les modèles de marché possibles ? Le système doit-il être adapté ? Nous continuerons à travailler sur ces points en 2018. Concernant les travaux d'infrastructure, nous occupons une position solide étant donné que nous avons déjà commencé à renforcer notre organisation en 2016. »



Bernard Gustin

« NOUS VIVONS DANS UN MONDE OÙ DES INGÉNIEURS TALENTUEUX PRÉFÈRENT GOOGLE ET AMAZON AUX ENTREPRISES INDUSTRIELLES. SI NOUS VOULONS LES ATTIRER, NOUS DEVONS FAIRE PREUVE D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION. »



Quelles sont vos ambitions personnelles ?

Chris Peeters : « Je souhaite qu'Elia devienne la première entreprise énergétique de Belgique. Idem pour 50Hertz en Allemagne. Virtuellement, nous sommes en train de le devenir. Nous façonnons le débat sur l'énergie et nous jouerons à plus long terme un rôle crucial dans le respect des accords de Paris sur le climat. Nous sommes compétents et nous revendiquons clairement cette position ; non pas par arrogance, mais parce que nous voulons servir les intérêts de la communauté. »

Bernard Gustin : « Il y a 15 ans, j'étais consultant dans le secteur de l'énergie. Je suis fortement impressionné par la manière dont Elia s'est profilée en tant qu'asset stratégique depuis lors. La stratégie énergétique de ce pays est définie par les actions d'Elia. Ce ne sont plus les producteurs qui indiquent la direction à suivre. Il s'agit d'un changement de taille. »

À qui voulez-vous adresser vos remerciements pour 2017 ?

Chris Peeters : « Je tiens à remercier les quatre ministres de l'Énergie pour leur collaboration constructive. Nous avons aussi coopéré efficacement avec nos régulateurs aussi bien en Belgique qu'en Allemagne. J'adresse aussi mes remerciements aux utilisateurs de notre réseau et, bien sûr, aux collaborateurs qui assurent chaque jour la sécurité d'approvisionnement et construisent les infrastructures et le système de demain. »

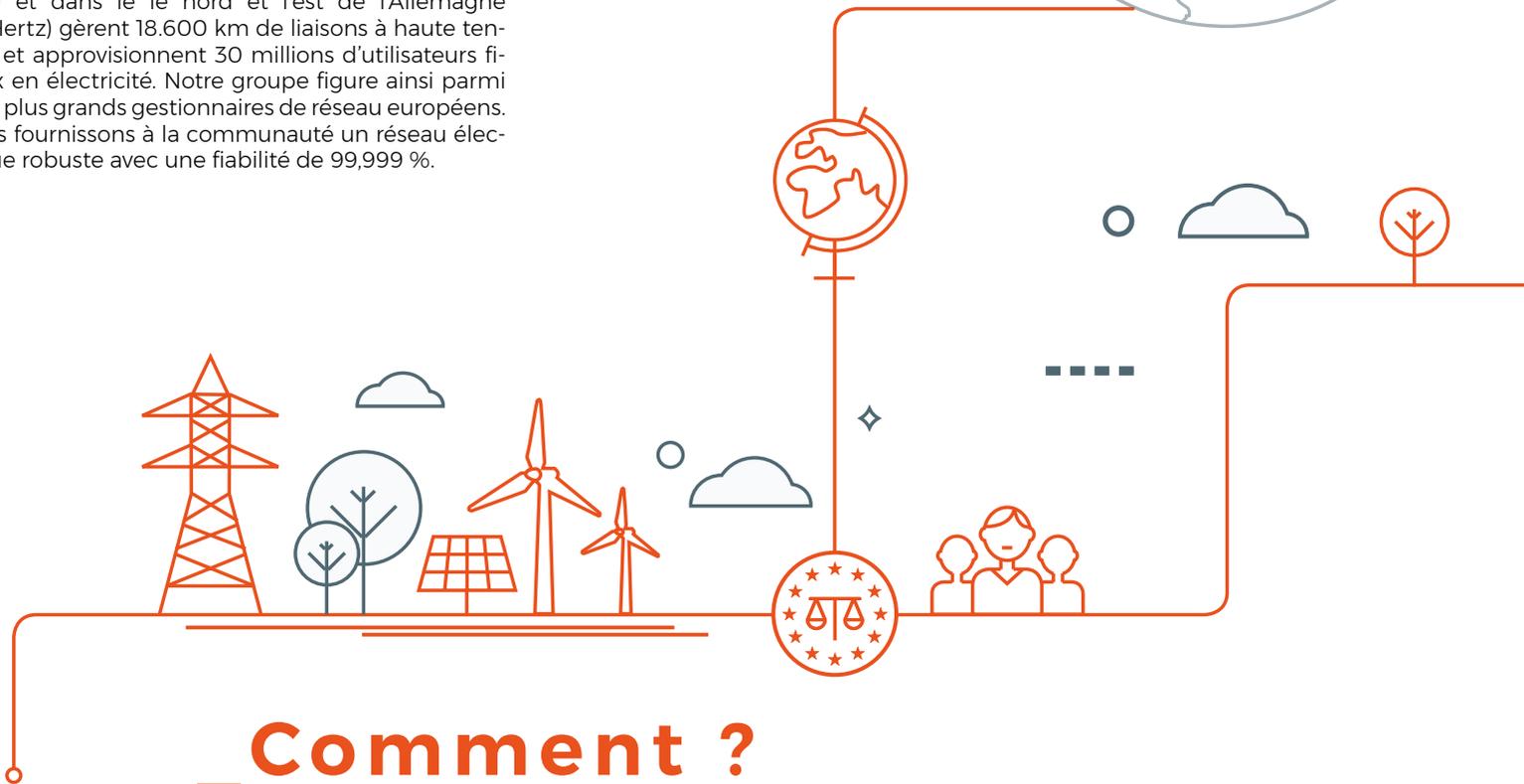
Bernard Gustin : « J'aimerais surtout remercier la direction et les membres du conseil d'administration qui m'ont accordé leur confiance. Je suis honoré d'être président d'une grande entreprise comme Elia. 15 ans ont passé et me voici partiellement de retour dans le secteur de l'énergie. Je trouve cela fascinant de pouvoir participer en adoptant une autre approche. »

Le groupe Elia

_ Qui ?

Un acteur du top 5 européen

Le groupe Elia est actif dans le domaine du transport de l'électricité. Nos filiales en Belgique (Elia) et dans le nord et l'est de l'Allemagne (50Hertz) gèrent 18.600 km de liaisons à haute tension et approvisionnent 30 millions d'utilisateurs finaux en électricité. Notre groupe figure ainsi parmi les 5 plus grands gestionnaires de réseau européens. Nous fournissons à la communauté un réseau électrique robuste avec une fiabilité de 99,999 %.



_ Comment ?

Grâce à la collaboration et à l'innovation

Nous gérons et développons notre infrastructure de réseau en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés. Nous mettons clairement l'accent sur la sécurité, avec un objectif de zéro accident. Nous misons sur l'innovation et amé-

liorons constamment nos systèmes opérationnels. Nous concevons des produits de marché qui permettront à de nouveaux acteurs et technologies d'avoir accès au réseau. Nous permettons ainsi la transition énergétique.

_Quoi ?

Nos trois métiers

Gérer le système électrique

L'offre et la demande doivent toujours être en équilibre. La gestion du réseau électrique est de plus en plus complexe en raison de la nette progression des sources de production renouvelables, de l'arrivée de nouveaux acteurs et technologies et du développement de la coordination supranationale. Pour garantir un approvisionnement fiable et une gestion opérationnelle efficace du réseau à moyenne et haute tension, Elia contrôle le réseau électrique en temps réel. Une mission qui nécessite des outils et des processus sophistiqués ainsi que des connaissances spécialisées.

Faciliter le marché

Le groupe Elia met ses infrastructures à la disposition de tous les acteurs du marché de manière transparente et non discriminatoire. Elia développe des services et mécanismes permettant au marché d'effectuer des échanges sur différentes plateformes, ce qui favorise la compétitivité économique et le bien-être de tous.

Gérer les infrastructures

Le groupe Elia assure la maintenance et le développement des installations à haute tension : lignes, câbles, transformateurs, etc. Pour intégrer davantage d'unités renouvelables, le Groupe modernise et développe son réseau à l'aide de technologies avancées.



_Pourquoi ?

Servir la communauté

Le réseau électrique est un pilier fondamental de la politique énergétique qui contribue à la prospérité socio-économique du pays. Le groupe Elia souhaite servir de catalyseur à une transition énergétique réussie vers un système énergétique fiable, durable et abordable. Le groupe Elia favorise non seulement l'intégration du marché européen de l'énergie, mais aussi la décarbonisation de notre société en développant les interconnexions et en intégrant la production d'énergie renouvelable.

Structure de l'actionnariat

GRI 102-45

Outre ses activités de gestionnaire de réseau de transport en Belgique et en Allemagne, le groupe Elia propose divers services de consultance à des clients internationaux par le biais d'Elia Grid International (EGI). Elia fait aussi partie de la joint venture Nemo Link, qui construit actuellement la première interconnexion électrique sous-marine entre la Belgique et la Grande-Bretagne.

Elia

Elia est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité (GRT) en Belgique.

50Hertz

50Hertz est l'un des quatre gestionnaires de réseau de transport allemands actif dans la partie nord et est du pays. 50Hertz est détenu par Elia (60%) et Industry Funds Management (40%).

Elia Grid International

Avec des bureaux à Bruxelles, Berlin et Dubaï, Elia Grid International (EGI) propose des services de conseils et d'ingénierie sur le marché international de l'énergie et élabore des projets liés au réseau électrique pour des tiers dans tous les domaines du transport d'électricité (30-400 kV).

Nemo Link

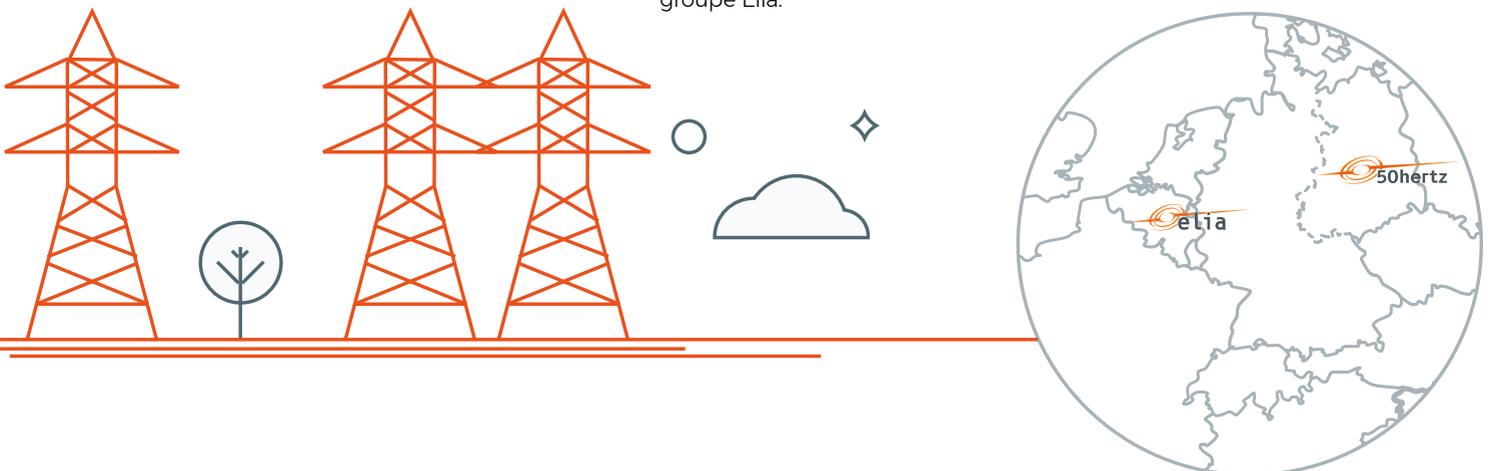
Nemo Link est un projet conjoint entre Elia et National Grid Nemo Link Limited, une filiale du gestionnaire de réseau de transport britannique National Grid Plc. Nemo Link construit actuellement la première interconnexion sous-marine entre la Belgique et le Royaume-Uni, qui sera opérationnelle en 2019.

Eurogrid International

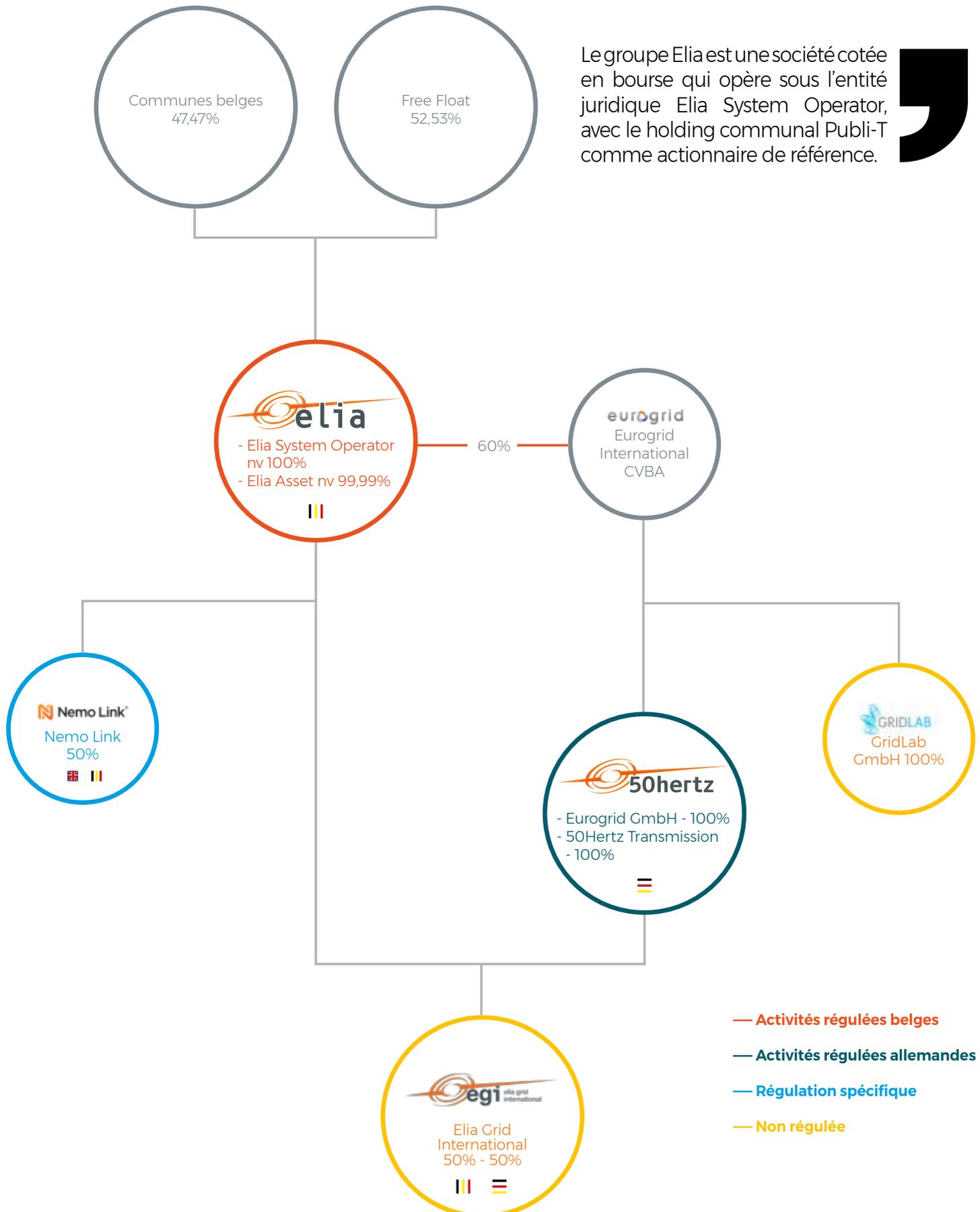
Eurogrid International est une entreprise détenue et dirigée par Elia (60%) et IFM Investors (40%), un fond d'investissement australien. Basée à Bruxelles, Eurogrid International fournit des services de support à ses clients.

GridLad GmbH

En 2008, 50Hertz Transmission GmbH et la Brandenburg University of Technology ont collaboré au développement d'un simulateur de réseau pour le réseau électrique. En décembre 2010, le simulateur a été transféré à GridLab, une filiale d'Eurogrid International et donc du groupe Elia.



Le groupe Elia est une société cotée en bourse qui opère sous l'entité juridique Elia System Operator, avec le holding communal Publi-T comme actionnaire de référence.



- Activités régulées belges
- Activités régulées allemandes
- Régulation spécifique
- Non régulée

Chiffres clés 2017

OPÉRATIONNELS



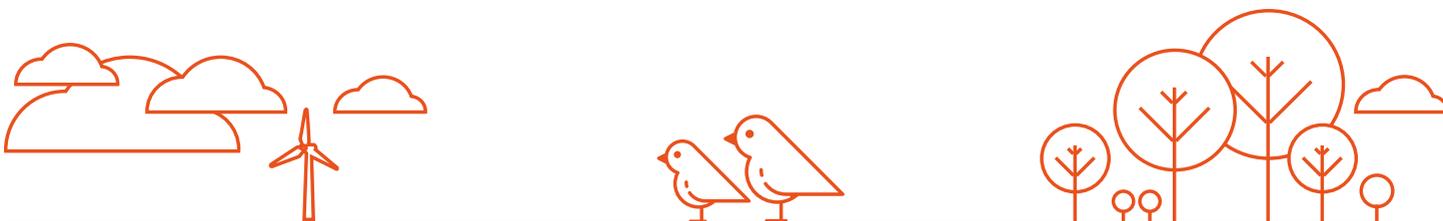
30 Mio
DE CONSOMMATEURS
FINAUX (groupe Elia)

18.600 km
DE LIGNES À HAUTE TENSION
(groupe Elia)

99,999%
TAUX DE FIABILITÉ DU RÉSEAU
(Elia)

53,4%
D'ÉNERGIE RENOUVELABLE
(50Hertz)

ENVIRONNEMENTAUX



1.749,6 kg
DE MATÉRIEL IT RÉUTILISÉ (Elia)

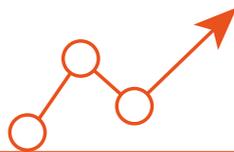
13,62 km
DE PROTECTION POUR LES
OISEAUX EN BELGIQUE (Elia)

34.000
ARBRES PLANTÉS GRÂCE
AU PROJET LIFE (Elia)

FINANCIERS



1,62 €
DIVIDENDE BRUT



216,6 mio €
RÉSULTAT NET NORMALISÉ



3,4 %
RENDEMENT DIVIDENDE
(prix clôture 2017)

SOCIAUX



2.343
COLLABORATEURS
(groupe Elia)

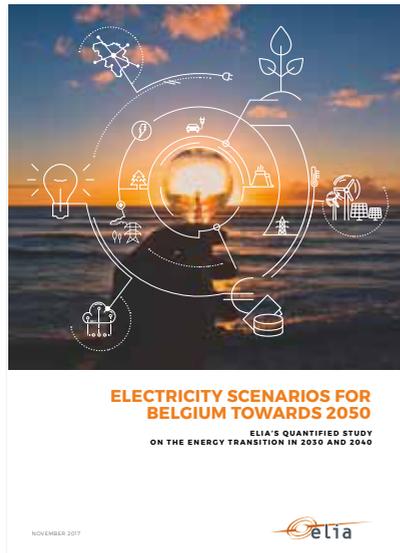


222
NOUVELLES RECRUES
(groupe Elia)



24
NATIONALITÉS
(groupe Elia)

Elia en 2017



ELIA LANCE SON ÉTUDE SUR L'AVENIR DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE BELGE D'ICI 2050

En 2017, Elia a fourni une contribution importante au débat public sur l'avenir du système énergétique belge en publiant l'étude quantitative « Electricity Scenarios for Belgium towards 2050 ». Dans ses conclusions, Elia appelait les autorités compétentes à passer rapidement à l'action pour assurer la sécurité du système énergétique belge. Cette publication est devenue un document de référence et a initié un vif débat politique et sociétal, notamment sur la fermeture des centrales nucléaires prévue par la loi en 2025. [Page 59]

SÉCURITÉ ACCRUE AUSSI POUR NOS CONTRACTANTS

Parce que la sécurité est une priorité pour Elia, elle a lancé, début avril, le programme « Safety for Contractors » dans le but de renforcer la sécurité auprès de ses contractants. [Page 29]



INAUGURATION DU CENTRE DE CONTRÔLE NATIONAL

Le 19 octobre, Elia a inauguré son centre de contrôle national fraîchement rénové, en présence de la ministre fédérale de l'Énergie, Marie Christine Marghem. [Page 33]

MISE EN SERVICE DE STEVIN

Le 21 novembre, Elia a inauguré officiellement la liaison à haute tension Stevin, en présence du Premier ministre, Charles Michel, et de la ministre fédérale de l'Énergie, Marie Christine Marghem. [Page 43]





ÉTAPES IMPORTANTES POUR LE MOG

2017 a été une année importante pour la « prise en mer » MOG (Module Offshore Grid), avec l'accord du Conseil d'Administration d'Elia pour son investissement mi-avril. [Page 42]



PERMIS OBTENUS POUR ALEGRO ET BRABO II

En 2017, Elia a obtenu les permis nécessaires à la réalisation d'ALEGrO et Brabo II. Ces deux projets peuvent ainsi continuer leur développement dès 2018. ALEGrO consiste en une interconnexion électrique entre la Belgique et l'Allemagne tandis que le projet Brabo II a pour objectif de renforcer le réseau à haute tension et la sécurité d'approvisionnement dans le port d'Anvers et en Belgique. [Pages 41 et 44]



DÉBUT DE LA POSE DU CÂBLE SOUS-MARIN NEMO LINK

Le 7 septembre, Nemo Link, la joint-venture entre Elia et National Grid qui exploitera la première interconnexion électrique entre la Belgique et le Royaume-Uni, a commencé à poser les 59 premiers kilomètres du câble sous-marin. [Page 40]



LANCEMENT DU BIDLADDER

Fin juin a eu lieu le lancement du BidLadder, plateforme de marché développée par Elia pour lui permettre d'accroître encore la liquidité sur le marché du balancing et d'assurer son fonctionnement optimal sur les plans technique et économique. [Page 57]

50Hertz en 2017



INTERCONNEXION SUD-OUEST ENTIÈREMENT OPÉRATIONNELLE

Après une phase de développement et de construction de 15 ans, l'interconnexion Sud-Ouest, longue de 200 km dont 161 km dans la zone de contrôle de 50Hertz, est désormais entièrement opérationnelle. La liaison 380 kV entre le nord-est de l'Allemagne et la Bavière garantira à cette dernière un approvisionnement en électricité fiable après la sortie du nucléaire en Allemagne. Son effet est par ailleurs immédiat : elle améliore la gestion des congestions et permet de réaliser des économies au niveau des mesures de redispatching.



LE GRID DEVELOPMENT PLAN 2030

Début 2017, 50Hertz et les trois autres gestionnaires de réseau de transport allemands ont publié une version 2017 du Grid Development Plan 2030. Celle-ci prévoit plusieurs scénarios futurs en fonction de la vitesse à laquelle l'Allemagne souhaitera réaliser la transition énergétique.



DE NOUVEAUX POSTES À HAUTE TENSION

50Hertz a mis en service cinq nouveaux postes à haute tension en 2017 : Wolmirstedt, Heinersdorf, Hambourg, Putlitz et Altentreptow. La mise en service a également été effectuée avec des transformateurs déphaseurs à Röhrsdorf, à la frontière avec la République tchèque.

LA CONSTRUCTION DU PILOTE COMPACTLINE A DÉMARRÉ

Au début du mois d'octobre, 50Hertz a commencé à construire un pilote pour un nouveau type de liaison. À l'avenir, CompactLine réduira l'impact des lignes aériennes sur le paysage et la nature dans les zones sensibles. Le design compact permet d'intégrer une nouvelle liaison 380 kV dans des sections de liaisons 220 kV existantes. 50Hertz et ses partenaires étudient et développent CompactLine depuis trois ans. [Page 99]





DÉBUT DES TRAVAUX POSTES À HAUTE TENSION

Le 9 mai a marqué le début de l'installation du convertisseur dos-à-dos dans le poste à haute tension de Bentwisch. Ce convertisseur dos à dos fait partie du projet Combined Grid Solution, la première interconnexion qui reliera grâce à des câbles sous-marins les parcs éoliens Kriegers Flak (Danemark) et Baltic 2 (Allemagne), tous deux situés en mer Baltique. [Page 49]



LE DIALOG MOBIL DE 50HERTZ REMPORTE LE PRIX RGI

Le 1^{er} juin à Copenhague, Renewables Grid Initiative (RGI) a remis un prix au « Mobile Citizen's Office » de 50Hertz (ou « Dialog Mobil ») pour sa participation publique innovante et sa proximité avec les citoyens. Le Dialog Mobil est un van qui parcourt les régions où se tiennent des séances d'information afin de fournir des renseignements variés et utiles sur l'extension du réseau électrique. [Page 78]



LES 15 ANS DE 50HERTZ

50Hertz a fêté son 15^e anniversaire en 2017 ! Le 28 juin 2002, 50Hertz Transmission GmbH a été inscrit au registre de commerce, à l'époque encore connue sous le nom Vattenfall Transmission GmbH. Le 28 juin 2002, Vattenfall Europe a fait du réseau à haute tension une société indépendante. Elia et le groupe d'investissement Industry Funds Management ont acquis 50Hertz au printemps 2010.

UN AUDIT POUR OBTENIR LE CERTIFICAT ISMS

Afin d'améliorer la sécurité de la société dans son ensemble, 50Hertz a participé en 2017 à un audit en vue d'obtenir le certificat ISMS en janvier 2018.



Elia Grid International en 2017

PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LE GRT MALAISIE

Le 29 septembre, Elia et le gestionnaire de réseau de transport (GRT) malaisien Tenaga Nasional Berhad (TNB) ont signé un protocole d'accord. Les deux GRT souhaitent ainsi établir une collaboration stratégique. Cette coopération se divisera en plusieurs domaines : gestion optimale des assets, du système (y compris transfrontalier), opérations de marché, développement du réseau, études de réseau et intégration des énergies renouvelables.



PROJET D'ÉVALUATION D'UN GRT AU VIETNAM

En mars, le réseau de transport électrique vietnamien (NPT) a demandé à EGI d'effectuer une évaluation complète de ses activités et de proposer une feuille de route qui lui permettra de satisfaire aux meilleures pratiques internationales d'ici 2030. Les résultats de cette analyse ont été fournis fin 2017. Il s'agit du premier projet d'EGI en Asie du sud-est, où la société prévoit d'accroître ses activités.

Le 11 décembre, Elia Grid International (EGI) a conclu un accord lui permettant d'agir comme conseiller stratégique d'EuroAsia Interconnector, le développeur européen officiel pour le projet d'interconnexion de 2.000 MW entre Israël, Chypre et la Grèce. L'accord formalise la collaboration au développement et à l'implémentation de l'interconnexion.

EGI COLLABORERA À L'INTERCONNEXION ENTRE ISRAËL, CHYPRE ET LA GRÈCE



AIDER L'ALLEMAGNE À RÉALISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Afin d'intégrer une part encore plus grande d'énergie éolienne, 50Hertz prévoit de construire de nouveaux postes et lignes qui viendront renforcer son réseau. EGI a conçu et mis en service le nouveau poste 380 kV « Heinersdorf » en juin.



PROJET HVDC COMBINED GRID SOLUTION

EGI joue un rôle crucial dans le projet HVDC Combined Grid Solution. Ce convertisseur dos-à-dos synchronise les réseaux danois et allemand grâce à une liaison sous-marine de 30 km entre les deux parcs éoliens Kriegers Flak (Danemark) et Baltic 2 (Allemagne), situés en mer Baltique. EGI travaille en tant qu'ingénieur du propriétaire, à l'interface entre le propriétaire (50Hertz et EndK) et l'entrepreneur en ingénierie, achat et construction (EPC), pour la construction de la station de conversion à Bentwisch en Allemagne. Ce projet offre l'opportunité à EGI d'élargir son expertise en services d'ingénieur du propriétaire, et plus particulièrement dans le domaine des projets HVDC.



ASSET MANAGEMENT EXCELLENCE EN ARABIE SAOUDITE

National Grid SA est confrontée à de multiples défis concernant la gestion du système énergétique : la forte croissance de la demande d'électricité, l'étendue de la zone sur laquelle les assets sont exploités, l'augmentation de l'intégration des sources d'énergie renouvelable et de la capacité nucléaire. Une analyse des lacunes réalisée en 2013 par Elia Grid International a déterminé la solution optimale pour faire face à ces défis.

Les priorités du Groupe

— Nous réalisons la transition énergétique



”

CHRIS PEETERS,
CEO DU GROUPE ELIA

« LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE REND LA GESTION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE PLUS COMPLEXE. L'INNOVATION ET LES ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES AIDENT À CONTINUER À GARANTIR LA SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT À L'AVENIR. »

En tant que gestionnaire du réseau de transport, Elia souhaite servir de catalyseur à la transition énergétique. Le réseau électrique constitue en effet un élément crucial de la décarbonisation du secteur énergétique et de la société en général.

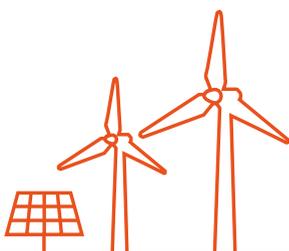
La transition énergétique va permettre le déploiement à grande échelle de la production énergétique renouvelable. Mais elle entraîne aussi d'autres évolutions. Grâce à la digitalisation croissante, de nouveaux acteurs de marché et de nouvelles technologies apparaissent, tels que les voitures électriques, les batteries de stockage, etc.

Le consommateur final occupe aussi une place de plus en plus centrale, ce qui rend la gestion du réseau plus complexe. Pour continuer à garantir la sécurité d'approvisionnement à l'avenir, le groupe Elia investit dans l'infrastructure de réseau, l'innovation et les évolutions technologiques.

Ces changements ne concernent pas que la Belgique. Grâce au nombre croissant d'interconnexions et à l'intensification de la collaboration supranationale, nous évoluons vers un système électrique européen intégré.

En résumé, la transition énergétique est définitivement et irrévocablement en marche.

Évolution du système électrique



— INTÉGRATION CROISSANTE
DU RENOUEVABLE À
L'ÉCHELLE EUROPÉENNE



— ARRIVÉE DE NOUVEAUX
ACTEURS ET TECHNOLOGIES
GRÂCE AUX PROGRÈS DE LA
DIGITALISATION



— INTÉGRATION
EUROPÉENNE DU
SYSTÈME ÉLECTRIQUE

NOTRE VISION = NOTRE AMBITION

« NOUS MONTRONS LA VOIE DANS LA RÉVOLUTION ÉNERGÉTIQUE EN DÉVELOPPANT DES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES DIVERSIFIÉS, DURABLES ET FIABLES, SUR TERRE ET EN MER, QUI OFFRENT DE NOUVELLES POSSIBILITÉS. »

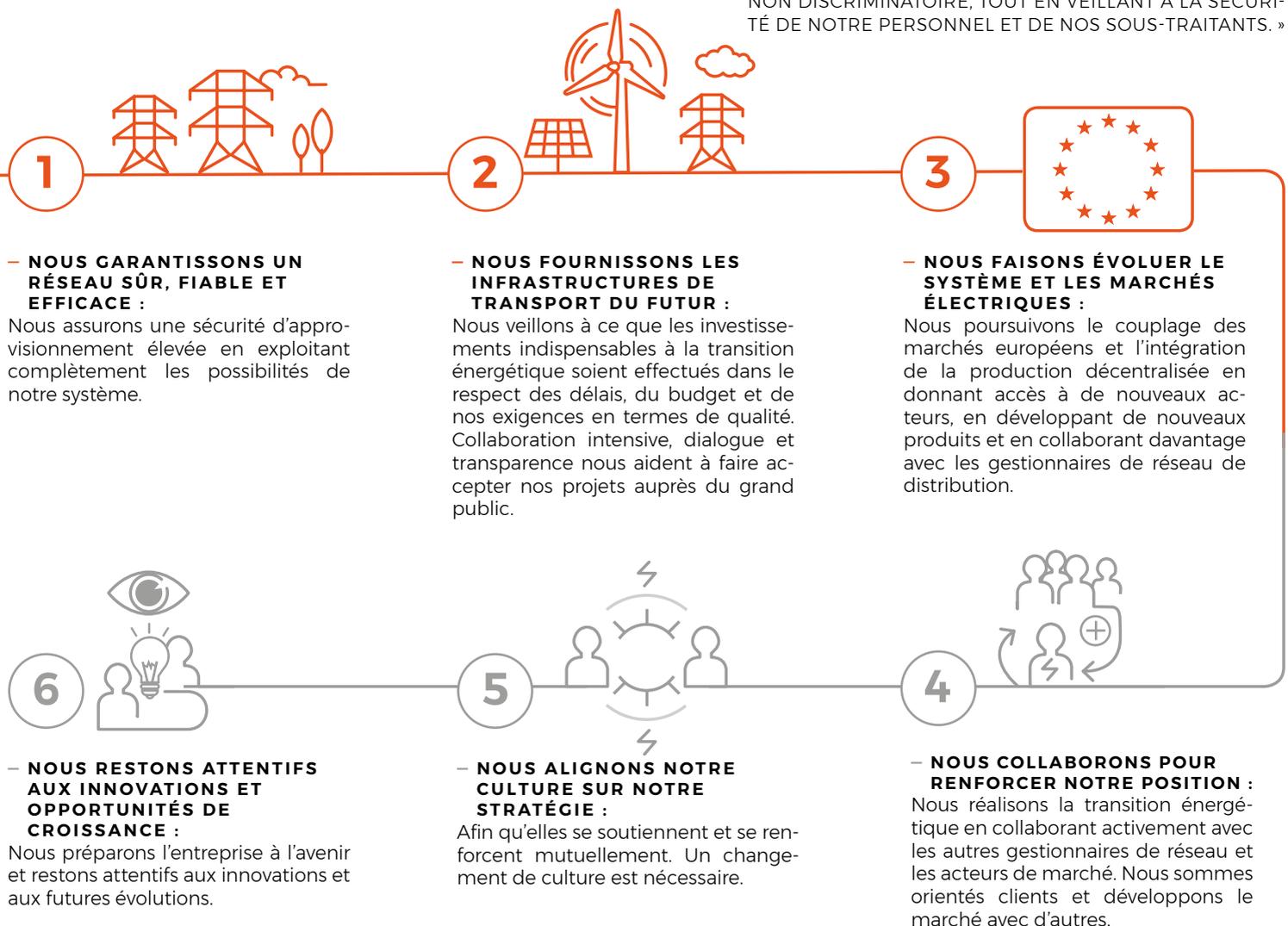
NOTRE MISSION = NOS OBJECTIFS ET LA MANIÈRE DE LES ATTEINDRE

« NOUS FOURNISSEONS LES INFRASTRUCTURES DU FUTUR ET NOUS INNOVONS DANS DES SERVICES QUI OUVRENT LA VOIE À UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE FIABLE ET DURABLE, AVEC L'INTÉRÊT DE LA COMMUNAUTÉ AU CŒUR DE TOUTES NOS DÉCISIONS. NOUS CONTINUERONS D'ASSURER LA SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVIR NOS CLIENTS DE MANIÈRE EFFICACE ET NON DISCRIMINATOIRE, TOUT EN VEILLANT À LA SÉCURITÉ DE NOTRE PERSONNEL ET DE NOS SOUS-TRAITANTS. »

Notre stratégie

Les blocs constitutifs de notre stratégie

Notre stratégie détermine la manière dont nous voulons remplir notre mission et se compose de 6 blocs constitutifs :



— La sécurité, une priorité absolue

La sécurité passe avant tout, tout le temps, partout et pour tout le monde ! Nous continuons à investir dans la sécurité et nous travaillons de manière sûre et responsable. Nous visons un objectif de zéro accident. Chaque collaborateur ou entrepreneur connaît les principes de notre programme Go for Zero. Nous veillons au respect des instructions de sécurité d'Elia et évitons de cette manière des incidents.



— Innovation

Elia intègre les technologies innovantes et suit attentivement les dernières évolutions dans le secteur de l'énergie. Nous encourageons nos collaborateurs à prendre les devants dans la transition énergétique par le biais d'initiatives diverses. Non seulement par des idées, mais aussi par des applications pratiques

au niveau de la gestion du système, de la gestion des assets et du développement du marché. Pour ce faire, nous ne nous limitons pas à nos propres connaissances. Nous souhaitons également découvrir et développer des idées externes grâce à l'innovation ouverte.

— Servir la communauté

La transition énergétique ne peut réussir sans un gestionnaire de réseau de transport solide qui donne la priorité à la communauté. Celui-ci doit aussi garantir un réseau électrique à la fois fiable, durable et abordable. Nous sommes persuadés que nos connaissances et analyses techniques aident le politique et ap-

portent une contribution considérable au débat sur l'avenir du système énergétique. Dans cette optique, nous agissons toujours de concert avec nos multiples et divers stakeholders.

”

« EN TANT QUE GESTIONNAIRE DU RÉSEAU À HAUTE TENSION, LE GROUPE ELIA NE SOUHAITE PAS RESTER SPECTATEUR. NOUS METTONS LES DÉFIS EN LUMIÈRE, MAIS AUSSI LES OPPORTUNITÉS. »



— UN SYSTÈME FIABLE :

Grâce à un mix énergétique qui peut satisfaire en permanence à la demande et qui favorise l'activité économique tout en préservant le confort de tous.

— UN SYSTÈME ABORDABLE :

Grâce à un réseau électrique bien développé, la Belgique a accès aux sources d'énergie les plus efficaces sur son territoire et à l'étranger. Ceci crée une convergence des prix avec les pays voisins et améliore notre position concurrentielle.

— UN SYSTÈME DURABLE :

En intégrant l'énergie renouvelable et en exploitant complètement le potentiel national, complété par la production électrique étrangère, importée grâce à des interconnexions supplémentaires.

Rapport de durabilité

Être au service de la communauté constitue l'une des missions fondamentales du groupe Elia. Il est donc logique de rendre publiques nos performances en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Ce rapport annuel analyse nos résultats financiers et économiques, sociaux et écologiques. Pour la table de référence GRI, veuillez consulter l'annexe disponible sur notre site web.

Elia considère le reporting sur le développement durable comme un instrument utile de gestion et de suivi de nos performances RSE. Nous voulons nous en servir pour améliorer tant notre fonctionnement interne qu'externe.

Matrice de matérialité

GRI 102-44, 46 & 47

Le groupe Elia réalisera le reporting sur le développement durable en plusieurs phases, réparties sur plusieurs années. Cette année, nous nous concentrons sur la création d'une bonne base qui permettra la mise en place d'un programme de durabilité robuste.

Les thèmes que nous avons identifiés par le biais des critères précités ont été utilisés au titre d'input pour établir la matrice de matérialité du groupe Elia. Cette matrice détermine les thèmes de

développement durable pertinents pour la direction et les stakeholders du groupe Elia.

Les thèmes ont été regroupés selon les vecteurs de durabilité suivants : services de transport, structure organisationnelle, personnel, environnement, loyauté des pratiques et engagement communautaire.

Le résultat de la matrice de matérialité est résumé en page 22. Nous avons placé l'importance des thèmes matériels sur l'axe vertical et les performances d'Elia dans les domaines concernés sur l'axe horizontal.



SÉLECTION DES THÈMES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin d'identifier les thèmes pertinents, nous nous sommes basés sur des standards de durabilité internationaux existants :

- Global Reporting Initiative (GRI) - supplément sectoriel industries électriques
- Sustainability Accounting Standards Board (SASB) - Normes d'infrastructure - industries électriques
- La norme ISO 26000



SERVICES DE TRANSPORT

- 1 Disponibilité, fiabilité et avenir du système énergétique
- 2 Gestion de la demande
- 3 Recherche et développement
- 4 Gestion des risques systémique (catastrophes/planification et intervention en cas d'urgence)

GOVERNANCE ORGANISATIONNELLE

- 5 Structure & prise de décisions organisationnelles
- 6 Indépendance du conseil d'administration
- 7 Éthique professionnelle

COLLABORATEURS

- 8 Conditions de travail et protection sociale
- 9 Dialogue social et relations avec les stakeholders
- 10 Santé, sécurité et bien-être des collaborateurs sur le lieu de travail
- 11 Développement humain et formation sur le lieu de travail
- 12 Diversité
- 13 Gestion des accidents et incidents
- 14 Discrimination et groupes vulnérables
- 15 Droits économiques, sociaux et culturels
- 16 Principes et droits fondamentaux au travail

ENVIRONNEMENT

- 17 Système de gestion environnementale
- 18 Gestion des déchets et des matières dangereuses
- 19 Pollution de l'air
- 20 Émissions de gaz à effet de serre
- 21 Planification des ressources énergétiques
- 22 Produits & services durables
- 23 Effets sur la biodiversité
- 24 Protection de la santé et sécurité des consommateurs

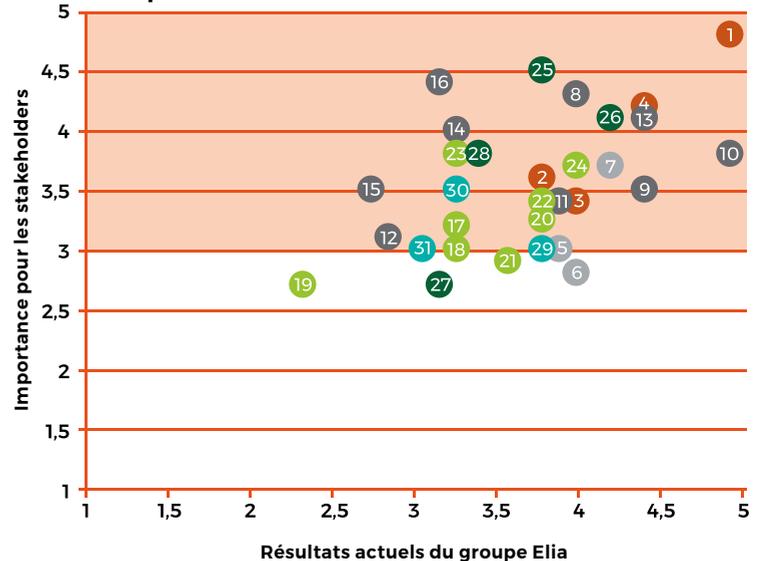
PRATIQUES OPÉRATIONNELLES ÉQUITABLES

- 25 Corruption et subornation
- 26 Cadre juridique & réglementaire
- 27 Promotion de la responsabilité sociale dans la chaîne de valeur/chaîne d'approvisionnement
- 28 Respect des droits de propriété

ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

- 29 Engagement communautaire (éducation et culture comprises)
- 30 Création d'emplois et développement des compétences
- 31 Développement technologique affectant la communauté

Groupe Elia



Ainsi, la matrice de matérialité identifie les thèmes suivants comme étant les plus pertinents :



Disponibilité, fiabilité et avenir du système énergétique

Ce thème concerne la fourniture d'informations sur les projets et processus d'Elia pour garantir un réseau fiable, la fourniture d'une capacité suffisante au marché et la facilitation du futur système énergétique pour acheminer l'électricité vers les clients.



Gestion des accidents et incidents

Ce thème concerne la gestion des risques d'accidents et d'incidents pour nos collaborateurs et les sous-traitants sur le lieu de travail. Il se traduit par un programme solide visant zéro accident.



Gestion systématique des risques

Ce thème concerne la gestion des risques tels que les dommages causés au réseau par les intempéries, les catastrophes, etc. afin de garantir la continuité du transport d'électricité. Cela nécessite des mesures d'intervention, des plans de gestion en cas de catastrophe/d'urgence, des programmes de formation, ainsi que des plans de reconstruction.



Santé, sécurité et bien-être des collaborateurs sur le lieu de travail

Ce thème a trait au bien-être physique ainsi qu'à la prévention mental et social des travailleurs, ainsi qu'à la prévention des risques sanitaires liés aux conditions de travail. Il porte également sur l'adaptation de l'environnement professionnel aux besoins physiologiques et psychologiques de nos collaborateurs.

Les thèmes qui sont considérés comme moins pertinents par nos partenaires internes sont les suivants :

- **L'indépendance du conseil d'administration** est estimée comme moins pertinente étant donné qu'il s'agit d'un processus éprouvé chez Elia. Nous disposons d'une charte de gouvernance d'entreprise claire et de procédures internes qui sont intégrées dans l'organisation.
- **La pollution de l'air** est considérée comme moins pertinente pour un gestionnaire de réseau de transport. L'activité principale d'Elia consiste à transporter de l'électricité grâce à une infrastructure fixe.
- **La planification des ressources énergétiques** est également moins pertinente selon les partenaires internes. Ceci peut s'expliquer par le fait que la majeure partie de notre consommation électrique est déjà de l'électricité verte. De plus, notre propre consommation électrique peut être considérée comme non pertinente par rapport à l'énergie transportée sur le réseau d'Elia.
- **La promotion de la responsabilité sociale dans la chaîne de valeur/chaîne logistique** apparaît aussi comme moins pertinente étant donné que la majorité des dépenses se font en Europe, qui est très avancée en matière de responsabilité sociale (par ex. faible risque de travail des enfants, salaire minimum).

Aperçu de la collaboration avec les stakeholders

GRI 102-42 & 43

Les initiatives de collaboration avec les stakeholders sont nombreuses chez Elia. La méthode et la fréquence de collaboration par groupe de stakeholders et le lien par rapport aux thèmes pertinents ont été résumés dans le tableau ci-contre.

Elia organise régulièrement des rencontres Users' Group. Grâce à ces groupes de discussion, Elia peut entretenir un dialogue permanent avec ses clients principaux et ses partenaires. Le Users' Group se divise en 3 groupes de travail et 4 task forces. Les task forces sont mises en place ponctuellement pour traiter de questions spécifiques.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'annexe GRI, disponible sur notre site web.

Objectifs de développement durable

Elia a aussi étudié les objectifs de développement durable des Nations Unies. L'aperçu ci-contre indique les objectifs qui peuvent être associés aux thèmes de durabilité d'Elia.

Groupe de stakeholders	Mode de collaboration	Fréquence	Sujets principaux / attentes
Collaborateurs	– Gestion des performances – Intranet – Dons	– Régulière	– Collaborateurs - Développement personnel – Collaborateurs - Bien-être – Engagement communautaire
Clients	– Enquête de satisfaction des clients – Users' Group – Extranet Elia	– Annuelle – 4 à 6 fois par an	– Services de transport – Environnement – Loyauté des pratiques
Communauté	– Évènements sociaux – Engagement par le biais de nos collaborateurs	– Régulière	– Engagement communautaire
Actionnaires	– Réunions d'actionnaires	– Régulière	– Performances générales de l'entreprise et contribution à la communauté
Régulateurs	– Rapports – Communication	– Régulière	– Loyauté des pratiques



L'objectif « bonne santé et bien-être » implique de permettre à tous de vivre en bonne santé et de promouvoir le bien-être de tous à tout âge. Les vecteurs de cet objectif de développement durable (ODD) sont les activités d'Elia liées aux pratiques de travail et aux collaborateurs.



L'ODD relatif à une énergie propre et abordable concerne l'accès à des services énergétiques abordables, fiables, durables et modernes. Les actions d'Elia en lien avec les services de transport soutiennent cet ODD.



L'objectif « travail décent et croissance économique » a trait à la promotion d'une croissance économique durable et d'un travail décent et productif. Les efforts d'Elia relatifs au thème pertinent « Collaborateurs » constituent un outil clé pour le travail décent et la croissance économique.



Bâtir une infrastructure solide, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation sont les termes qui définissent l'ODD industrie, innovation et infrastructure. Il est rendu possible par toutes les actions concernant les services de transport.



L'objectif « villes et communautés durables » fait en sorte que les villes et les zones peuplées soient ouvertes à tous, sûres, résistantes et durables. Le thème pertinent relatif aux services de transport est un vecteur de cet ODD.



L'ODD concernant les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques implique de prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. Il est soutenu par les actions d'Elia visant à minimiser son empreinte carbone et d'autres initiatives environnementales.



L'objectif lié à la vie terrestre se définit comme suit : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité. Le catalyseur durable de cet ODD sont les efforts en matière de biodiversité fournis par Elia dans le cadre de son approche environnementale.



L'objectif « partenariats pour la réalisation des objectifs » implique de renforcer les moyens de mise en œuvre et de revitaliser les partenariats de développement durable. Elia a établi un partenariat solide avec Be Planet et d'autres initiatives, comme Rising Youth. Ces collaborations contribuent à la réalisation de cet ODD.

Comment Elia garantit-elle en permanence l'approvisionnement électrique de mon entreprise ?



**WOUTER DE GEEST,
CEO BASF ANVERS**

- EMPLOYÉ DEPUIS 1982,
CEO DEPUIS 2007
- PRÉSIDENT D'ESSENCIA, LA
FÉDÉRATION SECTORIELLE DU
SECTEUR CHIMIQUE

L'énergie est l'élément vital de notre entreprise. Ces dernières années, nous avons fourni de nombreux efforts pour augmenter l'efficacité énergétique de nos processus. Le besoin d'électricité d'un site de production comme le nôtre, qui tourne en permanence, reste toutefois immense. Pour continuer à croître en tant qu'entreprise et conserver le caractère durable de nos activités, il est essentiel de pouvoir compter sur un approvisionnement sûr, à des conditions compétitives. Comment puis-je être sûr que l'approvisionnement électrique sera garanti en toute saison ? Et ce à des prix abordables ?



**DAVID ZENNER, HEAD OF CUSTOMER
RELATIONS CHEZ ELIA**

« La fiabilité de nos installations et la sécurité d'approvisionnement sont cruciales pour Elia. Nos collaborateurs sont prêts à intervenir à tout instant et grâce à cela, notre réseau fait partie du top européen. Pour continuer à garantir ce service à l'avenir, nous construisons aujourd'hui le réseau de demain. Nos projets d'investissement sont axés sur les développements futurs, comme l'intégration de l'énergie renouvelable, l'internationalisation accrue et l'arrivée de nouveaux acteurs et technologies. Nous proposons également des produits de pointe qui répondent à la demande croissante en flexibilité. Par ailleurs, nous participons activement au débat sur l'énergie et nous aidons le politique avec notre expertise. Notre objectif n'est pas seulement la sécurité d'approvisionnement mais aussi un système électrique fiable, durable et abordable pour tous les acteurs du marché, et en particulier nos consommateurs industriels. À nos yeux, le réseau est primordial pour le développement économique de notre industrie, de la Belgique, et de notre bien-être en général. »

99,999%

TAUX DE SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT
DU RÉSEAU ELIA



Nous garantissons un réseau sûr, fiable et efficace

Elia possède de nombreuses années d'expérience dans la gestion de son réseau de transport et dispose d'une expertise technique incontestable. Avec la transition énergétique, le réseau électrique voit émerger davantage d'énergie renouvelable, plus volatile, rendant la gestion du réseau plus complexe. En plus d'une nécessité accrue de nouveaux produits d'équilibrage flexibles, Elia se trouve, comme la plupart des gestionnaires d'infrastructure d'Europe de l'Ouest, dans le même temps confrontée au vieillissement de ses installations.



FRÉDÉRIC DUNON,
CHIEF ASSET OFFICER
CHEZ ELIA

Pour faire face à ces changements, Elia développe de nouvelles politiques de maintenance. Elles ont pour ambition de maximiser la disponibilité du réseau, de lisser les pics de remplacements et de minimiser les coûts. Elles profitent des nouvelles technologies et méthodes pour évoluer vers des décisions basées sur l'état des équipements et non pas uniquement sur une fréquence d'entretien ou de remplacement prédéterminée.

Les infrastructures électriques sont et resteront dangereuses. Au travers de l'excellence opérationnelle, la sécurité constitue une priorité absolue. À ce titre, Elia vise zéro accident.

Pour atteindre ces objectifs, Elia mise sur son personnel. Un développement continu de compétences techniques, managériales et comportementales est au centre de la mission de notre Competence Center.

« NOTRE PREMIER OBJECTIF EST QUE TOUTE PERSONNE INTERNE OU EXTERNE QUI TRAVAILLE SUR OU À PROXIMITÉ DE NOS INSTALLATIONS RENTRE TOUS LES JOURS SAIN ET SAUF À LA MAISON. NOUS SOMMES INTIMEMENT CONVAINCUS QU'EXCELLER EN LA MATIÈRE EST UN PRÉREQUIS POUR L'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE. »

Nos ambitions

La sécurité au travail

Parce que la sécurité est une priorité pour Elia, les standards de sécurité les plus élevés sont appliqués aux employés, aux collaborateurs et à toutes les personnes exposées à ses activités. Elia souhaite que chacun rentre chez soi en sécurité, chaque jour.

La sécurité et la santé constituent l'un de nos piliers principaux. Nos priorités consistent à implémenter le programme Go for Zero, qui favorise les comportements sécuritaires, et à prévenir le stress et les burn-outs. Nous facilitons le changement et aidons nos collaborateurs à mieux se préparer aux transitions futures. Nous aspirons aussi à davantage de responsabilisation et de responsabilités locales, par opposition à un contrôle central.

Excellence opérationnelle

En tant que gestionnaire de réseau, nous visons un système électrique disponible au maximum, qui permet d'assurer la sécurité d'approvisionnement. Pour ce faire, nous optimisons en permanence nos processus critiques et stratégiques. Les risques opérationnels sont ainsi réduits au minimum. Nous mettons également sur l'efficacité et cherchons à réaliser des économies.



Asset Management

Le fonctionnement des composants critiques des infrastructures est suivi de près à travers une stratégie précise d'asset management. Une politique de remplacement équilibrée permet de lisser les pics d'investissement. Les nouvelles méthodes de travail nécessitent de prévoir des formations pour que nos collaborateurs puissent acquérir les compétences et techniques requises. Nous organisons des trajets de formation continue pour nos collaborateurs et nos contractants

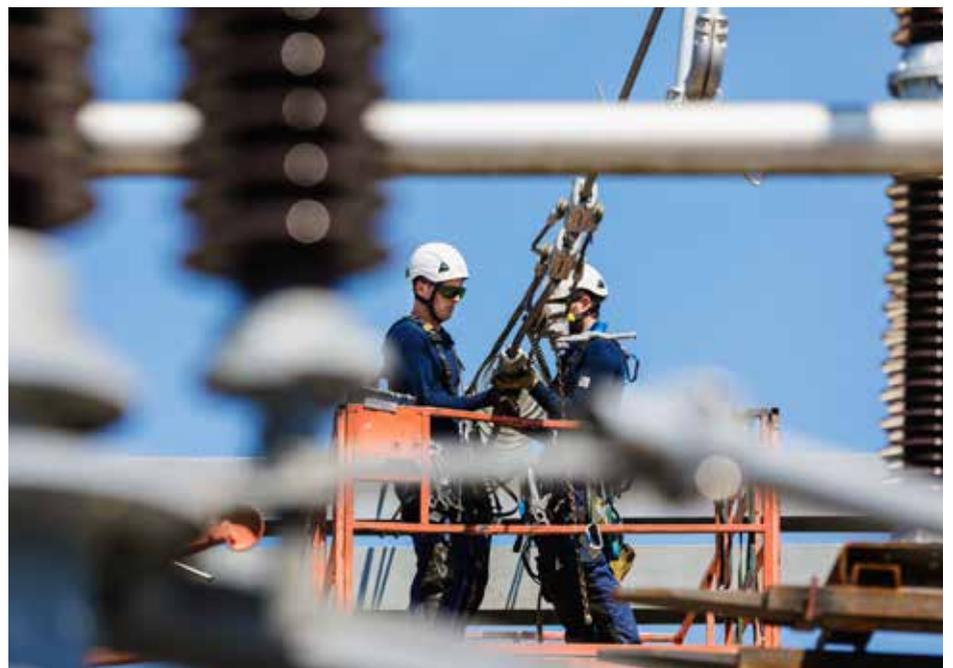
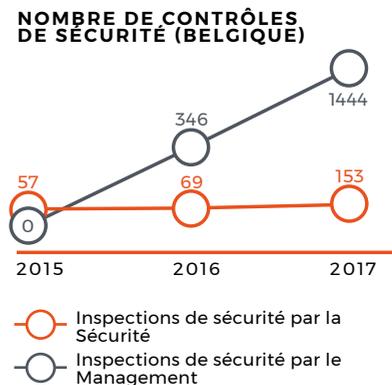
Un réseau fiable à chaque instant

Elia veille à garantir un réseau électrique hautement fiable afin de supporter l'activité économique des industries et le bien-être de la population. Pour cela, Elia compte sur une planification optimale de son réseau et de ses coupures (prévues pour les travaux de maintenance et pour les projets), ainsi qu'une exploitation en temps réel efficace et sûre du système électrique.



OBJECTIFS

Nous nous préparons à exploiter le système du futur, en intégrant de manière sûre des quantités importantes d'énergie renouvelable et des nouveaux modes de consommation, tout en offrant au marché un niveau maximal d'utilisation de notre infrastructure.



Nos réalisations en 2017

La sécurité avant tout

PLAN GLOBAL DE PRÉVENTION POUR RENFORCER LA SÉCURITÉ

Elia a développé un plan global de prévention pour 5 ans (2016-2020). Le plan décrit les activités de prévention prévues pour cinq ans et présente entre autres l'analyse des risques, les mesures, les objectifs et les outils nécessaires. Le plan global a été mis en place grâce à l'étroite collaboration de toutes les parties prenantes, et a été approuvé par la direction d'Elia.

GO FOR ZERO, LE PROGRAMME SÉCURITÉ

La sécurité est notre priorité absolue. En 2017, Elia a travaillé activement à la réalisation de son objectif permanent : zéro accident, pour ses employés mais aussi pour ses contractants, les collègues des gestionnaires de réseau de distribution et les tierces parties à proximité de ses installations. Les efforts en la matière sont coordonnés par le biais du programme Go for Zero. Ce programme, qui concerne Elia dans son ensemble, inclut tous les projets visant à optimiser la sécurité et sa culture au sein de l'entreprise.



”

MAARTEN KONINGS, QUALITY, COMPETENCE & METHODS MANAGER CHEZ ELIA

« LA SÉCURITÉ AU SEIN DE NOS ACTIVITÉS PASSE PAR UN DIALOGUE OPÉRATIONNEL DE QUALITÉ ENTRE TOUTES LES PARTIES ACTIVES SUR UN SITE DE TRAVAIL. NOUS RENFORÇONS NOS COMPÉTENCES POUR EXCELLER DANS CE DOMAINE. OUTRE L'AMÉLIORATION DU DIALOGUE OPÉRATIONNEL AUPRÈS DE NOS TECHNICIENS, NOUS AVONS SOUHAITÉ RENFORCER LA SÉCURITÉ AUPRÈS DE NOS CONTRACTANTS ET COLLÈGUES GESTIONNAIRES DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ. »



01 People & technical skills

Dans un monde en perpétuelle évolution, il est nécessaire de travailler continuellement aux compétences et d'apprendre en permanence. Le projet « People & Technical Skills » comprend ainsi le développement d'un catalogue des compétences techniques et comportementales, avec comme résultante, des trajets de formation pour renforcer les compétences du personnel Elia.

Par le biais de ce projet, Elia souhaite renforcer la culture sécurité. En apprenant à son personnel les méthodes adéquates et les bons réflexes, Elia souhaite s'assurer que chacun travaille en toute sécurité.

02 Operational & safety excellence

Le feedback, le dialogue ouvert et une communication régulière dans et entre les équipes sont des éléments cruciaux pour atteindre les objectifs ambitieux en termes de sécurité, d'efficacité et de qualité opérationnelle. Deux piliers sont ainsi développés dans ce projet : le dialogue opérationnel et l'amélioration continue.

Le dialogue opérationnel

comprend la mise en place de systèmes de communication adéquats afin que les activités planifiées puissent être effectuées de manière sûre, efficace, dans les délais et avec le plus haut niveau de qualité.

L'amélioration continue

implique la recherche et le développement des solutions aux problèmes opérationnels.



”

**STÉPHANE OTTO,
SAFETY MANAGER CHEZ ELIA**

« NOUS NE POUVONS ET DEVONS FAIRE AUCUN COMPROMIS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ. INVESTIR DANS LA SÉCURITÉ NE REPRÉSENTE PAS UN COÛT, MAIS UNE MARQUE DE RESPECT POUR LES PERSONNES AVEC QUI VOUS TRAVAILLEZ. »

03 Operational & Safety Excellence with DSO

Elia partage de nombreux postes à haute tension avec les gestionnaires de réseau de distribution. Dans ce cadre, Elia et ses collègues du secteur de la distribution ont décidé de lancer un projet afin de renforcer la sécurité. Pour mener cela à bien, le plan d'actions a été divisé en 4 priorités : la prise de connaissance des organisations mutuelles, le renforcement de la collaboration par le dialogue opérationnel, la définition claire des rôles, responsabilités et limites d'exploitation ainsi que l'amélioration des procédures de collaboration, notamment dans le cadre de la coordination de mise à la terre.

Pour renforcer la sécurité de nos contractants, le projet Safety for Contractors a mis l'accent sur 3 aspects :

- l'introduction de nouvelles méthodes de collaboration,
- la mise en place de nouvelles formations pour les chargés de travaux des contractants
- l'élaboration d'un nouveau processus de qualification et d'évaluation pour la sélection de nos contractants.

04 Safety For Contractors

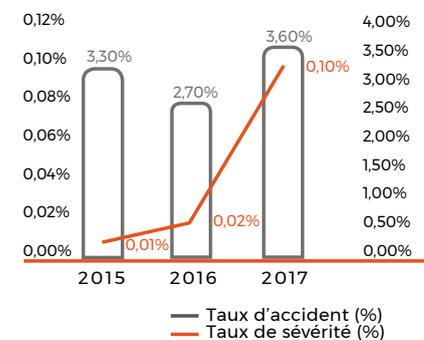
Face à la transition énergétique, Elia réalise le programme d'investissement le plus ambitieux de son histoire. Pour y arriver, 500 à 800 techniciens sous-traitants travaillent en ce moment sur les projets Elia. Pour eux aussi, Elia vise, en collaboration avec les entrepreneurs, une sécurité optimale et zéro accident.

05 Safety Leadership

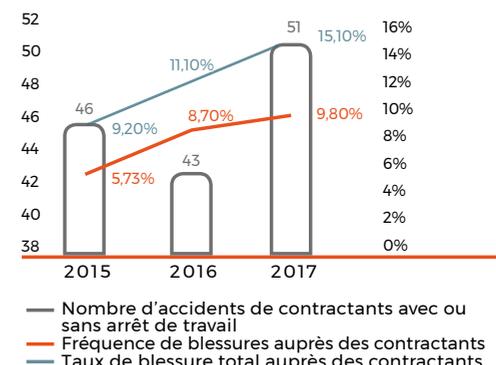
En 2017, Elia a souhaité renforcer la culture d'entreprise afin que celle-ci devienne un réflexe pour tout un chacun. Pour ce faire, elle a démarré un trajet ayant pour objectif de développer structurellement un style de management enclin à stimuler les collaborateurs à signaler tout comportement à risque et à travailler en toute sécurité. Chaque manager doit jouer un rôle d'exemple et être inspirant. Et cela tout en créant un climat de confiance afin que chaque collaborateur adopte une attitude et un comportement axés sur la sécurité et ne transige jamais sur elle.

Le coup d'envoi du programme « Safety For Contractors » a été donné le 30 mars 2017, lors de la 2^e édition du Contractors' Day d'Elia. Celle-ci a rassemblé plus de 120 participants, qui ont manifesté un grand intérêt pour le nouveau projet de sécurité.

TAUX D'ACCIDENTS (BELGIQUE)



ACCIDENTS DES CONTRACTANTS





**WALTER GEELEN,
MANAGER MAINTENANCE &
COMMISSIONING ZONE SUD**

« LA SÉCURITÉ RESTE NOTRE PRIORITÉ ABSOLUE. NOUS VISIONS 0 ACCIDENT. NOUS VOULONS Y PARVENIR EN PLAÇANT LES BONNES COMPÉTENCES AUX BONS ENDROITS ET EN METTANT L'ACCENT SUR UN BON DIALOGUE OPÉRATIONNEL ENTRE LES ÉQUIPES ET SUR L'AMÉLIORATION CONTINUE. EN 2017, PLUSIEURS ÉQUIPES ONT ATTEINT 300 JOURS DE TRAVAIL SANS ACCIDENT (SANS INCAPACITÉ DE TRAVAIL). CERTAINES ÉQUIPES ONT MÊME ATTEINT LES 1000 JOURS DE TRAVAIL SANS ACCIDENT ! »

SEMAINES DE LA SÉCURITÉ

Chaque année, Elia organise pour son personnel deux semaines de la sécurité, en mai et en septembre. Par ce biais, Elia souhaite sensibiliser ses collaborateurs à l'importance de la sécurité. Diverses communications, formations et exercices en équipe étaient au programme pour assurer l'implication de tous et garantir que les messages soient bien intégrés.

Au mois de mai 2017, nous avons abordé les risques psychosociaux et expliqué notre plan global de prévention 2016-2020 et l'importance de la culture de la sécurité au sein d'Elia. En septembre, les « non-négociables », les comportements que l'on ne veut plus observer dans l'entreprise, ont été particulièrement mis en avant. Des formations de premier secours ont également été proposées à notre personnel.

NOMBRE DE COLLABORATEURS BLESSÉS AVEC AU MOINS 1 JOUR D'ARRÊT DE TRAVAIL (BELGIQUE)



2015 2016 2017

NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL MORTELS PAR SEXE (BELGIQUE)



2015 2016 2017



CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AU DANGER DES INSTALLATIONS D'ELIA

La sécurité reste la priorité absolue chez Elia, tant pour notre personnel que pour les tiers qui travaillent sur ou à proximité de nos installations. En 2017, Elia a poursuivi la campagne de sensibilisation pour les travaux effectués à proximité de son infrastructure électrique.

« Dans la continuité de cette campagne, une forte diminution du nombre d'incidents résultant de travaux à proximité de lignes à haute tension a été constatée en 2017. Cependant, il arrive encore que des travaux soient entrepris sans en avertir Elia. Étant donné qu'il s'agit non seulement d'une question de sécurité mais aussi d'une obligation légale, nous appelons toute personne qui prévoit des travaux à contacter Elia au préalable pour que les mesures de sécurité puissent être communiquées. Plus d'informations sont disponibles sur le site web ou auprès du Contact Center d'Elia. »

Céline Ghyselen, Contact Center Manager chez Elia



La gestion de nos assets

ASSET MANAGEMENT EXCELLENCE

Le programme AMEX vise à intervenir sur chaque équipement au moment le plus opportun. Pour ce faire, Elia développe des stratégies adaptées à chaque catégorie d'assets en fonction de leur âge, de leur condition et de leur importance sur le réseau. Tout en gardant la sécurité au centre de ses préoccupations, ces stratégies sur mesure permettent à Elia d'augmenter l'efficacité mais aussi d'améliorer la fiabilité des assets et d'optimiser les besoins en coupure.

Ainsi, le programme AMEX (Asset Management Excellence) a pour objectif d'augmenter notre connaissance des assets de manière à prendre les décisions adéquates en matière de gestion des cycles de vie des équipements (design, maintenance, démantèlement,...) tout en optimisant les risques et les coûts. Le programme AMEX a démarré début 2016 et s'étale sur plusieurs années.

En 2017, les premières réalisations (vague 1) ont amené à des réductions de coûts importantes (ex : rétrofit des transformateurs). Des politiques de maintenance adaptées permettent en outre de soulager la charge de travail et de développer de nouvelles activités.

La phase d'étude des câbles, batteries et diesels (vague 2) s'est clôturée en 2017 et celle pour les protections numériques et Gas Insulated System (vague 3) est en cours de finalisation. La vague 4 (lignes aériennes et ancienne génération de protections) a démarré en octobre 2017 et se terminera au premier semestre 2018. La cinquième et dernière vague s'étalera sur le deuxième semestre 2018 et 2019 concernera les télécoms, le metering, les postes moyenne tension et les bâtiments.

ASSET CONTROL COMMAND (ACC)

Elia est un des premiers gestionnaires de réseau européens à se doter d'un centre de contrôle de ses assets. L'ensemble des données dynamiques (évoluant au cours du temps) liées à nos assets y sont rapatriées. Cela permet la prise de décisions de gestion d'assets éclairées. Ainsi, à chaque asset est lié un indicateur de santé, le Health Index influençant les différentes interventions de maintenance planifiées.

MAINTENANCE & COMMISSIONING

Les activités de maintenance d'Elia contribuent significativement à la concrétisation de notre objectif commun : offrir en permanence des services de grande qualité aux clients. Par ailleurs, dans le courant de la période tarifaire actuelle, Elia prévoit d'effectuer des investissements nettement supérieurs à ceux des années précédentes dans le réseau à haute tension.

En 2017, 306 nouvelles installations ont été mises en service, ce qui représente une augmentation de 10 % par rapport à 2016.



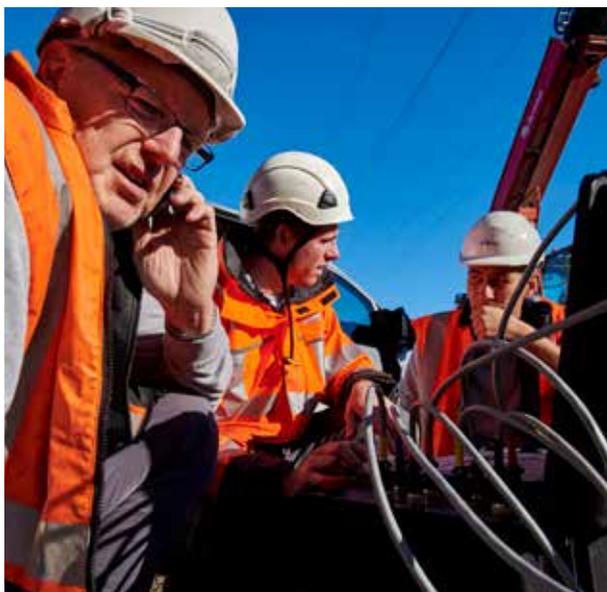
STÉPHANIE HAMMER,
AMEX MANAGER
CHEZ ELIA

« DANS SON ENSEMBLE, LE PROGRAMME AMEX PERMETTRA, À PÉRIMÈTRE CONSTANT, UNE RÉDUCTION DES COÛTS DE MAINTENANCE DE PLUSIEURS MILLIONS D'EUROS PAR AN. OUTRE UNE RÉDUCTION DES COÛTS, LA PREMIÈRE VAGUE DU PROJET AMEX A PERMIS DE SOULAGER LA CHARGE DE TRAVAIL SUR LE TERRAIN ET DE SE CONSACRER À DE NOUVELLES ACTIVITÉS. »



NICK DE DECKER,
PROGRAM MANAGER CHEZ ELIA

« GRÂCE À DES CHECKLISTS CONNECTÉES, NOS TECHNICIENS PEUVENT RÉPERTORIER L'ÉTAT DES ÉQUIPEMENTS EN UN TEMPS RECORD. CES INFORMATIONS SONT DIRECTEMENT ENVOYÉES À L'ASSET MANAGER, QUI SAIT TOUT DE SUITE QUELS OUTILS DOIVENT ÊTRE RÉPARÉS OU REMPLACÉS. EN OUTRE, LA NOUVELLE DÉTECTION AUTOMATIQUE DES ENTRÉES ET SORTIES DES VISITEURS SUR NOS POSTES AUGMENTE LA SÉCURITÉ ET L'EFFICACITÉ. »



7 lignes

EN 2017, ELIA A ÉQUIPÉ 7 NOUVELLES LIGNES 380KV AVEC LA NOUVELLE TECHNOLOGIE AMPACIMON



OPTIMISER LA CAPACITÉ DE TRANSPORT

Elia continue à investir dans le développement et l'utilisation du « Dynamic Line Rating » en collaboration avec la société Ampacimon. Cette technologie permet d'évaluer plus précisément la capacité de transport réelle des lignes qui en sont équipées et en conséquence d'optimiser la capacité de transport indépendamment des conditions climatiques. En 2017, Elia a équipé 7 nouvelles lignes 380 kV.

La solution RTTR (Real Time Thermal Rating) a également été placée sur la ligne Coxyde - Slijkens. Elle permet de garantir en temps réel la capacité de transport maximale de la ligne. Un déploiement est prévu pour 2018.

Modern Way Of Working

Le programme Modern Way of Working (MWOW), lancé en 2016, cherche à digitaliser, automatiser et améliorer les différentes tâches des techniciens par le biais des nouvelles technologies. Grâce à elles, le travail sur le terrain devient plus efficace et plus rapide tout en gagnant en sécurité et en qualité.

Pour digitaliser le travail sur le terrain, Elia compte, entre autres, sur les équipements connectés (PC, smartphones et smart devices), l'introduction de nouvelles applications mobiles ou encore la révision des processus actuels.



Un réseau électrique fiable à chaque instant

GESTION DE LA SITUATION DE CRISE

Elia organise régulièrement des exercices de crise. Le but est de simuler des situations à risque avec les différentes parties prenantes afin de se préparer à d'éventuels problèmes réels sur le réseau. Ces exercices permettent de tester et d'améliorer les outils et processus mis en place et d'assurer une communication optimale entre les différents départements internes et les cellules externes impliqués dans les crises. Non seulement les collaborateurs d'Elia mais aussi les partenaires externes (ARP, gestionnaires de distribution, gestionnaire de transport, etc.) prennent part aux exercices.

DIFFÉRENTES ÉTAPES POUR ÉVITER LA PÉNURIE

Elia peut détecter un risque de pénurie à partir de 7 jours à l'avance (J-7). Au moment où Elia notifie le gouvernement de ce risque, un briefing technique est organisé le même jour. Le jour suivant, une réunion de concertation est alors mise en place afin de décider des mesures à prendre en matière de réduction de la demande. Un jour avant le jour à risque (J-1), Elia doit confirmer la pénurie effective au gouvernement. Si toutes les mesures prises ne sont pas suffisantes pour éviter

la pénurie, Elia est mandatée pour activer une ou plusieurs tranches du plan de délestage (selon le déficit). Il s'agit là d'une mesure ultime.

Jusqu'à présent, Elia n'a pas encore fait face à une pénurie, grâce à la bonne préparation et à la coopération étroite avec les autres opérateurs de réseau et partenaires. La procédure est cependant développée de manière à pouvoir faire face au problème de la manière la plus efficace possible.

LE SERVICE BLACK-START EN CAS DE BLACK-OUT

En cas de black-out total sur le réseau, Elia doit réalimenter progressivement le réseau par étapes définies. Si les réseaux de transport d'électricité voisins ne sont pas disponibles, Elia peut compter sur un certain nombre d'unités de production qui peuvent exécuter un « black-start ». Ces unités peuvent démarrer sans alimentation extérieure. Ceci permet une réalimentation progressive du réseau. Ce service fait partie d'un contrat « black-start » (faisant partie des services auxiliaires) entre Elia et les producteurs. Afin de s'assurer du bon fonctionnement de ce service, deux essais positifs ont été réalisés en 2017, à Ham, le 7 juillet, et à Herdersbrug, le 30 septembre.

RÉNOVATION DU CENTRE DE CONTRÔLE NATIONAL D'ELIA

Le jeudi 19 octobre 2017, la ministre fédérale de l'Énergie, Marie Christine Marghem, a inauguré le tout nouveau Centre de Contrôle National (NCC) d'Elia. La rénovation du NCC était nécessaire étant donné l'intégration croissante des énergies renouvelables. Les paramètres de gestion du réseau (flux internationaux, production et consommation) deviennent, en effet, moins prévisibles et plus volatils. Cette complexité accrue et les nombreuses données demandaient donc une meilleure visualisation. Parmi les rénovations réalisées, les opérateurs disposent désormais d'une vue plus ergonomique grâce à un grand mur d'écrans qui combine la vue du réseau d'exploitation habituelle à celle des énergies renouvelables. La sécurité et les contrôles d'accès ont également été renforcés par la mise en place de nouvelles technologies et de protections supplémentaires.

« Face aux défis de la transition énergétique et à l'intégration croissante de l'énergie renouvelable, le métier de nos opérateurs devient de plus en plus complexe. La rénovation du NCC leur offre les meilleures conditions et les meilleurs outils pour accomplir leur mission clé pour gérer la sécurité et l'équilibre du réseau électrique ».
Filip Carton, Head of National Control Center



”



QUE SE PASSE-T-IL CHEZ 50HERTZ ?

53,4%

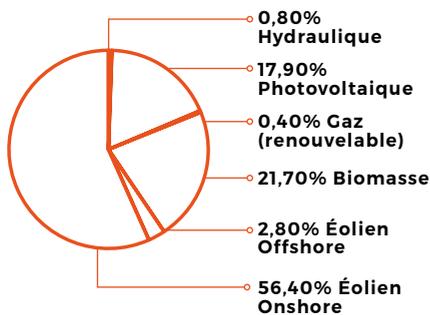
53,4 % d'énergie renouvelable

50Hertz est l'un des leaders mondiaux dans l'intégration de l'énergie renouvelable. En moyenne en 2017, 53,4 % de la puissance produite dans la zone de contrôle de 50Hertz étaient issus de sources d'énergie renouvelables (SER) (éolien onshore principalement).

Une plateforme de redispatching optimisée

Les processus de redispatching de 50Hertz ont été optimisés pour mieux gérer les problèmes de congestion. Combinés aux autres investissements réalisés dans l'infrastructure de réseau, comme la ligne 380 kV South West Interconnector en septembre 2017, ils ont permis d'économiser 181 millions d'euros en frais de redispatching entre le début des opérations du premier système en 2015 et le 31 décembre 2017.

RÉPARTITION DU RENOUVELABLE DANS LA ZONE DE RÉGLAGE DE 50HERTZ EN 2017



Un record éolien le 28 octobre 2017

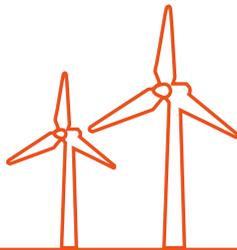
Le 28 octobre 2017, la tempête automnale Herwart a établi un nouveau record de production éolienne. Aux alentours de 13h, 50Hertz a intégré pas moins de 14.266 MW d'énergie éolienne, dont 13.934 MW onshore et 332 MW offshore.

Pertes sur le réseau

En 2017, les pertes sur le réseau de 50Hertz s'élevaient à 2,4 TWh. Les pertes moyennes sur le réseau à très haute tension étaient de 231,7 MW, tandis que celles des postes à haute tension étaient de 43,5 MW. 50Hertz a prévu de mettre en place la première ligne de transport à ultra haute tension en courant continu (HVDC) dans son réseau avec l'interconnexion Sud-Ouest entre la Saxe-Anhalt et la Bavière. Cette technique convient mieux que la technologie triphasée conventionnelle pour transporter de grandes quantités d'électricité sur de longues distances, avec un meilleur contrôle et moins de pertes réseau.

10^e conférence sur la sécurité du système

50Hertz a organisé sa 10^e conférence sur la sécurité du système en novembre 2017. Les principaux sujets abordés ont été le Clean Energy Package de l'UE, les échanges d'électricité au niveau européen, les situations de réseau critiques et les échanges de données.



Favoriser les bons comportements en matière de sécurité

6 accidents du travail soumis à déclaration se sont produits chez 50Hertz. Les objectifs fixés en termes de taux et de gravité d'accidents n'ont pas été atteints en 2017. Chaque accident a été évalué en détail, et des mesures de sécurité au travail ont été prises et mises en place pour éviter de futurs accidents professionnels.

Un ensemble complet de mesures sera implémenté en 2018, et la sécurité sur le lieu de travail constituera à nouveau une priorité afin de sensibiliser davantage les collaborateurs aux comportements sûrs.

...en n'oubliant pas les contractants

Les entreprises externes auxquelles nous faisons appel, et qui sont présentes sur nos chantiers, doivent également respecter nos normes en matière de sécurité au travail et de santé. C'est pourquoi nos appels d'offre et nos adjudications contiennent un volet plus contraignant, à savoir l'obligation du contractant de respecter un règlement qui garantit la sécurité au travail et la protection de l'environ-

nement. En 2017, nous avons rendu ce règlement plus précis et transparent. Nous veillons à ce que les fournisseurs répondent aux exigences élevées de 50Hertz en matière de sécurité, et ce dès la phase d'attribution. Nous procédons ensuite à des contrôles de chantier par des collaborateurs 50Hertz formés à cet effet et aidés par des outils IT. En 2017, le nombre d'accidents du travail chez les contractants a diminué. Néanmoins, le nombre d'accidents répertoriés chez les contractants (16) se situe au-dessus des attentes de 50Hertz. À partir du 1er juillet 2017, nous ajouterons donc dans les nouveaux contrats un « accord garantissant la sécurité sur les chantiers 50Hertz ».

Cet accord nous permettra ainsi d'effectuer des contrôles illimités. Nous lancerons aussi en 2018 une campagne de communication interne pour sensibiliser davantage notre personnel.

L'accord relatif à l'assurance qualité sur les chantiers de 50Hertz est repris dans les nouveaux contrats conclus après le 1er juillet 2017. Celui-ci inclut un droit illimité pour 50Hertz d'effectuer des contrôles et un système de reporting pour les écarts constatés par rapport aux normes requises.



Accidents chez 50Hertz	2015	2016	2017
Taux d'accidents ¹	3,0	2,0	4,5
Taux de gravité des accidents ²	0,05	0,16	0,23



(1) Taux d'accidents : nombre d'accidents de travail avec ≥ 1 jour d'incapacité x 1 000 000 / nombre total d'heures de travail.

(2) Taux de gravité des accidents : nombre de jours d'arrêt résultant d'accidents du travail exprimé en jours civils x 1 000 / nombre total d'heures de travail. Les accidents du travail incluent aussi les accidents qui se produisent lors des déplacements et des trajets entre le domicile et le lieu de travail.

Comment Elia garantit-elle
l'intégration de grandes
quantités
d'énergie
renouvelable ?



D'ici 2020, les neufs parcs éoliens belges situés en mer du Nord produiront en moyenne 8 TWh d'électricité par an. Grâce au renforcement récent du réseau par le biais du projet Stevin, cette électricité est déjà accessible aux consommateurs. 2.000 MW de capacité éolienne offshore supplémentaires s'y ajouteront vraisemblablement après 2020. Comment Elia procédera-t-elle pour intégrer cette production croissante ?

#2_

**ANNEMIE VERMEYLEN,
SECRETARE-GÉNÉRALE BOP**

- **SECRETARE-GÉNÉRALE DE BELGIAN OFFSHORE PLATFORM (BOP) DEPUIS 2012**
- **BOP EST L'ASSOCIATION QUI DÉFEND LES INTÉRÊTS DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE OFFSHORE**



**TOM PIETERCIL,
PROGRAM MANAGER MOC CHEZ ELIA**

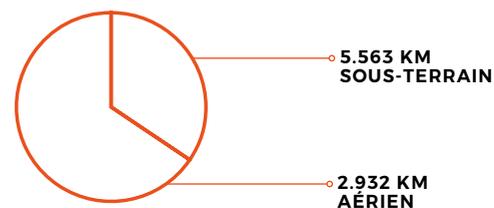
« Elia se prépare en effet à la croissance de la production d'énergie éolienne offshore. C'est la raison pour laquelle nous avons déjà commencé dès 2016 à développer le réseau électrique en mer du Nord en 2017. D'ici 2020, une grande plateforme de commutation sera construite à 40 km au large de Zeebrugge. Ce Modular Offshore Grid (MOG) regroupera les câbles des futurs parcs éoliens. Cela permettra d'acheminer 2,2 GW d'énergie éolienne offshore jusqu'à la côte.

Si la Belgique décide de continuer à étendre le parc éolien offshore après 2020, des infrastructures de réseau supplémentaires se révéleront nécessaires pour éviter toute congestion. Nos besoins futurs sont décrits dans le 'Plan de développement fédéral 2020-2030' qui sera publié fin 2018.

Étant donné la variabilité de l'énergie éolienne, il est essentiel de disposer de bonnes prévisions météorologiques. Elles nous aident à maintenir l'équilibre du système électrique. Pour combler les écarts entre l'offre et la demande, Elia a développé toute une série de produits d'équilibrage. »

8.495 Km

LONGUEUR TOTALE DU RÉSEAU (BELGIQUE)



Pour une comparaison avec 2015 et 2016, consultez l'annexe.



Nous fournissons les infrastructures de transport du futur

Le groupe Elia réalise le plus grand programme d'investissement depuis sa création. Nous modernisons les installations existantes, mais investissons aussi massivement dans l'intégration de l'énergie renouvelable, le développement d'un réseau à haute tension en mer, et la réalisation d'interconnexions permettant l'intégration du marché européen de l'énergie. De cette manière, Elia prépare le passage au système énergétique de demain.



MARKUS BERGER,
CHIEF INFRASTRUCTURE
OFFICER CHEZ ELIA

Une gestion de projets exemplaire est indispensable afin de garder notre ambitieuse politique d'investissement sous contrôle. Nos méthodes de travail et de décision adaptées, soutenues par un suivi précis de l'avancement des projets d'investissement, nous permettent de livrer les projets dans les délais, les budgets et selon les exigences de qualité fixés.

Nous accordons également une grande attention à l'acceptation de nos travaux d'infrastructure par le public. Nous entretenons un contact constructif et permanent avec l'ensemble des parties concernées pendant le processus de décision et au cours de la phase d'exécution grâce à une gestion bien développée des parties prenantes.

« NOUS SOMMES EN BONNE VOIE DANS LA RÉALISATION DE NOTRE AMBITIEUX PLAN D'INVESTISSEMENT QUI VISE À INTÉGRER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES, À FACILITER L'ACCÈS AU MARCHÉ EUROPÉEN ET À CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT. »

Nos ambitions

Respect des délais, du budget et de la qualité

Nous livrons le réseau du futur dans le respect des délais, pour que la société belge puisse tirer le meilleur parti de la transition énergétique. Nous aspirons à fournir l'électricité au meilleur prix possible. Nous concevons et construisons également le réseau en respectant les standards de qualité les plus élevés afin d'offrir un réseau fiable, qui continuera à soutenir l'activité économique de la communauté.

Intégration des énergies renouvelables dans les systèmes centralisés et décentralisés

Avec une infrastructure qui s'étend de 380 kV à 30 kV, nous souhaitons garantir un flux ininterrompu d'énergie renouvelable depuis l'endroit où elle est produite jusqu'à celui où elle est consommée. Notre réseau agit comme catalyseur de la transition énergétique. Nous aspirons dès lors à un développement d'infrastructure de premier plan, et non plus à la traîne, afin d'atteindre nos objectifs de durabilité.

Développement d'interconnexions solides avec les pays voisins

Nous développons des interconnexions pour soutenir la compétitivité de notre pays : nous allons chercher l'énergie la plus abordable là où elle est produite, tout en proposant des opportunités d'exportation à nos unités de production nationales.

Nous construisons des interconnexions pour garantir l'intégration de la production d'énergie renouvelable au niveau européen. De cette manière, nous pouvons compléter nos énergies renouvelables nationales avec des énergies renouvelables importées.

Nos interconnexions visent à renforcer la sécurité d'approvisionnement en permettant l'importation de l'énergie nécessaire pour compléter les énergies renouvelables nationales et la production conventionnelle afin de satisfaire en permanence à la demande.

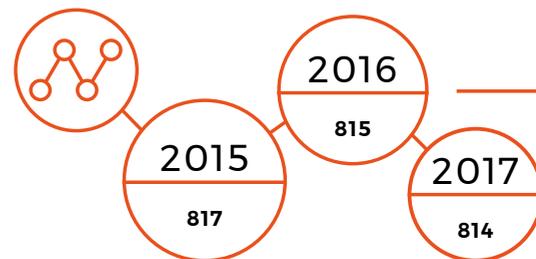


OBJECTIFS

Nous nous préparons à développer le réseau du futur, qui connectera efficacement les énergies renouvelables de Belgique, onshore ou offshore, au système connecté européen. Chaque acteur, petit ou grand, aura ainsi accès à un marché de l'énergie extrêmement performant, ce qui permettra de générer un bien-être optimal pour la communauté :

- Respect des délais, du budget et de la qualité
- Intégration des énergies renouvelables dans les systèmes centralisés et décentralisés
- Développement d'interconnexions solides avec les pays voisins

NOMBRE DE POSTES À HAUTE TENSION (BELGIQUE)



Nos réalisations en 2017

Les projets d'infrastructure

Vers un réseau européen davantage interconnecté

Les réseaux du groupe Elia font partie du réseau continental européen interconnecté du Portugal à la Bulgarie et de la Norvège à l'Italie. Cela permet d'assurer la sécurité d'approvisionnement partout en Europe, d'aller chercher l'énergie renouvelable là où elle est produite et de disposer de l'énergie la moins chère. Elia croit en l'importance de ces interconnexions. Dans ce contexte, elle travaille actuellement à la construction de deux interconnexions : Nemo Link et ALEGrO.



NEMO LINK

- Première liaison électrique sous-marine entre la Grande-Bretagne et la Belgique
- Joint-venture entre Elia et National Grid
- 140 km de câble reliant Richborough (Kent) et Herdersbrug (Bruges)
- Capacité de 1.000 MW
- Premier projet en courant continu (HVDC) pour Elia
- Mise en service début 2019

En septembre 2017, Nemo Link a commencé à poser les 59 premiers kilomètres du câble sous-marin entre le point d'atterrissage situé sur la côte britannique et la partie du câble dans les eaux françaises. Le 11 septembre 2017, le tirage du câble sur la plage de Pegwell Bay (Kent) marquait une étape majeure du projet.

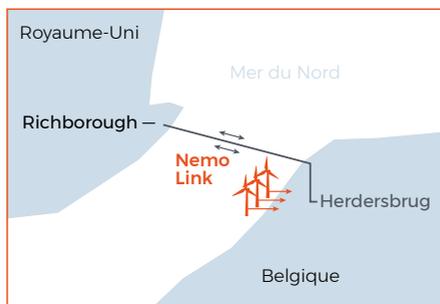


140 KM

DE CÂBLE (Nemo Link)

1.000 MW

CAPACITÉ (Nemo Link)



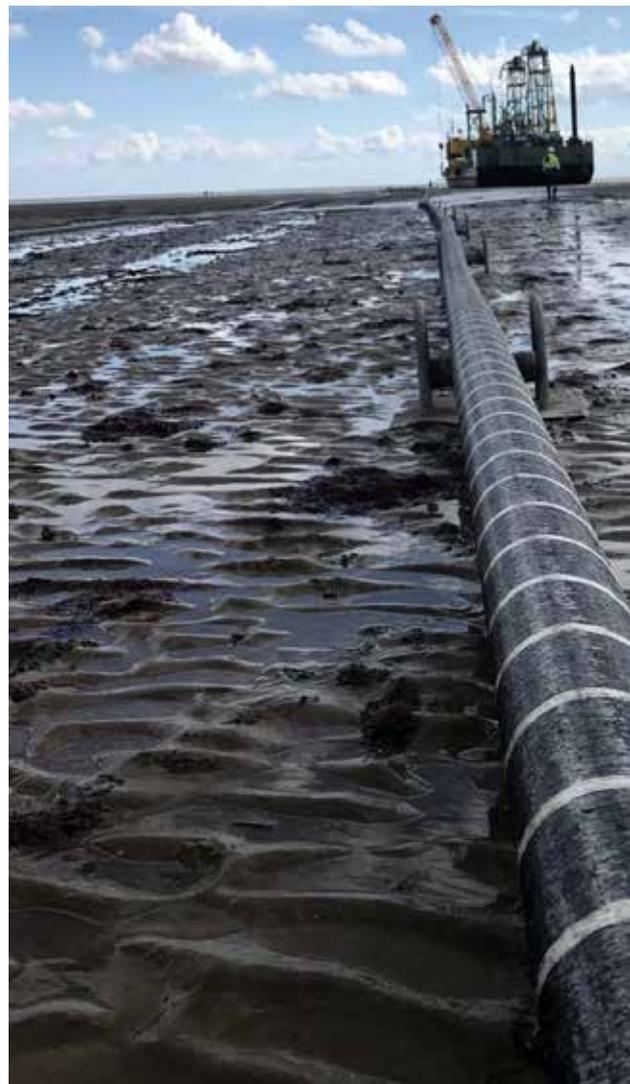
Les 71 km restants seront installés dans les eaux territoriales belges au printemps et à l'été 2018. La mise en service de l'interconnexion est prévue pour début 2019 et permettra d'échanger de l'énergie dans les deux sens entre le Royaume-Uni et la Belgique.

En 2017, des travaux de génie civil ont eu lieu aux 2 stations de conversion de Richborough (Kent) et de Herdersbrug (Bruges). Ces installations permettent de transformer le courant alternatif en courant continu et vice-versa.



TIM SCHIJVENS,
PROJECT MANAGER NEMO LINK
CHEZ ELIA

« NEMO LINK MARQUE UNE ÉTAPE SUPPLÉMENTAIRE DANS L'INTÉGRATION DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE ENTRE L'EUROPE CONTINENTALE ET LE ROYAUME-UNI. UN RÉSEAU ÉLECTRIQUE BIEN INTÉGRÉ PROFITE AUX CONSOMMATEURS ET À LA PROSPÉRITÉ EN GÉNÉRAL CAR IL PERMET D'ACCÉDER À UNE ÉNERGIE BON MARCHÉ ET RENOUELABLE, OÙ QU'ELLE SOIT EN EUROPE, ET D'EXPORTER AU BESOIN L'ÉNERGIE EXCÉDENTAIRE. »





ALEGrO

- Nouvelle interconnexion électrique entre l'Allemagne et la Belgique
- Joint-venture entre Elia et Amprion
- 90 km de câble (49 km en Belgique et 41km en Allemagne)
- Reliant la station de conversion de Lixhe (Visé) à celle d'Oberzier
- Capacité de 1.000 MW
- Second projet en courant continu (HVDC) pour Elia
- Mise en service en 2020

En novembre 2017, Elia a obtenu les permis et autorisations nécessaires au lancement du projet ALEGrO côté belge. Ce projet (Aachen Liege Electrical Grid Overlay) contribuera à l'intégration des sources d'énergie renouvelable, la convergence des prix entre les marchés et à la sécurité d'approvisionnement.

Cette liaison de 90 km, dont 49 km en Belgique, sera souterraine sur l'ensemble du tracé et longera principalement des infrastructures existantes (autoroutières, ferroviaires,...). Les travaux commenceront en 2018. La mise en service commerciale est prévue pour 2020.

90 KM

DE CÂBLE (ALEGrO)

1.000 MW

CAPACITÉ (ALEGrO)



**MARCEL NEVEN,
BOURGMESTRE DE VISÉ**

« LES PROJETS COMME ALEGrO ONT UN CADRE QUI DÉPASSE LARGEMENT LE PÉRIMÈTRE DE NOTRE COMMUNE. IL EST IMPORTANT DE BIEN GARDER À L'ESPRIT L'INTÉRÊT GÉNÉRAL QUAND ON CONSIDÈRE LES ENJEUX DE TELS PROJETS. CEPENDANT, IL FAUT ÉGALEMENT POUVOIR ÊTRE ATTENTIF AU POINT DE VUE DE NOS CITOYENS. LES ENTREPRISES COMME ELIA ONT APPRIS À ANTICIPER CELA ET ADOPTENT AUJOURD'HUI UNE RÉELLE POLITIQUE DE TRANSPARENCE VIS-À-VIS DES CITOYENS, PAR EXEMPLE PAR LA TENUE DE RÉUNIONS D'INFORMATION. »

Faciliter l'énergie offshore

Avec les projets MOG, Nemo Link et Stevin, Elia réalise les renforcements et les développements nécessaires entre l'intérieur du pays et la côte, via un nœud énergétique en mer du Nord. Ils permettent de renforcer la sécurité d'approvisionnement mais en plus ils renforcent le développement des interconnexions avec les pays voisins.



MOG

- MOG = Modular Offshore Grid
- 2 plateformes offshore situées à près de 40 km de la côte
- Accueillera les câbles des nouveaux parcs éoliens offshore
- Raccordé directement au poste Stevin à Zeebrugge

En avril 2017, le Conseil d'Administration d'Elia a approuvé l'investissement lié à la « prise en mer ». Le choix pour un réseau modulaire offshore (ou MOG) revêt un intérêt stratégique pour la Belgique si cette dernière désire continuer à jouer un rôle dans le développement des énergies renouvelables en mer du Nord.



TOM TRAPPENIERS,
INTERFACE & INTEGRATION
MANAGER MOG CHEZ ELIA

« ELIA AMBITIONNAIT DÉJÀ DE DÉVELOPPER SES ACTIVITÉS EN MER EN 2010. SA COOPÉRATION ACTIVE AVEC LE MONDE POLITIQUE, LES AUTORITÉS FÉDÉRALES ET RÉGIONALES, NOTRE RÉGULATEUR ET LES MULTIPLES REPRÉSENTANTS DES PARCS ÉOLIENS LUI A PERMIS DE PROPOSER LE CONCEPT DU MOG EN 2015. MOINS DE 2 ANS PLUS TARD, NOUS COMMENÇONS À RÉALISER LE PROJET. C'EST INÉDIT POUR UN PROJET D'UNE TELLE AMPLITUDE ET D'UNE SI GRANDE COMPLEXITÉ. »



LE 21 NOVEMBRE 2017, LE PROJET STEVIN A ÉTÉ INAUGURÉ EN PRÉSENCE DU PREMIER MINISTRE, CHARLES MICHEL, DE LA MINISTRE FÉDÉRALE DE L'ÉNERGIE MARIE CHRISTINE MARGHEM ET DE NOMBREUX ACTEURS DU MARCHÉ.



Le MOG se compose de 2 plateformes offshore situées à près de 40 km au large de Zeebrugge, qui accueilleront les câbles des nouveaux parcs éoliens offshore. Elia construit actuellement une plateforme, baptisée OSY (Offshore Switch Yard), d'où partiront deux câbles vers le poste Stevin pour acheminer l'électricité éolienne offshore vers le continent. Un troisième câble, partant de la plateforme construite par Rentel, partira également vers le poste Stevin. Ce câble sera racheté par Elia et fera entièrement partie du MOG. Elia posera le câble reliant les deux plateformes, OSY et Rentel.





STEVIN

- Double liaison 380 kV entre Zeebruges et Zomergem (47km)
- Capacité de 3000 MW
- Cruciale pour l'intégration d'énergie renouvelable offshore et pour l'échange d'électricité avec la Grand-Bretagne (Nemo Link) et pour le renforcement de la sécurité d'alimentation du port de Zeebruges
- Première ligne 380 kV enfouie en Belgique (sur 10 km)



Avec Stevin, Elia réalise un des chaînons manquants avec le réseau électrique situé à la côte. L'électricité produite par les parcs éoliens offshore et l'énergie acheminée par l'interconnecteur avec la Grande-Bretagne sont de cette façon intégrés dans le réseau à haute tension belge.

Ce projet constitue un maillon important dans la fiabilisation de l'approvisionnement électrique pour la région côtière en particulier. Son but est le renforcement du réseau belge à haute tension au moyen d'une double liaison à haute tension de 380 kV sur une distance de 47 kilomètres entre Zeebruges et Zomergem ainsi que d'un nouveau poste à Zeebruges et deux nouveaux postes de transition à Bruges et à Damme.

Maintenant que la liaison est opérationnelle, Elia entame la deuxième phase du projet : le démantèlement de 53 km de lignes existantes (à Bruges, Damme, Maldegem et Eeklo), dont 35 km seront également enfouis. Ces travaux se dérouleront jusqu'en 2020.



**WILLIAM STAS,
PROJECT LEADER STEVIN
CHEZ ELIA**

« LE POSTE À HAUTE TENSION STEVIN À ZEEBRUGES EST UN DES PLUS GRANDS POSTES À HAUTE TENSION EN BELGIQUE. IL PRÉSENTE TOUS LES PLUS HAUTS NIVEAUX DE TENSION : 150 KV, 220 KV ET 380 KV. UNE CONFIGURATION UNIQUE ! »



DOUBLE TUNNEL SOUS LE CANAL BAUDOIN

Pour des raisons environnementales, 10 km du projet Stevin, qui s'étend sur 47 km au total, sont souterrains. La partie souterraine a été divisée en 4 systèmes de câbles en cuivre parallèles afin de garantir une capacité de transport de 3000 MW. Un double tunnel a en outre été construit pour traverser le canal Baudouin. Chaque tunnel se situe à une profondeur de 32 mètres et présente un diamètre de 14 mètres. Des puits ont été construits des deux côtés du canal pour permettre aux techniciens d'effectuer des travaux d'entretien. L'enfouissement de la liaison 380 kV était une véritable prouesse technique et une première en Belgique.



Renforcer le réseau électrique

Avec un réseau électrique de plus en plus complexe, le besoin de renforcer le réseau existant reste une priorité pour Elia. De nombreux projets sont actuellement en cours afin de répondre à ce besoin et d'accueillir les productions d'énergie renouvelable locales.



BRABO

En octobre 2017, le dernier permis pour la réalisation de la deuxième phase du projet Brabo a été obtenu. Ce projet a pour objectif de renforcer le réseau à haute tension et la sécurité d'approvisionnement dans et autour du port d'Anvers et d'augmenter de manière plus générale la capacité d'import/export de la Belgique.

Le projet Brabo comprend plusieurs phases qu'Elia réalisera entre 2016 et 2023.

Brabo I (la liaison Doel-Zandvliet et le poste de Zandvliet) : les travaux de transformation de la deuxième ligne à haute tension entre Doel et Zandvliet sont terminés. La ligne a été mise en service le 25 octobre 2016. Les transformateurs déphaseurs supplémentaires à Zandvliet ont été mis en service en novembre 2015 et en juin 2016. Une étape essentielle a

ainsi été franchie vers une plus grande sécurité d'approvisionnement durant les périodes critiques de la saison hivernale.

Brabo II (la liaison Zandvliet-Lillo-Liefkenshoek) : la ligne à haute tension actuelle de 150 kV sera convertie en une ligne 380 kV sur la rive droite de l'Escaut, dans le district anversois de Berendrecht-Zandvliet-Lillo et la commune de Stabroek. La liaison suivra le tracé existant le long de l'A12 entre les postes à haute tension de Zandvliet (à proximité de BASF) et Lillo (près du tunnel du Liefkenshoek). Cette liaison traversera l'Escaut et rejoindra la rive gauche à Beveren où elle sera reliée à la ligne 380 kV actuelle (Doel-Mercator). En mars 2017, Elia a entamé la pose de câbles à haute tension (150kV) sous la Scheldelaan et le Kruisweg à Anvers.

Brabo III (la liaison Liefkenshoek - Mercator) : la ligne 150 kV actuelle sera convertie en une ligne 380 kV à partir de Liefkenshoek. Cette ligne aura une longueur de 19 kilomètres entre Liefkenshoek (commune de Beveren) et le poste à haute tension Mercator (commune de Kruibeke) en passant par le poste à haute tension de Kallo (commune de Beveren).



RAF VANDENBOER,
PUBLIC ACCEPTANCE OFFICER POUR
LE PROJET BRABO CHEZ ELIA

« CELA A ÉTÉ DIFFICILE, MAIS EN FIN DE COMPTE NOUS AVONS ÉTABLI UN PARTENARIAT STRUCTUREL AVEC LA COMMUNAUTÉ DU PORT D'ANVERS ET LA COMMUNE DE STABROEK. C'EST UN EXCELLENT POINT DE DÉPART POUR LES PROCHAINES ÉTAPES DU PROJET BRABO II. »





DORIEN JANNIS,
PROGRAM MANAGER BOUCLÉ DE L'EST
CHEZ ELIA

« LE RÉSEAU DANS L'EST DE LA PROVINCE DE LIÈGE EST SATURÉ ET NE PEUT PLUS ACCUEILLIR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES SUPPLÉMENTAIRES. CE PROJET EST PRIMORDIAL POUR PERMETTRE L'INTÉGRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET GARANTIR LA FIABILITÉ DU RÉSEAU. »



BOUCLÉ DE L'EST

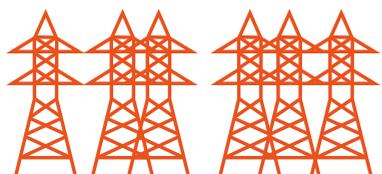
En février 2017, Elia a inauguré la première étape du vaste projet de renouvellement et de renforcement de la Boucle de l'Est. Ce premier renforcement relie Malmedy, Waimes, Amel et Bütgenbach. Le projet fait partie du plan de développement des infrastructures électrique wallonnes.

Ce projet est indispensable au développement de la production d'énergie renouvelable dans la région et nécessaire pour assurer la fiabilité de l'exploitation du réseau. Plusieurs projets (biomasse, éolien,...) d'énergie renouvelable pourront voir le jour et injecter leur énergie dans le réseau en toute sécurité.

L'étape 1 du projet Bouclé de l'Est, à savoir la liaison Bévercé-Bütgenbach-Amel, a été mise en service début décembre 2016.

L'étape 2 du projet concerne le remplacement et le renforcement de la liaison aérienne qui relie les sites de Bévercé (Malmedy), Bronrome, Trois-Ponts (Coo) et Brume situés sur le territoire des communes de Malmedy, Stoumont, Stavelot, Spa et Trois-Ponts. Les travaux sont prévus pour 2019-2022.





110 km

(Mercator-Avelin)



MERCATOR-AVELIN

Elia prévoit le renforcement de la liaison aérienne 380 kV, Mercator-Avelin, de 110 km traversant 25 communes, passant en Flandre et en Wallonie avant de continuer vers la France. Le renforcement de cette liaison est subdivisé en 3 projets : Mercator-Horta, Horta-Avelgem et Avelgem-Avelin.

1. Mercator-Horta

En mai 2017, Elia a obtenu le permis d'urbanisme, la déclaration d'utilité publique et le permis de voirie pour le projet Mercator-Horta. Les travaux au poste à haute tension de Kruibeke (Mercator) ont ainsi démarré fin mai 2017 ainsi que sur la ligne afin de renforcer les pylônes et les fondations sur l'ensemble du tracé. Le remplacement des conducteurs par des conducteurs haute performance (HTLS = high temperature low sag) se déroulera dès avril 2018.

L'axe Mercator-Horta est une liaison à haute tension aérienne d'une distance de 49 km, de Kruibeke à Zomergem. Celle-ci a été installée dans les années 70 et traverse 12 communes. Elia souhaite la renforcer afin de faire face à l'intégration croissante d'unités de production renouvelable. Le renforcement de la ligne permettra en outre d'importer/exporter davantage d'électricité depuis/vers l'étranger.



2. Horta-Avelgem

La ligne Horta-Avelgem est une liaison aérienne à haute tension de 380 kV installée dans les années 70. Elle s'étend de Zomergem (poste à haute tension Horta) à Avelgem sur une distance de 40 km. La ligne à haute tension se situe dans les provinces de Flandre orientale et de Flandre occidentale et traverse 8 communes.

Entre 2018 et 2021, Elia remplacera les conducteurs de la ligne à haute tension existante, consolidera les pylônes et leurs fondations et modifiera les appareils de commutation du poste à haute tension d'Avelgem.

3. Avelgem-Avelin

À l'horizon 2021, Elia prévoit le renforcement de la liaison aérienne haute tension 380 kV, également construite dans les années 70, qui relie les postes d'Avelgem (Belgique) et d'Avelin (France). Ce projet commun avec RTE, le gestionnaire du réseau à haute tension en France, traverse 2 communes flamandes et 5 communes wallonnes sur une distance de 23 km et compte 54 pylônes. Les travaux sont prévus pour 2018-2021.





SCHELLE-MALDEREN-MALINES

Le projet Schelle-Malderen-Malines se compose de 4 sous-projets : la reconfiguration de 3 postes à haute tension à Schelle, Malderen et Tisselt (pour faciliter la démolition des lignes et la pose du câble et remplacer les équipements âgés), le démantèlement de la ligne aérienne 70 kV entre Schelle et Malines, la pose d'une nouvelle liaison câblée 150 kV entre Malderen, Tisselt et Malines et le démantèlement de la ligne aérienne 70 kV entre Malderen, Tisselt et Malines. Il a pour objectif de renforcer la sécurité d'approvisionnement dans la région.

En 2017, Elia a démantelé la ligne 70 kV entre Schelle et Malines et a également commencé à adapter les postes à haute tension de Schelle et Malderen. Ces travaux devraient s'achever durant le premier trimestre 2019. La fin des travaux est prévue pour le courant 2022.



AALTER

Ce projet vise à moderniser le réseau à haute tension dans la zone industrielle de Lakeland et à en accroître la capacité de transit d'énergie. De quoi pérenniser la sécurité d'approvisionnement des ménages et des entreprises locales à Aalter, Knesselare et Wingene.

Avec ce projet, Elia offre en outre davantage de possibilités d'extension aux entreprises locales installées dans la zone industrielle : et cela non seulement grâce à l'extension prévue de la capacité du réseau, mais aussi grâce à l'espace créé par le déménagement du poste à haute tension vers la Léon Bekaertlaan, où Elia possède un site prêt à accueillir un nouveau poste. Les travaux sont prévus de mi-2018 à fin 2020.



RABOSÉE-BATTICE

En octobre 2017, Elia a obtenu le permis d'urbanisme pour le projet Rabosée-Battice. Les travaux débuteront en 2018. Afin de répondre aux différents besoins d'évolution de la consommation et de la production identifiés dans la région, Elia préconise la construction d'une nouvelle liaison électrique 150kV souterraine reliant le poste de Battice à Rabosée (Wandre-haut). À cet endroit, la liaison souterraine sera reliée à la liaison aérienne 150 kV Bressoux - Cheratte - Lixhe, ce qui nécessitera la création d'un nouveau poste de transition à Rabosée.



Réduction des coûts

Lancé en 2014, le projet BOOST consistait à gérer les coûts de manière optimale. Le projet BOOST était divisé en 3 vagues successives : underground engineering, IT activities et overhead lines & substations. Via cette initiative, Elia a réalisé plus de 20 millions d'économies sur les 2 premières années de la période tarifaire 2016-2019.

HARALD VAN OUTRYVE D'YDEWALLE,
HEAD OF PURCHASING CHEZ ELIA.

« LE PROJET BOOST A PERMIS D'INTRODUIRE UNE NOUVELLE APPROCHE DANS L'ENTREPRISE, EN PARTICULIER, EN ACCEPTANT DE CHALLENGER LES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES AFIN DE S'ASSURER QUE CELLES-CI SOIENT EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS DE L'ENTREPRISE ET LES OFFRES DU MARCHÉ »



20 mio €

ÉCONOMIES EN 2016 ET 2017

Plan de développement fédéral 2020-2030

Elia est légalement tenue d'élaborer un plan de développement fédéral tous les 4 ans. En 2017, elle a donc commencé à rédiger un rapport sur l'avenir du réseau à haute tension belge à moyen terme (Plan de développement fédéral 2020-2030).

Elia plaide dès lors en faveur d'une approche accélérée pour développer l'infrastructure et exploiter au maximum les opportunités de la transition énergétique. L'élaboration du Plan de développement fédéral 2020-2030 se poursuivra en 2018, puis sera soumis à consultation publique.

Elia constate que le contexte change fondamentalement, et que le réseau n'est plus un élément à la traîne mais plutôt dirigeant : il détermine en ef-



ILSE TANT,
CHIEF PUBLIC ACCEPTANCE OFFICER
CHEZ ELIA

« POUR PROFITER DE L'ENSEMBLE DES AVANTAGES D'UN MARCHÉ INTÉGRÉ TOUT EN ATTEIGNANT LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, IL EST INDISPENSABLE QUE LE DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE DE RÉSEAU BELGE PRÉCÈDE LES ÉVOLUTIONS DU MARCHÉ. »

CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE DU FUTUR, ELIA S'ENGAGE SUR TROIS POINTS :



01 Limiter autant que possible la construction de nouvelles infrastructures en donnant la priorité à l'optimisation et à l'amélioration de l'infrastructure existante.



02 Communiquer et collaborer ouvertement dès le début et pendant la totalité du processus de développement.



03 Respecter l'homme et l'environnement lors de la construction et de l'exploitation de notre infrastructure.



QUE SE PASSE-T-IL CHEZ 50HERTZ ?



De nouveaux postes à haute tension

50Hertz a mis en service cinq nouveaux postes en 2017 : Wolmirstedt, Heinersdorf, Hambourg, Putlitz et Altentreptow. La mise en service a également été effectuée avec des transformateurs déphaseurs à Röhrsdorf, à la frontière avec la République tchèque.

Combined Grid Solution = une première mondiale !

Ce projet unique est une collaboration entre 50Hertz et le gestionnaire de réseau danois Energinet. Il s'agira de la première interconnexion au monde entre deux parcs éoliens offshore de nationalités différentes : les projets Kriegers Flak (DK) et Baltic 2 (DE), situés à seulement 30 km l'un de l'autre. Sa mise en service est prévue à partir de la fin 2018.

Le projet Hansa PowerBridge

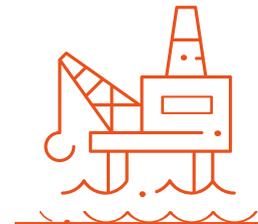
50Hertz et Svenska kraftnät (le gestionnaire de réseau de transport suédois) ont franchi une nouvelle étape dans le développement du projet Hansa PowerBridge, l'interconnexion offshore entre l'Allemagne et la Suède (environ 300 kilomètres de long et une capacité d'à peu près 700 MW). Le 19 janvier 2017, les 2 gestionnaires de réseau ont signé un accord de coopération détaillé relatif au planning et à la construction. Dès la mise en service, prévue vers 2025-2026, le câble sous-marin reliera l'importante production éolienne allemande à l'immense capacité de stockage des centrales hydrauliques suédoises.

Südwestkuppelleitung

Depuis septembre 2017, l'interconnexion sud-ouest entre la Saxe-Anhalt et la Bavière est entièrement opérationnelle. Cette mise en service constitue une étape importante pour 50Hertz. La période de développement de cette liaison longue de 200 km, dont 161 km dans la zone de contrôle de 50Hertz, a duré 15 ans. La ligne 380 kV doit assurer un approvisionnement électrique fiable à la Bavière après la sortie du nucléaire. Depuis la mise en service complète de la nouvelle liaison, moins de problèmes de congestion ont été constatés dans la zone de réglage de 50Hertz, ce qui a sensiblement réduit le coût des mesures de redispatching.

Ostwind1

En 2017, 50Hertz a accompli des progrès notables dans plusieurs projets offshore. Un deuxième câble a notamment été posé pour le projet d'interconnexion offshore Ostwind1. Le parc éolien Wikingen pourra dès lors être raccordé en 2018.





Que fait
Elia pour
que notre
industrie
reste
compétitive
par rapport à
l'étranger ?

PIETER TIMMERMANS,
ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ DE LA FEB



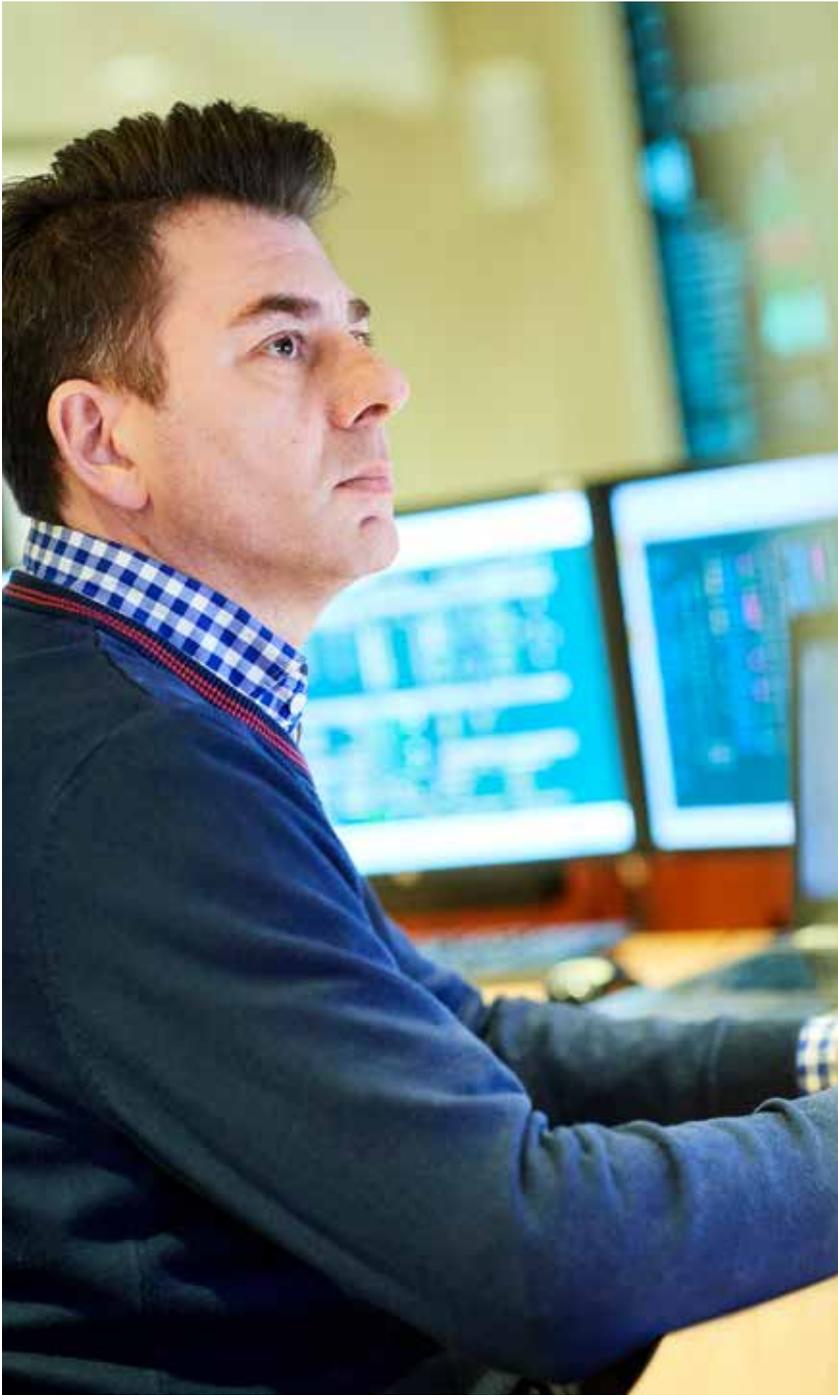
– ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ DE LA
FÉDÉRATION DES ENTREPRISES
DE BELGIQUE DEPUIS 2012
– EN TANT QU'ORGANISATION
INTERPROFESSIONNELLE
DES EMPLOYEURS,
LA FEB REPRÉSENTE
50.000 ENTREPRISES



**JAMES MATTHYS-DONNADIEU,
HEAD OF MARKET DEVELOPMENT ELIA**

Si nous voulons garantir la compétitivité des entreprises belges, nous devons proposer un prix de l'électricité comparable à celui des pays voisins. Nos industries se caractérisent par une grande efficacité énergétique, mais consomment davantage d'énergie que les pays voisins. Outre les diverses taxes et surcharges, le prix de l'électron et les tarifs de transport revêtent aussi une importance capitale. L'obtention d'un prix de l'électron identique à celui des pays voisins constitue un objectif en soi. Ce prix est notamment influencé par la capacité disponible à tout moment aux frontières.

« Le marché de l'électricité belge est connecté à ceux des pays voisins par le biais d'interconnexions. Ceci nous permet d'utiliser les moyens de production les plus efficaces pour répondre à la demande, que ceux-ci se trouvent en Belgique ou à l'étranger. Notre objectif est d'atteindre une convergence entre le prix de l'électricité belge et celui des pays voisins. Elia contribue activement à la définition du système électrique du futur pour que celui-ci reste fiable, durable et compétitif dans le cadre de la transition énergétique. Notre étude récente « Electricity Scenarios for Belgium towards 2050 » est un exemple concret de son engagement. »



Nous faisons évoluer le système et les marchés électriques

Compte tenu de l'essor des énergies renouvelables, dont la production est très fluctuante, une flexibilité accrue est nécessaire au sein du réseau électrique pour garantir à tout moment l'équilibre entre l'offre et la demande. La digitalisation et l'utilisation des dernières technologies offrent aux acteurs de marché de nouvelles opportunités d'optimiser leur gestion de l'électricité en proposant des surplus ou en réduisant temporairement la consommation (flexibilité de la demande). En ouvrant le marché à de nouveaux acteurs et à de nouvelles technologies, Elia souhaite renforcer la sécurité d'approvisionnement, mais aussi rendre les prix du marché plus compétitifs.

Le développement de ces mécanismes d'équilibre transfrontaliers nécessite davantage de collaboration et de coordination sur le plan national et supranational, ainsi qu'un cadre législatif adapté. Pour y parvenir, Elia veille à ce que chaque acteur du marché ait accès au réseau de manière transparente et non discriminatoire.

Elia souhaite faciliter la poursuite du couplage de marché, tant au niveau de la distribution que sur le plan européen. Nous donnons une chance aux nouveaux acteurs et aux nouvelles technologies en innovant dans nos systèmes et dans de nouveaux produits de marché.



PASCALE FONCK,
CHIEF EXTERNAL RELATIONS OFFICER
CHEZ ELIA

« EN PLUS D'ÉLABORER UN PROGRAMME DE CHANGEMENT AMBITIEUX DANS UN ENVIRONNEMENT QUI ÉVOLUE RAPIDEMENT, NOUS RÉFLÉCHISSONS AUSSI À LA GESTION DE LA SORTIE DU NUCLÉAIRE PRÉVUE POUR 2025 ET AUX SCÉNARIOS DE TRANSITION POSSIBLES, DU POINT DE VUE DU MARCHÉ ET DU SYSTÈME. »



”

PATRICK DE LEENER,
CHIEF CUSTOMERS, MARKETS
& SYSTEM OFFICER CHEZ ELIA

« EN 2017, ELIA ET LES GESTIONNAIRES DE RÉSEAUX DE DISTRIBUTION ONT IMPLÉMENTÉ UN PROJET PILOTE AFIN D'INTÉGRER LA FLEXIBILITÉ DISPONIBLE AU NIVEAU DE LA DISTRIBUTION DANS LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME. LE LANCERMENT DE CETTE COLLABORATION REVÊT UNE IMPORTANCE CRUCIALE DANS UN CONTEXTE MARQUÉ PAR LA HAUSSE DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET SON CARACTÈRE VARIABLE. »

Nos ambitions

Vers un marché intégré

La mise à disposition des acteurs de marché de la capacité de transport entre les différents pays offre une plus-value économique pour l'ensemble de la communauté. Cela rend les marchés de l'énergie plus accessibles et donc plus compétitifs car moins concentrés sur leurs marchés nationaux. Le consommateur peut accéder à l'énergie la moins chère là où elle est disponible.

Harmonisation européenne des règles du marché électrique

Initiés par la Commission européenne, les codes de réseau européens sont établis sur base de propositions formulées par les gestionnaires de réseau de transport européens et ont pour objectif d'apporter un cadre législatif commun aux États membres pour le marché énergétique.

Par ce biais, l'Europe souhaite renforcer les démarches pour faire du marché énergétique paneuropéen, un secteur fiable, compétitif et à faible émission de carbone. En outre, chaque code de réseau fait partie intégrante de la dynamique d'achèvement du marché intérieur de l'énergie et d'atteinte des objectifs énergétiques 20-20-20 de l'Union européenne.

Notre expertise au service de la communauté

Elia participe activement aux divers groupes de travail nationaux et européens et partage son expertise dans le cadre de l'élaboration du système énergétique du futur. Elia réalise régulièrement des études approfondies pour pouvoir donner des conseils avisés au sujet des besoins du réseau électrique. Elia travaille également pour ses clients et crée des groupes de travail spécialisés pour comprendre les besoins des divers acteurs du marché et élaborer les meilleures solutions.

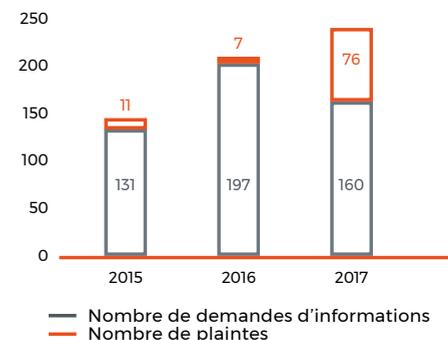


OBJECTIFS

Nous nous préparons à ouvrir les marchés de l'énergie à l'ensemble des acteurs, indépendamment de leur taille, du type de technologie utilisée, et de leur rôle dans le marché. Ils pourront ainsi tirer pleinement parti des avantages économiques :

- **Adaptation du marché d'équilibrage belge à toutes sortes de technologies et d'acteurs de marché, indépendamment du réseau auxquels ils sont raccordés**
- **Intégration de la Belgique dans un marché d'équilibrage européen plus large.**

DEMANDES D'INFORMATIONS DES CLIENTS ET PLAINTES (BELGIQUE)



Nos réalisations en 2017

Gérer l'équilibre en temps réel au quotidien

Avec un taux de fiabilité du réseau à 99,999% en 2017, les opérateurs qui veillent 24h sur 24 à la bonne conduite du réseau activent les moyens de réglage nécessaires afin d'assurer l'équilibre électrique à chaque instant. Ils disposent de produits pour la gestion du système électrique, communément appelés services auxiliaires. En effet, ces produits participent au maintien de la fréquence et de la tension, à la levée des congestions et à la gestion instantanée de l'équilibre entre la production et la consommation.

Le centre de contrôle coordonne les flux d'énergie sur les réseaux, en étroite collaboration avec des centres de coordination internationaux (comme Coreso et TSCNET) et les gestionnaires de réseau de transport des pays voisins. La fiabilité du système électrique et la sécurité d'approvisionnement du pays dépendent de leur bonne collaboration.



KRISTIEN CLEMENT-NYNS,
ANCILLARY SERVICES MANAGER
CHEZ ELIA

« NOUS AVONS POUR OBJECTIF D'OUVRIER NOTRE MARCHÉ D'ÉQUILIBRAGE À DE NOUVEAUX ACTEURS ET TECHNOLOGIES EN INNOVANT DANS NOS SYSTÈMES ET PRODUITS. NOUS NOUS SOMMES DONC ENGAGÉS DANS UN AMBIETUEUX PROGRAMME DE CHANGEMENT POUR LE MARCHÉ D'ÉQUILIBRAGE. »

POUR L'ÉQUILIBRE DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE, IL EXISTE 3 PRODUITS DIFFÉRENTS :

1

**Réserve
primaire
FCR**

Frequency Containment Reserve (FCR) ou réserve primaire

Activée automatiquement et continuellement tant à la hausse qu'à la baisse de manière quasi instantanée (délai de 0 à 30 secondes), elle stabilise la fréquence du réseau européen. En cas de déviation, tous les gestionnaires de réseau de transport européens sont solidaires et peuvent dans les 15 minutes couvrir deux incidents graves simultanés (la perte de 2 unités de production de 1.500 MW). Elle est fournie par des unités de production ou sites de prélèvement.

2

**Réserve
secondaire
AFFR**

Automatic Frequency Restoration Reserve (aFRR) ou réserve secondaire

Activée automatiquement et continuellement tant à la hausse qu'à la baisse, dans un délai de 30 secondes à 15 minutes, elle permet de faire face aux déséquilibres soudains dans la zone gérée par Elia. Elle est fournie par des unités de production.

3

**Réserve
tertiaire
MFRR**

Manual Frequency Restoration Reserve (mFRR) ou réserve tertiaire

Activable manuellement à la hausse à la demande d'Elia, elle permet de faire face à un déséquilibre important dans la zone gérée par Elia et/ou de faire face à des problèmes de congestion. Elle est de plusieurs types et est fournie par des unités de production ou sites de prélèvement.



Extension du marché de réglage primaire aux nouvelles technologies

Le 1^{er} mai 2017, un nouveau cadre contractuel régissant la fourniture du service de réglage primaire de la fréquence (« FCR » ou « R1 ») a été mis en place par Elia. De cette manière, les nouvelles technologies telles que les batteries ou la production décentralisée peuvent participer à l'équilibre électrique. Ce changement s'inscrit dans le plan de développement pluriannuel élaboré par Elia en 2016, en étroite collaboration avec les gestionnaires de réseau de distribution et les acteurs de marché concernés suite à l'évolution du parc de production belge.

Intégration des unités non-CIPU à la réserve secondaire

Elia étudie depuis mi-2016 la possibilité d'intégrer des unités autres que des grandes centrales de production de gaz et d'ouvrir la participation à la réserve secondaire aux unités de grandeur et technologies diversifiées (biogaz, unités de cogénération, pompes à chaleur...).

En 2017, Elia a réalisé un projet pilote « R2 Non-CIPU », en collaboration avec Actility, EDF Luminus et Next Kraftwerke. Les résultats de ce projet pilote ont



montré qu'il était souhaitable que le marché de l'aFRR (automatic Frequency Restoration Reserves ou réserve secondaire) soit ouvert à la flexibilité non-CIPU. Elia développera une nouvelle note de design pour l'aFRR comprenant une évaluation technique et économique de la mise en œuvre du transfert d'énergie. La proposition de design sera présentée pour consultation aux stakeholders dans le courant de l'année 2018.

Extension du marché secondaire actuel des réserves

Elia a conduit une étude sur la possible extension du marché secondaire actuel des réserves. Après avoir présenté les différents scénarios et initié une enquête auprès des acteurs, Elia a proposé une implémentation début mars 2017, sur base des commentaires du marché.

Jusqu'à présent, le marché secondaire n'était ouvert qu'à certains cas de figures : en day ahead, aux unités CIPU seulement et, en intraday, uniquement si ces unités CIPU subissaient une panne.

Après consultation avec les stakeholders, Elia a suggéré l'ouverture du marché secondaire dès le 31 décembre 2017 à toutes les unités (CIPU et non-CIPU) et à tous les cas de figures (en cas de panne ou non).

Cette ouverture du marché apporte une claire valeur ajoutée et permettra à la Belgique de devenir un des pionniers en Europe en termes d'échanges de réserves.

Étude sur le dimensionnement dynamique des besoins en réserves

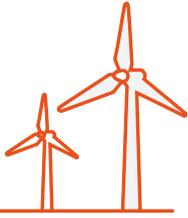
En octobre 2017, Elia a présenté une nouvelle méthode permettant de dimensionner « de manière dynamique » les besoins en réserves de balancing presque en temps réel. Cela se ferait en fonction des conditions du système prévues en day-ahead, en incluant l'énergie éolienne offshore et onshore, l'énergie photovoltaïque, la demande en électricité et les plannings des centrales électriques et des éléments du réseau de transport.

L'étude démontre que la méthodologie alternative proposée améliore la fiabilité et l'efficacité de l'achat des réserves, en particulier dans les systèmes du futur, avec une production renouvelable accrue. L'application effective du dimensionnement dynamique dépendra d'une étude de suivi concernant l'achat dynamique (« quotidienne ») de réserve tertiaire en 2018.

Étude sur la méthodologie de prix utilisée pour la compensation de l'énergie d'équilibrage activée

Elia a analysé les avantages et inconvénients d'une évolution vers une méthodologie « paid-as-cleared » plus tôt que prévu par la législation européenne. Cette nouvelle méthodologie a pour but d'introduire une meilleure dynamique de marché. Elia décrit également un plan d'implémentation ainsi qu'une analyse des coûts et bénéfices.

Selon une première estimation, l'étude conclut qu'une mise en œuvre de la nouvelle méthodologie de prix est possible, pour mFRR, au plus tôt dans la seconde moitié de 2019, et pour aFRR, au plus tôt fin 2020, à condition que la liquidité soit suffisante dans les marchés concernés. Cette estimation est sujette à modification en fonction d'une analyse plus approfondie et à un planning de projet détaillé ainsi que des autres priorités fixées par Elia, la CREG et les autres acteurs de marché.



La réserve stratégique QU'EST-CE QUE C'EST ?

La réserve stratégique est un concept implémenté pour la première fois durant l'hiver 2014-2015. Elle a été mise en place afin de faire face à la pénurie structurelle de capacité de production électrique installée en Belgique, qui est occasionnée par la fermeture temporaire ou définitive de centrales (pour des raisons économiques ou techniques). Cette réserve a pour but de contribuer à assurer la sécurité d'approvisionnement pendant la période hivernale.

Avant chaque période hivernale et sur instruction du ministre de l'Énergie, Elia organise un appel d'offres auprès des centrales qui ont annoncé leur fermeture et auprès d'acteurs de gestion de la demande.

La réserve ainsi constituée est activable entre le 1^{er} novembre et le 31 mars et n'est pas utilisable pour participer à d'autres marchés. Chaque année, les besoins en réserve stratégique sont évalués pour l'hiver suivant.

QUAND EST-ELLE ACTIVÉE ?

La réserve stratégique est activée lorsqu'une situation de « déficit structurel » est identifiée (par critère économique ou technique) sur la base des prévisions du marché ou des informations disponibles pour Elia, la veille du jour concerné ou quelques heures à l'avance.

En 2017, les autorités belges et européennes se sont consultées pour vérifier si le mécanisme belge de réserve stratégique était compatible avec les règles applicables aux aides d'État de l'UE, et en particulier avec les « Lignes directrices concernant les aides d'État à la protection de l'environnement et à l'énergie pour la période 2014-2020 ».

Bien que les autorités européennes n'aient pas encore donné de décision publique et définitive, Elia et la CREG ont été informées formellement des engagements pris par la ministre fédérale de l'Énergie vis-à-vis de la Commission européenne afin d'obtenir une décision finale positive. Dans la mesure du possible, ces engagements ont déjà été pris en compte pour la prochaine période hivernale de 2018-2019.



La réserve stratégique pour l'hiver 2018-2019

Comme prévu dans la loi Électricité, Elia effectue pour le 15 novembre de chaque année une analyse probabiliste de la sécurité d'approvisionnement belge pour l'hiver suivant. Cette analyse ainsi que l'avis de la DG Énergie sont des éléments clés dont la ministre fédérale de l'Énergie doit tenir compte pour déterminer le volume nécessaire de réserve stratégique. Le 15 janvier 2018, la ministre fédérale de l'Énergie a chargé Elia de constituer une réserve de 500 MW pour l'hiver 2018-2019.



SITUATION SUR LE RÉSEAU PENDANT LA VAGUE DE FROID DE FROID

« Durant l'hiver 2016-2017, en raison de la vague de froid en Belgique et en France, Elia a envisagé d'activer la réserve stratégique à la mi-janvier 2017. Ce ne fut finalement pas le cas suite à de meilleures conditions météorologiques en France. Elia est parvenue, en étroite coordination avec les autres gestionnaires de réseau de transport européens, à maintenir la sécurité d'approvisionnement sans devoir activer la réserve stratégique. En Belgique, les différents acteurs de marché ont tout mis en œuvre pour garantir un parc de production optimal et assurer l'équilibre dans leur portefeuille de clients. »
Kristof Sleurs, Head of Operations NCC chez Elia





**HANS VANDEBROUCKE,
RESPONSABLE DU SERVICE BELGIAN
MARKET MODEL CHEZ ELIA**

« GRÂCE À BIDLADDER, LES PLUS PETITES UNITÉS PEUVENT MAINTENANT PARTICIPER À LA FLEXIBILITÉ. JUSQU'À PRÉSENT, CELA N'ÉTAIT POSSIBLE QUE POUR LES UNITÉS POSSÉDANT UNE PUISSANCE DE MINIMUM 25 MW. BIDLADDER OFFRE UN ACCÈS AU MARCHÉ DE BALANCING POUR LA DEMANDE ET LA PRODUCTION DÉCENTRALISÉE AFIN DE VALORISER LEUR FLEXIBILITÉ. CELA AMÈNE AINSI PLUS DE LIQUIDITÉ POUR ELIA. »



Le projet BidLadder

PERMETTRE AUX ACTEURS D'OFFRE AU MARCHÉ LA FLEXIBILITÉ DISPONIBLE

Opérationnel depuis septembre 2017, BidLadder est une plateforme de marché créée par Elia. Celle-ci offre la possibilité à tous les acteurs du marché de proposer leur flexibilité sur base journalière afin de garantir l'équilibre du réseau électrique, et ce indépendamment du niveau de tension auquel ils sont raccordés ou de la technologie sous-jacente (production ou gestion de la demande). Cela permet ainsi à de plus petites unités de participer d'une manière très flexible. Jusqu'à présent, seules les grandes unités de production d'une puissance installée de minimum 25 MW pouvaient proposer leur énergie disponible. Les unités de production plus petites et la flexibilité de la demande ne disposaient pas de cette possibilité. La plateforme sera disponible pour le réseau de distribution début 2018.

Elia va faciliter l'échange des données dans le cadre de BidLadder grâce à la plateforme DataHub, développée en collaboration avec les gestionnaires de distribution.

Le projet DataHub

FACILITER LES ÉCHANGES DE FLEXIBILITÉ AVEC LES GESTIONNAIRES DE DISTRIBUTION

Le 1^{er} janvier 2018, Elia a lancé, avec les gestionnaires de réseau de distribution (GRD), la plateforme commune « T-DSO DataHub ». Cette plateforme sert à échanger des données entre Elia et les GRD, nécessaire pour la vérification et le décompte des volumes de flexibilité activés sur demande d'Elia dans le cadre des services auxiliaires afin de gérer l'équilibre électrique. Grâce au T-DSO DataHub, tous les acteurs de marché et utilisateurs de réseau peuvent offrir de la flexibilité à Elia.

Le développement de cette plateforme fait suite au lancement, fin juin 2017, du projet BidLadder, une plateforme de marché qui permet aux acteurs de marché de mettre à la disposition d'Elia toute la flexibilité dont ils disposent dans leur portefeuille. Pour ouvrir BidLadder au réseau de distribution, Elia et les gestionnaires de réseau de distribution (GRD) avaient besoin d'un outil pour faciliter ces échanges de données. C'est ainsi que DataHub a été créé.

Extension de la méthodologie flow-based

Elia travaille actuellement à l'implémentation du mécanisme flow-based pour le calcul de capacité infrajournalier dans la région CWE (Europe du Centre-Ouest). En août 2015, la méthodologie flow-based n'avait été lancée que pour le calcul de capacité journalier. En outre, Elia travaille également à l'extension du mécanisme flow-based au région CORE (Europe du Centre-Ouest et du Centre-Est) dans le cadre de l'implémentation des codes de réseau.

Jusqu'alors, les échanges internationaux d'électricité dans l'Europe du Centre-Ouest (CWE) étaient déterminés sur base de la capacité de transport disponible à chaque frontière.

Le modèle flow-based se base sur une modélisation plus détaillée des éléments de réseau et permet d'allouer les capacités par liaison à haute tension et non plus par frontière. Ce système plus complexe mais plus précis fournit aux acteurs de marché des informations plus détaillées et davantage de possibilités d'importation et d'exportation.



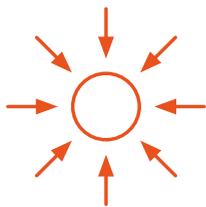


Le projet ENCODE

IMPLÉMENTATION DES CODES DE RÉSEAU EUROPÉENS

En Belgique, Elia a démarré le projet ENCODE qui a pour objectif d'implémenter ces codes de réseau au niveau national, et a initié, à la demande de l'administration fédérale de l'énergie, des concertations avec les acteurs de marché au sein du Users' Group d'Elia sur les principaux aspects d'implémentation de ces codes.

Ceci, afin de soumettre en mai 2018 une proposition d'amendement du règlement technique fédéral et, plus tard dans l'année, d'autres propositions initiées par les codes de réseau, aux autorités compétentes. Toutes ces soumissions de propositions seront précédées par des consultations publiques, organisées par Elia.



Les projets MARI et PICASSO

INTÉGRATION DU MARCHÉ DE BALANCING

Elia a signé deux protocoles d'accord en 2017 dans le cadre de l'intégration des marchés d'équilibrage: les projets MARI et PICASSO. Ces collaborations ont anticipé l'entrée en vigueur de la ligne directrice européenne sur l'équilibrage du système électrique (guideline on electricity balancing).

– **Le projet MARI** - Début avril 2017, dans le cadre du projet MARI, 19 gestionnaires de réseau de transport (GRT) européens ont signé un protocole d'accord pour la conception, la mise en œuvre et l'exploitation d'une nouvelle plateforme d'échange d'énergie d'équilibrage mFRR (R3 - réserves tertiaires).

– **Le projet PICASSO** - En juillet 2017, dans le cadre du projet PICASSO, 8 GRT ont signé un protocole d'accord pour la conception, la mise en œuvre et l'exploitation d'une plateforme pour l'activation commune d'énergie d'équilibrage aFRR (R2 - réserves secondaires). Les GRT ont veillé à impliquer les acteurs de marché dès le début de la phase de conception de ces marchés intégrés. C'est ainsi que fin 2017, des consultations publiques ont été lancées afin de récolter les remarques des acteurs de marché. La réglementation européenne prévoit que ces plateformes soient mises en service au plus tard fin 2021.



SILVIO FERREIRA,
PROJECT MANAGER CHEZ ELIA

«LA NOUVELLE PLATEFORME DE CALCUL POUR ELIA, POWERFACTORY, EST FLEXIBLE ET PERMETTRA DE DÉVELOPPER PLUS FACILEMENT DE NOUVEAUX PROCESSUS POUR FAIRE FACE AUX FUTURS CHALLENGES EN TERMES DE SÉCURITÉ DU RÉSEAU OU DE CALCULS DE CAPACITÉS (STABILITÉ DYNAMIQUE ET DE TENSION, INTRODUCTION DE L'HVDC, ETC.)»

Le projet iCAROS

COORDINATION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Dans un contexte en pleine évolution, Elia revoit les processus de coordination des installations électriques des utilisateurs du réseau (actuellement régis par le contrat CIPU). Elia a ainsi lancé en 2017 le projet iCAROS (Integrated Coordination of Assets for Redispatching and Operational Security). Celui-ci permettra d'implémenter de nouveaux échanges de données opérationnelles pour la coordination des installations électriques et la gestion des risques de congestions ainsi que les nouveaux rôles conformes à la ligne directrice européenne sur la gestion du réseau de transport de l'électricité.

En 2017, Elia a développé une note de design et l'a publiée pour consultation début décembre 2017. En 2018, Elia publiera une nouvelle version de cette note pour tenir compte des remarques des acteurs des marchés et préparer l'implémentation.



Le projet Loftie

AMÉLIORATION DES SIMULATIONS RÉSEAU

Exécuter des simulations de réseau requiert des outils de plus en plus avancés ainsi qu'une gestion du modèle du réseau intégrant des prévisions aussi bien à 1 jour qu'à 10 ans. Une nouvelle architecture data et IT a été développée et implémentée au sein d'Elia afin de permettre à ses départements concernés d'exécuter l'ensemble de leurs analyses dans un environnement plus moderne et flexible.

Le projet Loftie (Load Flow Tools and Insourcing of Expertise) a ainsi démarré en 2014. Le nouvel outil PowerFactory a été mis graduellement en service en 2017. Il permet d'intégrer des évolutions dans les processus métier des départements de planning opérationnel ainsi que de développement du réseau, à savoir la modélisation de la production renouvelable et des postes moyenne tension (GRD), l'automatisation renforcée afin de permettre d'exécuter plus de scénarios et ou encore la compatibilité avec les nouveaux codes et standards ENTSO-E.

La migration du planning opérationnel vers l'outil PowerFactory s'est déroulée en plusieurs étapes : la migration du planning hebdomadaire a eu lieu en juin 2017. Quant au planning journalier, celui-ci a été migré en novembre 2017.

Le prochain objectif en 2018 du projet Loftie sera notamment de modéliser intégralement la production renouvelable dans les calculs de sécurité du planning opérationnel. Cette évolution majeure permettra de passer vers un planning hebdomadaire conditionnel de coupures multi-scénarios tout en améliorant la qualité des simulations du planning journalier.

Notre expertise au service de la communauté

ÉTUDE SUR L'AVENIR DU SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE BELGE

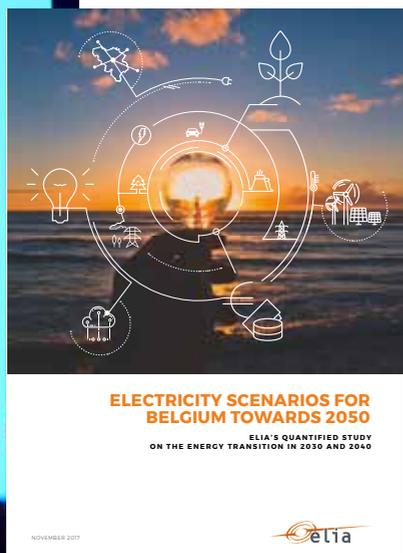
En novembre 2017, Elia a publié une nouvelle étude sur l'avenir du système énergétique belge et a appelé les autorités belges à passer rapidement à l'action. Dans « Electricity Scenarios for Belgium towards 2050 », Elia souligne qu'il est grand temps de prendre les décisions qui garantiront le futur système énergétique belge et le bien-être social du pays. Les changements rapides et fondamentaux liés à la transition énergétique créent en effet de nouveaux besoins, sans oublier le défi supplémentaire que représente la sortie du nucléaire prévue légalement pour 2025. Mais au-delà de ces nombreux défis, l'étude d'Elia décrit aussi des opportunités industrielles pour la Belgique en tant que « carrefour énergétique » de l'Europe.

Elia a publié ce rapport afin de soutenir les politiques qui élaborent un Pacte énergétique interfédéral. L'accent a été mis sur le court terme (fermeture des centrales nucléaires belges prévue légalement en 2025) et sur le plus long terme (respect des normes climatiques de la COP 21 en 2050).

L'étude a initié un débat public intense en Belgique et est aujourd'hui communément considérée comme un document de référence. Elia a entre autres insisté sur le fait que la capacité pour remplacer l'énergie nucléaire en 2025 ne se créerait pas d'elle-même, et que 3,6 GW de capacité thermique flexible seront nécessaires pour faire face au choc de la sortie du nucléaire.

L'étude a également démontré que des interconnexions supplémentaires représentent une solution robuste. Elles contribuent à atteindre les objectifs climatiques belges et offrent la meilleure garantie de prix compétitifs par rapport aux pays voisins. Elles créent en outre des opportunités industrielles pour le marché de production intérieur si la Belgique se profile comme pionnière en tant qu'« Energy Roundabout » ou « carrefour énergétique » de l'Europe.

L'étude a été présentée en détail lors de notre Stakeholders' Day annuel, qui a eu lieu le 17 novembre. Elia s'était concertée avec de nombreux acteurs du marché et groupements d'intérêt avant la publication du rapport. À son lancement, ce dernier bénéficiait donc d'un important soutien du secteur.



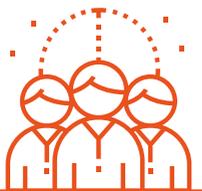
**ROXANNE VANDE ZANDE,
GRID CODES AND REGULATED
CONTRACTS MANAGER CHEZ ELIA**

« NOTRE ÉTUDE A OUVERT LES YEUX DU SECTEUR ET DES POLITIQUES. NOUS AVONS DÉMONTRÉ QU'UNE NOUVELLE CAPACITÉ ÉTAIT NÉCESSAIRE DANS CHAQUE SCÉNARIO D'AVENIR, MÊME EN CAS DE PROLONGATION PARTIELLE DU NUCLÉAIRE. SI ELLE NE FAIT RIEN, LA BELGIQUE VA SE RETROUVER QUASI AUTOMATIQUÉMENT DANS UNE SITUATION TRÈS DIFFICILE À PARTIR DE 2025. ELLE DEVRA PROLONGER AU MOINS 4 GW D'ÉNERGIE NUCLÉAIRE À LA DERNIÈRE MINUTE, OU ELLE RENCONTRERA DE GRAVES PROBLÈMES D'APPROVISIONNEMENT PENDANT DES ANNÉES, QUI AURONT DE GRAVES RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES SUR LA BELGIQUE. »

Renewables Grid Initiative

Depuis 2011, Elia est membre de l'association Renewables Grid Initiative (RGI), qui rassemble des associations environnementales (comme le WWF ou Birdlife) et des gestionnaires de réseau. Leur projet commun : créer un consensus autour de l'extension des réseaux nécessaire à l'intégration du renouvelable, dans le respect de la biodiversité et de l'environnement.

En 2017, RGI a organisé plusieurs webinaires et ateliers sur les mesures de compensation pour la communauté et l'amélioration de l'acceptation publique grâce à l'enfouissement des lignes à haute tension. Les ONG ont également pu découvrir la manière dont les gestionnaires de réseau de transport développent et construisent leur réseau lors d'ateliers spécifiques. Ceci leur a permis de mieux comprendre les nombreuses contraintes dont les GRT doivent tenir compte.



Global Energy Interconnection Development and Cooperation Organization

Par le biais d'Elia Grid International, le groupe Elia a rejoint, en novembre 2017, l'organisation internationale GEIDCO (The Global Energy Interconnection Development and Cooperation Organization), basée en Chine. GEIDCO facilite et promeut l'établissement d'un système global d'interconnexions énergétiques. Pour ce faire, l'organisation réalise des plans de développement et des propositions de standards techniques avec l'aide d'experts du secteur.

Le groupe Elia souhaite apporter son expertise dans cette initiative internationale pour le développement des interconnexions.



NOS COLLÈGUES AU SEIN D'ASSOCIATIONS ÉNERGÉTIQUES

Elia accorde beaucoup d'importance à collaborer et entretenir de bonnes relations avec chaque acteur du marché. Certains managers sont notamment membres d'entreprises du secteur. Pascale Fonck, Chief External Relations Officer chez Elia, est devenue, en juin 2017, Board Member d'Entso-e. Patrick De Leener, maintenant Chief Customers, Market & System Officer chez Elia, a été jusqu'en novembre 2016 CEO de Coreso. Quant à Jan Van Roost, anciennement Head of Settlement, Metering & Data Reporting chez Elia, il occupe, depuis août 2017, le poste de COO chez Coreso. Cécile Pellegrin, Head of Network Operations chez Elia, est depuis août 2017, Head of Development chez Coreso.





QUE SE PASSE-T-IL CHEZ 50HERTZ ?

WindNODE



Le projet conjoint WindNODE a démarré en janvier 2017 avec une première réunion des différents partenaires dans le Netzquartier de 50Hertz. WindNODE rassemble plus de 70 partenaires qui développent des solutions décentralisées et durables pour la transition énergétique. L'objectif est d'intégrer efficacement de larges quantités d'énergie renouvelable dans le réseau électrique, tout en maintenant son équilibre. WindNODE table sur les possibilités offertes par la digitalisation afin de rendre le système énergétique intelligent et de permettre aux nombreux acteurs d'agir ensemble dans un réseau décentralisé.

Le Berlin Energy Transition Dialogue

En mars 2017, Elia et 50Hertz ont participé au 3^e « Berlin Energy Transition Dialogue », une organisation du gouvernement fédéral allemand. Pendant cet événement de deux jours, le groupe Elia a encadré plusieurs événements. Nous avons pu démontrer notre expérience en matière d'intégration de l'énergie renouvelable et présenter les modifications nécessaires pour adapter le réseau de transport en conséquence.



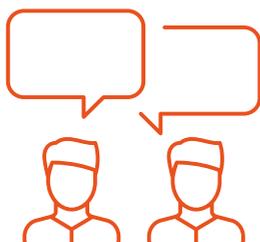
BORIS SCHUCHT,
CEO 50HERTZ

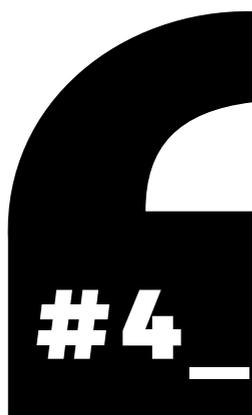
« LES ÉNERGIES RENOUVELABLES NE CONSTITUENT PLUS UN PRODUIT DE NICHE, MAIS UN ÉLÉMENT DOMINANT, SURTOUT DANS NOTRE ZONE DE CONTRÔLE. UNE INTÉGRATION SÛRE ET EFFICACE DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE NÉCESSITE TOUTEFOIS DES INNOVATIONS ET DES INTERACTIONS INTELLIGENTES. WINDNODE COMBINE CES DEUX OBJECTIFS. »



La Roundtable for Europe's Energy Forum

Le 18 octobre, le CEO de 50Hertz, Boris Schucht, a participé à une discussion ouverte sur le fonctionnement futur du système électrique européen. Celle-ci était organisée à Bruxelles dans le cadre du « Clean Energy Package ». Le modèle des Regional Energy Forums (REF) a été présenté, en collaboration avec d'autres gestionnaires de réseau de transport européens, à Maroš Šefcovic, le commissaire européen chargé de l'énergie. Ces REF devraient améliorer la coordination entre les Regional Security Centers (RSC) existants comme CORESO et TSCNET.





Comment Elia procède-t-elle pour remettre la plage en état après la pose de câbles ?

**LEON INKEBERGHE -
GÉRANT DE L'ICARUS SURFCLUB,
ZEEBRUGES**

La plage et le bord de mer sont la carte de visite de notre club de surf. Ils doivent être impeccables. Nos membres utilisent aussi la plage de manière intensive pour pratiquer leur sport. Ils la parcourent avec leurs kites. Nous apprécions grandement qu'Elia discute avec nous des travaux et réduise leur durée au minimum, mais il est tout aussi important de récupérer une plage sûre et propre par après.

- KITESURFER PASSIONNÉ DEPUIS
SIX ANS
- GÈRE DEPUIS PEU L'ICARUS
SURFCLUB À ZEEBRUGES



**MATHIEU DONCHE -
NEMO LINK BE PROJECT
MANAGER CHEZ ELIA**

« Nous tenons à rendre une plage irrécupérable après les travaux. Cela signifie que nous effectuons les travaux en privilégiant la qualité, afin qu'aucun affaissement ne se produise et qu'aucun déchet ne soit oublié. Pour cela, nous creusons la zone de travail et tamisons le sable. Nous déterminons et discutons au préalable de notre méthode de travail avec les stakeholders, dans ce cas-ci le club de surf. »

21.824 m

DE LIGNES DU PROJET STEVIN ONT ÉTÉ
INTÉGRÉS AU PAYSAGE

85 ha

SUPERFICIE DE CORRIDORS DURABLES
CRÉÉS PAR AN, DEPUIS 2015



Nous collaborons pour renforcer notre position de GRT

Les activités d'Elia ont une incidence sur le développement socioéconomique du pays. En tant qu'acteur central du système énergétique, Elia souhaite améliorer la concertation et la coordination avec les divers acteurs du marché. Elia veut être aussi une entreprise durable et responsable, qui met tout en œuvre pour contribuer à réduire l'empreinte écologique de ses activités et à développer des projets en faveur de la communauté.



”

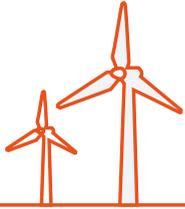
ILSE TANT, CHIEF PUBLIC ACCEPTANCE OFFICER CHEZ ELIA

Lors de la réalisation de travaux d'infrastructure, Elia souhaite tenir compte des besoins et des inquiétudes de la société pendant toute la phase de projet. Nous abordons nos stakeholders avec empathie et intégrité.

Pour ce faire, Elia a développé une politique axée sur 4 aspects principaux - économique, environnemental, sociétal et social - qui définit tant les ambitions que les actions d'Elia en termes de développement durable.

« NOUS RENFORÇONS LE DIALOGUE AVEC TOUTES LES PARTIES PRENANTES ET NOS COLLÈGUES ÉTRANGERS POUR PROPOSER DES SOLUTIONS SERVANT L'INTÉRÊT DE LA COMMUNAUTÉ ».

Nos ambitions



Économique

Au niveau économique, Elia renforce son réseau de manière à intégrer davantage d'énergie renouvelable et à supporter ainsi le mix énergétique belge et les ambitions européennes en termes de renouvelable.



Social

Au niveau social, Elia se veut un employeur durable, qui prend soin de la sécurité de tous. Pour ce faire, Elia compte sur une culture d'entreprise motivante et robuste, lui permettant d'affronter avec agilité chaque défi du secteur énergétique.



Environnemental

Au niveau environnemental, Elia incorpore davantage d'objectifs environnementaux dans ses activités afin de contribuer au mieux à la transition énergétique et de favoriser la biodiversité autour de ses installations.



Sociétal

Au niveau sociétal, Elia souhaite renforcer son réseau, grâce au dialogue et à la collaboration des riverains. Son système électrique se doit d'être fiable et abordable, et d'être maintenu et développé dans l'intérêt de la communauté.



OBJECTIFS

Nous réalisons le réseau du futur en entretenant un dialogue proactif avec une multitude de stakeholders. Nous faisons preuve de respect mutuel et d'empathie pour trouver les meilleures solutions sociétales et environnementales.

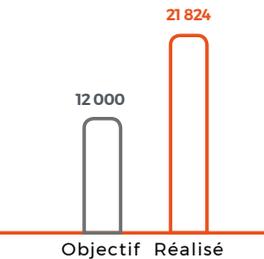
- Servir la communauté en continuant à développer le réseau pour permettre une intégration correcte des énergies renouvelables dans le réseau européen du futur
- Élargir le dialogue avec les stakeholders et les tenir informés tout au long des projets
- Réaliser les études et analyses nécessaires et agir en tant que conseiller auprès des différentes autorités pour réaliser la transition énergétique dans l'intérêt de la communauté



Nos réalisations en 2017

Créer une relation de confiance et de dialogue

INTÉGRATION DE STEVIN DANS LE PAYSAGE
(nombre de mètres avec intégration verte)



Elia souhaite réduire l'impact de ses installations sur le paysage. Pour ce faire, elle plante sur ses propres terrains de nombreux arbres et arbustes. Plus d'informations sur les mesures durables, voir l'annexe.

DES RENCONTRES AVEC LES RIVERAINS POUR SES PROJETS D'INFRASTRUCTURE

Informier et être à l'écoute des riverains impactés par ses projets d'infrastructure est une priorité pour Elia. En effet, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité organise régulièrement des sessions d'information, en partenariat avec les communes concernées. Ces info-sessions permettent d'éclairer les riverains sur les impacts et les enjeux des travaux à venir mais aussi de répondre à chacune de leurs questions. Des newsletters, sites web ou brochures sont également diffusés pour optimiser la communication tout au long des travaux.

INVITER LES RIVERAINS À DÉCOUVRIR NOTRE MÉTIER

En mai, Elia a ouvert au public les portes de son tout nouveau poste à haute tension Stevin à Zeebrugge. Cette visite a eu lieu dans le cadre des Journées Chantiers Ouverts, une initiative de la Confédération Construction au cours de laquelle plusieurs projets sont accessibles au grand public. C'était la première fois qu'Elia participait à un tel événement. Avec plus de 2.000 participants, la journée a été un tel succès qu'Elia compte ouvrir les portes d'un autre projet en 2018. Plus d'infos sur Stevin en page 43.

COLLABORATION AVEC LES CLIENTS ET LES PARTENAIRES

Elia accorde une importance particulière à entretenir de bonnes relations avec ses clients et ses partenaires, les gestionnaires de réseau de distribution. Pour ce faire, Elia compte sur plusieurs approches.

Des Key Account Managers gèrent évidemment chaque jour le lien direct avec eux. Des événements et rencontres sont également organisés afin de les tenir informés des activités d'Elia, des différents produits qu'elle offre et de sa vision sur l'avenir du réseau électrique en Belgique.

JOURNÉE POUR LES ÉCOLES AU POSTE STEVIN

Le vendredi 5 mai, Elia a orchestré une Journée pour les écoles sur le site Stevin à Zeebrugge. L'objectif était de conscientiser les générations futures aux évolutions du système énergétique. La visite d'un nouveau poste à haute tension constitue en outre une expérience unique, que les élèves et les enseignants ont particulièrement appréciée.





**PHILIPPE CORNELIS,
PUBLIC ACCEPTANCE OFFICER
CHEZ ELIA**

« NOTRE OBJECTIF EST D'IMPLIQUER LES CITOYENS ET LES AUTORITÉS LOCALES LE PLUS EN AMONT POSSIBLE AFIN DE POUVOIR PRENDRE EN CONSIDÉRATION LEURS IMPÉRATIFS ET LEURS PRIORITÉS. IL EST AUSSI NÉCESSAIRE DE GARDER UN CONTACT TRÈS ÉTROIT PENDANT TOUT LE PROCESSUS POUR POUVOIR RÉAGIR AU PLUS VITE. »



LE DIALOGUE AU CENTRE DU PROJET STEVIN

Elia a informé et impliqué des centaines de stakeholders à chaque étape du projet Stevin, des 8 administrations communales jusqu'aux riverains. Elia a ainsi réalisé le projet Stevin en tenant compte de son environnement. Quel est le retour des bourgmestres sur le projet ?

Renaat Landuyt (bourgmestre de Bruges)

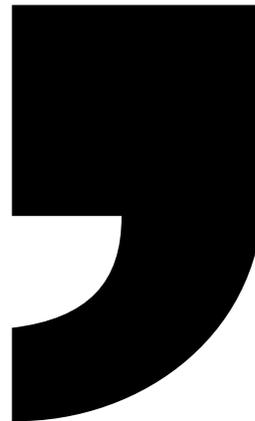
« Les mesures complémentaires proposées par Elia ont joué un rôle crucial pour aboutir à un compromis. Le poste Stevin est intégré au mieux dans son environnement et est entouré de végétation. En tant que ville, cette solution nous permet non seulement de protéger nos riverains, mais aussi d'améliorer leur cadre de vie. »

Joachim Coens (bourgmestre de Damme)

« Damme accorde beaucoup d'importance à la qualité de ses aménagements. Nous sommes heureux d'avoir pu développer une solution avec Elia pour les riverains qui rencontraient encore des nuisances visuelles. Ils ont eu la possibilité de demander la plantation gratuite de végétation pour réduire l'impact visuel. L'administration communale trouve cette action très positive. »

Marleen Van Den Bussche (bourgmestre de Maldegem)

« Elia a toujours été prête à trouver un accord mutuel pour un tracé approprié. Nous espérons qu'Elia continue à nous considérer comme un interlocuteur permanent. C'est la meilleure garantie pour le bien-être des habitants de Maldegem. »



ELIA'S USERS' GROUPS

Les Users' Group sont des groupes spécifiques de réflexion composés de représentants des utilisateurs de réseau, des partenaires gestionnaires de réseau de distribution et d'autres acteurs de marché. Ces groupes permettent à Elia de diffuser des informations aux acteurs de marché et de les consulter sur différents points spécifiques du fonctionnement du marché de l'électricité. Le Users' Group peut transmettre des points de vue sur des dossiers et problèmes spécifiques au ministre, à l'administration ou au régulateur compétent ou entreprendre d'autres initiatives. Trois groupes de travail sont actifs : System Operation, Belgian Grid et European Market Design. Des groupes ad hoc peuvent également être constitués pour traiter de sujets plus spécifiques.

Tous les deux ans, Elia organise une enquête de satisfaction auprès de ses clients et partenaires afin de récolter leurs avis sur ses services. Cette enquête, dont la prochaine est prévue fin 2018, est un outil très important pour Elia afin de récolter les attentes et les points à améliorer.



ENQUÊTE DE SATISFACTION

COLLABORATION AVEC LES RÉGULATEURS

CREG

Fin 2017, la CREG a approuvé l'actualisation de l'ensemble des surcharges qu'Elia perçoit dans le cadre des obligations de service public qui lui sont imposées, pour application à partir du 1^{er} janvier 2018. La surcharge des certificats verts wallons a pu être maintenue à son niveau par la mise en œuvre d'une opération de temporisation à la fin de l'été 2017.

Dans le domaine des services auxiliaires, Elia a obtenu une approbation de la CREG sur la méthode qu'elle a développée pour déterminer les volumes de services auxiliaires dont Elia a besoin pour assurer la gestion du système électrique de manière sûre et fiable.



RAPHAËL BOURGEOIS,
KEY ACCOUNT MANAGER CHEZ ELIA

« AFIN D'INFORMER LES UTILISATEURS DE RÉSEAU, NOS PARTENAIRES ET STAKEHOLDERS DE MANIÈRE PLUS GLOBALE SUR NOTRE STRATÉGIE, NOS ACTIVITÉS ET NOS PRODUITS, ELIA ORGANISE ÉGALEMENT PLUSIEURS ÉVÈNEMENTS ANNUELS. PARMIS CEUX-CI, IL Y A LE STAKEHOLDER'S DAY, LA JOURNÉE ARP, SPÉCIALEMENT DÉDIÉE AUX RESPONSABLES D'ACCÈS, OU ENCORE LE CUSTOMERS' DAY POUR LES CLIENTS DIRECTEMENT RACCORDÉS AU RÉSEAU D'ELIA ET LES PARTENAIRES GESTIONNAIRES DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION. »

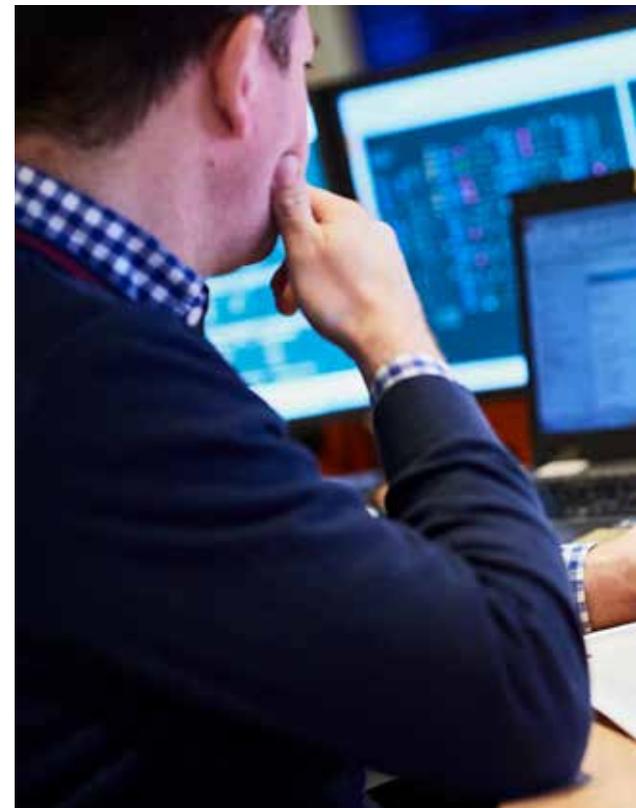
Fin juin, la CREG a déterminé les différents objectifs qu'Elia est incitée à atteindre en 2018 dans le cadre mis en place par la Méthodologie tarifaire, et laissés à la discrétion de la CREG. Ceux-ci visent notamment à favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande.

Suite au rapport tarifaire soumis par Elia, la CREG a adopté une décision concernant les soldes tarifaires relatifs à l'année 2016.

La CREG a également adopté une série de décisions s'inscrivant dans l'intégration des marchés européens de l'énergie, et tout particulièrement en matière de modèle de réseau commun, d'exigences régionales relatives aux règles d'allocation harmonisées et de droits de transport à long terme pour la région CORE, et concernant la plateforme d'allocation unique et la méthodologie pour le partage des coûts de cette plateforme.

Les règles de fonctionnement du marché de balancing ont été adaptées de manière à notamment permettre l'ouverture du marché de la réserve primaire aux nouvelles technologies et l'ouverture de la puissance de réglage tertiaire non réservée aux unités techniques non-CIPU.

Fin janvier, la CREG a approuvé les adaptations apportées au contrat de responsable d'accès, permettant notamment la participation d'offres libres pour le réglage tertiaire de l'énergie pour les unités techniques non-CIPU (projet BidLadder).



VREG

En 2017, la VREG a été amenée à approuver les adaptations apportées au contrat des responsables d'équilibre. La VREG a également approuvé le Plan d'investissement qu'Elia a établi pour développer les réseaux qu'elle exploite à des niveaux de tension de 70 kV et inférieurs, au regard des obligations réglementaires qui lui incombent en tant que Gestionnaire de réseau de transport local en Flandre.

CWAPÉ

La CWaPE a approuvé le Plan d'adaptation préparé par Elia pour le développement du réseau de transport local en Région wallonne. En outre, la CWaPE et Elia se sont échangés différentes informations dans le cadre du fonctionnement du marché des certificats verts wallons, et plus spécifiquement dans les domaines où des obligations incombent à Elia.

BRUGEL

Brugel a remis un avis favorable sur le Plan d'investissement préparé par Elia pour le réseau de transport régional qu'Elia exploite en Région bruxelloise.

COLLABORATION INTERNATIONALE

Elia et 50Hertz sont des membres actifs de diverses organisations internationales qui promeuvent la sécurité, la durabilité

et la fiabilité des réseaux électriques internationaux.

ENTSO-E

ENTSO-E, le réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité, représente l'ensemble des gestionnaires de réseau de transport de l'Union européenne, ainsi que divers gestionnaires de réseau de transport associés au réseau électrique européen. ENTSO-E est, par exemple, le point de contact de la Commission européenne et de l'ACER, l'Agence de coopération des régulateurs européens de l'énergie, pour tout ce qui concerne les problèmes techniques et les dossiers relatifs au marché.

CORESO

Coreso, le centre de coordination technique régional (Coordination of Electricity System Operators) rassemble plusieurs gestionnaires de réseau de transport européens en vue d'accroître la sécurité opérationnelle des réseaux de la région d'Europe du centre-ouest. Le développement des marchés intrajournaliers

rend les flux électriques transfrontaliers de plus en plus incontournables. Coreso améliore également l'intégration régionale de la production d'énergie renouvelable grâce à l'échange de données et d'expertise.

EPEX SPOT SE

Elia détient une participation minoritaire (17 %) dans le holding HGRT⁽¹⁾, actionnaire (à hauteur de 49 %) de la bourse énergétique internationale European Power Exchange SE. EPEX SPOT gère plusieurs plateformes de négoce d'électricité, plus particulièrement dans la région d'Europe du centre-ouest, qui englobe l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Belgique, l'Autriche, la Suisse et le Luxembourg. Ces marchés représentent 50 % de la consommation électrique européenne.

GO15

Le groupe Elia est un membre fondateur de GO15, une initiative volontaire rassemblant les 19 plus grands gestionnaires de réseau au monde. L'organisation représente 3,4 milliards de consommateurs sur 6 continents et établit des plans d'action conjoints afin d'améliorer la sécurité et la fiabilité du réseau électrique mondial.

(1) HGRT est l'abréviation de Holding de Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité et rassemble Amprion, APG, Elia, RTE, Swissgrid et Tennet.



ASSEMBLÉE ANNUELLE DE GO15 À BRUXELLES

Le groupe Elia organisait l'assemblée annuelle 2017 de l'organisation GO15, qui s'est tenue du 22 au 24 octobre à Bruxelles. GO15 est une initiative lancée par les 19 plus grands gestionnaires de réseau au monde, qui couvrent ensemble 70% de la demande électrique mondiale et fournissent de l'électricité à 3,4 milliards d'utilisateurs sur 6 continents. Lors de l'assemblée annuelle, les CEO des GRT participants ont eu l'opportunité d'échanger sur l'avenir des réseaux électriques et de confirmer leur engagement à faciliter la transition énergétique.



Aider les projets associatifs

SOUTENIR LES PROJETS ASSOCIATIFS DE NOS COLLABORATEURS

Chaque employé d'Elia impliqué dans un projet associatif peut demander, une fois par an, une contribution de la part d'Elia. Cette contribution s'élève à 250€. En 2017, Elia a ainsi aidé 16 projets associatifs pour une valeur totale de 4000€. Parmi les associations aidées, on retrouve notamment des projets pour offrir des repas à de jeunes réfugiés, pour la construction de nouveaux bâtiments pour des scouts ou l'animation d'ateliers d'arts dans un hôpital pour enfants.

FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES RÉFUGIÉS

En 2017, Elia a participé au projet de formation pour les jeunes réfugiés, Rising Youth, en partenariat avec le VDAB (l'agence flamande pour l'emploi) et IRIS Anticorrosion (entreprise spécialisée dans l'état et l'entretien des sites de production industriels).

« 24 jeunes réfugiés ont pu être formés grâce au projet Rising Youth. 23 d'entre eux ont obtenu un emploi par la suite. C'est une réelle fierté pour nous. En décembre 2017, ce projet remportait le prix du meilleur partenariat durable lors d'un événement organisé par The Shift, le réseau belge de développement durable. Nous comptons d'ailleurs continuer sur cette lancée en réorganisant une nouvelle session de formation au printemps 2018. » Valérie Legat, Expert environnemental chez Elia

PROJETS ASSOCIATIFS SOUTENUS



- Nombres d'employés ayant proposé un projet associatif
- Montant total dépensé

ENSEIGNER AUX PLUS JEUNES LES ENJEUX DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les gestionnaires de réseau Elia, Eandis et Infrax ont lancé en octobre 2017 ElectriCITY, un pack pédagogique gratuit à destination des enfants âgés entre 10 et 14 ans. Ce pack vise à sensibiliser les jeunes à l'importance de l'électricité et à l'utilisation rationnelle de l'énergie. En 2018, Elia finalisera les versions germanophone et francophone avec les gestionnaires de distribution bruxellois et wallons.



IGOR LEFEBVRE, ENVIRONMENT MANAGER CHEZ ELIA

S'associer avec des experts

Consciente de l'importance de s'entourer d'experts afin de renforcer le développement durable dans ses activités, Elia crée des partenariats avec des associations, pouvant l'orienter dans ses choix durables et citoyens.

COLLABORER AVEC BE PLANET POUR RENFORCER NOS ACTIONS DURABLES

En février 2017, Elia est devenue partenaire de Be Planet. Cette fondation d'utilité publique qui soutient des initiatives citoyennes innovantes ayant un impact positif sur l'environnement et pouvant jouer un rôle dans la transition énergétique.

« LA MISSION DE BE PLANET CORRESPOND PARFAITEMENT À NOTRE RÔLE SOCIÉTAL DE GESTIONNAIRE DE RÉSEAU. BE PLANET NOUS AIDE À FAIRE LE LIEN AVEC LES RÉSEAUX LOCAUX ET À TRAVAILLER À PLUS DE BIODIVERSITÉ ET D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DEPUIS LA BASE. »



LE MINISTRE FLAMAND DE L'ÉNERGIE BART TOMMELEIN JOUE À ELECTRICITY

La version flamande d'ElectriCITY a été présentée le 17 octobre 2017 à Technopolis (Malines), lors de journées d'étude destinées aux enseignants. Le ministre flamand de l'Énergie, Bart Tommelein, est venu soutenir l'initiative et a manifesté un grand enthousiasme.



Suite à un appel à projets organisé par Be Planet pour Elia, 6 projets ont été sélectionnés :

- Bûûmplanters (biodiversité à Bruxelles),
 - Ferme urbaine Maximilien (éducation, réutilisation des déchets et bioénergie),
 - Jours Sans Viande (impact climatique),
 - Terre@air (éducation énergie durable),
 - SeaWatch-B (biodiversité côtière) et
 - Samenwerking voor Agrarisch Landschap (réutilisation des déchets de bois).
- Ces associations ont été sélectionnées dans le cadre des projets d'infrastructure d'Elia afin de créer et soutenir les initiatives environnementales et sociétales des régions dans lesquelles Elia opère.

Réduire l'impact de nos activités

À côté des partenariats avec des associations, Elia travaille également à réduire le plus possible l'impact de ses activités sur l'environnement, que ce soit pour ses activités sur le terrain ou dans ses bâtiments administratifs.



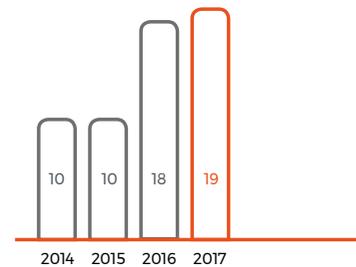
GREENPULSE, POUR UNE GESTION ENVIRONNEMENTALE STRUCTURÉE

En 2016, Elia a établi une gouvernance environnementale afin de contribuer durablement à la transition énergétique, appelée Greenpulse. Celle-ci définit la mission et la responsabilité environnementale d'Elia, les thématiques importantes à traiter en priorité ainsi que les politiques et procédures d'application. Un plan d'action sur 3 ans, dont les thématiques sont citées plus bas, a été élaboré pour mettre en œuvre ces changements. L'implémentation de Greenpulse permet, à terme, de converger vers une gestion intégrée de l'environnement au sein de la société.

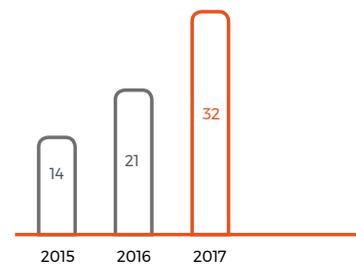
ÉTUDE ET ASSAINISSEMENT DES SOLS

Elia a établi une nouvelle politique pour la gestion de ses sols. Son objectif est d'établir un inventaire de l'état des sols appartenant à Elia, en Régions wallonne et bruxelloise. Ceci permet de mieux maîtriser les risques environnementaux et les coûts qui y sont liés et d'établir le planning des priorités en conformité avec les législations existantes et à venir. Cette politique sera amenée à évoluer en 2018, en Région wallonne, suite à l'évolution probable de la législation.

ÉTUDES SOL RÉALISÉES



ÉTUDES BRUIT RÉALISÉES



GESTION DES BRUITS

Les installations d'Elia ne peuvent pas entraîner de nuisances sonores. Il existe des normes acoustiques, variant d'une région à l'autre, qui doivent être respectées. Les nuisances sonores peuvent être causées, par exemple, par les transformateurs des postes à haute tension, les lignes à haute tension ou les pylônes. Les lignes enterrées, elles, ne font pas de bruit.

En outre, la thématique bruit est toujours étudiée en amont des projets d'infrastructure d'Elia afin de veiller à ne pas dépasser les normes.



”

VALÉRIE JADOT,
ENVIRONMENTAL EXPERT
CHEZ ELIA

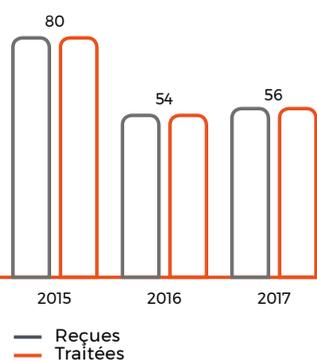
« LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE 'BRUIT' D'ELIA VISE NON SEULEMENT À RESPECTER LA LÉGISLATION EN VIGUEUR MAIS AUSSI À RÉDUIRE AU MINIMUM LES NUISANCES SONORES, POUVANT ÊTRE PARFOIS RAPPORTÉES PAR DES RIVERAINS DE NOS INSTALLATIONS. »

SF₆

Le gaz SF₆ est utilisé depuis plus de 30 ans comme gaz isolant dans les appareils à haute tension, parmi lesquels les installations GIS (Gas Insulated Switchgear). Ces installations GIS sont souvent utilisées dans des zones densément peuplées car elles sont beaucoup plus compactes que les installations classiques où l'air sert d'isolant.

Elia a élaboré une politique d'investissement et d'entretien pour réduire les risques de fuite de SF₆. Les constructeurs doivent garantir le pourcentage le plus bas de fuite de SF₆ pendant toute la durée de vie des installations. La politique d'entretien tend vers un minimum de manipulations sur les compartiments remplis de gaz SF₆. Le volume de gaz SF₆ installé dans le réseau Elia (de 36 kV à 380 kV inclus) s'élève à 98 tonnes.

L'utilisation de gaz SF₆ (remplacement et remplissage en cas de fuite) est surveillée de près à l'aide d'un système de suivi pour chaque bouteille de gaz SF₆. Le taux de fuite pour l'ensemble du parc Elia s'élevait en 2017 à 0,59 %.

**SUIVI DES DEMANDES
D'INFORMATIONS
CONCERNANT LES CHAMPS
ÉLECTROMAGNÉTIQUES⁽¹⁾**


Dans le cadre des champs électromagnétiques, Elia propose, à la demande, des prises de mesure gratuites pour les propriétés proches de ses installations. Plus d'informations, voir l'annexe.


**CHAMPS ÉLECTRIQUES ET
MAGNÉTIQUES**

Les installations à haute tension produisent des champs électriques et magnétiques de fréquence extrêmement basse (50 Hz). Elia a pleinement conscience de l'inquiétude des riverains concernant les risques potentiels de ces champs sur la santé. C'est pourquoi elle informe le public de manière aussi complète que possible.

En 2017, quelque 78 mesures ont été réalisées sur le terrain auprès des riverains et une trentaine de demandes d'information ont été traitées.


**LE BBEMG PRÉSENTE LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE
SUR LE RAYONNEMENT ÉLECTROMAGNÉTIQUE**

Le 22 septembre 2017, le Belgian BioElectroMagnetics Group (BBEMG) a organisé une journée d'étude pour présenter au public les résultats de la recherche en cours sur le rayonnement électromagnétique. Cet événement a lieu tous les 4 ans. Une fois encore, aucun élément probant ne démontre que les champs magnétiques auraient un effet sur la santé, même si l'étude ne peut l'exclure à 100 %.

« Nous continuons à participer à tous égards à la recherche sur l'impact des champs magnétiques. Nous constatons que les personnes qui habitent à proximité de lignes à haute tension se demandent souvent si cela a des conséquences sur leur santé. Nous devons en tenir compte, et la recherche scientifique se poursuit donc dans l'intérêt de chacun. » Vincent Du Four, Environmental Expert chez Elia

(1) Veuillez noter que ses mesures sont basées sur les demandes de tiers reçues par le Contact Center.





DÉCAPAGE ET MISE EN PEINTURE DES PYLÔNES

Dans le cadre de la maintenance de ses installations, Elia réalise régulièrement (tous les 15 ans en moyenne) des travaux de décapage et de mise en peinture de ses pylônes, afin de les protéger contre la corrosion. Ces travaux sont sous-traités auprès d'entreprises spécialisées dans les travaux de peinture.

Il subsiste encore dans le réseau un certain nombre de pylônes en acier noir qui ont été enduits avec de la peinture au plomb. Ce type de traitement était en effet largement répandu auparavant. Pour éviter la dispersion d'écaillés ou de poussières de plomb lors du décapage des pylônes, ceux-ci sont d'abord intégralement emballés dans des bâches. Une fois les opérations de décapage terminées, les bâches sont retirées et les travaux de mise en peinture ont lieu à l'air libre.

Les peintures utilisées aujourd'hui respectent les normes environnementales les plus strictes. En fin de chantier, Elia et les sous-traitants concernés procèdent conjointement à un examen du sol aux abords des pylônes afin de s'assurer que les travaux n'ont généré aucune pollution.

BILAN CARBONE

Elia réalise un bilan carbone depuis 2010 pour identifier les émissions directes ou indirectes de ses activités et prend des mesures pour diminuer ses émissions de gaz à effet de serre.

Par rapport à 2010, Elia s'est fixé un objectif de réduction de 20% des émissions liées à la mobilité et à la consommation des bâtiments :

– **Diminuer l'impact carbone de la mobilité** : encourager le travail décentralisé (télétravail ou bureaux satellites), privilégier les transports en commun aux voitures, former à l'écodriving, intégrer des véhicules propres avec plafond CO₂ bas, etc.

– **Diminuer la consommation énergétique de nos sites administratifs** en réalisant régulièrement des audits énergétiques et en intégrant la durabilité dans la gestion quotidienne des bâtiments.

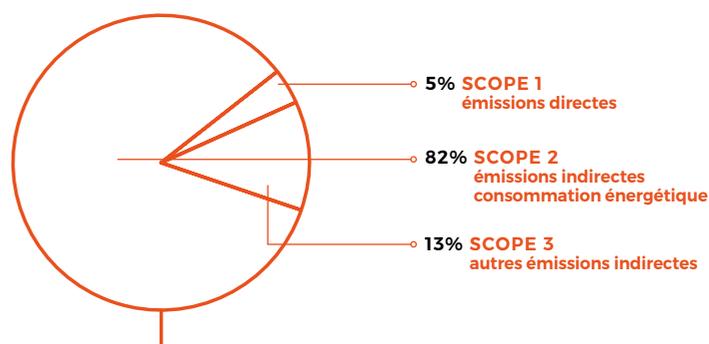
Développer un réseau pour l'intégration des énergies renouvelables a une influence positive sur la qualité du mix énergétique et influencera donc favorablement les émissions liées aux pertes.



VALÉRIE LEGAT,
ENVIRONNEMENTAL EXPERT CHEZ ELIA

« EN OUTRE, ELIA SUIT UN PROGRAMME DE MESURES ET DE SUIVI DES CONSOMMATIONS DANS LES POSTES À HAUTE TENSION ET ÉTUDIE DES PISTES VISANT À RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE CO₂ DES PERTES LIÉES AUX AUXILIAIRES DE POSTES. ELIA MET DONC TOUT EN ŒUVRE POUR RÉDUIRE LES FUITES DE SF₆. »

BILAN CARBONE



Plus d'informations sur notre bilan carbone, voir l'annexe.



OBTENTION DE LA CLASSIFICATION « AWARENESS » PAR CDP

En 2017, Elia a participé pour la première fois au questionnaire de CDP (Carbon Disclosure Project), un organisme qui évalue les mesures des entreprises en termes d'environnement. Dans ce cadre, Elia a obtenu la classification C (Awareness). L'assessment montre qu'Elia a commencé à implémenter des changements au niveau de sa stratégie, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ou en identifiant les risques et les opportunités.

LE PROJET LIFE POUR LA BIODIVERSITÉ REMET SES CONCLUSIONS

Démarré en septembre 2011, avec le financement de la Commission européenne et de la Région wallonne, le projet LIFE Elia-RTE a rendu ses conclusions fin décembre 2017. Ce projet, qui consiste à transformer les couloirs situés sous les lignes à haute tension en corridors écologiques, a largement dépassé ses objectifs initiaux. Aujourd'hui, on ne considère plus les couloirs en dessous des lignes à haute tension comme des zones sans intérêt mais bien comme des zones favorables à la biodiversité locale. Face à ces résultats positifs, Elia a décidé de lancer un LIFE 2, maintenant sans subside, pour une durée de 5 ans.

Auparavant, les arbres étaient gyrobroyés. Désormais, Elia plante des arbres de petites tailles, installe des mares ou accueille des moutons pour entretenir ces terrains. Cette méthode, totalement sécurisée pour le réseau et la nature, favorise la faune et la flore locales, qui reprennent petit à petit possession des lieux.



EXTENSION DU PROJET LIFE EN FLANDRE

Initialement prévu uniquement en Wallonie, étant donné le financement par la Région wallonne, Elia a décidé d'étendre les idées du projet LIFE en Flandre, en finançant elle-même des actions pour la biodiversité. En outre, Elia a mis à la disposition d'un berger une partie de son terrain sous la ligne 380 kV Zutendaal-Maaseik. Près de 250 moutons se partagent maintenant l'espace et veillent à l'entretien des végétations de la zone.

AMÉNAGER AUSSI L'ESPACE SOUS LES PYLÔNES

Soucieuse d'adopter une méthode de gestion durable de ses pylônes tout en renforçant le maillage écologique, Elia a fait appel à l'association Faune & Biotopes pour réaliser des aménagements « biodiversité » sur la ligne à haute tension Gramme - Achène. Les aménagements réalisés en 2016 sur le tronçon de 70 pylônes comprennent 32 buissons d'essences indigènes et 7 prés fleuris.

Pour chaque pied de pylône, le choix de l'aménagement proposé résulte d'un compromis entre biodiversité, paysage et coût inhérent à l'aménagement. Certains pylônes ne peuvent pas être aménagés de la sorte. C'est, par exemple, le cas de pylônes situés contre une lisière ou une haie, ou encore de ceux installés au sein de prairies pâturées. De par leur localisation, ils ne nécessitent pas un geste supplémentaire pour la biodiversité.

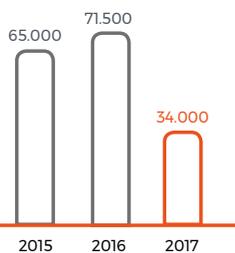


JOHAN MORTIER,
RESPONSABLE DU PROJET
LIFE CHEZ ELIA

« AU-DELÀ DE LA VALORISATION ET DU RESPECT DE NOTRE BIODIVERSITÉ, LE PROJET LIFE RÉDUIT ÉGALEMENT SENSIBLEMENT LES COÛTS ET PARTICIPE DIRECTEMENT À UNE MEILLEURE ACCEPTATION ET INTÉGRATION DE NOS LIGNES ET DE NOS ÉQUIPES DANS LEUR ENVIRONNEMENT. »



NOMBRE D'ARBUSTES PLANTÉS DANS LE CADRE DE LIFE



PROTÉGER LES OISEAUX VOLANT PRÈS DE NOS LIGNES

Elia souhaite que ses lignes à haute tension aériennes gênent le moins possible les oiseaux, conformément à la politique environnementale visant à préserver et à renforcer la biodiversité en Belgique. Une politique de protection des oiseaux a ainsi été créée et s'articule sur plusieurs volets.

L'installation de balises avifaunes

En 2015, une étude menée conjointement par Elia, Natuurpunt, Natagora, Vogelbescherming Vlaanderen et l'Institut flamand de Recherche sur la Nature et la Forêt (INBO) avait permis d'identifier que 3,4 % du réseau électrique aérien d'Elia constituait un risque pour les oiseaux. Certaines lignes à haute tension sont en effet quasi invisibles pour les oiseaux en vol.

Grâce à une cartographie précise des zones les plus à risque, Elia a établi un plan d'actions afin de réduire les risques de mortalité chez les oiseaux en installant des balises avifaunes. Ces balises ressemblent à des ressorts et sont installées sur les lignes. En équipant les câbles de ces éléments, le risque de collision par des oiseaux est considérablement réduit.

La pose de nichoirs sur nos installations

Elia pose sur certaines de ses installations des nichoirs afin d'offrir un lieu de nidification sécurisé, très favorable à la préservation d'espèces menacées. Ces installations sont réalisées dans le respect des périodes naturelles de nidification.



13,62 km

DE PROTECTION POUR LES OISEAUX
DEPUIS 2016

Réduction des nuisances liées à la présence massive d'oiseaux

Dès que c'est possible, Elia réduit les nuisances sonores causés par les oiseaux qui ont parfois tendance à se rassembler massivement sur nos installations. Ces comportements animaux ne sont pas toujours simples à contrôler et occasionnent également des inconvénients pour Elia, comme la corrosion de la peinture liée aux excréments.

Abattage et élagage des arbres et arbustes

Afin de respecter au mieux l'habitat des oiseaux, Elia respecte les périodes d'abattage et d'élagage des arbres et arbustes qu'elle doit entretenir près de ses installations.





UNE SOLUTION DURABLE ET ÉCOLOGIQUE POUR LE TRAITEMENT DES EAUX À MONNOYER

Toujours dans l'optique de bâtiment durable, Elia a développé une solution autonome, durable et écologique pour le traitement des eaux usées de son site de Monnoyer. Pour le réseau d'égouttage, quasi inexistant sur le site, Elia y a intégré un plan d'eau verdurisé de 1.700 m², servant à la fois de bassin d'orage, de lieu d'accueil pour la biodiversité et de lagunage. Un lit de roseaux permet une épuration naturelle des eaux usées. Une citerne de récupération d'eau de pluie permet également de limiter la consommation d'eau de ville.



PIERRE VAN BAMBEKE,
IT INFRASTRUCTURE & OPERATIONAL
SERVICES MANAGER CHEZ ELIA

« ELIA DONNE ÉGALEMENT UNE SECONDE VIE À SON MATÉRIEL USAGÉ ET INFORMATIQUE, EN S'ASSOCIANT AVEC DES ÉCOLES ET AUTRES ORGANISMES INTÉRESSÉS. »



flexibel
samen
verantw
ondern

**BUREAUX
PROPRIÉTÉ
D'ELIA⁽¹⁾
(10 IMMEUBLES)**

**PRÉ-CERTIFIÉ
BREEAM**

**CERTIFIÉ
BREEAM**

POLITIQUE DE BÂTIMENTS DURABLES

Pour ses bâtiments, Elia s'inscrit dans une logique de développement durable et de respect de l'environnement. Les nouvelles constructions Elia (Créalys et Monnoyer) respectent les principes de bâtiments durables certifiés BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Method). Cette certification qui repose sur 9 critères d'analyse (gestion, santé et bien-être, énergie, transport, matériaux, déchets, eau, utilisation du sol et écologie et pollution) est le standard de référence en termes de construction durable.

Une politique de tri et de diminution des déchets a également lieu sur chacun des sites administratifs d'Elia. L'entreprise cherche à réduire l'utilisation du papier et a opté pour une alimentation fairtrade et/ou bio dans chacune de ses cantines.

DES RUCHES SUR LES SITES D'ELIA

Dans une politique de gestion durable de ses bâtiments, Elia dispose de deux ruches sur son site de Monnoyer. Une fois par an, le miel récolté est vendu au personnel et l'argent de la vente est reversé à une bonne cause. En 2018, Elia va installer 3 ruches sur son site de Créalys, près de Gembloux. En 2019, ce sera au tour du site de Merksem d'accueillir des abeilles.

Outre la préservation des abeilles, Elia participe également à l'analyse de la qualité de l'air bruxellois. En effet, la société BeeOdiversity, avec laquelle Elia s'est associée pour installer des ruches, a lancé, fin 2016, un état des lieux de la biodiversité et de la pollution à Bruxelles, en collaboration avec Elia et d'autres entreprises bruxelloises. Les résultats de l'analyse sont disponibles sur le site web de BeeOdiversity.

(1) Elia est également locataire d'un immeuble de bureau.



GESTION DES DÉCHETS

Elia a adopté une politique durable de tri sélectif des déchets qui s'appuie sur un comportement responsable de ses employés. Sur ses sites administratifs, Elia a mis en place une dynamique de tri, favorisée par des îlots centralisés. Les restaurants d'entreprise prennent évidemment part à l'exercice. Ils intègrent en outre une politique globale de diminution des déchets, incluant, entre autres, des mesures de réduction du suremballage, du papier main dans les sanitaires et de suppression de gobelets en plastique dans les machines à café. À eux seuls, les gobelets en plastique représentaient annuellement 3,3 tonnes de déchets.

Sur ses sites techniques, Elia a aménagé en 2017 2 nouveaux parcs à déchets, garantissant de la sorte le stockage optimal de tous les types de déchets, y compris les matériaux dangereux. 4 aménagements supplémentaires sont en projet. Au travers de ses différentes actions, Elia souhaite garantir un tri de qualité de chaque fraction de déchets et remettre dans un circuit circulaire les déchets qui peuvent l'être.

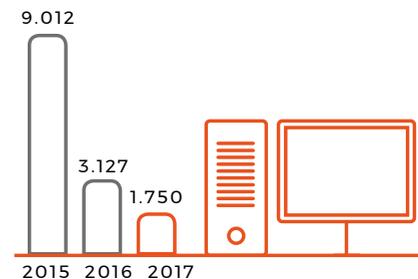


FAVORISER L'ALIMENTATION DURABLE

Depuis septembre 2017, le nouveau contrat catering d'Elia prévoit l'introduction du label Good Food, qui aide les entreprises à intégrer l'alimentation durable dans ses restaurants en Région de Bruxelles-Capitale. Derrière l'obtention de ce label, Elia souhaite offrir à ses collaborateurs une alimentation durable, qui respecte ses engagements environnementaux, éthiques et de santé. Le gestionnaire privilégie ainsi les produits bio, locaux et de saison, peu emballés et/ou entrant dans une dynamique de commerce équitable.



MATÉRIEL INFORMATIQUE AYANT UNE SECONDE VIE (Kg)





QUE SE PASSE-T-IL CHEZ 50HERTZ ?

50Hertz accepte sa responsabilité sociale et se doit de promouvoir le bien commun. Elle s'engage donc à protéger l'environnement et le climat dans son champ d'activité. 50Hertz protège la faune, la flore et la biodiversité, utilise les ressources naturelles avec parcimonie, et limite autant que possible la consommation d'énergie et les émissions de ses activités.

Dialogue avec les stakeholders

GRI 102-43

50Hertz s'efforce de nouer avec ses stakeholders un dialogue transparent pour favoriser l'acceptation du développement du réseau et le renforcement de la capacité existante.

Les échanges avec les stakeholders commencent au tout début de la phase de planification. Une consultation sur le plan de développement, ainsi que sur les projets de renforcement et d'extension du réseau est donc prévue. Les salons d'information, les conférences de district, les forums de planification, les ateliers spécialisés, les brochures à thème ou les numéros d'appel gratuits forment des composantes essentielles de la participation citoyenne.

En 2017, DialogMobil a reçu le « Good Practice of the Year Award » de la part du Renewables Grid Initiative (RGI). Le « DialogMobil » permet à 50Hertz d'informer les riverains des projets de construction de câbles dans les régions concernées et leur donne l'opportunité d'être impliqués.



Un acteur respectueux de l'environnement

Le réseau à haute tension doit être développé pour permettre le transport de quantités croissantes d'énergies renouvelables sur de longues distances. 50Hertz œuvre chaque jour pour limiter au minimum l'incidence de ses activités sur l'homme et la nature, que ce soit dans le cadre du renforcement de son réseau ou de ses activités administratives. Les 2 exemples suivants en sont la preuve :

Pertes sur le réseau

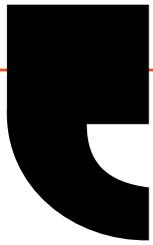
En 2017, les pertes sur le réseau de 50Hertz s'élevaient à 2,4 TWh. Les pertes moyennes sur le réseau à très haute tension étaient de 231,7 MW, tandis que celles des postes à haute tension étaient de 43,5 MW. 50Hertz déploie de nouvelles techniques, qui conviennent mieux que la technologie conventionnelle.

SF₆

Depuis 2005, 50Hertz suit le « Voluntary Commitment of SF₆ Manufacturers and Users » (Engagement volontaire des fabricants et utilisateurs de SF₆). Celui-ci vise à réduire le taux de perte mesuré dans le stock total de 0,8 % en 2004, à 0,6 % en 2020.

50Hertz a réussi à baisser le taux de perte à 0,6% en 2017. Le taux exact en 2017 était de 0,06%.





Protection des oiseaux

Les lignes à haute tension affectent les oiseaux. Par conséquent, 50Hertz fournit aussi d'importants efforts pour réduire les effets négatifs en la matière.

Une nouvelle méthode adaptée à chaque espèce a été développée en 2017 en vue de déterminer systématiquement les effets sur des populations d'espèces et de définir des mesures préventives et compensatoires plus précises. L'installation de 30 km de balises avifaunes dans le réseau existant est prévue pour 2018.

50Hertz a activement encouragé la mise en place d'une hotline développée par la NABU, une association environnementale allemande, pour que les collisions d'oiseaux sur des lignes à haute tension puissent être signalées et analysées.

50Hertz a également mené une étude comparant l'efficacité des balises en spirale ou à rabat, et a installé des caméras sur deux travées du réseau électrique dans une réserve ornithologique. L'ensemble des mesures et projets sont conçus pour éviter avec encore plus de précision de futures collisions à ces endroits.

En 2017, 50Hertz a tenu une conférence intitulée « Bird protection on extra-high voltage overhead lines - methods, scope and feasibility ». Plus de 80 représentants des autorités publiques, associations environnementales, planificateurs de réseau et experts ont échangé leurs points de vue sur la manière de protéger les oiseaux sans compromettre les projets de développement liés à la transition énergétique.

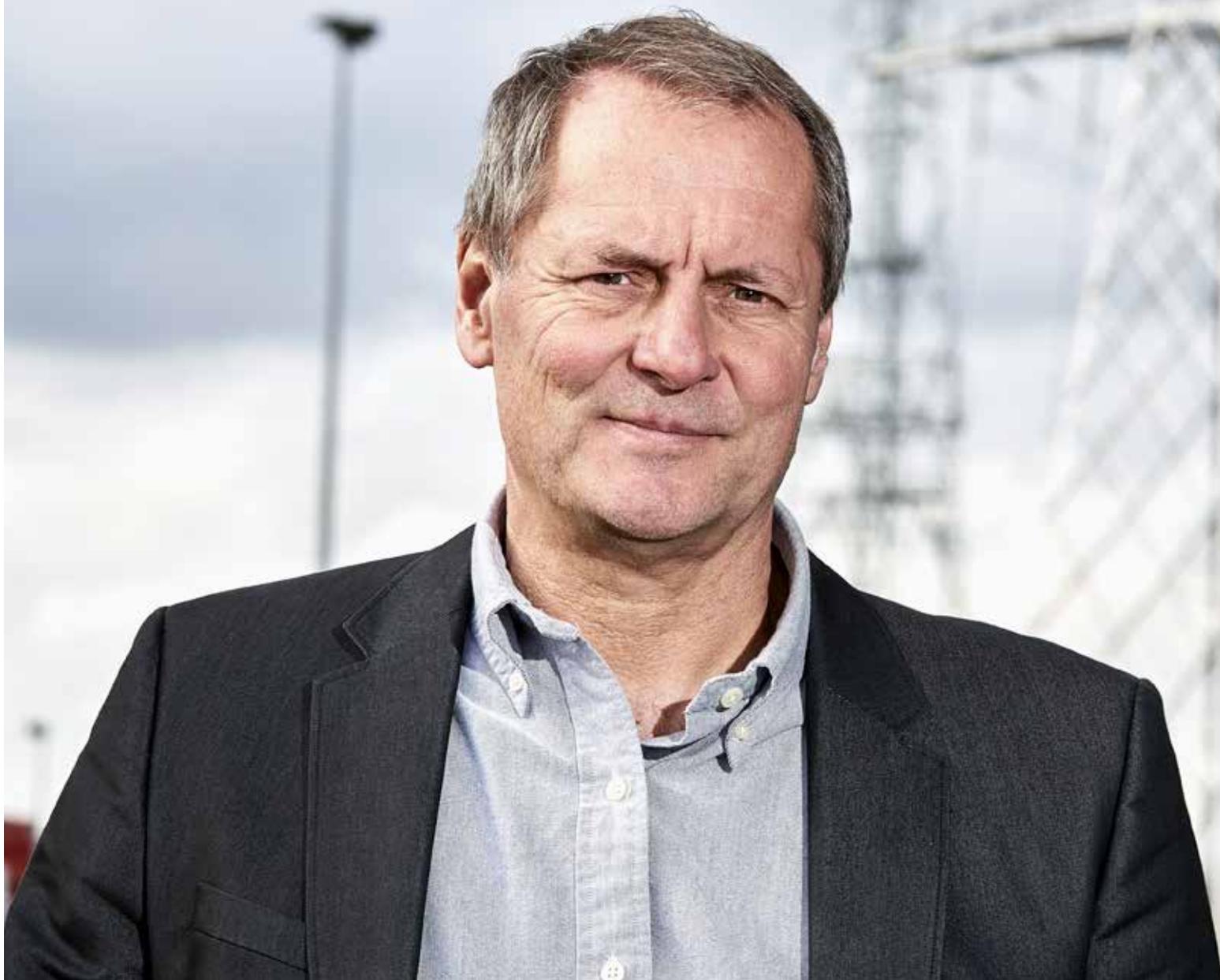


30 km

L'INSTALLATION DE 30 KM DE BALISES AVIFAUNES DANS LE RÉSEAU EXISTANT EST PRÉVUE POUR 2018.



Comment puis-je exploiter mon potentiel à chaque stade de ma carrière ?



#5_

DIRK WELLENS,

– INGÉNIEUR EN ÉLECTRONIQUE
 – CHEZ ELIA DEPUIS SA CRÉATION
 EN 2000

Je travaillais déjà chez CPTÉ, l'ancêtre d'Elia. Les premières années, j'ai surtout exercé une fonction dans l'IT, où je suivais tous les aspects techniques du dispatching national. Lorsque l'on m'a demandé de devenir responsable du Centre régional de dispatching, je suis réellement sorti de ma zone de confort. J'ai ensuite eu la possibilité de travailler au sein de la direction Infra et sur le terrain pour le département Assets. Ces changements permettent de se familiariser avec plusieurs départements d'Elia et d'avoir une vue d'ensemble de l'entreprise. Mon dernier défi en date est la création du département « Assets New Technologies Implementation ». Nous faisons en sorte de posséder les compétences nécessaires au sein d'Assets pour commencer à travailler avec les nouvelles technologies et les gérer. Jusqu'à présent, ma carrière a été très variée. Mais qu'en est-il de mes collègues ?



**MARIANNE CELIS,
 BUSINESS PARTNER CHEZ ELIA**

« Chez Elia, nous misons sur la gestion des carrières et des compétences pour encourager les collaborateurs à se développer et donc à améliorer leurs performances. Leur responsable détermine avec eux les formations pour y parvenir. Nous abordons ensuite les ambitions de carrière à court et à plus long terme. Notre Talent Team favorise la mobilité des cadres afin de renforcer la transversalité et la pluridisciplinarité entre les directions. L'objectif est d'aboutir à une situation gagnant-gagnant, tant pour Elia que pour le collaborateur qui découvre d'autres métiers et peut continuer à apprendre et évoluer durant la totalité de sa carrière chez nous. Nous créons de cette manière une dynamique particulière dans l'entreprise. »

1.350

COLLABORATEURS (ELIA)

2.343

COLLABORATEURS (ELIA GROUP)



Nous alignons notre culture sur notre stratégie

En tant que gestionnaire de réseau de transport d'électricité, Elia souhaite développer les compétences qui lui permettront de faire face aux nombreux défis du futur. Il lui faut être une entreprise agile et experte, sachant opérer les changements aussi vite que le monde qui l'entoure. Si le monde énergétique change, Elia se doit donc de changer aussi. C'est pourquoi, en 2016, Elia a introduit de nouvelles valeurs afin de démarrer une nouvelle culture d'entreprise pour renforcer ses équipes et ses activités et d'être prête à gérer dès aujourd'hui le réseau de demain.



PETER MICHELIS,
CHIEF HR & INTERNAL
COMMUNICATION OFFICER CHEZ ELIA

« NOUS NOUS ENGAGEONS POUR LA RÉUSSITE ET LES PROGRÈS DE CHACUN AFIN QUE TOUS NOS COLLABORATEURS AIENT LA POSSIBILITÉ DE DONNER LE MEILLEUR D'EUX-MÊMES, DE MANIÈRE DURABLE. NOUS FORMONS UNE ÉQUIPE DANS LAQUELLE CHACUN COMPTE, AFIN DE MIEUX SERVIR LA COMMUNAUTÉ. »

En 2017, Elia a ainsi lancé une enquête auprès de chacun de ses collaborateurs afin de prendre la température. Où en sont-ils aujourd'hui par rapport aux nouvelles valeurs ? Quel chemin devons-nous encore parcourir ? Quels processus doivent être pris afin de faciliter le changement culturel opéré actuellement chez Elia ?

Pour réaliser ce changement de culture, Elia compte sur une approche top-down, où le management sert d'exemple à chaque collaborateur. Un plan d'actions est actuellement en cours afin de donner vie à cette nouvelle culture. Il commencera d'abord avec la direction, puis les Senior Managers, pour arriver petit à petit à tous les collaborateurs d'Elia.

Nos balises et valeurs

Nos balises

Les 3 balises reflètent les valeurs principales, les principes profondément ancrés d'Elia.

LA SÉCURITÉ AVANT TOUT

La sécurité passe avant tout, tout le temps, partout et pour tout le monde ! En tant qu'entreprise, nous continuons d'investir dans la sécurité. Et nous attendons de nos collaborateurs (sur le terrain mais aussi sur les sites administratifs), de nos sous-traitants, de nos collègues gestionnaires de réseau de distribution, etc., qu'ils travaillent tous de manière sûre et responsable.

SERVIR LA COMMUNAUTÉ

Elia veut assumer pleinement son rôle central dans le secteur et créer de la valeur pour la communauté. C'est pourquoi ses collaborateurs se demandent, dans tout ce qu'ils font : que veut la communauté et quelle est la valeur ajoutée pour celle-ci ?

VISER LA PERFORMANCE

Les collaborateurs d'Elia visent l'efficacité et la qualité pour atteindre les objectifs fixés ou, mieux encore, les dépasser. Ils réalisent les projets et fournissent les services dans les délais et sont orientés résultats.

Nos valeurs

Dans un secteur en pleine transition, 4 valeurs « renouvelées » sont nécessaires pour réaliser la stratégie d'Elia. Elles se traduisent par le comportement et l'attitude des collaborateurs.

ESPRIT D'INITIATIVE

Les collaborateurs travaillent de façon proactive et prennent des initiatives pour améliorer la manière dont ils travaillent et sortir des sentiers battus.

COLLABORATION

Elia valorise la collaboration, tant au sein de l'entreprise qu'avec les partenaires externes. Les collaborateurs partagent leur expertise et leurs informations, se remettent mutuellement en question et font ainsi mûrir leurs idées. Ils recherchent des collaborations productives et des partenariats gagnants-gagnants.

RESPONSABILITÉ

Tous les collaborateurs assument l'entière responsabilité de leurs projets et tâches. Ils réalisent leurs objectifs ambitieux et inspirants et mènent à bien leurs projets.

FLEXIBILITÉ

Dans un monde en constante évolution, les collaborateurs sont ouverts au changement, ils évitent le surplace et sont persévérants.



OBJECTIFS

Nous voulons attirer les meilleurs talents en étant un leader dans le paysage énergétique belge et un GRT de premier plan en Europe.

- Adopter une nouvelle culture d'entreprise, avec une nouvelle vision et ambition
- Élaborer un vaste programme de développement des talents et de l'organisation
- Intégrer une culture de sécurité chez Elia, en sensibilisant davantage les employés et les entrepreneurs
- Créer une organisation hautement performante pour permettre aux collaborateurs de prendre davantage d'initiatives et d'accélérer le processus décisionnel.



Nos ambitions

Elia, Top Employer

Nous voulons avoir une vision claire des talents disponibles et nécessaires dans l'organisation, identifier les manquements et créer des plans d'action pour les combler, notamment en recrutant en interne et en définissant des stratégies de planification des remplacements. Nous encourageons une culture du feedback permanent et ouvert, une définition des attentes, des compétences et des comportements afin de garantir l'excellence. Nous tirons des leçons de ces échanges pour maintenir un haut niveau de résultats.



SHANNA JACOBS,
RECRUITMENT MANAGER CHEZ ELIA

« ELIA APPLIQUE LE PRINCIPE D'ÉGALITÉ DES CHANCES À TOUS SES CANDIDATS, QUEL QUE SOIT LEUR SEXE, ÂGE, ORIGINE OU RELIGION. ELIA CROIT ÉGALEMENT À L'EMPLOI DES JEUNES ET DES MOINS JEUNES, QUI ONT PARFOIS DU MAL À TROUVER UN EMPLOI. ELLE PARTICIPE RÉGULIÈREMENT À DES FOIRES DE L'EMPLOI AFIN DE RENCONTRER DE FUTURS CANDIDATS DE TOUT NIVEAU D'ÉDUCATION SCOLAIRE (INGÉNIEURS, TECHNICIENS, ETC.). »

Notre culture repose sur quatre piliers et vise à créer une équipe solide, efficace et unie derrière une même vision :



Développement
du leadership



Culture de la santé
et de la sécurité



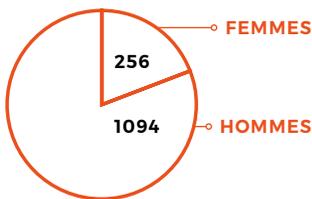
Agir dans l'intérêt
de la communauté



Flexibilité et prise
d'initiatives



RÉPARTITION HOMMES-FEMMES AU SEIN D'ELIA



Le taux de collaborateurs masculins au sein d'Elia est très largement lié au secteur énergétique. Les techniciens travaillant sur le terrain sont en effet en grande majorité des hommes. Pour plus d'informations sur la répartition hommes-femmes au sein du groupe Elia, voir l'annexe.

Performances et évolution de carrière

Depuis 2015, Elia a développé un catalogue de compétences techniques spécifiques. Elle a identifié les compétences prioritaires, ainsi que les accompagnements pour le développement de compétences locales. Un trajet d'apprentissage a également été développé pour former aux compétences prioritaires, si nécessaire.

Pour développer une compétence, Elia compte sur 3 éléments majeurs : une vue claire et partagée des résultats à atteindre, des indicateurs sur le niveau de maîtrise et un environnement d'apprentissage continu.

La diversité

L'humain compte dans toute sa diversité. Elia est riche de collaborateurs d'expériences, de nationalités et de groupes d'âge divers. Nos activités requièrent des talents multiples et nous nous attachons à former des équipes d'excellence. Nous sommes persuadés que la diversité rend nos équipes plus riches. Parce que la responsabilité et l'intérêt de la communauté sont au cœur de notre culture, nous comptons faire de la diversité au sein de notre entreprise un levier d'insertion sociale et professionnelle.



PROGRAMME D'ÉCHANGE INTERNATIONAL ENTRE ELIA ET 50HERTZ

En 2017, Elia et 50Hertz ont développé ensemble un programme d'échange entre les collaborateurs des deux entreprises. 8 employés ont été sélectionnés pour y participer pour une durée de 2 à 6 mois. Un rapport sera réalisé dans les premiers mois de 2018 pour partager les conclusions de l'échange et donner plus d'informations quant à une éventuelle seconde édition.

« Le programme d'échange entre Elia et 50Hertz est une belle opportunité de développer nos connaissances, de partager nos expériences respectives et d'établir de nouveaux liens. C'est également une magnifique manière de renforcer la collaboration intergroupe. Ce n'est que le début de mon programme chez 50Hertz mais j'ai déjà appris beaucoup sur les projets offshore en Allemagne. » Erwann Bauwens, Project Leader Nemo Link.



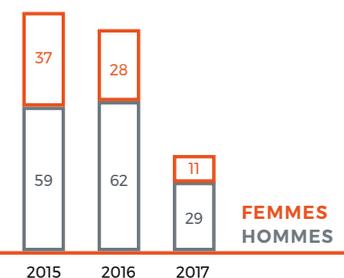
”



Développer les compétences de nos collaborateurs

Grâce à une vaste offre d'ateliers, nous permettons aux cadres de développer et responsabiliser leurs équipes, de mener à bien le changement et de fournir des résultats, en favorisant ainsi le développement du leadership. Nous organisons des formations en compétences techniques, en sécurité, en « soft skills », et nous définissons des routines d'amélioration continue pour garantir des comportements sûrs cohérents et durables. Nous intégrons l'acceptation publique et la transparence dans nos processus journaliers afin de promouvoir et de récompenser les comportements responsables, ainsi que la communication assertive mais néanmoins collaborative.

NOMBRE MOYEN D'HEURES DE FORMATION PAR SEXE (BELGIQUE)



Nos réalisations en 2017



Horizon 2020 : prendre en compte le vieillissement de la population

Le vieillissement de la population est un fait établi qui a également un impact sur les entreprises et leur organisation. Les modifications de la législation belge en matière de pensions viennent renforcer ce constat. Le sommet de la pyramide des âges s'élargit et le nombre de travailleurs plus âgés augmente. Ainsi, près de 38 % des travailleurs d'Elia ont plus de 45 ans. Cela exige que l'employeur et les employés plus expérimentés entament le débat sur les attentes et les perspectives de carrière.

Elia a ainsi lancé dès 2014 le projet Horizon 2020 dont l'objectif est d'élaborer une politique du personnel et de l'entreprise tenant compte de l'âge afin de créer un cadre de carrière agréable et durable. Consciente du fait qu'il n'existe pas de solution unique, Elia travaille actuellement sur différents plans de développement professionnel prenant en compte l'importance d'un équilibre avec la vie privée.



Nouvelle Employer Value Proposition

'Powering Your Future. What is your impact on Tomorrow?' est la nouvelle Employer Value Proposition d'Elia. En 2017, Elia a souhaité redonner un nouvel élan à son positionnement en tant qu'employeur et illustrer ses nouvelles valeurs.

Care4Energy au profit du bien-être

En 2016, Elia a lancé le programme Care4Energy, qui réunit toutes les initiatives dans le domaine du bien-être. L'objectif est de créer pour et avec les collaborateurs un climat durable, sain et sûr, reposant sur le bien-être et le respect afin que chacun dispose de l'énergie et de la vitalité nécessaires pour construire ensemble le paysage énergétique du futur.

En 2017, Elia a mis l'accent sur la santé mentale et émotionnelle. Après avoir mené une enquête pour connaître le niveau et les sources de stress des employés, un plan d'action général a été défini par département. Une partie importante de ce plan consistait en sessions de formation sur le stress.

38%

DES TRAVAILLEURS D'ELIA ONT PLUS DE 45 ANS



UNE WELCOME APP POUR LES NOUVEAUX ENGAGÉS

Elia a lancé en juin 2017 une nouvelle application mobile à destination de ses nouveaux engagés. Baptisée Welcome App, elle leur permet de découvrir Elia de façon interactive durant la période entre la signature du contrat et leur premier jour.

« Il est important pour nous que chaque candidat soit accueilli de la meilleure des façons. Grâce à cette nouvelle app, chaque nouvel engagé dispose des informations les plus importantes bien avant son premier jour. Il se sent ainsi plus à l'aise et directement sur les rails pour entamer ses premiers jours de travail chez nous. » Kimberly De Laet, Training & Development chez Elia



**BARBARA VERHAEGEN,
INTERNAL COMMUNICATION
MANAGER CHEZ ELIA**

« LE CHANGEMENT CULTUREL JOUE UN RÔLE PIVOT DANS L'EXÉCUTION DE LA STRATÉGIE D'ELIA. NOUS ATTEIGNONS LES LIMITES DE CE QUE NOUS POUVONS ACCOMPLIR AVEC LA MÉTHODE DE TRAVAIL ACTUELLE. »

Changement culturel

Entre dé-carbonisation, digitalisation et décentralisation, le secteur énergétique traverse actuellement de nombreux changements. Elia veut développer les compétences qui lui permettront de faire face aux défis du futur. Il lui faut être une entreprise agile et experte, sachant opérer les changements aussi vite que le monde qui l'entoure.

C'est pourquoi, en 2016, Elia a introduit de nouvelles balises et valeurs pour fonder une nouvelle culture d'entreprise sur laquelle nous appuyer pour être prêts à gérer dès aujourd'hui le réseau de demain.

En 2017, Elia a effectué une enquête auprès de chacun de ses collaborateurs afin de prendre la température. Où en sont-ils aujourd'hui par rapport aux nouvelles valeurs ? Quel chemin devons-nous encore parcourir ? Quelles mesures doivent être prises afin de faciliter le changement culturel opéré actuellement chez Elia ?

Pour réaliser cette transformation, Elia croit en une approche fondée sur le changement personnel, et où le management sert d'exemple à chaque collaborateur. Un plan d'actions est actuellement en cours afin de donner vie à cette nouvelle culture au sein d'Elia. Il commencera d'abord avec la direction, puis les Senior Managers pour arriver petit à petit à tous les collaborateurs d'Elia.

Enquêtes de satisfaction

Le département HR d'Elia a organisé en 2017 de nombreuses enquêtes de satisfaction afin de récolter les impressions de ses collaborateurs suite aux changements de culture actuellement en cours. De cette manière, Elia dispose des informations nécessaires afin d'implémenter un plan d'actions pour faciliter ce changement.

Une enquête sur les risques psycho-sociaux auprès des collaborateurs d'Elia a permis de mieux évaluer la situation au sein de l'entreprise et d'identifier des points d'attention à prendre en compte pour le plan d'actions qui sera lancé en 2018. En 2017, des workshops par équipe ont également permis de faire des améliorations en termes de risques psycho-sociaux et un programme de formation sur la prise de conscience et la gestion du stress et du burn-out a également été développé et déployé en 2017.

La mobilité chez Elia

Les problèmes de congestion sur les routes et la perte de temps qui en découle renforcent le besoin d'un programme de mobilité adaptée. Outre la possibilité de télétravail, Elia poursuit sa politique de mobilité durable qui vise à limiter les déplacements, et à proposer une offre flexible et variée pour se rendre au travail ou pour les déplacements professionnels.

PARTICIPATION TOTALE À L'ENQUÊTE SUR LES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

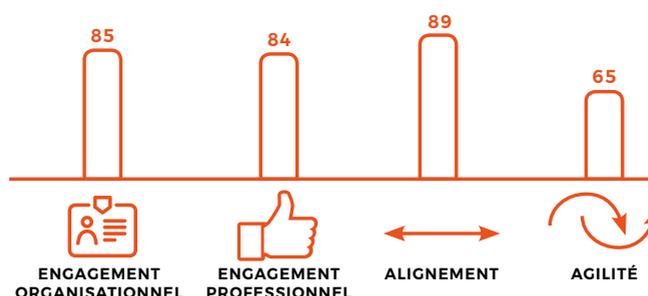


PARTICIPATION TOTALE À L'ENQUÊTE SUR LA CULTURE DE LA SÉCURITÉ



Une enquête sur la culture sécurité, lancée en 2017, a également montré que les travailleurs d'Elia perçoivent positivement la sécurité au sein de l'entreprise. Les résultats ont permis d'évaluer la pertinence des actions en cours et de déterminer les priorités sur lesquelles nous devons travailler pour continuer à améliorer la sécurité.

En 2017, une enquête de satisfaction a été lancée auprès de tous les collaborateurs d'Elia. Celle-ci a permis d'identifier que l'engagement des collaborateurs d'Elia restait élevé, sauf pour l'agilité. Vous pouvez retrouver plus d'informations sur cette enquête dans l'annexe.





QUE SE PASSE-T-IL CHEZ 50HERTZ ?

50Hertz est convaincue que la réussite d'une entreprise repose entièrement sur la réussite de ses collaborateurs. Il incombe à l'entreprise d'aider ses collaborateurs à développer leurs compétences, à promouvoir leur santé et leur engagement, à les inclure dans les décisions et à garantir une égalité des chances pour tous.

2,8%
DE COLLÈGUES
50HERTZ AVEC UN
HANDICAP LOURD

Say it, l'enquête de satisfaction à destination des employés lancée en 2017

La large enquête de satisfaction du personnel « Say it! » a eu lieu pour la 3e fois en 2017. Elle évaluait différents thèmes comme la collaboration, les processus transversaux et les compétences de leadership.

Tous les employés ainsi que les membres de la direction ont pu s'exprimer ouvertement. Les résultats détaillés seront abordés lors d'ateliers organisés dans chaque équipe au cours du 1er trimestre 2018 et des mesures seront dérivées. Le taux de participation s'élevait à 91 %.

Annedore-Leber-Berufsbildungswerk

Promouvoir la diversité et l'égalité des chances chez 50Hertz implique aussi d'offrir les mêmes opportunités aux personnes présentant des problèmes de santé. Dès 2013, un accord d'inclusion a été conclu pour les soutenir dans leur vie professionnelle. En 2017, la proportion de collaborateurs gravement handicapés représente 2,8 % de notre personnel. En fonction des exigences spécifiques à la fonction dans les domaines commerciaux et techniques, le quota devrait être augmenté progressivement dans les années à venir. Un accord de coopération a été signé en 2017 avec la Annedore-Leber-Berufsbildungswerk et un programme d'apprentissage pour les personnes handicapées a été intégré.

Donner la parole aux jeunes collaborateurs

50Hertz donne la parole aussi aux plus jeunes, car ils sont le futur de notre économie. L'entreprise a ainsi lancé en 2017 la première élection syndicale spécialement pour les jeunes.



50Hertz obtient à nouveau la certification OHSAS

En décembre 2016, 50Hertz a à nouveau obtenu la certification OHSAS, Occupational Health and Safety Assessment, une norme britannique qui évalue et certifie le système de management de la santé et de la sécurité au travail des entreprises. Un audit de suivi a été mené avec succès en novembre 2017. La sécurité est aussi une top priorité pour 50Hertz.

Développer davantage les compétences des collaborateurs

Les coûts de formation moyens s'élevaient à environ 1.350 € par collaborateur participant en 2017. En outre, les cadres peuvent suivre des modules de formation spécialement conçus pour 50Hertz pour développer leurs compétences en leadership. Depuis 2014, 94 collaborateurs de toutes les divisions et hiérarchies ont collaboré sur des cas concrets rencontrés dans leur gestion journalière.

Diversité

50Hertz s'engage à promouvoir la diversité et condamne fortement tout acte discriminatoire dans tous les aspects de la vie professionnelle. Tous les collaborateurs bénéficient des mêmes droits, indépendamment de leur origine ethnique, âge, sexe, identité sexuelle, appartenance religieuse, opinions politiques, origine nationale ou sociale, ou d'autres facteurs, spécialement conçus pour 50Hertz. Pour plus d'informations sur la répartition hommes-femmes chez 50Hertz, consultez l'annexe.

Joyeux anniversaire, 50Hertz !

En 2017, 50Hertz fêtait ses 15 ans d'existence. Une date que l'entreprise a souhaité fêter entourée de tous ses collaborateurs.



15 ans



Comment Elia s'aligne-t-elle sur les évolutions technologiques pour réaliser la transition énergétique ?

Notre système électrique est confronté à de grands défis. L'augmentation de la production à petite échelle et la décentralisation accentuent le besoin en digitalisation et en plateformes facilitant la collaboration à plusieurs niveaux. Au-delà de l'intégration de l'énergie renouvelable, notre réseau devra aussi pouvoir transporter les volumes importants d'importation et d'exportation. Au cours des 25 dernières années, nous avons importé en moyenne 6 TWh nets par an, mais nous tendrons vers 13 à 30 TWh en 2030, en fonction des scénarios. La technologie peut garantir la sécurité et la gestion du réseau, sans oublier la collaboration et les échanges avec nos voisins. Nous avons dès lors besoin d'une vision correcte de leur parc de production futur pour pouvoir évaluer le plus efficacement possible les besoins du système belge.



#6_



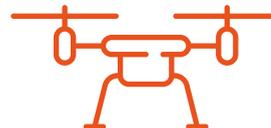
DANIELLE DEVOGELAER,
EXPERTE EN ÉNERGIE,
BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN

- DEPUIS 2004 DANS L'ÉQUIPE DU BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN EN CHARGE DE L'ÉNERGIE ET DU TRANSPORT
- EXPERTE EN ÉNERGIE, ET PLUS PARTICULIÈREMENT EN MODÉLISATION ÉLECTRIQUE



ALEXANDRE TORREELE,
STRATEGY & INNOVATION ELIA

« L'évolution du secteur de l'énergie s'accélère. De nouveaux acteurs apparaissent et des nouveaux modèles économiques se développent sous l'impulsion de la transition énergétique. La technologie facilite et accélère ces changements. Mais l'innovation offre aussi des opportunités aux gestionnaires de réseau de transport du futur. Elia teste et intègre de nouvelles technologies en collaboration avec l'ensemble des acteurs de marché. En 2017, nous avons effectué des tests avec des technologies digitales telles que les robots, le machine learning, la blockchain, etc. Nous voulons déterminer si ces innovations peuvent apporter une valeur ajoutée à nos activités de base. De cette manière, nous pourrions conserver un fonctionnement de marché performant dans un nouveau système énergétique renouvelable et décentralisé. »





Nous restons attentifs à l'innovation et aux opportunités de croissance

Dans un paysage énergétique qui évolue rapidement, l'innovation aide à comprendre, anticiper et adopter rapidement les changements nécessaires pour assurer la transition vers un système énergétique plus fiable, abordable et efficace. Nous continuons à réinventer notre industrie, en faisant évoluer le secteur de l'électricité pour qu'il serve nos intérêts actuels et futurs.

L'innovation est le catalyseur d'une transition énergétique rapide. Nous nous préparons à l'avenir en restant attentifs aux nouvelles évolutions qui voient le jour dans la gestion des infrastructures, l'exploitation opérationnelle du réseau et l'intégration de nos marchés dans un contexte européen.

En plus de continuer à intégrer des technologies innovantes, nous suivons attentivement les développements les plus récents dans le secteur de l'énergie. Nous considérons ceci comme une opportunité et voulons jouer un rôle de pionnier. Diverses initiatives stimulent et récompensent l'esprit d'innovation au sein d'Elia, pour que nos collaborateurs ne cessent d'innover.



**MENNO JANSSENS, INNOVATION
MANAGER CHEZ ELIA**

« NOUS COLLABORONS AVEC DIFFÉRENTS ACTEURS POUR DÉVELOPPER DES SOLUTIONS QUI NOUS PERMETTRONT DE POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU ET D'EXPLOITER LE SYSTÈME DANS UN MONDE PLUS DIGITAL, DÉCENTRALISÉ ET RENOUVELABLE. »

Nos ambitions

Exceller dans la gestion des actifs du futur réseau

L'intégration de l'énergie renouvelable et l'augmentation des interconnexions exigent davantage de notre infrastructure. Grâce à l'adoption de nouvelles technologies, Elia optimise l'utilisation de ses actifs de nombreuses façons : augmentation de la capacité, réduction des risques ou amélioration de l'efficacité et de la fiabilité, sans augmenter l'impact de ses infrastructures.

Développer et gérer le système électrique 2.0

Elia définit l'extension et le renforcement du réseau en fonction des besoins estimés. Aujourd'hui et encore plus à l'avenir, Elia devra faire face à la hausse des énergies renouvelables dans le système énergétique et à la décentralisation progressive, suite à l'augmentation des capacités de production installées chez les ménages belges. Elia met donc l'accent sur le développement et l'exploitation du système électrique 2.0 afin de répondre aux besoins futurs.

Continuer à jouer un rôle de pionnier dans le domaine de la facilitation du marché

Elia agit en tant que facilitateur de marché et conçoit un marché de l'électricité belge efficace et transparent qui garantira une transition sans heurt vers un marché européen intégré. Elle collabore donc avec plusieurs stakeholders afin de permettre une adaptation continue du marché aux besoins changeants du système électrique. Pour conserver cette position, Elia s'efforce d'augmenter la liquidité sur le marché d'équilibrage.

L'innovation ouverte grâce à la collaboration

Dans un monde où les connaissances sont largement diffusées, Elia a décidé de miser sur l'innovation ouverte. Nous ne pouvons pas nous permettre de nous baser uniquement sur nos idées et notre expertise pour nos progrès technologiques. En revanche, acheter les processus ou inventions d'autres sociétés comme des start-ups (ou obtenir des licences d'exploitation auprès de celles-ci) constitue une contribution appréciable.



OBJECTIFS

Nous élaborons une culture de l'innovation et de l'esprit d'initiative pour accélérer la transition énergétique.

– **Mettre en place un écosystème pour développer les outils et méthodes qui permettront la mise en place d'un système électrique plus digital, décentralisé et renouvelable.**



Nos réalisations en 2017

Imagerie spatiale

Les drones, la photogrammétrie, le LIDAR, les géoradars... Les nouvelles technologies dotées d'une composante spatiale arrivent chez Elia, avec leur lot de défis et d'opportunités. Le projet d'imagerie spatiale vise à diffuser les connaissances relatives à cette technologie. Il encourage le business à créer des opportunités qui exploiteront cette technologie en vue de développer une approche structurale et visionnaire.



MICHEL UWAERTS
INNOVATION EXPERT
CHEZ ELIA

« L'ÉVOLUTION VERS UNE GESTION DIGITALISÉE, PLUS PRÉCISE ET ASSISTÉE PAR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DE NOTRE INFRASTRUCTURE DE RÉSEAU SERA INDUBITABLEMENT BÉNÉFIQUE POUR LA SÉCURITÉ, LA QUALITÉ ET L'EFFICACITÉ. »

Deux types de technologie d'imagerie spatiale sont à l'étude.

– **La photogrammétrie** = l'art d'obtenir des informations fiables sur des objets physiques et l'environnement, en enregistrant, mesurant et interprétant des images et schémas photographiques. Cette technologie permet aux équipes d'ingénieurs de concevoir plus rapidement et plus précisément des modèles en 3D de grande qualité. Avec la photogrammétrie, une série de photos peut servir de base pour créer un modèle en 3D, ce qui nécessite beaucoup moins de travail qu'un dessin manuel en 3D.

– **LIDAR** (light detection and ranging technology) = une technologie largement utilisée pour la recherche atmosphérique et la météorologie. Elle est également testée pour faciliter la gestion de la végétation en dessous des corridors des lignes à haute tension grâce à une modélisation plus précise de l'infrastructure et de la flèche des lignes. Avec le LIDAR, un nuage de points réfléchi par la lumière peut révéler ce qui se passe au sol. Dans la pratique, nous pouvons élaborer un nuage de points pour toutes les infrastructures et l'environnement qui les entoure grâce au LIDAR. Lors du traitement des données, la flèche des lignes à haute tension peut être modélisée avec précision et dans de multiples circonstances, ce qui améliore l'efficacité et la qualité obtenues.



DES BRAS ISOLANTS INNOVANTS À STEVIN

En 2017, deux nouvelles technologies ont été mises en service dans le cadre du projet Stevin.

Des bras isolants ont été placés sur les pylônes compacts pour remplacer une ligne 150 kV existante. Cette transformation des pylônes permet d'augmenter la tension à 380 kV sans augmenter la hauteur des nouveaux pylônes. Des conducteurs en technologie HTLS (High Temperature Low Sag), qui diminuent les effets de flèche en cas de haute température sur une ligne existante, permettent maintenant d'augmenter la puissance des nouvelles lignes 380 kV.





L'impression 3D chez Elia

Elia étudie l'utilisation de l'impression 3D dans l'entreprise, en premier lieu pour la logistique et la gestion de pièces détachées. Elle souhaite identifier des solutions économiques pour créer des pièces détachées de qualité lorsque cela se révèle nécessaire. Le premier cas a été implémenté avec succès sur le terrain et engendrera des économies à long terme.

Auparavant, les capuchons des disjoncteurs se détérioraient prématurément en raison de la sensibilité aux UV des matériaux utilisés. Pour un coût sensiblement similaire, Elia a utilisé l'impression 3D afin de développer une pièce détachée de meilleure qualité, qui nécessite moins d'entretien, et donc moins de temps et d'argent.



GARPUR

Traditionnellement en Europe, la gestion de la fiabilité du système électrique repose majoritairement sur le critère N-1. Celui-ci stipule que le système doit être capable de résister à tout moment au défaut ou à l'arrêt d'un élément du système (centrale électrique, ligne de transport ou transformateur).

Aujourd'hui, le caractère toujours plus incertain de la production dû aux sources d'énergie intermittentes et la complexité grandissante du système électrique paneuropéen accentuent le besoin de nouveaux critères de fiabilité (avec un meilleur équilibre entre fiabilité et coûts).

Le projet européen GARPUR vise à développer de nouveaux critères probabilistes et des indicateurs pertinents pour l'évaluation de la fiabilité à différents stades (développement du réseau, gestion d'actifs et exploitation du réseau) et l'évaluation de leur utilisation pratique (par rapport à l'actuel critère N-1).

Pour ce faire, GARPUR examine intégralement l'approche appliquée entre la phase de développement du réseau (décidée plusieurs années à l'avance) et le fonctionnement en temps réel et vise à formuler des recommandations européennes sur la manière d'évoluer progressivement vers une approche probabiliste.

Flexibilité distribuée

Après avoir étudié les secteurs industriel et résidentiel, Elia veut aider les consommateurs de taille moyenne (secteur tertiaire) à mettre à disposition leur flexibilité. Elia a effectué une démonstration sur l'un de ses propres bâtiments afin d'obtenir un premier aperçu des besoins et du potentiel du secteur tertiaire et d'évaluer la contrôlabilité de 3 appareils : un refroidisseur, une unité de conditionnement d'air et un humidificateur.

Le test a montré que le refroidisseur et l'humidificateur pouvaient offrir de la flexibilité de manière agrégée. En d'autres termes, leurs périodes d'activation et de pause ont répondu aux critères d'approvisionnement. Elia a également tiré des enseignements de ce test, le premier étant que la contrôlabilité de la charge n'est pas garantie. Les appareils ne peuvent pas toujours être limités étant donné qu'ils suivent un horaire de fonctionnement défini et sont fortement interdépendants à d'autres appareils.



”

**GIANNOPOULOS GEORGIOS,
SYSTEM SERVICES PRODUCT MANAGER
CHEZ ELIA**

« OBTENIR UNE FLEXIBILITÉ DÉCENTRALISÉE EST UNE TÂCHE COMPLEXE, QUI DOIT ÊTRE TRADUITE EN ACTIONS SIMPLES ET AUTOMATISÉES POUVANT ÊTRE COMPRIS ET ADOPTÉES PAR LES CONSOMMATEURS. »

Un « machine learning » avancé pour soutenir le dispatching

En raison de l'intégration des énergies renouvelables, le système électrique devient de plus en plus complexe et il devient crucial de pouvoir prévoir les déséquilibres à très court terme.

L'objectif de ce projet est de créer un modèle pour détecter la corrélation entre les différents paramètres influant sur le déséquilibre du réseau et prévoir ce déséquilibre dans un délai de 15 minutes à une heure.

Elia espère d'abord tester puis démontrer l'utilité de l'intelligence artificielle pour aider les ingénieurs des centres de contrôle dans l'analyse des situations qu'ils rencontrent et dans la prise de décisions.

« Il est devenu beaucoup plus difficile de comprendre les scénarios de déséquilibre du système en tant que gestionnaire de réseau. L'incidence de la production variable, provenant par exemple de l'énergie éolienne et solaire, n'est qu'un facteur parmi d'autres. D'autres doivent aussi être envisagés, comme l'activité accrue sur les marchés intrajournaliers, les unités de production flexibles, etc. Cela signifie que les gestionnaires de réseau doivent traiter et interpréter très rapidement de grandes quantités de données. Les technologies et les modèles conçus par les spécialistes des données nous aideront à traiter toutes ces informations et nous permettront de prendre les bonnes décisions. » Matthias Masschelin, responsable Energy Scheduling & Balancing chez Elia



ADRIEN GILLÈS, INNOVATION PROJECT LEADER CHEZ ELIA

« LA TECHNOLOGIE BLOCKCHAIN A LE POTENTIEL DE PROFONDÉMENT MODIFIER LE FONCTIONNEMENT DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE. EN PERMETTANT AUX CITOYENS D'EFFECTUER DES TRANSACTIONS D'ÉLECTRICITÉ DIRECTEMENT ENTRE EUX, LA BLOCKCHAIN POURRAIT JOUER LE RÔLE DE VECTEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE. »

Blockchain

Blockchain est une technologie permettant de valider et de stocker de manière décentralisée des transactions entre parties. Le secteur financier fut le premier à s'intéresser à cette technologie, mais ses récentes évolutions ont élargi sa portée en la rendant intéressante pour d'autres industries. Partout autour du globe, organisations et start-ups considèrent maintenant la technologie Blockchain comme une potentielle solution au soutien d'un système énergétique décentralisé.

Blockchain devrait réduire les coûts de transaction, permettre la participation active d'un plus grand nombre de participants et, par conséquent, accélérer la transition vers un système énergétique plus propre, fiable et abordable. Pour cerner l'impact de la technologie Blockchain sur ses secteurs d'activités, Elia est entrée dans l'Energy Web Foundation (EWF), un organisme ayant pour mission de promouvoir le développement de cette technologie dans le secteur énergétique. En s'appuyant sur l'écosystème d'EWF, Elia souhaite démontrer le potentiel de Blockchain en testant des cas d'utilisation inspirés de processus internes réels.



GRASP

Elia collabore avec l'ULB pour développer de nouvelles méthodes de planification et d'exploitation du système électrique belge dans le cadre du projet de doctorat GRASP.

GRASP, un projet de doctorat avec l'Université libre de Bruxelles, vise à développer, au stade de la planification opérationnelle, une méthodologie d'évaluation de la fiabilité du réseau qui tient compte des erreurs de prévision concernant la production éolienne et photovoltaïque.

En outre, GRASP se base sur des pratiques existantes et propose de nouvelles procédures visant à formuler des recommandations fondées sur un prototype qui peut être directement testé sur la base de situations réelles en Belgique.

Enervalis

En septembre 2017, Elia a investi dans Enervalis, une start-up développant des logiciels de gestion de l'énergie. En s'associant à Enervalis, Elia souhaite innover et renforcer son savoir-faire pour mieux contribuer au développement du futur système électrique dans lequel la digitalisation et la décentralisation joueront un rôle de plus en plus important.

« L'objectif de notre société est de proposer des solutions durables pour le secteur de l'énergie qui permettront aux producteurs, distributeurs et consommateurs d'électricité d'optimiser la flexibilité de l'offre, du stockage et de la demande d'électricité. Je suis convaincu que notre coopération avec Elia nous aidera à franchir un palier supplémentaire au profit de la communauté. » Stefan Lodeweyckx, fondateur et CEO d'Enervalis.



HACK BELGIUM : INNOVER POUR LA BELGIQUE

15 collaborateurs d'Elia participaient les 4, 5 et 6 mai à Hack Belgium. Experts de différents secteurs, entrepreneurs et autres talents enthousiastes se sont rassemblés pour développer des idées innovantes au profit de la société belge. En participant à des événements tels que Hack Belgium, Elia démontre son ambition de prendre des actions innovantes et citoyennes pour la transition énergétique et la Belgique de demain. Les employés d'Elia cultivent en outre leur esprit entrepreneurial et d'innovation qui s'inscrit pleinement dans l'évolution souhaitée par l'entreprise. Elia participera de nouveau à Hack Belgium en 2018 entre le 26 et le 28 avril.

« Avec le développement de nouvelles technologies comme l'Internet des Objets et les véhicules électriques, les interactions avec les secteurs comme l'IT, les télécommunications et l'automobile ne cessent de gagner en importance. Le Hack était l'occasion idéale de rencontrer des innovateurs de ces industries et d'adopter une nouvelle perspective par rapport aux projets d'innovation d'Elia. » Manoël Rekingier, Innovation Project Manager chez

Elia





Local inertia

Suite à la pénétration croissante des sources d'énergie renouvelables au dépend des sources conventionnelles et à l'augmentation de solutions de stockage connectées au réseau électrique, l'inertie totale disponible dans le réseau diminue. Bien que cette diminution ne constitue pas un risque pour le réseau continental européen, la question de la distribution de l'inertie se pose. En effet, en cas d'un déséquilibre dans cette distribution (déjà observés dans le réseau du Royaume-Unis), des protections du réseau peuvent se déclencher, entraînant des coupures de courant locales.

Le projet étudie les phénomènes liés à la distribution de la réponse inertielle, qui est susceptible d'affecter fortement l'exploitation du futur système électrique. Cette recherche développera des outils de modélisation, des techniques

et une expertise directement liés à l'effet de la distribution de l'inertie dans le réseau électrique. Elle tiendra également compte de facteurs connexes, comme la topologie du réseau, la pénétration du renouvelable et la sécurité générale du système.

Ce projet a obtenu un soutien financier de l'Energy Transition Fund 2017. Ce dernier vise à financer des mesures qui encouragent et soutiennent la recherche et le développement dans les projets énergétiques innovants. Il cherche également à maintenir ou à développer tout système garantissant la sécurité d'approvisionnement et l'équilibre du réseau. Ce fonds est financé au moyen d'une redevance due par Engie Electrabel, d'un montant de 20 millions d'euros par an, en échange de la prolongation des réacteurs de Doel 1 et 2.



PREMIER OPEN INNOVATION CHALLENGE D'ELIA

En octobre 2016, Elia a organisé l'Open Innovation Challenge afin d'identifier des start-ups proposant des outils pour améliorer l'acceptation publique des projets d'infrastructure. Le concours a été remporté le 16 février 2017 par Gilytics, une start-up basée à Zurich.

Gilytics propose une plateforme interactive qui augmente la participation publique dans la planification de nouveaux projets. Elle utilise pour ce faire la visualisation 3D et la réalité augmentée. « L'outil de Gilytics nous permet de définir plusieurs contraintes (sol, habitat, zone naturelle protégée, contraintes techniques, etc.) et de leur attribuer un certain coefficient. Il identifie ensuite le tracé idéal. Dans le 'proof of concept', les résultats rejoignent le tracé proposé par Elia, ce qui a validé le travail effectué par nos experts. » Johan Maricq, Innovation Project Leader chez Elia.





QUE SE PASSE-T-IL CHEZ 50HERTZ ?

Projet pilote avec un nouveau type de gaz d'isolation

Un nouveau type d'appareil de commutation 110 kV isolé au gaz est en cours de construction dans le poste à haute tension de Berlin Charlottenburg. Il ne testera plus l'hexafluorure de soufre (SF_6) comme gaz d'isolation, mais un mélange gazeux ayant un impact environnemental moindre. Ce mélange gazeux, baptisé G^3 , présente les mêmes caractéristiques techniques que le SF_6 , mais avec un potentiel de réchauffement global plus faible de 99 %.

CompactLine

Fin 2017, 50Hertz s'est attelée à la construction de la ligne pilote CompactLine. Les pylônes de cette ligne à haute tension sont moins hauts et moins larges et son corridor plus étroit. L'impact sur l'environnement est donc réduit.

La ligne de test s'étend sur 2 kilomètres et comptera 5 pylônes. La ligne est raccordée au poste de Jessen nord. Le design de la CompactLine devrait permettre de remplacer une ligne 220 kV par une ligne 380 kV sans en adapter le tracé. 50Hertz souhaite commencer à tester le projet pilote à partir de l'été 2018.

Innovation Day @ 50Hertz

Le 13 novembre a été marqué par la 5^e édition de l'Innovation Day. Les collègues de 50Hertz ont reçu des explications concernant 19 projets de recherche et de développement en cours. Des idées ont également été échangées au sujet d'évolutions techniques et d'innovations en matière de processus.



99%

LE MÉLANGE GAZEUX, BAPTISÉ G^3 , PRÉSENTE LES MÊMES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES QUE LE SF_6 MAIS AVEC UN POTENTIEL DE RÉCHAUFFEMENT GLOBAL PLUS FAIBLE DE 99 %.



Déclaration de corporate governance

Elia répond à des obligations spécifiques en matière de transparence, de neutralité et de non-discrimination vis-à-vis de toutes les parties prenantes à ses activités.

La gouvernance d'entreprise d'Elia s'appuie sur deux piliers :

- le Code de Corporate Governance 2009¹ qu'Elia a adopté comme code de référence ;
- la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et l'arrêté royal du 3 mai 1999 relatif à la gestion du réseau de transport d'électricité applicable à Elia en tant q



Conseil d'administration



Bernard Gustin



Claude Grégoire



Geert Versnick



Michel Allé



Luc De Temmerman



Frank Donck



Cécile Flandre



Philip Heylen



Luc Hujoel



Roberte Kesteman



Jane Murphy



Dominique Offergeld



Rudy Provoost



Saskia Van Uffelen

Composition des organes au 31 décembre 2017

Conseil d'administration

PRÉSIDENT²

- Bernard Gustin,
administrateur indépendant

ADMINISTRATEURS³

- Michel Allé,
administrateur indépendant
- Luc De Temmerman,
administrateur indépendant
- Frank Donck,
administrateur indépendant
- Cécile Flandre,
administrateur nommé sur proposition
de Publi-T
- Claude Grégoire,
administrateur nommé sur proposition
de Publi-T
- Bernard Gustin,
administrateur indépendant⁴
- Philip Heylen,
administrateur nommé sur proposition
de Publi-T
- Luc Hujoel,
administrateur nommé sur proposition
de Publi-T
- Roberte Kesteman,
administrateur indépendant⁵
- Jane Murphy,
administrateur indépendant
- Dominique Offergeld,
administrateur nommé sur proposition
de Publi-T
- Rudy Provoost,
administrateur nommé sur proposition
de Publi-T⁶
- Saskia Van Uffelen,
administrateur indépendant
- Geert Versnick,
administrateur nommé sur proposition
de Publi-T

REPRÉSENTANTE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AVEC VOIX CONSULTATIVE

- Nele Roobrouck

Comités consultatifs du conseil d'administration

COMITÉ DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

- Luc Hujoel, président
- Frank Donck
- Philip Heylen
- Jane Murphy
- Saskia Van Uffelen

COMITÉ D'AUDIT⁷

- Michel Allé,
président ad interim
- Luc De Temmerman
- Frank Donck
- Dominique Offergeld
- Geert Versnick

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION⁸

- Luc De Temmerman, président
- Claude Grégoire
- Saskia Van Uffelen

Collège des commissaires⁹

- KPMG Réviseurs d'Entreprises SCCRL,
représentée par Alexis Palm.
- Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises
SCCRL, représentée par Patrick Rottiers.

Comité de direction¹⁰

- Chris Peeters,
président et Chief Executive Officer
- Markus Berger,
Chief Infrastructure Officer
- Patrick De Leener,
Chief Customers, Market & System
Officer
- Frédéric Dunon,
Chief Assets Officer
- Pascale Fonck,
Chief Officer External Relations
- Peter Michiels,
à partir du 3 janvier 2017, Chief Human
Resources & Internal Communication
Officer
- Ilse Tant,
Chief Public Acceptance Officer
- Catherine Vandendorre, Chief Financial
Officer

Secrétaire général

- Gregory Pattou

(1) Le Code de Corporate Governance est disponible sur le site web de la Commission Corporate Governance (www.corporategovernancecommittee.be).

(2) Miriam Maes, administrateur indépendant, a été présidente jusqu'au 16 mai 2017. Claude Grégoire a été vice-président jusqu'au 16 mai 2017 et président ad interim à partir du 16 mai 2017 jusqu'au 21 décembre 2017. Geert Versnick a été vice-président jusqu'au 16 mai 2017. Bernard Gustin a été nommé président à partir du 21 décembre 2017.

(3) Peter Vanvelthoven a été administrateur, nommé sur proposition de Publi-T, jusqu'au 19 mars 2017. Jacques de Smet a été administrateur indépendant jusqu'au 16 mai 2017. Miriam Maes a été administrateur indépendant jusqu'au 27 octobre 2017.

(4) Bernard Gustin a été nommé administrateur à partir du 16 mai 2017.

(5) Roberte Kesteman a été nommé administrateur à partir du 27 octobre 2017.

(6) Rudy Provoost a été nommé administrateur à partir du 16 mai 2017.

(7) Jacques de Smet a été président du comité d'audit jusqu'au 16 mai 2017. Michel Allé a été nommé président ad interim à partir du 22 juin 2017.

(8) Jacques De Smet a été membre du comité de rémunération jusqu'au 16 mai 2017.

(9) KPMG Réviseurs d'Entreprises SCCRL a été représentée par Benoît Van Roost jusqu'au 16 mai 2017. Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL a été représentée par Marnix Van Dooren jusqu'au 16 mai 2017.

(10) Peter Michiels a été nommé membre du comité de direction à partir du 3 janvier 2017 et Patrick De Leener a été nommé membre du comité de direction à partir du 1^{er} février 2017. Frank Vandenberghe a été Chief Customers, Market & System Officer jusqu'au 1^{er} février 2017.

Conseil d'administration

Les conseils d'administration d'Elia System Operator et Elia Asset se composent de 14 membres qui n'ont pas de fonction exécutive au sein d'Elia System Operator et d'Elia Asset.

Les mêmes administrateurs siègent aux conseils des deux sociétés.

La moitié des administrateurs sont des administrateurs indépendants, satisfaisant aux conditions décrites à l'article 526ter du Code des sociétés, à l'article 2, 30° de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et dans les statuts. Ils ont reçu un avis conforme positif de la CREG quant à leur indépendance. L'autre moitié des administrateurs sont des administrateurs non indépendants, nommés par l'assemblée générale sur proposition de Publi-T, en vertu de la composition actuelle de l'actionnariat (à cet effet, voyez aussi la section 'Structure de l'actionnariat' à la page 113 de cette déclaration).

Conformément aux dispositions légales et statutaires, les conseils d'administration d'Elia System Operator et Elia Asset bénéficient de l'assistance de trois comités: le comité de gouvernance d'entreprise, le comité d'audit et le comité de rémunération, dont la composition est identique pour Elia System Operator et Elia Asset.

Les conseils d'administration veillent à ce que ces comités fonctionnent de manière efficace.

Conformément à la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité, le Code des sociétés et les statuts d'Elia System Operator et d'Elia Asset le conseil d'administration est composé au moins d'un tiers (1/3) de membres de l'autre sexe. Cette règle d'un tiers (1/3) est appliquée de manière proportionnelle aux administrateurs indépendants et aux administrateurs non indépendants.

Par ailleurs, conformément au code de corporate governance 2009, au Règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration et à la Loi du 3 septembre 2017 relative à la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes sociétés et certains groupes, la composition du conseil d'administration est basée sur la mixité des genres et la diversité de manière générale, ainsi que sur la complémentarité des compétences, expériences et connaissances.

Lors de la recherche et nomination de nouveaux administrateurs, une attention particulière est portée aux paramètres de diversité à la fois en termes d'âge, de sexe et de complémentarité.

MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mandat des administrateurs suivants a été renouvelé en 2017, suite à l'échéance de leur mandat :

- Jane Murphy a été renommée par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2017 comme administrateur indépendant d'Elia System Operator et d'Elia Asset.
- Cécile Flandre, Claude Grégoire, Philip Heylen et Dominique Offergeld ont été renommés par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2017 comme administrateur non indépendant d'Elia System Operator et d'Elia Asset.

Les personnes suivantes ont été nommées en qualité d'administrateur d'Elia System Operator et d'Elia Asset en 2017 :

- Bernard Gustin a été nommé par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2017 comme administrateur indépendant d'Elia System Operator et d'Elia Asset (succédant à Jacques de Smet),
- Rudy Provoost a été nommé par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2017 comme administrateur non indépendant d'Elia System Operator et d'Elia Asset (succédant à Peter Vanvelthoven qui a donné sa démission en tant qu'administrateur non indépendant d'Elia System Operator et d'Elia Asset, avec effet au 19 mars 2017),
- Roberte Kesteman a été nommée par l'assemblée générale spéciale du 27 octobre 2017 comme administrateur indépendant d'Elia System Operator et d'Elia Asset (succédant à Miriam Maes).

Par ailleurs, Bernard Gustin a été nommé Président du Conseil d'Administration le 21 décembre 2017, il succède à Claude Grégoire, qui avait été nommé président ad interim le 16 mai 2017.

En outre, Michel Allé a été nommé président ad interim du Comité d'Audit à partir du 22 juin 2017.

DURÉE, ÉCHÉANCE DES MANDATS ET PROCÉDURE DE NOMINATION

Les administrateurs d'Elia System Operator et d'Elia Asset sont (re)nommés pour une durée de 6 ans.

DIVERSITÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de personnes au sein du conseil d'administration d'Elia System Operator et d'Elia Asset au 31 décembre 2017	unité	2017
Hommes	30 - 50 ans	2
	≥ 50 ans	7
Femmes	30 - 50 ans	1
	≥ 50 ans	4

Les mandats de tous les administrateurs, viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'Elia System Operator et d'Elia Asset de 2023 relative à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022, à l'exception des administrateurs mentionnés ci-dessous, pour lesquels la date d'échéance du mandat est différente.

Les mandats de Luc De Temmerman, Frank Donck, Luc Hujoel, Saskia Van Uffelen et Geert Versnick en tant qu'administrateurs d'Elia System Operator et d'Elia Asset viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de ces sociétés de 2020 relative à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.

Le mandat de Michel Allé en tant qu'administrateur indépendant d'Elia System Operator et d'Elia Asset viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de ces sociétés de 2022 relative à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021.

La durée de six ans du mandat des administrateurs, qui s'écarte de la durée de quatre ans préconisée par le code de corporate governance, se justifie par les spécificités et complexités techniques, financières et juridiques propres aux tâches du gestionnaire du réseau de transport d'électricité et qui exigent une plus longue expérience en cette matière.

Pour rappel, des règles de gouvernance d'entreprise spécifiques s'appliquent en matière de nomination des administrateurs indépendants et non indépendants des conseils d'administration d'Elia System Operator et Elia Asset ainsi qu'en matière de composition et de fonctionnement de leurs comités. Ces dispositions sont fixées par la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et les statuts de ces sociétés.

La loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité a attribué au comité de gouvernance d'entreprise une mission importante dans la proposition de candidats administrateurs indépendants. Ceux-ci sont nommés sur base d'une liste de candidats établie par le comité de gouvernance d'entreprise. Pour chaque candidat, le comité examine leur curriculum vitae actualisé et leur déclaration sur l'honneur concer-

nant les critères d'indépendance exigés par les dispositions légales et statutaires applicables à Elia. L'assemblée générale nomme ensuite les administrateurs indépendants. Ces nominations sont soumises à la CREG pour avis conforme relatif à l'indépendance de chaque administrateur indépendant. Une procédure similaire s'applique dans l'hypothèse où un mandat d'administrateur indépendant devient vacant en cours de mandat et où le conseil coopte un candidat proposé par le comité de gouvernance d'entreprise.

Le comité de gouvernance d'entreprise exerce par conséquent les fonctions d'un comité de nomination pour la nomination des administrateurs indépendants. En ce qui concerne la nomination des administrateurs non indépendants, il n'existe pas de comité de nomination qui formulerait des recommandations au conseil. Cette situation s'écarte donc du prescrit du code de corporate governance. Cette divergence s'explique par le fait que le conseil d'administration recherche en permanence, dans la mesure du possible, le consensus. En outre, aucune décision importante ne peut être prise sans obtention d'une majorité au sein des groupes d'administrateurs indépendants et non indépendants.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration exerce notamment au moins les pouvoirs suivants (la liste n'est pas exhaustive) :

- il définit la politique générale, financière et la politique de dividendes de la société, ainsi que ses valeurs et sa stratégie; dans la transposition des valeurs et de la stratégie dans les lignes directrices principales, le conseil d'administration tient compte de la responsabilité sociale de l'entreprise ('corporate social responsibility'), de la diversité des sexes et de la diversité en général;
- il exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par ou en vertu du Code des sociétés, par la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et par les statuts;
- il prend toutes les actions utiles ou nécessaires à la réalisation de l'objet social, à l'exception des pouvoirs réservés à l'assemblée générale par la loi ou les statuts;

– il assure une surveillance. Dans ce cadre, il exerce entre autres un contrôle général sur le comité de direction dans le respect des restrictions légales en ce qui concerne l'accès aux données commerciales et autres données confidentielles relatives aux utilisateurs du réseau et au traitement de celles-ci; dans le cadre de cette surveillance, il surveille également la manière dont l'activité de l'entreprise est conduite et se développe, afin d'évaluer notamment si la gestion de la société s'effectue correctement. En outre, il surveille et évalue l'efficacité des comités consultatifs du conseil et la manière dont l'activité fonctionne.

Les conseils d'administration d'Elia System Operator et d'Elia Asset se sont réunis 12 fois en 2017.

Lorsqu'un membre ne peut être présent, il se fait généralement représenter. Conformément à l'article 19.4 des statuts d'Elia System Operator et à l'article 18.4 des statuts d'Elia Asset, une procuration écrite peut être donnée par un membre absent ou empêché à un autre membre du conseil pour le représenter à une réunion déterminée du conseil d'administration et y voter en son nom. Toutefois, aucun mandataire ne peut représenter plus de deux administrateurs.

ÉVALUATION

Le conseil d'administration d'Elia System Operator et d'Elia Asset a organisé en 2016 une procédure d'évaluation de son fonctionnement (y compris une évaluation de la contribution globale des administrateurs), du fonctionnement de ses comités et de l'interaction entre le conseil d'administration et le comité de direction. Le conseil n'a pas procédé à une évaluation individuelle, selon la disposition 4.13 du code de corporate governance, pour l'exercice 2016.

La procédure d'évaluation de 2016 a été menée conformément au principe 4 du code de corporate governance adopté comme code de référence par la société.

Une nouvelle évaluation sera organisée dans les délais prévus par la Charte de gouvernance d'Entreprise.

Collège des commissaires

L'assemblée générale ordinaire d'Elia System Operator et d'Elia Asset du 16 mai 2017 a renommé Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL et KPMG Réviseurs d'Entreprises SCCRL en tant que commissaires de ces sociétés, et ce pour une durée de trois ans. Leur mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'Elia System Operator et d'Elia Asset de 2020 relative à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL a été représentée, pour l'exercice de ce mandat, par Marnix Van Dooren jusqu'au 16 mai 2017 et est, à partir de cette date, représentée par Patrick Rottiers.

KPMG Réviseurs d'Entreprises SCCRL a été représentée, pour l'exercice de ce mandat, par Benoît Van Roost jusqu'au 16 mai 2017 et est, à partir de cette date, représentée par Alexis Palm.

Évènements importants en 2017

MODIFICATIONS DES STATUTS SUITE A LA CONSTATATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX MEMBRES DU PERSONNEL

L'assemblée générale extraordinaire d'Elia System Operator du 17 mai 2016 a approuvé la proposition d'augmentation de capital réservée aux membres du personnel de la société et de ses filiales belges.

Cette augmentation de capital a été organisée en deux temps, en décembre 2016 et en mars 2017, et ceci pour un montant total maximum de 6 millions € (maximum 5.300.000 € en 2016 et maximum 700.000 € en 2017) moyennant l'émission de nouvelles actions de catégorie B, avec suppression du droit de préférence des actionnaires existants en faveur des membres du personnel de la société et de ses filiales belges, le cas échéant en-dessous du pair comptable des actions existantes de la même catégorie.

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de fixer pour l'augmentation de capital 2017 le prix d'émission à un prix égal à la moyenne des cours de clô-

ture des trente derniers jours calendriers précédant le 31 janvier 2017, réduite de 16,66%.

L'augmentation de capital 2017 a été réa- lisée à hauteur d'un montant total (prime d'émission incluse) de 391.087,26 €. 9.861 actions de catégorie B d'Elia System Operator ont été émises.

En conséquence de l'augmentation de capital 2017, les articles 4.1 et 4.2 des statuts d'Elia System Operator relatifs au capital social et au nombre d'actions ont été modifiés le 23 mars 2017.

La version la plus récente des statuts d'Elia System Operator est disponible intégra- lement sur le site de la société (www.elia-group.eu, sous 'Investor relations' et www.elia.be, sous 'Elia', 'corporate governance').

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE DIRECTION

Concernant la modification de la compo- sition du conseil d'administration et du comité de direction, référence est faite aux sections qui leur sont consacrées dans la présente déclaration de gouver- nance d'entreprise.

Pour les autres faits marquants en 2017, voir les pages 12 à 17

Comité de rémunération

Outre ses compétences habituelles d'as- sistance au conseil d'administration, le comité de rémunération est chargé, en vertu de l'article 526quater du Code des sociétés, de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et des statuts, de formuler des recomman- dations à l'attention du conseil d'adminis- tration au sujet de la politique de rémuné- ration et de la rémunération individuelle des membres du comité de direction et des administrateurs. Il établit en outre un rapport de rémunération qu'il présente à l'assemblée générale ordinaire.

Le comité de rémunération d'Elia System Operator s'est réuni 6 fois en 2017⁽¹⁾. Le comité de rémunération d'Elia Asset s'est réuni 5 fois en 2017.

La société évalue sur base annuelle son personnel d'encadrement, conformé-

ment à sa politique de gestion des per- formances. Cette politique est également appliquée aux membres du comité de direction. Le comité de rémunération éva- lue ainsi les membres du comité de direc- tion sur la base d'une série d'objectifs collectifs et individuels, de nature quanti- tative et qualitative, en tenant également compte du feedback des parties pre- nantes internes et externes.

Rappelons que la politique de rémuné- ration concernant la partie variable de la rémunération du comité de direction a été adaptée afin de tenir compte de la mise en œuvre des tarifs pluriannuels. Il en résulte que, depuis 2008, la poli- tique salariale des membres du comité de direction comprend, entre autres, une rémunération variable annuelle et un intéressement à long terme réparti sur la durée de la régulation pluriannuelle. La rémunération variable annuelle com- prend deux parties: la réalisation d'objec- tifs collectifs quantitatifs et les prestations à titre individuel, dont l'avancement des projets d'infrastructure collectifs, la sécu- rité et l'AIT ('Average Interruption Time' - temps moyen d'interruption de fourniture d'électricité⁽²⁾).

Le comité de rémunération a également approuvé la proposition d'objectifs col- lectifs pour le comité de direction pour l'année 2017. De plus, le comité de rému- nération a approuvé le rapport de rému- nération qui fait partie du rapport annuel concernant l'année 2016 et a émis un avis favorable concernant l'augmentation de capital réservée au personnel.

Comité d'audit

Outre ses compétences habituelles d'as- sistance au conseil d'administration, le comité d'audit est, en vertu de l'ar- ticle 526bis du Code des sociétés, de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisa- tion du marché de l'électricité et des sta- tuts, notamment chargé des missions sui- vantes :

- examiner les comptes et contrôler les budgets;
- suivre les processus de reporting financier;
- vérifier l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société;

(1) En ce compris une réunion devant notaire destinée à la constatation de l'augmentation de capital réservée aux membres du personnel.

(2) Indicateur de fiabilité d'approvisionnement : nombre de minutes par consommateur par an

- suivre les audits internes et leur efficacité;
- suivre le contrôle légal des comptes annuels;
- évaluer et vérifier l'indépendance des commissaires;
- formuler des propositions au conseil d'administration sur la nomination et la réélection des commissaires et sur les conditions de leur désignation;
- le cas échéant, enquêter sur les questions ayant conduit à la démission des commissaires et faire les propositions d'actions qui s'imposent à cet égard;
- vérifier la nature et l'étendue des services de non-audit prestés par les commissaires;
- vérifier l'efficacité des processus d'audit externes.

En vertu de l'article 96, §1, 9° du Code des sociétés et des statuts, le présent rapport doit contenir la justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du comité d'audit. Le règlement d'ordre intérieur du comité d'audit stipule à cet égard que tous les membres du comité d'audit disposent de l'expérience et des compétences nécessaires suffisantes à l'exercice du rôle du comité d'audit, notamment en matière de comptabilité, d'audit et de finance. En vertu de ce règlement, l'expérience professionnelle d'au moins deux membres du comité d'audit doit être détaillée dans le présent rapport.

L'expérience du président du comité d'audit (Jacques de Smet, jusqu'au 16 mai 2017 et à partir de cette date, Michel Allé), ainsi que de Dominique Offergeld, membre du comité d'audit est décrite en détails ci-dessous.

Jacques de Smet (administrateur indépendant et président du comité d'audit d'Elia System Operator et d'Elia Asset jusqu'au 16 mai 2017) est titulaire d'un diplôme en sciences économiques de l'Université de Bruxelles. Il a commencé sa carrière en tant qu'auditeur chez Peat Marwick Mitchell & Co (actuellement KPMG). Dès 1979, il a rejoint Tractionel group (actuellement Engie) tout d'abord en tant qu'assistant du CEO de la holding. Par la suite, il a été nommé au département financier de la société du

groupe Frima Viking SA et est ensuite devenu CFO de Chamebel SA. En 1987, il était membre du comité de direction de la société d'investissement en capital risque Prominvest SA. De 1988 à 2002 il a été Directeur financier et membre du comité de direction de D'Ieteren SA et des conseils d'administration de toutes les filiales du groupe, notamment AVIS EUROPE PLC et BELRON. Entre 2002 et 2005, il a été Directeur financier du groupe Ziegler. En 2009, il a été nommé membre du conseil d'administration de SABCA SA. En outre il a été membre des conseils d'administrations de UCO S.A. (1977 - 2001), LA LIEVE S.A. (1978-1996), LYS-LIEVE S.A. (1975-1995), BELGO-KATANGA S.A. (1996-2000), IBEL S.A.(1995-2000) et Président du Financial Executives Institute of Belgium (2002-2013). Depuis 1986, il est administrateur délégué de GEFOR S.A. (une société de conseil spécialisée en matière de « corporate finance » et notamment en matière de négociation de crédits bancaires). Il siège aux conseils d'administration de S.A.B.C.A. (en tant que représentant permanent de GEFOR) et de Wereldhave Belgium et est président des comités d'audits de ces dernières.

Michel Allé (administrateur indépendant d'Elia System Operator et d'Elia Asset depuis le 17 mai 2016 et président ad interim du comité d'audit à partir du 22 juin 2017) est ingénieur civil physicien de formation et détient également une licence en économie (tous deux obtenus à l'Université Libre de Bruxelles). Outre sa carrière académique en tant que professeur d'économie et de finance (Solvay Brussels School, École Polytechnique de l'ULB), il a travaillé de nombreuses années en tant que Directeur financier. En 1979, il a commencé sa carrière aux services du premier ministre belge, dans le département de la programmation de la politique scientifique en tant que conseiller. Dès 1982, il a été directeur du programme R&D national en énergie et ensuite directeur en charge des entreprises innovantes. En 1987, il a rejoint COBEP A Group, où il a exercé de nombreuses fonctions et fut notamment vice-président de Mosane de 1992 et 1995. De 1995 à 2000, il était membre du comité de direction du COBEP A Group. Il a ensuite été Directeur financier de BIAC (entre 2001 et 2005) et Directeur financier de la SNCB (entre

2005 et 2015). Il possède également une vaste expérience d'administrateur, ayant été ou étant notamment administrateur chez Telenet, Zetes, Eurvest, Mobistar et D'Ieteren. Il a siégé au Comité d'audit de Telenet et présidé le Comité d'audit de Zetes.

Dominique Offergeld (administrateur non indépendant d'Elia System Operator et d'Elia Asset) a obtenu un diplôme en sciences économiques et sociales (option économie publique) à l'Université Notre-Dame de la Paix à Namur. Elle a suivi divers programmes extra-universitaires dont notamment le General Management Program au Cedep (INSEAD) à Fontainebleau (France). Elle a commencé sa carrière à la Générale de Banque (actuellement BNP Paribas Fortis), dans le département de financement des entreprises en 1988, elle a été ensuite désignée en tant qu'experte du vice-président et ministre des affaires économiques de la Région Wallonne en 1999. En 2001, elle est devenue conseillère du vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères. Entre 2004 et 2005, elle était Directeur adjoint du cabinet du ministre de l'énergie, elle est ensuite devenue conseillère générale à la SNCB holding en 2005. Elle a été administrateur de (entre autres) Publigaz et commissaire du gouvernement chez Fluxys. Elle a également été présidente du conseil d'administration et du comité d'audit de la SNCB. Elle a été Directeur de la Cellule stratégique du ministre de la Mobilité, chargée de Belgocontrol et de la Société nationale des chemins de fer belges entre 2014 et 2016. Elle est Directrice financière d'ORES SCRL, fonction qu'elle a occupée également entre 2008 et 2014 et qu'elle occupe à nouveau depuis le mois d'août 2016.

Le comité d'audit a le pouvoir d'enquêter dans toute matière qui relève de ses attributions. À cette fin, il dispose des ressources nécessaires, il a accès à toute information, à l'exception des données commerciales confidentielles relatives aux utilisateurs du réseau et il peut demander l'avis d'experts internes et externes.

Le comité d'audit s'est réuni 6 fois en 2017.

Le comité a examiné les comptes annuels relatifs à l'année 2016, tant en Belgian GAAP qu'en IFRS. Il a également analysé les résultats semestriels du 30 juin 2017

et trimestriels 2017, conformément aux règles Belgian GAAP et IFRS.

Le comité a pris connaissance des audits internes et des recommandations réalisées.

Le comité suit un plan d'action pour chaque audit réalisé, afin d'améliorer l'efficacité, la traçabilité et la conscientisation des domaines audités et dès lors de réduire les risques associés et de donner l'assurance que l'environnement de contrôle et la gestion des risques sont adéquats. Le comité a suivi les divers plans d'action sous différents angles (planning, résultats, priorités) et ce, entre autres, sur la base d'un rapport d'activités du service d'audit interne. Le comité d'audit a pris connaissance des risques stratégiques et des analyses de risques ad hoc en fonction du contexte dans lequel le groupe évolue. Le comité d'audit a également contrôlé le suivi des questions environnementales.

Comité de gouvernance d'entreprise

Outre ses compétences habituelles d'assistance au conseil d'administration, le comité de gouvernance d'entreprise est, en vertu de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité, et des statuts, chargé de :

- proposer à l'assemblée générale des candidats aux mandats d'administrateur indépendant;
- approuver préalablement la désignation et/ou, le cas échéant, la révocation des membres du comité de direction;
- examiner, à la demande de tout administrateur indépendant, du président du comité de direction, de(s) l'instance(s) compétente(s) de régulation fédérale et/ou régionale(s) du marché de l'électricité, tout cas de conflit d'intérêts entre le gestionnaire du réseau, d'une part, et un actionnaire dominant, un actionnaire-commune ou une entreprise associée ou liée à un actionnaire dominant, d'autre part, et de faire rapport à ce sujet au conseil d'administration. Cette tâche vise à renforcer l'indépendance des administrateurs, en plus de la procédure prévue à l'article 524 du Code des sociétés, également appliquée par la société;

– se prononcer sur les cas d'incompatibilité dans le chef des membres du comité de direction et du personnel;

– veiller à l'application au sein de la société des dispositions légales, réglementaires, décrétales et autres relatives à la gestion des réseaux d'électricité, d'en évaluer l'efficacité au regard des objectifs d'indépendance et d'impartialité de la gestion de ces réseaux ainsi que de veiller au respect des articles 4.4 et 13.1, deuxième et troisième alinéa des statuts d'Elia System Operator. À ce sujet, un rapport est soumis tous les ans au conseil d'administration et à l'instance ou aux instances de régulation fédérale et/ou régionale(s) pour le marché de l'électricité;

– convoquer à la demande d'au moins un tiers des membres une réunion du conseil d'administration conformément aux formalités de convocation définies dans les statuts;

– examiner, après notification de la part d'un administrateur, la conformité avec l'article 9.1, b), c) et d) de la directive 2009/72/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, de l'appartenance d'un administrateur au conseil de surveillance, au conseil d'administration ou aux organes représentant légalement une entreprise qui exerce, directement ou indirectement, un contrôle sur un producteur et/ou fournisseur d'électricité, et de présenter un rapport à ce sujet au conseil d'administration. Dans le cadre de cet examen, le comité tient compte du rôle et de l'influence que l'administrateur concerné a dans l'entreprise concernée et du degré de contrôle ou d'influence de l'entreprise concernée sur sa filiale. Le comité examine également si, dans l'exercice du mandat de l'administrateur concerné au sein de la société, il existe une possibilité ou un motif visant à favoriser certains intérêts de production ou de fourniture en matière d'accès à et d'investissements dans le réseau au détriment d'autres utilisateurs du réseau;

– contrôler, préalablement à toute nomination d'un administrateur, qu'il s'agisse de la nomination d'un nouvel administrateur ou de la réélection d'un administrateur existant, si le candidat-administrateur tient compte des

incompatibilités reprises dans les statuts de la société. À cet effet, chaque candidat-administrateur est tenu de remettre au comité un aperçu (i) des mandats qu'il détient dans le conseil d'administration, le conseil de surveillance ou tout autre organe d'autres personnes morales que la société et (ii) de tout autre fonction ou activité qu'il exerce, rémunérée ou non, au service d'une entreprise exerçant l'une des fonctions suivantes: la production ou la fourniture d'électricité.

Le comité s'est réuni 10 fois en 2017.

Dans le cadre de ses compétences légales et statutaires et dans le respect des règles de confidentialité, le comité traite notamment les dossiers suivants: l'approbation préalable quant à la nomination de nouveaux membres du comité de direction, la proposition de nomination de candidats administrateurs indépendants, l'application et le respect des exigences légales, réglementaires et statutaires d'indépendance applicables aux administrateurs indépendants de la société, l'examen de la conformité aux exigences en matière de dissociation intégrale des structures de propriété ("full ownership unbundling") tel que prévu par la loi et les statuts et la préparation de la déclaration de gouvernance d'entreprise.

Comité de direction

Le comité de direction est, en vertu de l'article 9, §9 de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et des statuts, notamment compétent pour :

- la gestion opérationnelle des réseaux d'électricité, y compris les questions commerciales, techniques, financières, réglementaires et de personnel liées à cette gestion opérationnelle,
- la gestion journalière du gestionnaire de réseau,
- l'exercice des pouvoirs qui lui sont attribués statutairement,
- l'exercice des pouvoirs qui lui sont délégués par le conseil d'administration, dans les limites des règles et principes de politique générale et des décisions adoptées par le conseil d'administration.

Le comité de direction dispose de tous les pouvoirs nécessaires, en ce compris le pouvoir de représentation, et d'une marge de manœuvre suffisante afin d'exercer les pouvoirs qui lui ont été délégués et de proposer et mettre en œuvre une stratégie d'entreprise, sans préjudice des pouvoirs du conseil d'administration et de l'obligation du conseil d'administration d'observer les restrictions légales au niveau de l'accès aux données commer-

ciales et autres données confidentielles relatives aux utilisateurs du réseau et du traitement de celles-ci.

Généralement, le comité de direction se réunit formellement au moins une fois par mois. Ses membres se réunissent également lors de réunions informelles, de manière hebdomadaire. Un membre qui ne peut être présent se fait généralement représenter. Une procuration peut être donnée par tout moyen de transmission par écrit (dont l'authenticité d'origine soit raisonnablement identifiable) à un autre membre du comité de direction, conformément au règlement d'ordre intérieur du comité de direction. Toutefois, aucun mandataire ne peut représenter plus de deux directeurs.

Le comité de direction s'est réuni 20 fois en 2017 pour Elia System Operator et 20 fois pour Elia Asset.

Le comité fait rapport chaque trimestre au conseil d'administration sur la situation financière de la société (notamment sur l'adéquation du budget avec les résultats observés) et à chaque réunion du conseil d'administration sur la gestion du réseau de transport. Dans le cadre du reporting sur la gestion du réseau de transport en 2017, le comité de direction a notamment tenu le conseil informé des dossiers stra-

tégiques, des développements de la législation applicable à la société, de la situation financière de la société, de la situation de ses filiales, des principales décisions des régulateurs et administrations, de même que concernant le suivi et l'évolution des grands projets d'investissements.

La CSR (Corporate Social Responsibility) d'Elia System Operator et d'Elia Asset est une responsabilité du Chief Public Acceptance Officer.

COMITÉ DE DIRECTION



Chris Peeters



Markus Berger



Patrick De Leener



Frédéric Dunon



Pascale Fonck



Peter Michiels



Ilse Tant



Catherine Vandendorre

MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE DIRECTION

Peter Michiels a été nommé comme membre du comité de direction à partir du 3 janvier 2017. Peter Michiels exerce la fonction de Chief Human Resources & Internal Communication Officer.

Par ailleurs, Patrick De Leener a été nommé comme membre du comité de direction à partir du 1^{er} février 2017, en remplacement de Frank Vandenberghe. Patrick De Leener exerce la fonction de Chief Customers, Market & System Officer.

Par ailleurs, conformément à la Loi du 3 septembre 2017 relative à la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes sociétés et certains groupes, la composition du comité de direction est basée sur la mixité des genres et la diversité de manière générale, ainsi que sur la complémentarité des compétences, expériences et connaissances.

Lors de la recherche et nomination de nouveaux directeurs, une attention particulière est portée aux paramètres de diversité à la fois en termes d'âge, de sexe et de complémentarité.

CODE DE CONDUITE

Suite à l'entrée en vigueur du Règlement Européen (UE) 596/2014 relatif aux abus de marché, Elia a modifié son code de conduite qui vise à prévenir les infractions potentielles à la législation relative à l'utilisation de l'information privilégiée et à la manipulation de marché par les membres du personnel et des personnes ayant des responsabilités dirigeantes au sein du groupe Elia. Le code de conduite édicte une série de règles et des obligations de communication pour encadrer les transactions par ces personnes concernant leurs titres d'Elia System Operator, conformément à ce que prévoit le Règlement relatif aux abus de marché et la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et autres services financiers. Ce code de conduite est disponible sur le site web de la société (www.elia.be, sous 'Elia', 'corporate governance').

CHARTRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET RÉGLEMENTS D'ORDRE INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DES COMITÉS CONSULTATIFS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE DIRECTION

La chartre de gouvernance d'entreprise et les règlements d'ordre intérieur du conseil d'administration, des comités consultatifs du conseil d'administration et du comité de direction sont consultables sur le site web de la société (www.elia.be, sous 'Elia', 'corporate governance').

RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE - NOTIFICATIONS

Elia System Operator a reçu des notifications le 17 janvier 2017 au sens de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses, et l'arrêté royal du 14 février 2008 relatif à la publicité des participations importantes. Plus précisément, suite à l'augmentation de capital réservée aux membres du personnel d'Elia du 22 décembre 2016, Publi-T a notifié à Elia, le 17 janvier 2017, que sa participation dans Elia est passée, le 22 décembre 2016, à 44,97%. La Société Fédérale de Participations et d'Investissement, avec qui Publi-T agit de concert, a également notifié à Elia, le 17 janvier 2017, que sa participation dans Elia est passée à 2,02% le 22 décembre 2016. Par conséquent, leur participation conjointe en Elia s'élevait à 46,99% le 22 décembre 2016. Le changement des pourcentages de ces participations a un caractère passif et résulte de l'augmentation de capital réservée au personnel fin 2016, le nombre d'actions de Publi-T et de Société Fédérale de Participations et d'Investissement étant resté inchangé.

Conformément à l'article 15 de la loi du 2 mai 2007, Elia System Operator a communiqué le 4 avril 2017 la réalisation de l'augmentation de capital réservée au personnel d'Elia System Operator SA et de ses filiales belges, constatée devant notaire le 23 mars 2017, suite à laquelle 9.861 nouvelles actions d'Elia System Operator ont été émises. Voir aussi le communiqué de presse du 4 avril 2017, publié sur le site internet de la société.

Le total des actions émises par Elia est de 60.901.019 actions.

Pour plus d'informations sur la structure de l'actionnariat au 31 décembre 2017, voyez la section « Structure de l'actionnariat à la date de clôture ».

DIVERSITE AU SEIN DU COMITÉ DE DIRECTION

Nombre de personnes au sein du Comité de Direction d'Elia System Operator et d'Elia Asset au 31 décembre 2017	Unité	2017
Hommes	30 - 50 ans	1
	≥ 50 ans	4
Femmes	30 - 50 ans	2
	≥ 50 ans	1

Rapport de rémunération

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE DIRECTION

Procédure approuvée en 2016 pour la définition de la politique de rémunération et la rémunération des membres du conseil d'administration et du comité de direction

Conformément aux articles 16.1 et 15.1 des statuts respectifs d'Elia System Operator et d'Elia Asset, un projet de politique de rémunération des membres du conseil d'administration et du comité de direction a été rédigé en 2016 par le comité de rémunération et approuvé par les conseils d'administration d'Elia System Operator et Elia Asset.

Le projet de politique de rémunération des administrateurs a été approuvé par l'assemblée générale des actionnaires d'Elia System Operator et d'Elia Asset du 17 mai 2016.

Le comité de rémunération a également formulé des recommandations concernant la politique de rémunération ainsi que la rémunération des administrateurs et des membres du comité de direction.

La composition et les activités du comité de rémunération sont décrites plus en détail à la page 104 du rapport annuel.

Rémunération des membres du conseil d'administration

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire d'Elia System Operator et d'Elia Asset du 17 mai 2016, les règles relatives à la rémunération des administrateurs ont été modifiées. Les nouvelles règles applicables à partir du 1^{er} janvier 2016 sont décrites ci-après.

Le coût total des rémunérations brutes des quatorze administrateurs en 2017

s'élève à 872.583,54 € (437.177,27 € pour Elia System Operator et 435.406,27 € pour Elia Asset).

Le tableau ci-après reprend les montants bruts octroyés à titre individuel à chaque administrateur pour Elia System Operator et Elia Asset conjointement.

Ces montants ont été calculés sur une base de douze réunions du conseil d'administration d'Elia System Operator et de douze réunions du conseil d'administration d'Elia Asset en 2017. En 2017, le comité d'audit s'est réuni six fois, le comité de gouvernance d'entreprise dix fois, le comité de rémunération d'Elia System Operator six fois¹³ et le comité de rémunération d'Elia Asset cinq fois.

La rémunération des administrateurs se compose d'une rémunération annuelle fixe de 25.000 € (12.500 € pour Elia System Operator et 12.500 € pour Elia Asset) et d'un jeton de présence de 1.500 € (750 € pour Elia System Operator et 750 € pour Elia Asset) par réunion du conseil d'administration, à compter de la première réunion du conseil d'administration à laquelle l'administrateur assiste. La rémunération annuelle fixe et le jeton de présence sont augmentés d'un supplément de 100% pour le président du conseil d'administration et d'un supplément de 30% pour chaque vice-président du conseil d'administration.

Pour chaque société, la rémunération annuelle fixe pour chaque membre d'un comité consultatif du conseil d'administration (le comité d'audit, le comité de rémunération et le comité de gouvernance d'entreprise) est fixée à 3.000 € par an par comité et le jeton de présence pour chaque membre d'un comité est fixé à 750 € par réunion d'un comité (à compter de la première réunion du comité à laquelle le membre assiste). La rémunération annuelle fixe et le jeton de présence sont augmentés d'un supplément de 30% pour chaque président d'un comité.

Les rémunérations annuelles fixes et les jetons de présence sont annuellement indexés en janvier, sur base de l'indice des prix à la consommation du mois de janvier 2016.

Les rémunérations annuelles fixes et les jetons de présence couvrent tous les frais, à l'exception (a) des coûts encourus par un administrateur domicilié en dehors de la Belgique dans l'exercice de son mandat (tels que des coûts de déplacement et de séjour) dans la mesure où l'administrateur est domicilié en dehors de la Belgique au moment de sa nomination ou, si l'administrateur concerné change de domicile après sa nomination, sur approbation du comité de rémunération, (b) de tous les coûts encourus par un administrateur dans le cas où une réunion du conseil d'administration est organisée en dehors de la Belgique (par exemple en Allemagne) et (c) de tous les coûts encourus par un administrateur durant les déplacements à l'étranger dans le cadre de son mandat sur demande du président ou des vice-présidents du conseil d'administration. Toutes les rémunérations et coûts sont portés à charge des frais d'exploitation de la société.

(13) En ce compris une réunion devant notaire destinée à la constatation de l'augmentation de capital réservée aux membres du personnel.

ADMINISTRATEUR	ÉMOLUMENTS	CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ELIA SYSTEM OPERATOR	CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ELIA ASSET	COMITÉ D'AUDIT D'ELIA SYSTEM OPERATOR	COMITÉ D'AUDIT D'ELIA ASSET	COMITÉ DE GOUVERNANCE D'ELIA SYSTEM OPERATOR	COMITÉ DE GOUVERNANCE D'ELIA ASSET	COMITÉ DE RÉMUNÉRATION D'ELIA SYSTEM OPERATOR	COMITÉ DE RÉMUNÉRATION D'ELIA ASSET
Michel ALLÉ	51.310,86 €	10/12	10/12	3/3 ¹⁴	3/3 ¹⁵	-	-	-	-
Jacques DE SMET ¹⁶	30.751,40 €	3/3	3/3	3/3	3/3	-	-	4/4	3/3
Luc DE TEMMERMAN ¹⁷	78.556,40 €	12/12	12/12	6/6	6/6	-	-	6/6	5/5
Frank DONCK ¹⁸	76.478,00 €	10/12	10/12	5/6	5/6	10/10	10/10	-	-
Cécile FLANDRE ¹⁹	37.982,00 €	8/12	8/12	-	-	-	-	-	-
Claude GRÉGOIRE ²⁰	91.491,68 €	12/12	12/12	-	-	-	-	5/6	5/5
Bernard GUSTIN ²¹	29.000,30 €	8/9	8/9	-	-	-	-	-	-
Philip HEYLEN	58.000,00 €	10/12	10/12	-	-	7/10	7/10	-	-
Luc HUJOEL ²²	69.087,40 €	10/12	10/12	-	-	10/10	10/10	-	-
Roberte KESTEMAN ²³	10.779,16 €	4/4	4/4	-	-	-	-	-	-
Miriam MAES ²⁴	41.317,78 €	4/8	4/8	-	-	-	-	-	-
Jane MURPHY	64.160,00 €	12/12	12/12	-	-	9/10	9/10	-	-
Dominique OFFERGELD	54.920,00 €	11/12	11/12	4/6	4/6	-	-	-	-
Rudy PROVOOST ²⁵	30.027,06 €	9/9	9/9	-	-	-	-	-	-
Saskia VAN UFFELEN ²⁶	78.018,00 €	12/12	12/12	-	-	9/10	9/10	5/6	5/5
Geert VERSNICK	63.774,48 €	12/12	12/12	6/6	6/6	-	-	-	-
Peter VANVELTHOVEN ²⁷	6.929,02 €	1/1	1/1	-	-	-	-	-	-

(14) Michel Allé est membre et président du comité d'audit d'Elia System Operator depuis le 22 juin 2017.

(15) Michel Allé est membre et président du comité d'audit d'Elia Asset depuis le 22 juin 2017.

(16) Le mandat de Jacques de Smet est venu à l'échéance le 16 mai 2017.

(17) Les émoluments de Luc De Temmerman sont versés à la société InDeBom Strategies Comm. V.

(18) Les émoluments de Frank Donck sont versés à la société Ibervest NV.

(19) Les émoluments de Cécile Flandre sont versés à la société Belfius Insurance SA.

(20) Les émoluments de Claude Grégoire sont versés à la société Socofe SA.

(21) Bernard Gustin est administrateur depuis le 16 mai 2017. Les émoluments de Bernard Gustin sont versés à la société Bernard Gustin SPRL.

(22) Les émoluments de Luc Hujoel sont versés à la société Interfin CVBA.

(23) Roberte Kesteman est administrateur depuis le 27 octobre 2017. Les émoluments de Roberte Kesteman sont versés à la société Symvouli BVBA.

(24) Le mandat de Miriam Maes est venu à l'échéance le 27 octobre 2017.

(25) Rudy Provoost est administrateur depuis le 16 mai 2017.

(26) Les émoluments de Saskia Van Uffelen sont versés à la société Quadrature SPRL.

(27) Peter Vanvelthoven a donné sa démission à partir du 19 mars 2017.

Toutes les rémunérations sont octroyées au pro rata temporis de la durée du mandat d'administrateur.

À la fin de chaque 1^{er}, 2^e et 3^e trimestre, une avance sur les émoluments annuels est payée aux administrateurs. Un décompte final est fait au mois de décembre de l'année en cours.

Il n'y a pas d'autres avantages en nature, d'options sur actions, de crédits ou d'avances en faveur des administrateurs. Elia System Operator et Elia Asset n'ont pas accordé de crédit à ou pour un membre du conseil d'administration.

Politique de rémunération du comité de direction

ASPIRATIONS

Notre système de rémunération est conçu pour attirer, retenir et motiver les meilleurs talents pour atteindre les objectifs à court et à long terme dans un cadre cohérent.

LES PRINCIPES RELATIFS À LA RÉMUNÉRATION DES CADRES DU GROUPE SONT :

- Mettre l'accent sur la sécurité d'abord, travailler dans l'intérêt de la communauté en visant la performance opérationnelle
- Concevoir une politique salariale qui encourage les cadres à vivre nos valeurs fondamentales d'entrepreneuriat, de collaboration, de responsabilité et d'agilité
- Attirer, retenir et développer les meilleurs talents pour la réalisation à court et à long terme de notre stratégie et de nos objectifs
- Récompenser via notre rémunération variable à la fois les succès de l'équipe au niveau de l'entreprise et les contributions individuelles
- Élaborer un système de classification de fonction et de rémunération du personnel qui repose sur une méthodologie objective et mesurable
- Positionner le système de rémunération au point de référence approprié sur le marché pour attirer les talents dont nous avons besoin et être compétitifs, et utiliser pour ce faire les données de plusieurs fournisseurs (y compris Hay).
- Ne pas faire de discrimination entre les employés pour quelque motif que ce soit via notre système de rémunération
- Concevoir nos régimes d'avantages sociaux pour favoriser la rétention et offrir un environnement sûr à nos employés et à leur famille

Le comité de rémunération évalue une fois par an les membres du comité de direction. L'évolution de la rémunération de base est liée au positionnement de chaque membre du comité de direction vis-à-vis du salaire de référence du marché général et de l'évaluation de ses prestations individuelles.

Depuis 2004, la méthodologie Hay est d'application pour définir le poids de chaque fonction de direction et pour assurer une rémunération conforme au marché.

La rémunération des membres du comité de direction se compose des éléments suivants :

- salaire de base,
- rémunération variable à court terme,
- rémunération variable à long terme,
- pension,
- autres avantages.

Conformément à l'article 17.9 des statuts d'Elia System Operator, une dérogation aux dispositions de l'article 520ter, alinéas 1 et 2 du Code des sociétés est prévue pour les membres du comité de direction.

En ce qui concerne la rémunération variable, le comité de rémunération évalue les membres du comité de direction au terme de chaque année sur base d'un certain nombre d'objectifs qualitatifs et quantitatifs. La rémunération variable compte depuis 2008 deux piliers, un à court terme et un à long terme.

RÉMUNÉRATION DE BASE

Tous les membres du comité de direction d'Elia System Operator et d'Elia Asset ont un statut d'employé.

La rémunération de base payée au président du comité de direction en 2017 s'élève à 409.647,13€. La rémunération récurrente payée aux autres membres du comité de direction s'élève au total à 1.417.147,29€ (respectivement 948.406,65€ pour la direction employée par Elia System Operator et 468.740,64€ pour la direction employée par Elia Asset).

Un montant total de 1.826.794,42€ de rémunération de base a donc été versé aux membres du comité de direction en 2017.

RÉMUNÉRATION VARIABLE À COURT TERME

Le premier pilier de la rémunération variable est basé sur la réalisation d'un certain nombre d'objectifs définis en début d'année par le comité de rémunération, avec un maximum de 25 % de la rémunération variable pour les objectifs

individuels et 75 % pour la réalisation des objectifs collectifs du groupe Elia (« short-term incentive plan »).

La rémunération variable à court terme proméritée pour l'année 2017 du président du comité de direction s'élève à 259.997,44 €.

La rémunération variable proméritée en 2017 des autres membres du comité de direction s'élève au total à 534.605,94 € (respectivement 360.872,59€ pour la direction employée par Elia System Operator et 173.733,35 € pour la direction employée par Elia Asset).

Un montant total de 794.603,37 € de rémunération variable a donc été versé aux membres du comité de direction en 2017.

Les objectifs collectifs pour l'année 2017 étaient :

- **Résultat financier net après impôt**
- **Efficacité au niveau des coûts OPEX**
- **Sécurité**
- **L'exécution et le suivi des projets collectifs et notre transformation d'entreprise**
- **AIT (fiabilité du réseau)**

RÉMUNÉRATION ANNUELLE TOTALE

La rémunération totale payée au président du comité de direction en 2017 s'élève à 669.644,57 €.

La rémunération annuelle totale des autres membres du comité de direction s'élève à 1.951.753,23€ (respectivement 1.309.279,24 € pour la direction employée par Elia System Operator et 642.473,99€ pour la direction employée par Elia Asset).

Le montant total de la rémunération annuelle de l'ensemble des membres du comité de direction pour 2017 s'élève donc à 2.621.397,79 €.

RÉMUNÉRATION VARIABLE À LONG TERME

Le deuxième pilier de la rémunération variable est basé sur des critères pluriannuels définis pour 4 ans (« long-term incentive plan »). La rémunération variable proméritée en 2017 peut être esti-

mée à 56.671,96 € (montant maximal en cas de réalisation totale des critères pluriannuels définis pour la période tarifaire concernée) pour le président du comité de direction pour la période de prestation en 2017 et à 363.328,50 € pour les autres membres du comité de direction (respectivement 245.649,94€ pour la direction employée par Elia System Operator et 117.678,56 € pour la direction employée par Elia Asset).

Ces montants sont revus à la fin de chaque année en fonction de la réalisation des critères pluriannuels. La première partie de la rémunération variable à long terme pour la période tarifaire 2016-2019 sera payée en 2018 et le solde sera payé en 2020. Il n'y a pas eu d'autres rémunérations variables en 2017. La rémunération est définitivement acquise au moment du paiement.

RÉCUPÉRATIONS

Les primes versées pour la période précédente peuvent être récupérées en cas de fraude avérée ou d'états financiers significatifs erronés.

VERSEMENTS AU SYSTÈME DE PENSION EXTRALÉGALE

Depuis 2007, tous les plans de pension pour les membres du comité de direction sont du type « primes fixes » (« defined contribution »), où le montant hors taxes versé est calculé sur base de la rémunération annuelle. En 2017, Elia System Operator a versé un montant total de 106.236,88 € pour le président du comité de direction.

Pour les autres membres du comité de direction, Elia a versé un montant de 317.684,72 € (respectivement 203.078,31€ pour la direction employée par Elia System Operator et 114.606,41 € pour la direction employée par Elia Asset).

AUTRES AVANTAGES

Les autres avantages octroyés aux membres du comité de direction, tels que les garanties de ressources en cas de maladie de longue durée et accident, les assurances soins de santé et hospitalisation, les assurances invalidité, les assurances décès, les avantages tarifaires, les autres primes, l'intervention dans les transports en commun, la mise à disposition d'un véhicule de service, les frais propres à l'employeur et autres petits avantages suivent les règles applicables à l'ensemble des cadres de l'entreprise.

Le coût de ces autres avantages pour 2017 est évalué à 40.701,54 € pour le président du comité de direction et à 209.718,96€ pour les autres membres du comité de direction (respectivement 135.217,08€ pour la direction employée par Elia System Operator et 74.501,88€ pour la direction employée par Elia Asset).

Il n'y a pas d'options sur actions attribuées en Elia pour le comité de direction en 2017.

Actions d'Elia System Operator détenues par les membres du comité de direction

Les membres du comité de direction détiennent le nombre d'actions suivant au 31 décembre 2017 :

MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION ²⁸	AU 31.12.2017	AU 31.12.2016
Chris PEETERS <i>Chief Executive Officer - président du comité de direction</i>	1.844	1.805
Markus BERGER <i>Chief Infrastructure Officer</i>	9.156	9.156
Patrick DE LEENER ²⁹ <i>Chief Customers, Market & System Officer</i>	3.125	-
Frédéric DUNON <i>Chief Assets Officer</i>	2.005	2.833
Pascale FONCK <i>Chief External Relations Officer</i>	661	661
Peter MICHIELS ³⁰ <i>Chief Human Resources & Internal Communication Officer</i>	0	-
Ilse TANT <i>Chief Public Acceptance Officer</i>	2.460	2.460
Catherine VANDENBORRE <i>Chief Financial Officer</i>	1.389	1.355

Il n'y a pas d'options sur actions attribuées en Elia System Operator pour les membres du comité de direction en 2017. Les membres du comité de direction peuvent acheter des actions via les augmentations de capital réservées au personnel existantes ou en bourse.

(28) Fonctions au 31.12.2017

(29) Patrick De Leener a été nommé Chief Customers, Market & System Officer à partir du 1 février 2017.

(30) Peter Michiels a été nommé Chief Human Resources & Internal Communication Officer à partir du 3 janvier 2017.

AUTRES INFORMATIONS A COMMUNIQUER EN VERTU DE L'ARTICLE 96 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DE L'ARTICLE 34 DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 14 NOVEMBRE 2007 RELATIF AUX OBLIGATIONS DES ÉMETTEURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS ADMIS A LA NÉGOCIATION SUR UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ

La présente section contient les informations à communiquer en vertu des textes précités qui ne sont pas reprises dans d'autres parties du rapport annuel.

Information relative aux droits de contrôle particuliers de certains détenteurs de titres

Conformément à l'article 4.3 des statuts d'Elia System Operator et d'Elia Asset, toutes les actions de ces deux sociétés ont les mêmes droits indépendamment de la catégorie à laquelle elles appartiennent, sauf stipulation contraire dans les statuts.

À cet égard, les statuts définissent que des droits spécifiques sont liés aux actions de catégorie A et de catégorie C quant à (i) la nomination des membres du conseil d'administration (l'article 13.5.2 des statuts d'Elia System Operator et l'article 12.5.2 des statuts d'Elia Asset) et (ii) l'approbation des décisions de l'assemblée générale (articles 28.2.1 et 28.2.2 des statuts d'Elia System Operator et article 27.2 des statuts d'Elia Asset).

Information concernant la limitation légale ou statutaire de l'exercice du droit de vote

Conformément à l'article 4.3, troisième alinéa des statuts d'Elia System Operator et d'Elia Asset, les droits de vote liés aux actions détenues directement ou indirectement par des entreprises qui sont actives dans la production et/ou la fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel sont suspendus.

Information relative aux règles de modification des statuts

En cas de modification des statuts d'Elia System Operator et d'Elia Asset, l'article 29 des statuts d'Elia System Operator et l'article 28 des statuts d'Elia Asset sont d'application.

Information relative à la limitation légale ou statutaire des transferts de titres

Les transferts de titres en Elia System Operator sont réglés conformément à l'article 9 des statuts d'Elia System Operator.

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT À LA DATE DE CLOTURE

	ACTIONS	% ACTIONS	% DROITS DE VOTE
Publi -T (actions catégorie B et C)	27.383.507 ³¹	44.96	44.96
Publipart (actions catégorie A)	1.526.756	2.51	2.51
Belfius Insurance (Fédérale de Participations et d'Investissement) (actions catégorie B)	1.134.760 ³²	1.86	1.86
Katoen Natie Group (actions catégorie B)	4.231.148 ³²	6.95	6.95
Interfin (actions catégorie B)	2.598.143	4.27	4.27
Other Free float (actions catégorie B)	24.026.705	39.45	39.45
Total	60.901.019	100	100

(31) Sur base de la déclaration de transparence Publi-T - Société Fédérale de Participations et d'Investissement du 17 janvier 2017. Pour plus d'informations sur les déclarations de transparence voir 'Règlementation en matière de transparence - notifications' ci-dessus.

(32) Sur base du nombre d'actions participant à l'assemblée générale ordinaire d'Elia System Operator et d'Elia Asset du 16 mai 2017.

Risques et incertitudes auxquels est confrontée l'entreprise

1. Risques réglementaires et risques pour les revenus

SUR LE PLAN INTERNATIONAL

Les deux gestionnaires de réseau de transport d'électricité au sein du groupe Elia s'efforcent d'anticiper de manière proactive la réglementation européenne, les nouvelles directives et régulations en préparation au niveau européen ou en attente de transposition dans les droits belge et allemand afin de limiter autant que possible les incertitudes. Elia et 50Hertz suivent en particulier et avec attention, les réflexions en cours au niveau européen, formalisées notamment par le « winter package », qui sont de nature à influencer fortement les missions et responsabilités des gestionnaires de réseau de transport à l'avenir.

Elia et 50Hertz ont toutes deux été certifiées gestionnaire de réseau de transport selon le modèle de « full ownership unbundling ». Elles sont donc considérées totalement indépendantes des producteurs et fournisseurs d'électricité et de gaz. Elles doivent se conformer en permanence aux obligations qui découlent d'une telle certification. En outre, tant Elia que 50Hertz continuent à participer activement à des projets visant la création du marché européen unique de l'énergie, comme envisagé par la Commission européenne.

Cette licence est limitée dans le temps (20 ans), pourtant elle peut être révoquée plus tôt si Elia ou 50Hertz ne disposent pas, entre autres, du personnel ou des moyens financiers et/ou techniques pour assurer une gestion continue et fiable du réseau conformément à la législation applicable et aux obligations d'indépendance décrites dans l'article 9 de la directive Électricité de l'Union européenne.

Une telle révocation aurait un impact matériel négatif sur Elia et/ou 50Hertz.

Elia et 50Hertz font en outre partie des membres fondateurs de l'association ENTSO-E, l'organisation européenne de gestionnaires de réseau constituée en décembre 2008 et regroupant 43 gestionnaires de réseau de transport de 36 pays, dont les pays de l'Union. Cette association assure, entre autres, le rôle de Réseau Européen des Gestionnaires des Réseaux de Transport défini par le troisième paquet.

SUR LE PLAN NATIONAL

Le cadre légal belge a été fixé lors de la transposition de la première directive européenne sur le marché interne de l'électricité dans la Loi Électricité du 29 avril 1999. L'amendement du 8 janvier 2012 a aligné la loi Électricité sur le troisième paquet de directives européennes.

Conformément à l'article 258 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, la Commission européenne veille notamment à la transposition des directives européennes dans la législation nationale. Elle a à cet égard envoyé un avis motivé à la Belgique, en date du 25 février 2016, dans lequel elle estime, si l'on en croit le communiqué de presse, que la Belgique n'a pas transposé correctement certaines règles relatives aux interconnexions, aux compétences de l'instance de régulation et d'autres relatives aux consommateurs. Les autorités belges sont en pourparlers avec la Commission au sujet des mesures prises ou à prendre pour remédier à la situation.

La rentabilité de la société est largement déterminée par un mécanisme de rémunération équitable et par un mécanisme d'incitants tarifaires. Pour la période 2016-2019, des éléments incitatifs diversifiés et répartis sur 4 années ont été introduits.

Le résultat financier d'Elia est influencé chaque année, d'une part, par l'évolution des obligations linéaires belges (OLO à 10 ans) et, d'autre part, par un mécanisme spécifique introduit à partir de 2016. Ce mécanisme comporte à la fois un incitant lié à l'avancement des travaux de construction des projets majeurs principalement liés aux capacités d'interconnexion, et un terme correctif qui traduit l'écart entre la valeur réelle de l'OLO de l'année et une valeur de référence. Le résultat financier d'Elia est également influencé par sa capacité à réaliser et/ou dépasser les facteurs d'amélioration de

l'efficacité, par les résultats obtenus sur différents incitants établis par la régulation, ainsi que par les analyses des différentes rubriques budgétaires réalisées ex post par le régulateur fédéral.

Le 3 décembre 2015, les tarifs et les mécanismes qui déterminent la rentabilité d'Elia en tant que gestionnaire de réseau de transport en Belgique ont été approuvés par la CREG pour une nouvelle période tarifaire de 4 ans, d'application à partir du 1^{er} janvier 2016.

Le chiffre d'affaires d'Elia est également fonction de l'énergie transportée sur son réseau et donc de l'activité économique de ses clients et de la société qu'elle dessert dans son ensemble, y compris la croissance rapide de la production décentralisée d'électricité qui est directement injectée dans les réseaux de distribution. Le niveau effectif de la consommation des clients industriels et résidentiels peut conduire à des différences entre les volumes d'électricité effectivement transportés et les estimations utilisées pour l'élaboration des tarifs approuvés par le régulateur pour la période 2016-2019. Tout déficit et/ou les coûts supplémentaires qui en résulteraient, tels que le besoin en financement supplémentaire seront, en fonction de la régulation en vigueur, compensés par les tarifs des périodes réglementaires suivantes. L'impact sur la consommation et l'injection électriques des différents segments de clientèle, ainsi que l'incertitude sur les perspectives des niveaux d'activité commerciale des clients industriels constituent un risque pour la trésorerie.

La Loi électricité a récemment chargé le gestionnaire du réseau de développer un réseau de transport dans les espaces marins sur lesquels la Belgique peut exercer sa juridiction. Un cadre réglementaire spécifique applicable à ce réseau est actuellement à l'étude avec la CREG. Cette extension spécifique du cadre réglementaire actuel doit notamment intégrer les risques liés à une telle activité, notamment sur les plans réglementaires, contractuels et techniques. La croissance importante de l'énergie qui est attendue depuis les nouveaux parcs éoliens offshore s'accompagnera également d'une hausse significative de la surcharge destinée à couvrir les dépenses d'achat des nouveaux certificats verts. La gestion de la trésorerie résultant de cette situation fera l'objet d'une attention renforcée.

Les revenus d'Elia sont influencés par les dividendes perçus des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, et en particulier par les dividendes de 50Hertz, par le biais d'Eurogrid International.

Les tarifs appliqués par 50Hertz sont soumis à la régulation de l'Agence de régulation fédérale allemande, la Bundesnetzagentur (BNetzA). Les décisions et actions de la BNetzA dans le cadre réglementaire actuel sont susceptibles d'avoir un impact substantiel sur 50Hertz.

En outre, le cadre réglementaire régissant les activités de 50Hertz est soumis à d'importantes législations et régulations européennes, nationales et régionales. Même si 50Hertz s'efforce d'anticiper la législation européenne, de nouvelles directives et des règlements préparés au niveau européen ou des directives ou règlements en attente de transposition en droit national sont toujours des éléments d'incertitude.

La législation et les directives relatives aux sources d'énergie renouvelables peuvent également avoir un impact significatif sur la trésorerie de 50Hertz. Des modifications de la législation peuvent induire des variations significatives du risque réglementaire et/ou de trésorerie actuel.

SUR LE PLAN DE LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

Le cadre légal et réglementaire comporte des risques sur le plan de la répartition des compétences entre entités fédérale et régionales en Belgique. À titre d'exemple, d'éventuelles contradictions entre les différentes réglementations, dont les règlements techniques, sont susceptibles de compliquer l'exercice des activités de la société. L'évolution de cette réglementation et les modifications qui lui seront apportées dans le futur pourront également avoir un impact sur la responsabilité de la société en cas d'interruption de courant sur le réseau ou, dans le cadre d'une éventuelle réforme de l'État, sur la répartition des compétences entre le niveau fédéral et le niveau régional, le cas échéant en matière d'approbation des tarifs de transport.

Au niveau des surcharges tarifaires, en 2017, la réglementation wallonne a été adaptée et comporte désormais les principes d'un nouveau mécanisme de tem-

porisation des certificats verts. Pour l'essentiel, ce mécanisme prévoit que, annuellement sur base d'une proposition du GRTL et après avis de la CWaPE, la Région wallonne rachète à Elia un volume de certificats verts établi avec l'objectif que l'équilibre financier de la surcharge puisse être respecté sans recourir à une hausse de cette surcharge. Ces certificats sont ensuite conservés par la Région wallonne jusqu'en 2022 au moins et, si possible, revendus ensuite progressivement sur le marché. Après une durée de temporisation de neuf ans, les certificats résiduels qui n'auraient pas pu être revendus sur le marché sont revendus au GRTL au titre d'une nouvelle Obligation de service public imposée au GRTL et couverte par la surcharge. Après la première opération de temporisation intervenue en septembre 2017, la créance réglementaire que la surcharge présentait a été totalement résorbée et ne devrait, en principe, pas réapparaître durant les premiers mois de 2018. On peut encore noter que le Gouvernement wallon, en place depuis l'été 2017, a exprimé son intention de revoir en profondeur le mode de subsidiarité régionale des nouvelles productions renouvelables et, partant, le fonctionnement futur du marché des certificats verts. Une surveillance vigilante de l'évolution effective du marché des certificats verts reste donc d'application. Dans une moindre mesure, la saturation persistante du marché des certificats de cogénération en Flandre conduit à des ventes vers Elia à prix minimum garanti en quantités restant importantes mais en ligne avec les prévisions.

2. Risques opérationnels ÉQUILIBRE ÉNERGÉTIQUE

Chaque année, Elia et 50Hertz visent à contracter à moindre coût les réserves nécessaires pour réaliser à l'échelle de leur zone respective l'équilibre permanent entre la production et la consommation. À cette fin, ils analysent tant au niveau national que dans un cadre européen comment intégrer en sécurité la part croissante des unités de production d'électricité à partir de sources renouvelables à caractère variable. La tendance croissante, y compris à l'échelle européenne, du nombre d'unités de cogénération et à base d'énergies renouvelables raccordées au sein des réseaux de distribution et le raccordement de grands

parcs éoliens en mer induisent également de nouveaux défis au niveau de la gestion opérationnelle des réseaux et impliquent un développement supplémentaire de leurs infrastructures.

Une nouvelle et importante évolution depuis 2014 a été la tendance négative de la production nationale belge d'électricité à la suite de la fermeture définitive ou temporaire d'unités de production, ce qui a entraîné une diminution globale de la capacité de production disponible pour les consommateurs belges et une dépendance grandissante vis-à-vis des importations d'électricité en provenance des marchés étrangers. Une conséquence de ces conditions d'approvisionnement a été la création de la réserve stratégique d'électricité pour la période hivernale. Cette réserve est constituée de capacités de production d'électricité identifiées et réservées, externes au marché de l'électricité, auxquelles le GRT peut avoir recours en cas de pénurie d'approvisionnement électrique. Les nombreux événements survenus ces dernières années et concernant le parc de production nucléaire belge illustrent les incertitudes qui affectent les conditions d'approvisionnement. La disponibilité effective et la localisation de ces productions interagissent également avec les programmes de maintenance et/ou d'investissement sur les réseaux 400 kV, ainsi que sur les conditions d'accès à des ressources en mesure de fournir les services auxiliaires nécessaires à l'exploitation du réseau.

Il n'est pas à exclure qu'il y ait d'autres fermetures définitives ou partielles d'unités de production d'électricité à l'avenir, ce qui est de nature à maintenir la pression sur la situation de l'approvisionnement. De même, l'incertitude concernant la dégradation de la disponibilité du parc nucléaire français pourrait s'accompagner d'une diminution potentielle des quantités d'électricité depuis la France. Le besoin de continuer à pouvoir recourir à la réserve stratégique et/ou d'autres mécanismes reste donc une préoccupation majeure pour les exercices futurs.

En outre, ces développements, l'évolution des tendances en matière d'injection et de prélèvement et le renforcement des capacités d'interconnexion entre les États membres de l'Union sont soumis à l'obtention préalable des autorisations et permis qui sont délivrés par les instances

locales, régionales, nationales ainsi qu'internationales. L'obtention dans les délais de ces autorisations et permis constitue un défi majeur pour le respect des délais de réalisation. Ces autorisations et permis peuvent également être contestés devant les cours et tribunaux compétents.

Enfin, alors que les volumes de production variable d'électricité décentralisés augmentent et que la capacité de production centralisée ne cesse de diminuer, Elia doit faire en outre face à des assets vieillissants. Ces trois facteurs rendent le maintien de l'équilibre du réseau de plus en plus complexe.

INTERRUPTIONS DE COURANT

La fiabilité des réseaux de transport d'Elia et de 50Hertz fait partie des meilleures en Europe. Néanmoins, des événements imprévus, tels que des conditions climatiques particulières, peuvent conduire à interrompre le bon fonctionnement d'un ou de plusieurs éléments de l'infrastructure. Dans la plupart des cas, ces événements n'ont pas d'impact sur l'approvisionnement en électricité des consommateurs, la structure maillée des réseaux gérés par Elia et par 50Hertz permettant d'atteindre les consommateurs par différentes liaisons. Dans des cas extrêmes, cependant, un incident dans le système électrique peut conduire à une interruption locale ou générale (black-out) de la fourniture. De telles interruptions peuvent être causées par des phénomènes naturels, des événements imprévus, mais aussi des problèmes opérationnels se produisant à l'échelle nationale ou à l'étranger. Le groupe Elia effectue, à intervalles réguliers, des exercices de gestion de crise qui visent à répondre au mieux à ces situations. En cas d'erreur attribuable à Elia, les conditions générales régissant les contrats limitent la responsabilité d'Elia et de 50Hertz à un niveau raisonnable tandis que sa politique d'assurances vise à limiter certaines répercussions financières de ces risques.

RISQUE ÉLECTRONIQUE, INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION

L'incorporation et l'intégration de technologies électroniques, informatiques et télécommunication dans les systèmes électriques à des fins de gestion opérationnelle, de communication et de surveillance (tels que les réseaux intelligents ou smart grids) modifient la nature des systèmes et des infrastructures électriques utilisés par des gestionnaires de réseau tels Elia et 50Hertz.

Une défaillance du réseau de télécommunication ou des systèmes informatiques de support à la gestion du système électrique peut donner lieu à un dysfonctionnement du système électrique. Elia prend les mesures nécessaires pour doubler le réseau informatique et les systèmes associés dans la mesure des possibilités techniques et financières. Elle a établi et teste régulièrement les plans de rétablissement des systèmes informatiques les plus critiques. Il est cependant impossible d'exclure l'éventualité d'une défaillance des composants du réseau de télécommunication et des systèmes informatiques. En cas de défaillance de ces systèmes, l'objectif pour Elia consistera à en limiter l'impact pour ses clients au minimum.

RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Les résultats d'Elia peuvent être influencés par des dépenses destinées à respecter la législation environnementale, y compris les coûts liés à l'implémentation de mesures préventives ou correctrices ou par le règlement des demandes de tierces parties. La politique environnementale est élaborée et suivie afin de contrôler ces risques. Des provisions adéquates sont constituées chaque fois qu'Elia ou 50Hertz sont susceptibles de supporter une quelconque responsabilité en matière d'assainissement.

RISQUE LIÉ AUX PERMIS

Tant Elia que 50Hertz ont pour mission de construire un réseau électrique répondant aux besoins énergétiques de leurs clients respectifs et à l'évolution de l'industrie énergétique vers plus de production décentralisée, nécessitant des renforcements des réseaux.

Des infrastructures électriques doivent dès lors être renforcées ou construites, ce qui nécessite l'obtention de permis. Parfois, l'obtention de permis nécessite un long dialogue avec les riverains et les autorités, ce qui peut retarder la construction de ces infrastructures.

RISQUES LIÉS AUX FOURNISSEURS DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

Tout comme en 2016, les objectifs d'Elia en matière d'infrastructure étaient exposés en 2017 à un risque croissant de problèmes de capacité chez plusieurs fournisseurs importants. Cette situation s'explique par la hausse constante de la demande sur le marché européen, face à une offre relativement stable. Pour limiter ce risque, Elia réalisera, à intervalles réguliers, des analyses de capacité anticipatives au niveau du marché.

La situation économique difficile sur le marché européen (voir également le chapitre « Risques macro-économiques ») peut aussi menacer la santé financière des fournisseurs, ne leur permettant plus de répondre à leurs obligations. La construction des infrastructures peut dès lors prendre du retard.

RISQUES DE LITIGES JURIDIQUES

La société mène ses activités de manière à limiter le risque de différend juridique au minimum. Néanmoins, il est possible que la société soit engagée dans de tels litiges. Le cas échéant, des provisions adéquates sont prévues à cet effet.

SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE

Le groupe Elia gère des installations qui, en cas d'accident ou d'attaque externe, peuvent blesser physiquement des personnes. Les personnes qui travaillent dans ou à proximité d'installations de transport électrique peuvent être exposées au risque d'électrocution en cas d'accident, d'erreur ou de négligence. La sécurité et le bien-être des individus (personnel de l'entreprise et tiers) constituent une préoccupation quotidienne pour la direction, le management et le personnel du groupe Elia. Outre sa politique de santé et de sécurité, Elia procède à des analyses de sécurité et promeut activement la culture de la sécurité.

RISQUES LIÉS AUX MÉCANISMES DE CONTRÔLE INTERNE

Tous les processus internes influencent les résultats de l'entreprise et le mécanisme de tarifs pluriannuels renforce la nécessité d'améliorer d'année en année l'efficacité globale de l'entreprise. À cette fin, l'efficacité des processus internes est surveillée régulièrement, à l'aide d'indicateurs de performance et/ou à l'aide d'audits, afin d'en assurer un contrôle adéquat. Cet aspect est placé sous la surveillance du comité d'audit qui pilote et assure le suivi des travaux du service Audit Interne & Enterprise Risk Management.

3. Risques financiers

Le Groupe est exposé à différents risques financiers dans l'exercice de ses activités : risque de marché (à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque d'inflation, le risque de taxe et le risque de change limité), le risque de liquidité ou encore le risque de crédit. Les risques auxquels la société est exposée sont identifiés et analysés afin d'établir les limites et contrôles appropriés et de surveiller les risques et le respect de ces limites. À cette fin, le Groupe a établi les responsabilités et les procédures spécifiques, particulièrement en ce qui concerne les instruments financiers à utiliser et les limites d'exploitation pour les gérer. Ces procédures et les systèmes qui s'y rapportent sont revus régulièrement pour tenir compte de tout changement au niveau des conditions du marché et des activités du Groupe. L'impact financier de ces risques est limité étant donné qu'Elia et 50Hertz fonctionnent selon le cadre réglementaire belge ou allemand. Voir chapitre « Cadre réglementaire » pour plus d'informations.

Afin de financer leurs investissements et de réaliser leurs objectifs stratégiques à court et à long terme, Elia et 50Hertz font appel aux marchés des capitaux, fortement influencés par des tendances macro-économiques. En 2018, ces marchés seront principalement influencés par un éventuel durcissement de la politique monétaire, tant aux États-Unis que dans la zone euro, et d'une possible aggravation des tensions géopolitiques actuelles. De nombreuses incertitudes planent en outre sur l'issue du dossier du Brexit. Ces éléments macro-économiques peuvent se traduire, au niveau des marchés, par une grande volatilité, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur la croissance d'Elia et de 50Hertz et l'atteinte de leurs objectifs. Elia et Eurogrid GmbH (société mère de 50Hertz) disposent cependant de facilités de crédit destinées à limiter les risques de difficultés de financement à court terme.

Par ailleurs, Elia et Eurogrid GmbH font l'objet d'un rating, respectivement, par S&P et par Moody's. D'éventuelles mesures spécifiques dans le cadre de ces évaluations ne sont pas prévisibles et pourraient éventuellement avoir un impact sur le financement. Suite aux législations et régulations belges relatives à la production décentralisée ou renouvelable, notamment sur base de panneaux photovoltaïques et d'éoliennes, les gouvernements fédéral et régionaux ont défini l'octroi de 'certificats verts' en tant

que mécanisme de soutien financier au renouvelable. L'obligation d'Elia d'acheter ces certificats à un prix minimum garanti peut constituer un risque de trésorerie car ces certificats verts sont utilisés en tant que 'call' options et leur exécution est parfois incertaine. Elia peut par conséquent être confrontée à des afflux variables de certificats verts qu'Elia est contrainte d'acheter, ce qui peut peser sur la trésorerie d'Elia. Dans la mesure où la réglementation impose l'annulation de certains de ces certificats, la compensation des dépenses encourues par Elia exige l'application d'une surcharge appropriée. Elia a la possibilité de demander à la CREG d'adapter les tarifs, afin de neutraliser d'éventuels écarts entre les dépenses liées aux obligations de service public et la trésorerie issue des surcharges approuvées périodiquement pour couvrir ces dépenses. Elia a mis en place les mécanismes réglementaires et de planification des liquidités permettant de réduire partiellement le risque de liquidité qui y est associé.

De manière similaire 50Hertz est exposée à un risque de liquidité suite à son obligation d'acheter à prix fixe l'électricité produite par des sources renouvelables et de la revendre à des prix qui varient en fonction du marché.

4. Facteurs contextuels

RISQUES MACRO-ÉCONOMIQUES

L'économie européenne a nettement mieux performé que prévu cette année malgré le niveau d'incertitude et de volatilité qui persiste. Cette performance est principalement la conséquence de la relance de la consommation privée, de l'augmentation des investissements et de la baisse du chômage.

Les principaux risques sont liés à des facteurs externes, en raison des fortes tensions géopolitiques, de l'éventuel resserrement des conditions financières à l'échelle mondiale et de politiques protectionnistes croissantes. Dans l'Union européenne en particulier, les risques à la baisse sont liés au dénouement des négociations sur le Brexit, à une appréciation plus forte de l'euro et à des taux d'intérêt plus élevés à long terme.

RISQUE LIÉ AUX RESSOURCES HUMAINES

Elia mène une politique de notoriété et de recrutement active qui vise au maintien d'un niveau adéquat de savoir-faire et de connaissances sur un marché de l'emploi tendu. Ceci constitue un risque permanent en raison du caractère éminemment spécialisé de ses activités et de la complexité accrue de ses métiers.

RISQUE D'IMAGE

De manière générale, certaines circonstances peuvent influencer négativement l'image de l'entreprise. Elia applique un mécanisme de contrôle interne destiné à garantir la confidentialité des données. Cependant, il n'est pas exclu que des parties externes communiquent des informations en leur possession susceptibles d'avoir un impact sur le cours boursier de la société.

DIVERS

Elia est consciente que d'autres risques peuvent exister, dont l'entreprise n'a pas connaissance à ce jour. Certains risques peuvent apparaître limités aujourd'hui mais cela n'exclut pas qu'ils puissent gagner en importance dans le futur. La subdivision utilisée ne donne aucune indication des conséquences potentielles des risques énumérés.

Caractéristique des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

Le cadre de référence du contrôle interne de la gestion des risques mis en œuvre par le comité de direction et approuvé par le conseil d'administration d'Elia, est basé sur le COSO II Framework. Ce cadre comporte cinq composants de base étroitement liés, afin d'assurer un processus intégré pour les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques : l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques, les activités de contrôle, l'information et la communication, le monitoring. L'utilisation et l'intégration de ces concepts dans ses processus et activités permettent à Elia de garder ses activités sous contrôle, d'améliorer l'efficacité de ses opérations, d'optimiser la mise en œuvre de ses ressources et de contribuer ainsi à la réalisation de ses objectifs. L'application de COSO II au sein d'Elia est décrite ci-après.

1. Environnement de contrôle

ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

Conformément aux statuts d'Elia, le conseil d'administration a mis en place différents comités qui l'assistent dans l'exercice de ses responsabilités : le comité de direction, le comité d'audit, le comité de rémunération et le comité de gouvernance d'entreprise. Le conseil a chargé le comité d'audit de veiller sur : (i) le processus de reporting financier, (ii) l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la gestion des risques d'exploitation, (iii) l'audit interne et son efficacité, (iv) l'audit statutaire des comptes annuels et des comptes annuels consolidés, y compris le suivi de toutes les questions et recommandations des auditeurs externes, (v) l'indépendance des auditeurs externes, (vi) l'examen des comptes et le contrôle des budgets.

Le comité d'audit se réunit, en principe, une fois par trimestre pour discuter de ces différents points.

Le département Finance soutient le comité de direction en mettant à sa disposition en temps utile les informations financières correctes et fiables nécessaires à la prise de décision concernant le suivi de la profitabilité des activités et la gestion efficace des services financiers de l'entreprise. Le reporting financier externe auquel Elia est soumise comporte (i) le reporting financier et fiscal statutaire, (ii) le reporting financier consolidé, (iii) les obligations de reporting spécifiques d'une entreprise cotée en bourse, (iv) et le reporting imposé par le cadre réglementaire. L'approche structurée développée par Elia contribue à l'exhaustivité et l'exactitude de l'information financière tout en tenant compte des échéances de contrôle des activités et de l'intervention des principaux intéressés afin d'assurer des contrôles et des comptes adéquats.

INTÉGRITÉ ET ÉTHIQUE

L'intégrité et l'éthique d'Elia sont essentielles dans son environnement de contrôle interne. Le comité de direction et le management communiquent régulièrement sur ces principes, afin d'expliquer les droits et obligations mutuels de l'entreprise et de ses collaborateurs. Ces règles sont communiquées à tous les nouveaux collaborateurs et leur respect est formellement intégré dans les contrats de travail. Le Code de conduite vise en outre à éviter toute infraction à la législation belge en matière d'utilisation d'informations privilégiées ou de manipulation de marché, ainsi que les activités suspectes. Le management veille en permanence au respect par les collaborateurs des valeurs et des procédures internes et prend, le cas échéant, les mesures nécessaires telles que décrites dans le règlement de l'entreprise et dans les contrats de travail.

Le code d'éthique définit ce qu'Elia considère comme étant une conduite éthique correcte, et stipule la politique et un certain nombre de principes pour éviter les conflits d'intérêts. Se comporter de manière honnête et indépendante avec toutes les parties prenantes constitue un principe directeur essentiel de l'action de nos collaborateurs. Le code d'éthique d'Elia stipule expressément que le Groupe inter-

dit la corruption sous quelque forme que ce soit, l'utilisation abusive d'informations privilégiées et la manipulation du marché. Ces interdictions se fondent également sur le code de conduite d'Elia. Elia et son personnel n'ont recours en aucune circonstance à des cadeaux ou des activités de divertissements en vue d'obtenir un avantage concurrentiel. Les paiements de facilitation ne sont pas autorisés par Elia. L'utilisation de cadeaux ou de divertissements déguisés en dons de bienfaisance constitue également une violation du code d'éthique. Le code d'éthique souligne également l'interdiction de toute forme de racisme et de discrimination, l'égalité des chances pour chaque membre du personnel et la protection et l'utilisation confidentielle des systèmes informatiques. Toute personne spécifiquement impliquée dans le processus d'achat doit respecter la déontologie d'Elia concernant les achats et toutes les règles qui en découlent. La déontologie au niveau des achats d'Elia a été publiée en interne et en externe et repose sur quatre piliers : la confidentialité, le traitement non discriminatoire des fournisseurs, la transparence et la prévention des conflits d'intérêts. Sur une base régulière, le management des collaborateurs impliqués dans les processus d'achat et de paiement assure une formation et une sensibilisation suffisantes et régulières à cet égard.

En raison de son statut légal de gestionnaire de réseau de transport d'électricité, Elia est soumise à un grand nombre de prescriptions légales et réglementaires qui définissent trois principes fondamentaux : le comportement non discriminatoire, le traitement confidentiel de l'information et la transparence des informations de marché non confidentielles à l'égard de tous les acteurs du marché de l'électricité. Afin de satisfaire à ces obligations spécifiques, Elia a défini un "Engagement Program" approuvé par le comité de gouvernance d'entreprise. Le Compliance Officer fait rapport annuellement aux organes de régulation à ce propos.

Toute violation de ces codes peut être signalée au Compliance Officer, qui les traitera de manière objective et confidentielle. En 2017, le Compliance Officer déclare qu'il n'a reçu aucun rapport concernant des violations relatives à ces matières, ni de la part de collaborateurs internes, ni de parties prenantes externes.

L'Audit interne intègre un certain nombre d'actions et d'audits de contrôle dans son programme annuel afin de développer une prévention spécifique contre la fraude. Les éventuels constats sont systématiquement signalés au comité d'audit. En 2017, aucune observation pertinente relative à la fraude n'est apparue dans l'audit spécifique ayant trait aux notes de frais des collaborateurs ni dans les autres audits réalisés dans le cadre du programme annuel d'audit.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le système de contrôle interne d'Elia s'appuie sur des rôles et responsabilités clairement définis à tous les niveaux de l'organisation. Les rôles et responsabilités des différents comités en place au sein d'Elia sont principalement identifiés dans le cadre légal applicable à Elia, les statuts et la charte de Corporate Governance.

Sous la supervision du Chief Financial Officer, le département Comptabilité est chargé du reporting financier et fiscal statutaire et de la consolidation des différentes filiales du groupe Elia. Le département Contrôle de gestion assure le suivi de la comptabilité et le reporting analytique et est chargé de l'ensemble du reporting financier dans le contexte réglementaire. Le département Investor Relations est chargé du reporting spécifique applicable à une société cotée en bourse.

En ce qui concerne le processus de reporting financier, les tâches et responsabilités de chaque employé du département Comptabilité sont clairement identifiées, afin d'assurer que les résultats financiers fournis reflètent de manière exacte et honnête les transactions financières d'Elia. Les principaux contrôles et la périodicité de réalisation de ces tâches et contrôles ont été identifiés et inclus dans un cadre détaillé de tâches et responsabilités.

Un manuel comptable IFRS, implémenté par toutes les entités du périmètre de consolidation, constitue la référence quant aux principes et procédures comptables, afin d'assurer la cohérence, la comparabilité ainsi qu'une comptabilité et un reporting corrects au sein du Groupe.

Le département Finance dispose des outils, entre autres les outils IT, nécessaires à l'exécution de ses tâches. Toutes les entités du périmètre de consolidation uti-

lisent le même logiciel ERP qui comporte divers contrôles intégrés et qui soutient une séparation des tâches adéquate. Elia explique en outre les rôles et responsabilités de chacun de ses collaborateurs par le biais d'une description de chaque fonction conformément à la méthodologie du Business Process Excellence.

COMPÉTENCES

Dans ses processus de recrutement, de formation et de rétention, Elia tient compte de l'importance cruciale des compétences et de l'expertise de ses collaborateurs afin d'assurer une réalisation fiable et efficace de ses activités. Le département Human Resources a défini des politiques adéquates et décrit toutes les fonctions afin d'identifier les rôles, les responsabilités ainsi que les qualifications requises pour leur exercice.

Elia a établi une politique de gestion des compétences génériques et spécifiques en accord avec les valeurs de l'entreprise et encourage tous ses collaborateurs à suivre des formations qui leur permettront d'exécuter efficacement les tâches qui leur sont attribuées. Les exigences en termes de niveaux de compétences sont analysées en permanence par le biais d'(auto)-évaluations formelles et informelles à différents moments dans la carrière des collaborateurs.

Des programmes de formation relatifs au reporting financier sont proposés à tous les collaborateurs impliqués directement ou indirectement dans le reporting financier. La formation met l'accent tant sur le cadre réglementaire existant et les obligations comptables que sur les activités elles-mêmes, en offrant un niveau de compréhension élevé qui permet de soulever les bonnes questions.

2. Évaluation des risques

L'évaluation des risques est un autre système de contrôle interne qui est crucial pour aider Elia dans la réalisation des objectifs stratégiques de sa mission ; ensemble, le conseil d'administration et le Risk Manager identifient, analysent et évaluent régulièrement les principaux risques stratégiques et tactiques. Les risques sont évalués de manière qualitative et/ou quantitative, en fonction de leur nature et de leur impact potentiel. Le Risk Manager

formule ensuite des recommandations sur la meilleure façon de gérer chacun de ces risques, compte tenu de l'interaction entre l'ensemble des risques liés à Elia. Cette évaluation sert de base à la mise en œuvre d'actions préventives, adaptatives et/ou correctives afin de renforcer les contrôles internes existants si nécessaire.

Le Management d'Elia est responsable de la mise en œuvre d'un contrôle interne efficace garantissant, entre autres objectifs, un reporting financier correct. Il met l'accent sur l'importance de la gestion des risques en matière de reporting financier en prenant en compte, avec le comité d'audit, tout l'éventail des activités et les risques qui y sont associés. Il veille à ce que les risques soient correctement reflétés dans les résultats et reportings financiers. En outre, l'évaluation des risques dépasse les risques connus d'Elia et tente d'anticiper la nature et les caractéristiques de risques émergents susceptibles d'avoir un impact sur les activités d'Elia.

Voici les principales étapes dans l'évaluation des risques financiers:

1. l'identification des éléments décisifs du reporting financier et de ses objectifs ;
2. l'identification des risques importants dans la réalisation des objectifs ;
3. l'identification des mécanismes de contrôle des risques.

Les objectifs du reporting financier incluent (i) la conformité des déclarations financières aux principes comptables généralement reconnus, (ii) la transparence et l'exactitude de l'information présentée dans les résultats financiers, (iii) l'application des principes comptables adaptés au secteur et aux transactions de l'entreprise et (iv) l'exactitude et la fiabilité des résultats financiers.

Les activités d'Elia en tant que gestionnaire du réseau de transport d'électricité liées à ses installations physiques contribuent de manière significative aux résultats financiers. Dès lors, les procédures et contrôles appropriés ont été mis en place afin de disposer d'un inventaire exhaustif et réaliste des installations physiques. La gestion des risques est une activité menée à l'échelle de l'entreprise et soutenue par l'attribution de responsabilités en

la matière à l'ensemble des collaborateurs dans le cadre de leurs activités spécifiques, telles que définies dans la politique.

UNE ÉVALUATION CONTINUE

Une approche à la fois top-down et bottom-up permet à Elia d'identifier et, dans la mesure du possible, d'anticiper les événements et de réagir aux incidents éventuels, externes ou internes à l'organisation, pouvant affecter la réalisation des objectifs.

APPROCHE TOP-DOWN BASÉE SUR LES RISQUES STRATÉGIQUES

L'évaluation des risques stratégiques d'Elia fait l'objet d'un reporting trimestriel au comité d'audit. Des plans d'action ou des évaluations spécifiques de nouveaux risques sont mis en œuvre chaque fois qu'une menace ou des opportunités potentielles sont observés.

APPROCHE BOTTOM-UP CONCERNANT LE BUSINESS

Afin d'identifier de nouveaux risques ou d'évaluer des changements dans les risques existants, le Risk Manager et le management restent en contact en permanence et sont attentifs à tout changement nécessitant un ajustement éventuel de l'évaluation des risques et des plans d'action associés. Grâce à des critères, ils décident s'il est nécessaire de réévaluer les processus de reporting financier et les risques qui y sont associés. L'accent est mis sur les risques liés aux changements dans l'environnement financier et réglementaire, les pratiques industrielles, les normes comptables et les évolutions de l'entreprise telles que les fusions et acquisitions.

Le management opérationnel analyse les risques et propose des plans d'action. Toute modification significative des règles de valorisation doit être approuvée par le conseil d'administration. Le Risk Management joue un rôle essentiel dans le maintien de la valeur d'Elia pour les parties prenantes et la collectivité. Il travaille avec tous les départements afin d'optimiser les chances d'Elia de réaliser ses objectifs stratégiques et conseille l'entreprise quant à la nature et les effets potentiels des risques à venir.

3. Activités de contrôle

PRINCIPALES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Elia a mis en œuvre des mécanismes de contrôle internes aux différents niveaux de sa structure afin d'assurer le respect des normes et procédures internes visant à gérer correctement les risques identifiés. Voici quelques exemples :

- (i) une séparation claire des tâches dans les processus afin d'éviter qu'une seule et même personne initie, autorise et enregistre une transaction ; à cet effet, des politiques d'accès aux systèmes d'information et des délégations de pouvoirs ont été définies ;
- (ii) des outils d'audit intégrés dans les processus afin de faire le lien entre les résultats obtenus et les transactions sous-jacentes ;
- (iii) la sécurité et l'intégrité des données grâce à une attribution correcte des droits ;
- (iv) une documentation adéquate des processus par le biais d'une application intranet Business Process Excellence qui centralise les politiques et procédures.

Les responsables de département sont chargés de la mise en œuvre d'activités de contrôle des risques inhérents à leur département.

PROCESSUS DE REPORTING FINANCIER

Pour tout risque important en matière de reporting financier, Elia a défini les contrôles adéquats afin de réduire au minimum le risque d'erreurs. Les rôles et responsabilités ont été définis pour le processus de clôture des résultats financiers. Un suivi permanent a été mis en place pour chaque étape, avec un agenda détaillé de l'ensemble des activités des filiales du Groupe. Des contrôles sont effectués afin de vérifier la qualité et le respect des obligations et recommandations, tant internes qu'externes. Durant la clôture, un test spécifique est réalisé afin de contrôler des transactions exceptionnelles importantes, ainsi que les lignes et ajustements comptables en fin de période, les transactions des sociétés et les principales prévisions. La combinaison de tous ces contrôles offre une assurance suffisante de la fiabilité des résultats financiers. Des audits internes et externes réguliers contribuent également à la qualité du reporting financier.

Lors de l'identification des risques susceptibles d'impacter la réalisation des objectifs de reporting financiers, le Management tient compte d'éventuelles déclarations erronées suite à une fraude et il prend les mesures nécessaires si le contrôle interne doit être renforcé. L'audit interne réalise des audits spécifiques, en fonction de l'évaluation des risques de fraude potentiels, afin d'éviter et de prévenir toute fraude.

4. Information et communication

Elia communique les informations pertinentes à ses collaborateurs afin de leur permettre d'exercer leurs responsabilités et d'atteindre leurs objectifs. L'information financière est nécessaire pour la budgétisation, les prévisions et la vérification de la conformité au cadre réglementaire. Par ailleurs, l'information opérationnelle est indispensable à l'élaboration des différents rapports cruciaux pour le bon fonctionnement de l'entreprise. Dès lors, Elia enregistre les informations récentes et historiques nécessaires à l'évaluation des risques d'entreprise. Différents canaux de communication sont utilisés : manuels, notes, e-mails, panneaux d'affichage et applications intranet. Les résultats financiers font l'objet d'un reporting interne et sont validés à différents niveaux. Le management en charge du reporting financier rencontre régulièrement les autres services internes (services opérationnels et de contrôle) afin d'identifier l'information relative au reporting financier. Il valide et documente les principales hypothèses qui sont à la base de l'enregistrement des réserves et comptes de l'entreprise.

Au niveau du Groupe, les résultats consolidés sont répartis par segment et validés par le biais d'une comparaison avec les chiffres historiques et d'une analyse comparative entre les prévisions et la réalité. Cette information financière fait l'objet d'un reporting mensuel au comité de direction et d'une discussion trimestrielle.

5. Supervision

Elia vérifie en permanence si son approche de la gestion des risques est adéquate. Les procédures de monitoring sont une combinaison des activités de monitoring réalisées pendant le déroulement normal des activités et des évaluations ad hoc concernant des thèmes spécifiques sélectionnés. Les activités de monitoring incluent (i) un reporting mensuel des indicateurs stratégiques au comité de direction et au management, (ii) un suivi des principaux indicateurs opérationnels à l'échelle des départements, (iii) un reporting financier mensuel incluant l'examen des écarts par rapport au budget, des comparaisons avec les périodes antérieures et des événements susceptibles d'impacter le contrôle des coûts. Le feedback des tiers est également pris en compte à partir de diverses sources telles que (i) les indices boursiers et les rapports de l'agence de notation, (ii) la valeur de l'action (iii) les rapports des régulateurs fédéral et régionaux concernant le respect du cadre légal et réglementaire et (iv) les rapports des sociétés de sécurité et d'assurance. La comparaison des données en provenance de sources externes avec les informations générées en interne et les analyses qui en découlent permettent à Elia de s'améliorer en permanence.

L'audit interne joue également un rôle clé dans le monitoring en réalisant des examens indépendants des principaux processus financiers et opérationnels par rapport aux réglementations applicables à Elia. Les résultats de ces examens font l'objet d'un reporting au comité d'audit afin d'assister ce dernier dans sa mission de contrôle de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de la gestion des risques et des processus de reporting financier de l'entreprise.

Par ailleurs, les entités légales du Groupe sont soumises à un audit externe. Cet audit inclut généralement l'évaluation du contrôle interne et des résultats financiers statutaires et consolidés (annuels et semestriels). Les auditeurs externes émettent des recommandations pour l'amélioration des systèmes de contrôle interne. Ces recommandations, les plans d'action et leur implémentation font l'objet d'un reporting annuel au comité d'audit, pour les entités qui disposent d'un tel organe. Le comité d'audit fait un rapport au conseil d'administration quant à l'indépendance de l'auditeur ou de la société d'audit statutaires, et prépare un projet de résolution pour la désignation des auditeurs externes.

L'action Elia en 2017

Malgré sa sortie de l'indice BEL20, l'action Elia a atteint un nouveau record en 2017. Elle a terminé l'année à un prix de 49,90 €, soit 3,6 % de moins qu'en 2016.



**CATHERINE VANDENDORRE,
CHIEF FINANCIAL OFFICER D'ELIA**

« GRÂCE AUX IMPORTANTS PROGRÈS RÉALISÉS POUR CONSTRUIRE L'INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT DU FUTUR, LE GROUPE ELIA A ENREGISTRÉ EN 2017 UNE AUGMENTATION DU BÉNÉFICE NET EN BELGIQUE ET EN ALLEMAGNE. »

Elia en Bourse

ÉVOLUTION DE L'ACTION D'ELIA ET DES VOLUMES D'ÉCHANGE



ÉVOLUTION DE L'ACTION ELIA EU ÉGARD À L'INDEX BEL20



ÉVOLUTION DE L'ACTION ELIA PAR RAPPORT À SES PAIRS EUROPÉENS



50 %

CONTRIBUTION DE
L'ALLEMAGNE AUX RÉSULTATS
IFRS NORMALISÉS DU GROUPE

1,62 €

DIVIDENDE BRUT PAR ACTION

Le cours de clôture de l'action Elia à la fin de l'année 2017 s'élevait à 47,90 € contre 49,685 € fin 2016, soit une baisse de 3,59 %.

Le cours le plus bas en 2017 a été enregistré à 46,00 € le 27 janvier, tandis que le cours le plus élevé était de 52,85 € le 26 mai.

La liquidité de l'action a diminué de 42,9 % (de 49.197 actions par jour en moyenne en 2016, à 28.106 en 2017).

Avec 60.901.019 actions émises, la capitalisation boursière de l'entreprise s'établissait à 2.917.158.810 € fin décembre. En 2017, 7.167.757 actions Elia ont été négociées sur le marché d'Euronext Brussels.

En mars 2017, Elia est sortie de l'indice BEL20 et a rejoint l'indice BEL MID.

Désignation de trois fournisseurs de liquidité pour l'action elia

Elia a conclu fin 2009 un contrat d'animation de marché ou de « liquidity provider » avec KBC Securities et la banque Degroof, toutes deux officiellement reconnues par NYSE Euronext. En 2014, un troisième contrat a été signé avec Belfius Banque. Ces trois institutions financières sont présentes dans le livre d'ordre relatif à l'action Elia et interviennent tant à la vente qu'à l'achat.

Dividende

Le 22 février 2018, le conseil d'administration d'Elia a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2018, conformément à la politique en matière de dividende et sous réserve de l'approbation de la répartition des bénéfices par l'assemblée générale annuelle, un dividende nominal de 98,66 millions €, soit 1,62 € par action (brut).

Ceci représente un dividende net de 1,134 € par action.

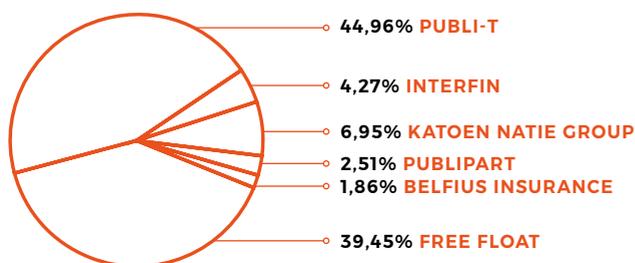
Les actions au porteur seront payées auprès des institutions bancaires suivantes : BNP Paribas Fortis, ING Belgium, KBC et Belfius. Pour les actions placées sur un compte-titres, la banque ou l'agent de change effectuera le paiement des dividendes. Pour les actions nominatives, Elia paiera directement le dividende aux actionnaires.

Politique en matière de dividende

Conformément à ses statuts et sauf décision contraire de l'assemblée générale des actionnaires, Elia est tenue de verser au moins 85 % des bénéfices réalisés en Belgique, après avoir retenu 5 % pour la réserve légale.

Le dividende proposé représente un ratio de paiement de 45,6 % basé sur le résultat IFRS net normalisé.

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT



CALENDRIER FINANCIER

23 février 2018	Résultats annuels 2017
Début avril 2018	Rapport annuel 2017 disponible sur le site Web
15 mai 2018	Assemblée générale des actionnaires
16 mai 2018	Déclaration intermédiaire relative au 1 ^{er} trimestre 2018
Début juin 2018	Paiement du dividende relatif à l'année 2017
27 juillet 2018	Publication des résultats semestriels 2018
30 novembre 2018	Déclaration intermédiaire relative au 3 ^e trimestre 2018

1,134 €
DIVIDENDE NET 2017

INVESTISSEURS

Pour toute question relative à Elia et à l'action, veuillez contacter:

Yannick Dekoninck
Investors Relations Manager,
Boulevard de l'Empereur 20
1000 Bruxelles
Belgique
Tél. : +32 2 546 75 79
Fax : +32 2 546 71 80
E-mail : investor.relations@elia.be

Le site web du groupe Elia, www.eliagroup.eu, propose des informations sur le Groupe (communiqués de presse, rapports annuels, cours de l'action, notifications, etc.).

Rapport de gestion et analyse des résultats de 2017

- Le groupe Elia a réalisé 486 millions € d'investissements en Belgique et 461 millions € en Allemagne afin de sécuriser davantage l'approvisionnement électrique et d'intégrer les flux croissants d'énergie renouvelable.
- Le bénéfice net normalisé¹ est en hausse de 28,9% pour s'établir à 216,6 millions € (+ 58,2% pour Eurogrid et + 8,8% pour Elia), porté par la maîtrise des coûts opérationnels particulièrement en Allemagne et, en Belgique, par la réalisation intégrale du programme d'investissements stratégiques.
- Un dividende de 1,62€ sera proposé à l'Assemblée générale du 15 mai 2018.
- Elia et 50Hertz continuent de fournir un système électrique extrêmement fiable (99,999%), profitant à 30 millions d'utilisateurs finaux en Belgique et en Allemagne.

GRUPE ELIA (EN MILLION EUR)	2016	2017
Chiffres d'affaire	868,1	887,5
EBITDA	425,0	475,5
EBIT	295,0	344,6
<i>Éléments non récurrents</i>	12,0	0,1
EBIT normalisé	283,0	344,5
Coûts net financiers	(82,9)	(76,5)
Résultat net	179,8	229,1
<i>Éléments non récurrents</i>	11,8	12,5
Résultat net normalisé	168,0	216,6
<i>Résultat normalisé par action (EUR)</i>	2,76	3,56
Dette financière nette	2.557,3	2.689,1
CAPEX ²	1.177,5	946,2

EBIT (Earnings Before Interest and Taxes) = résultat des activités opérationnelles + quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)

EBITDA (Earnings Before Interest and Taxes, Depreciations and Amortisations) = EBIT + amortissements + variations de provisions

EBIT normalisé = EBIT - éléments non récurrents (voir la note 1 en bas de page pour la définition et la page 127 pour le tableau de rapprochement)

1. Le terme « normalisé » fait référence aux indicateurs de performance (EBIT, Bénéfice Net, BPA) avant les éléments non récurrents. Les éléments non récurrents sont les revenus ou les dépenses qui ne surviennent pas de manière régulière dans le cadre des activités habituelles de l'entreprise. Ceux-ci sont présentés de manière séparée, en raison de leur ampleur ou de leur nature, afin d'isoler la performance durable sous-jacente de l'entreprise.

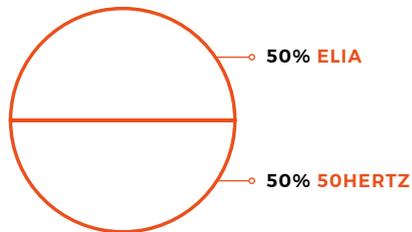
2 Le montant des dépenses d'investissements (CAPEX) comprend 100% des investissements réalisés en Allemagne.

Résultats

Le bénéfice net normalisé du groupe Elia a augmenté de 28,9% pour atteindre 216,6 millions €. Cette progression est le résultat d'une hausse du bénéfice net tant en Belgique (hausse de 8,8%) qu'en Allemagne (hausse de 58,2%).

En **Belgique**, des résultats solides ont été réalisés, avec un bénéfice net normalisé de 108,6 millions €, grâce à la réalisation des investissements stratégiques. D'une manière plus détaillée : le bénéfice net régulé progresse de 7,5 millions € grâce à la réalisation intégrale des investissements mark-up depuis le début de la période tarifaire en 2016 (hausse de 9,5 millions €) et à l'augmentation de l'OLO annuel moyen par rapport à 2016 (hausse de 5,0 millions €). Ce résultat a été partiellement compensé par une baisse des contributions provenant des incitants (baisse de 5,2 millions €) et par un mécanisme régulateur de décompte de l'année précédente (baisse de 1,7 million €). Par ailleurs, le programme d'investissement en augmentation a également entraîné une hausse significative des contributions de clients (hausse de 4,5 millions €), compensée par une contribution négative due à l'évolution de la provision pour pension (baisse de 2,7 millions €) et par la baisse du résultat comptabilisé

RÉSULTAT NET NORMALISÉ



sur les entreprises associées (baisse de 2,5 millions €). Enfin, le bénéfice net normalisé a bénéficié du faible niveau de dommages aux installations électriques (hausse de 1 million €).

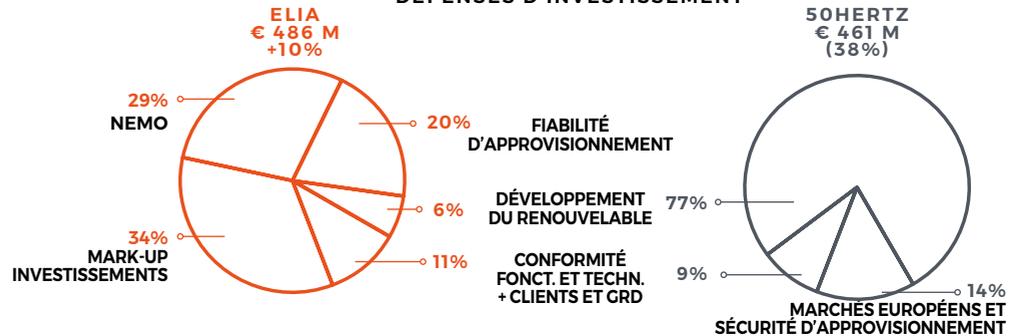
En **Allemagne**, le bénéfice net normalisé a considérablement augmenté grâce à de fortes performances opérationnelles. Après le pic du cycle des activités de maintenance en 2016, dû en partie à des dommages importants aux installations électriques, et grâce à la maîtrise des coûts opérationnels à la suite du lancement d'un programme d'efficacité, les coûts opérationnels ont fortement baissé en 2017 (hausse de 72,4 millions €). La récupération des coûts d'investissement a en outre progressé sous l'effet des activités d'investissement onshore et offshore (hausse de 38,7 millions €). Ces effets ont été partiellement compensés par une hausse des amortissements (baisse de 11,5 millions €) à la suite des mises en service réalisées en 2017. Compte tenu également de la hausse de la charge d'impôt sur le résultat, il en résulte un bénéfice net normalisé de 180,1 millions € pour les activités allemandes.

Si l'on tient compte des éléments non récurrents, qui se sont révélés légèrement supérieurs à ceux de 2016, le **bénéfice net rapporté du groupe Elia** est en hausse de 27,4%, à 229,1 millions €.

Investissements

En développant des liaisons internationales et en intégrant des quantités toujours plus importantes d'énergie renouvelable, le groupe Elia encourage tant l'intégration du marché européen de l'énergie que la décarbonisation de la société. L'année 2017 a été marquée par d'importants progrès dans plusieurs projets d'investissement stratégiques.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



En **Belgique**, le projet **Stevin** a été inauguré officiellement en novembre. Stevin acheminera l'énergie des futurs parcs éoliens offshore vers l'intérieur du pays et permettra, à partir de 2019, l'échange d'énergie avec le Royaume-Uni via l'interconnexion sous-marine Nemo Link.

Nemo Link, la joint-venture entre Elia et le gestionnaire de réseau britannique National Grid, a entamé mi-2017 la pose des 59 premiers kilomètres de câble sous-marin. Entre-temps, les travaux électriques des stations de conversion ont aussi débuté à Richborough (Royaume-Uni) et Bruges (BE). La mise en service de Nemo Link est prévue pour le premier trimestre de 2019.

Elia a également obtenu plusieurs permis importants en 2017. La deuxième phase du projet **Brabo**, destiné à renforcer le réseau électrique autour de la zone portuaire d'Anvers, et la construction d'**ALEGRo**, première interconnexion entre la Belgique et l'Allemagne, pourront continuer en 2018. La liaison souterraine HVDC de 90 km (dont 49 km sur le territoire belge) est réalisée en collaboration avec le gestionnaire de réseau allemand Amprion.

Autre étape importante : l'approbation par le parlement fédéral de la loi relative au **Modular Offshore Grid**. Les promoteurs de parcs éoliens offshore n'auront alors plus la possibilité de se raccorder directement à la côte. En conséquence, tout concessionnaire actuel d'un parc éolien offshore sans permis de raccordement direct n'aura d'autre choix que de se raccorder au Modular Offshore Grid. Cette plateforme de raccordement située à environ 40 km du littoral est importante pour le développement futur d'un réseau offshore en mer du Nord belge. Elle regroupera les câbles des nouveaux parcs éoliens offshore et les raccordera à la côte.

En **Allemagne**, la mise en service complète de **l'interconnexion sud-ouest** entre la Saxe-Anhalt et la Bavière, longue de 200 km, constitue une étape capitale. Elle marque le point culminant d'un projet dont le développement aura duré plus de 10 ans. La liaison 380 kV doit permettre à la Bavière de disposer d'un approvisionnement en électricité fiable, même après la sortie du nucléaire en Allemagne. Cette nouvelle liaison entre le nord-est de l'Allemagne et la Bavière permet de réduire les congestions et de réaliser d'importantes économies au niveau des mesures de redispatching, au bénéfice du consommateur final.

50Hertz a également enregistré d'importants progrès dans les projets offshore **Ostwind 1** et **Combined Grid Solution**. Dans le cas d'Ostwind 1, projet de raccordement offshore de 90 km, la pose du premier et du deuxième système de câbles a été achevée. Le parc éolien Wikingier pourra ainsi être raccordé au réseau conformément au planning établi. Combined Grid Solution est une collaboration avec le gestionnaire de réseau danois Energinet et constituera la première interconnexion au monde entre deux parcs éoliens offshore : les projets Kriegers Flak (DK) et Baltic 2 (DE), distants d'à peine 30 km. La mise en service est prévue pour fin 2018.

50Hertz a également mis plusieurs **postes de transformation** en service en 2017 : Wolmirstedt, Heinersdorf et Altentreptow. Elle a également mené avec succès un test sur des transformateurs déphaseurs à Röhrsdorf, à la frontière avec la République tchèque.

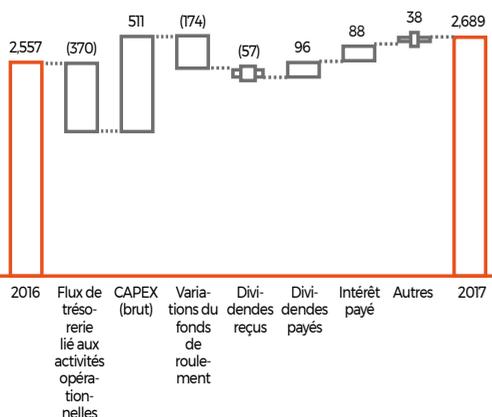
Dettes nettes & paramètres de crédit

(EN MILLION EUR)	2016	2017
Dettes nettes	2.557,3	2.689,1
Levier financier (D/D+CP)	0,52x	0,52x
Dettes nettes / EBITDA	6,0	5,7
EBITDA / Intérêts bruts	4,7	5,8
Coût moyen de la dette	3,06%	2,92%
% fixe de la dette brute	89,0%	82,51%

La **dettes financières nettes** a légèrement augmenté pour s'établir à 2.689,1 millions € (hausse de 5,2%). L'important programme d'investissement d'Elia, en hausse de près de 10% par rapport à 2016, a été principalement financé par les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation (370,2 millions €), le produit de la vente de 2,8 millions de certificats verts à la Région wallonne (générant une entrée de trésorerie d'un montant de 176,2 millions €) et la réserve de bénéfices des années précédentes. Elia Transmission a en outre émis une euro-obligation d'un montant de 250 millions € fin mars 2017.

Le coût moyen de la dette continue de diminuer suite au remboursement d'une obligation de 500 millions € en avril 2016.

EVOLUTION DE LA DETTE NETTE EN 2017



Elia Transmission en Belgique

(EN MILLION EUR)	2016	2017
Total chiffres d'affaires	868,1	887,5
EBIT	219,6	236,5
EBIT normalisé	214,7	236,5
Résultat financier	(82,9)	(76,5)
Résultat net	104,5	121,0
Résultat net normalisé	99,8	108,6
Total du bilan	5.463,6	5.765,1
Capitaux propres	1.999,1	2.075,0
Dettes financières nettes	2.557,3	2.689,1
Cash flow libre	98,8	(32,8)

Les **revenus d'Elia Transmission** ont augmenté de 2,2% par rapport à la même période un an plus tôt, passant ainsi à 887,5 millions €. Cette augmentation des revenus est le résultat de la hausse du bénéfice net régulé, d'amortissements plus élevés et d'impôts en hausse répercutés au niveau des revenus. Ces augmentations ont été compensées partiellement par une diminution des coûts, notamment les coûts liés aux services auxiliaires et aux charges financières, qui sont tous répercutés au niveau des revenus au profit des consommateurs, et par une diminution des revenus réalisés par Elia Grid International (EGI).

L'**EBITDA** (hausse de 5,1%) et l'**EBIT** (hausse de 7,7%) ont été principalement impactés par la hausse du bénéfice net régulé, la hausse des amortissements, la baisse des coûts de financement à répercuter dans les tarifs ; une évolution partiellement compensée par la baisse de la contribution d'EGI et la baisse du résultat des investissements mis en équivalence. Étant donné qu'aucun élément non récurrent n'a été comptabilisé dans l'EBIT par rapport à 2016, l'EBIT normalisé a augmenté de manière plus prononcée (hausse de 10,2 %).

Les **charges financières nettes** (baisse de 7,7%) ont diminué de 6,4 millions € par rapport à 2016 en raison principalement du remboursement d'un emprunt obligataire de 500 millions € en avril 2016. Par ailleurs, compte tenu du règlement du litige fiscal en 2016 et de l'encaissement de 176,2 millions € à la suite de l'achat de 2,8 millions de certificats verts par la Région wallonne en septembre 2017, le

financement s'est limité à l'émission d'une euro-obligation de 250 millions €. En raison du vif intérêt des investisseurs et de la faiblesse des taux d'intérêt sur le marché, cette obligation offre un coupon de 1,375%. À cet égard, la baisse des charges d'emprunt bénéficie intégralement aux consommateurs, conformément au cadre réglementaire.

Cela mène à un **résultat net** en hausse s'élevant désormais à 121,0 millions € (+ 15,8%), soit un **résultat normalisé** de 108,6 millions € (+8,8%) en excluant les éléments non récurrents.

Le **total du bilan** a augmenté (hausse de 5,5%) pour s'établir à 5.765,1 millions €, principalement grâce au programme d'investissement. Les **capitaux propres** ont augmenté, principalement en raison de la mise en réserve du bénéfice de 2017, en partie compensée par le paiement des dividendes de l'exercice 2016. Elia Transmissions a clôturé l'année avec un cash flow libre négatif de 32,8 millions €.

50Hertz Transmission en Allemagne

(EN MILLION EUR)	2016	2017
Total chiffres d'affaires	1.291,2	1.330,2
EBIT	237,2	321,7
EBIT normalisé	220,5	321,5
Résultat financier	(55,4)	(54,4)
Résultat net	125,6	180,2
Résultat net normalisé	113,8	180,1
Total du bilan	5.663,6	6.196,0
Capitaux propres	1.296,4	1.385,4
Dettes financières nettes	1.623,5	1.435,6
Cash flow libre	(593,3)	283,8

Les **produits d'exploitation de 50Hertz Transmission** ont augmenté de 3,0% par rapport à 2016. Cette évolution est le résultat de revenus en hausse à la suite de l'augmentation des investissements onshore et offshore, ainsi que de la progression des autres revenus.

L'**EBITDA** a augmenté pour s'établir à 471,8 millions € (hausse de 25,4%) sous l'effet, principalement, des activités d'investissement onshore et

offshore (hausse de 38,7 millions €) et de la baisse des dépenses opérationnelles (hausse de 72,4 millions €). Les coûts du matériel ont baissé de manière significative en raison, principalement, de la baisse des coûts de maintenance, après le pic du cycle d'activité de maintenance en 2016. De plus, compte tenu du programme d'investissement substantiel et de la réduction des activités de maintenance, une part plus importante des frais de personnel a pu être affectée à de nouveaux investissements, avec à la clé une augmentation des revenus capitalisés en lien avec

des travaux internes par rapport à 2016. L'**EBIT normalisé** (hausse de 45,8%) a également été influencé par l'augmentation des amortissements découlant de la mise en service de la liaison de couplage sud-ouest et du North Ring dans le courant de l'année 2017. Compte tenu du bonus énergétique non récurrent réalisé en 2017 (4,8 millions €), qui a diminué par rapport à 2016 (7,6 millions €), et des mécanismes de décompte non récurrents (baisse de 4,6 millions €), l'**EBIT rapporté** s'est établi à 321,7 millions €.

Le **total du bilan** a augmenté de 9,4% à 6.196,0 millions € grâce, principalement, à une évolution favorable de la trésorerie EEG et aux investissements effectués.

50Hertz a terminé l'année sur un **cash flow libre** positif de 283,8 millions € lié aux cash flows positifs d'EEG et à la rémunération des coûts énergétiques 2015, récupérés en 2017. Par conséquent, la **dette financière nette** a diminué par rapport à fin 2016 pour s'établir à 1.435,6 millions €. La dette nette comprend une position de trésorerie EEG de 775,7 millions €.

Éléments non récurrents – tableau de réconciliation

(EN MILLIONS EUR) - PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017	ELIA TRANSMISSION	50HERTZ TRANSMISSION À 100%	ÉCRITURES DE CONSOLIDATION	GROUPE ELIA
EBIT - Éléments non récurrents				
Mécanisme de décompte de l'année précédente	0,0	(4,6)	4,6	0,0
Mise en équivalence 50Hertz (60% résultat net)	0,0	0,0	0,1	0,1
Bonus énergie	0,0	4,8	(4,8)	0,0
Total EBIT - éléments non récurrents	0,0	0,2	(0,1)	0,1
Impact réforme fiscale sur impôt différé	12,4	0,0	0,0	12,4
Impôt lié	0,0	(0,1)	0,1	0,0
Résultat net - éléments non récurrents	12,4	0,1	(0,1)	12,5

(EN MILLIONS EUR) - PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016	ELIA TRANSMISSION	50HERTZ TRANSMISSION À 100%	ÉCRITURES DE CONSOLIDATION	GROUPE ELIA
EBIT - éléments non récurrents				
Mécanisme de décompte de l'année précédente	8,1	9,1	(9,1)	8,1
Extourne d'ajustement IFRS de l'année précédente non couverte par les tarifs	(3,1)	0,0	0,0	(3,1)
Mise en équivalence 50Hertz (60% résultat net)	0,0	0,0	7,1	7,1
Bonus énergie	0,0	7,6	(7,6)	0,0
Total EBIT - éléments non récurrents	4,9	16,7	(9,6)	12,0
Impôt lié	(0,2)	(4,9)	4,9	(0,2)
Résultat net - éléments non récurrents	4,7	11,8	(4,7)	11,8

Suite à l'approbation de la législation mettant en application la réforme de l'impôt sur les sociétés fin décembre 2017, Elia Transmission a réévalué ses actifs et passifs d'impôt différé selon les nouveaux taux d'imposition futurs applicables à la période où l'actif sera réalisé ou le passif

remboursé, conduisant à un résultat non récurrent de 12,4 millions € sur la période.

Chez 50Hertz Transmission, ces éléments sont principalement liés à la prime énergétique liée à la gestion des coûts énergétiques conformes au modèle Korridor

et à une décision réglementaire principalement liée au traitement des subventions des coûts de construction.

États financiers consolidés

Compte de résultats consolidé

(EN MILLIONS EUR) - ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE	NOTES	2017	2016
Activités poursuivies			
Produits	(6.1)	828,5	800,1
Approvisionnement et marchandises	(6.3)	(9,6)	(18,8)
Autres produits	(6.2)	59,0	68,0
Services et biens divers	(6.3)	(344,4)	(336,6)
Frais de personnel et pensions	(6.3)	(147,2)	(143,9)
Amortissements et réductions de valeurs	(6.3)	(131,2)	(124,8)
Variation des provisions	(6.3)	0,4	(5,3)
Autres charges	(6.3)	(19,6)	(22,1)
Résultat des activités opérationnelles		235,9	216,6
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	(5.1-5.2)	108,7	78,4
EBIT*		344,6	295,0
Résultat financier net	(6.4)	(76,5)	(82,8)
Produits financiers		5,5	7,0
Charges financières		(81,9)	(89,9)
Résultat avant impôt		268,2	212,2
Charge d'impôt sur le résultat	(6.5)	(39,1)	(32,0)
Résultat après impôt des activités poursuivies		229,1	180,2
Résultat de la période		229,1	180,2
Résultat global total attribuable aux:			
Propriétaires de la Société		229,1	179,9
Participations ne donnant pas le contrôle		0,0	0,3
Résultat de la période		229,1	180,2
Résultat par action (EUR)			
Résultat de base par action	(6.6)	3,76	2,95
Résultat dilué par action	(6.6)	3,76	2,95

* EBIT (Earnings Before Interest and Taxes) = résultat des activités opérationnelles + quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt.
Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Compte de résultats consolidé et résultat global

(EN MILLIONS EUR) - ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE	NOTES	2017	2016
Résultat de la période		229,1	180,2
Autres éléments du résultat global			
Eléments qui peuvent être reclassés subséquentement au compte de résultat :			
Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures trésorerie	(6.7)	9,4	8,7
Impôt lié		(3,2)	(2,9)
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :			
Profits (pertes) actuariels des régimes à prestations définies	(7.12)	(131,2)	(124,8)
Entreprises mises en équivalence - part dans les autres éléments du Résultat global		1,1	(0,6)
Impôt lié	(7.12)	2,3	(0,4)
Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôt		(4,1)	6,0
Résultat de la période		225,0	186,2
Résultat global total attribuable aux:			
Propriétaires de la Société		225,0	185,9
Participations ne donnant pas le contrôle		0,0	0,3
Résultat de la période		225,0	186,2

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

(EN MILLIONS EUR)	NOTES	31 DÉCEMBRE 2017	31 DÉCEMBRE 2016
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS		6.093,3	5.653,9
Immobilisations corporelles	(7.1)	3.202,4	2.956,5
Immobilisations incorporelles et goodwill	(7.2)	1.738,6	1.735,8
Créances clients et autres débiteurs	(7.4)	147,8	63,0
Participation dans les entreprises mises en équivalence	(5.1+5.2)	942,7	832,4
Autres actifs financiers (y compris dérivés)	(7.3)	60,8	65,4
Actifs d'impôt différé	(7.5)	1,0	0,8
ACTIFS COURANTS		503,2	587,7
Stocks	(7.6)	13,6	22,6
Créances clients et autres débiteurs	(7.7)	281,1	379,6
Créance d'impôt courant	(7.8)	3,8	2,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(7.9)	195,2	176,6
Charges à reporter et produits acquis	(7.7)	9,5	6,1
Total des actifs		6.596,5	6.241,6
PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES		2.641,8	2.512,6
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	(7.10)	2.640,7	2.511,4
Capital social		1.517,6	1.517,2
Primes d'émission		11,9	11,8
Réserves		173,0	173,0
Réserves de couverture (hedging)		0,0	(6,2)
Résultat non distribué		938,2	815,6
Participations ne donnant pas le contrôle		1,1	1,2
PASSIFS NON COURANTS		2.984,5	2.728,0
Emprunts et dettes financières	(7.11)	2.834,7	2.586,4
Avantages du personnel	(7.12)	84,3	75,1
Dérivés	(8.2)	0,0	9,4
Provisions	(7.13)	20,8	23,3
Passifs d'impôt différé	(7.5)	40,9	28,7
Autres dettes	(7.14)	3,8	5,1
PASSIFS COURANTS		970,2	1.001,0
Emprunts et dettes financières	(7.11)	49,5	147,5
Provisions	(7.13)	4,5	2,4
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(7.15)	378,6	390,8
Passifs d'impôt courant		2,9	0,5
Charges à imputer et produits à reporter	(7.16)	534,7	459,8
Total des capitaux propres et passifs		6.596,5	6.241,6

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

(EN MILLIONS EUR)	Notes	Capital souscrit	Primes d'émission	Réserves de couverture (hedging)	Ecarts de conversion	Réserves	Résultat non distribué	Total	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2016		1.512,8	10,0	(11,9)	0,1	138,8	763,8	2.413,6	0,8	2.414,4
Résultat de la période							179,8	179,8	0,3	180,2
Autres éléments du résultat global	(6.7)			5,8			0,2	6,0		6,0
Résultat global de la période				5,8			180,0	185,8	0,3	186,2
Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres										
Contributions des propriétaires et distributions aux propriétaires										
Emission d'actions ordinaires	(7.10)	3,5	1,8					5,3		5,3
Frais d'émissions d'actions ordinaires	(6.3)	0,9						0,9		0,9
Affectation à la réserve légale	(7.10)					34,3	(34,3)			
Dividendes	(7.10)						(94,1)	(94,1)		(94,1)
Total contributions et distributions		4,4	1,8			34,3	(128,4)	(88,0)		(88,0)
Total des transactions avec les propriétaires		4,4	1,8			34,3	(128,4)	(88,0)		(88,0)
Solde au 31 décembre 2016		1.517,2	11,8	(6,1)	0,0	173,0	815,5	2.511,4	1,2	2.512,6
Solde au 1^{er} janvier 2017		1.517,2	11,8	(6,1)	0,0	173,0	815,5	2.511,4	1,2	2.512,6
Résultat de la période	(6.7)						229,1	229,1	0,0	229,1
Autres éléments du résultat global	(6.7)			6,2			(10,3)	(4,1)		(4,1)
Résultat global de la période				6,2			218,8	225,0	0,0	225,0
Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres										
Contributions des propriétaires et distributions aux propriétaires										
Emission d'actions ordinaires	(7.10)	0,2	0,1					0,3		0,3
Frais d'émissions d'actions ordinaires	(6.3)	0,1						0,1		0,1
Affectation à la réserve légale	(7.10)									
Dividendes	(7.10)						(96,2)	(96,2)		(96,2)
Total contributions et distributions		0,3	0,1				(96,2)	(95,8)		(95,8)
Total des transactions avec les propriétaires		0,3	0,1				(96,2)	(95,8)		(95,8)
Solde au 31 décembre 2017		1.517,6	11,9	0,0	0,0	173,0	938,2	2.640,7	1,1	2.641,8

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

(EN MILLIONS EUR) - ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE	NOTES	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat de la période		229,1	179,9
Ajustements pour:			
Résultat financier net	(6.4)	76,5	82,9
Autres éléments sans effets sur la trésorerie		0,1	1,0
Charges d'impôt	(6.5)	29,2	12,5
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	(5.1 - 5.2)	(108,7)	(78,5)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(7.1 - 7.2)	131,4	124,4
Résultat de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(7.1 - 7.2)	6,5	8,8
Pertes de valeurs d'actifs courants	(6.3)	0,0	0,6
Variations des provisions	(6.3)	(5,3)	(1,2)
Variations de juste valeur des instruments de couverture	(8.2)	1,1	1,0
Variations des impôts différés	(7.5)	9,9	19,4
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		369,8	350,9
Variations des stocks	(7.6)	9,3	1,3
Variations de créances clients et autres débiteurs	(7.7)	98,2	(61,4)
Variations des autres actifs courants	(7.7)	4,8	3,9
Variations des dettes fournisseurs et autres créditeurs	(7.15)	(12,3)	80,5
Variations des autres dettes courantes	(7.14 - 7.16)	74,9	91,2
Variations du fond de roulement		174,8	115,5
Intérêts payés	(6.4)	(88,4)	(115,6)
Intérêts reçus	(6.4)	1,7	56,5
Impôt sur le résultat payé	(6.5)	(27,6)	80,3
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles		430,3	487,6
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(7.2)	(10,6)	(9,6)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7.1)	(369,1)	(388,6)
Acquisition d'entreprises mises en équivalence	(5.1)	(57,2)	(25,8)
Acquisition de filiales		1,5	3,2
Produits de cession d'immobilisations corporelles	(7.3 - 8.1)	0,0	6,3
Produits de cession d'actifs financiers	(5.1)	0,1	7,2
Dividendes reçus d'entreprises mises en équivalence	(5.1 - 5.2)	56,8	57,3
Emprunts et créances à long terme aux partenariats	(7.4)	(84,6)	(38,7)
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement		(463,1)	(388,7)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produits de l'émission d'actions	(7.10)	0,4	5,3
Coûts liés à l'émission d'actions		0,0	(0,1)
Dividendes payés (-)	(7.10)	(96,2)	(94,2)
Remboursements d'emprunts (-)	(6.4)	(100,0)	(540,0)
Produits de reprise des emprunts (+)	(7.11)	247,2	80,0
Intérêts minoritaires		0,0	0,3
Trésorerie nette liée aux (utilisée par les) activités de financement		51,4	(548,7)
Augmentation (diminution) de trésorerie et équivalents de trésorerie		18,6	(449,8)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier			
		176,6	626,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre			
		195,2	176,6
Variations nettes dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie		18,6	(449,8)

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Paramètres de reporting

Siège social

Le rapport se limite à Elia System Operator et Elia Asset, qui opèrent comme entité économique unique sous le nom Elia et 50Hertz Transmission.

Le siège social d'Elia System Operator et d'Elia Asset est établi
Boulevard de l'Empereur, 20
1000 Bruxelles, Belgique

Le siège social de 50Hertz GmbH est établi
Heidestraße 2
D-10557 Berlin

Le siège social de Eurogrid International est établi
Rue Joseph Stevens, 7
1000 Bruxelles, Belgique

Période de reporting

Ce rapport annuel couvre la période du 1/1/2017 au 31/12/2017.

Contact

Corporate Communication
Boulevard de l'Empereur, 20
1000 Bruxelles
info@elia.be
T +32 2 546 72 41

Siège social Elia

Boulevard de l'Empereur 20, B
1000 Bruxelles
T +32 2 546 70 11
F +32 2 546 70 10
info@elia.be

Rédaction et coordination

Eric De Schrijver, Yannick Dekoninck, Aude Gaudy, Lieve Kerckhof, Adrien Raicher, Mélodie Rollin, Wouter Temmerman, Mario Vandeputte, Kim Vander Haegen, Marleen Vanhecke, Gwendolyne Verstraelen.

Concept et rédaction finale

Elia, département Corporate Communication

Conception graphique

www.chriscom.be

Photos Elia

Antonio Caliaro - Elia,
Mélodie Rollin - Elia,
Pieter Clicteur
Eric Herchaft - Reporters,
Thomas Léonard - Reporters,
Frédéric Raevens - I Love Light,
Olivier Anbergen - I Love Light,
Blueclit,
Phototèque Elia.

Photos 50Hertz

50Hertz archive

Éditeur Responsable

Pascale Fonck

Dit document is ook beschikbaar in het Nederlands.

This document is also available in English.

Avril 2018

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de ce rapport annuel.



DÉCOUVREZ LA VERSION
ONLINE DU RAPPORT SUR
<http://rapportannuel.elia.be/2017>



DÉCLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Les soussignés, Chris Peeters, président du comité de direction et Chief Executive Officer, et Catherine Vandendorre, Chief Financial Officer, déclarent qu'à leur connaissance :

- a. les comptes consolidés pour l'année clôturée le 31 décembre 2017 ont été établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards (« IFRS ») tels qu'adoptés au sein de l'Union européenne et donnent une image fidèle de la situation financière et des résultats consolidés du groupe Elia et de ses filiales comprises dans la consolidation ;
- b. le rapport annuel pour l'année clôturée le 31 décembre 2017 donne une image fidèle de l'évolution des activités, des résultats et de la situation du groupe Elia et de ses entités comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels le groupe Elia est confronté.

Bruxelles, le 22 mars 2018

Catherine Vandendorre
Chief Financial Officer

Chris Peeters
Chief Executive Officer

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Compte de résultats consolidé

(en millions EUR) - Année se terminant le 31 décembre	Notes	2017	2016
Activités poursuivies			
Produits	(6.1)	828,5	800,1
Approvisionnement et marchandises	(6.3)	(9,6)	(18,8)
Autres produits	(6.2)	59,0	68,0
Services et biens divers	(6.3)	(344,4)	(336,6)
Frais de personnel et pensions	(6.3)	(147,2)	(143,9)
Amortissements et réductions de valeurs	(6.3)	(131,2)	(124,8)
Variation des provisions	(6.3)	0,4	(5,3)
Autres charges	(6.3)	(19,6)	(22,1)
Résultat des activités opérationnelles		235,9	216,6
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	(5.1- 5.2)	108,7	78,4
EBIT*		344,6	295,0
Résultat financier net	(6.4)	(76,5)	(82,8)
Produits financiers		5,5	7,0
Charges financières		(81,9)	(89,9)
Résultat avant impôt		268,2	212,2
Charge d'impôt sur le résultat	(6.5)	(39,1)	(32,0)
Résultat après impôt des activités poursuivies		229,1	180,2
Résultat de la période		229,1	180,2
Résultat global total attribuable aux:			
Propriétaires de la Société		229,1	179,9
Participations ne donnant pas le contrôle		0,0	0,3
Résultat de la période		229,1	180,2
Résultat par action (EUR)			
Résultat de base par action	(6.6)	3,76	2,95
Résultat dilué par action	(6.6)	3,76	2,95

* EBIT (Earnings Before Interest and Taxes) = résultat des activités opérationnelles + quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt.

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Compte de résultats consolidé et résultat global

(in million EUR) -	Notes	2017	2016
Résultat de la période		229,1	180,2
Autres éléments du résultat global			
Eléments qui peuvent être reclassés subséquentement au compte de résultat :			
Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures trésorerie	(6.7)	9,4	8,7
Impôt lié		(3,2)	(2,9)
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :			
Profits (pertes) actuariels des régimes à prestations définies	(7.12)	(13,7)	1,2
Entreprises mises en équivalence - part dans les autres éléments du Résultat global		1,1	(0,6)
Impôt lié	(7.12)	2,3	(0,4)
Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôt		(4,1)	6,0
Résultat global de la période		225,0	186,2
Résultat global total attribuable aux:			
Propriétaires de la Société		225,0	185,9
Participations ne donnant pas le contrôle		0,0	0,3
Résultat global total de la période		225,0	186,2

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

(en millions EUR)	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS		6.093,3	5.653,9
Immobilisations corporelles	(7.1)	3.202,4	2.956,5
Immobilisations incorporelles et goodwill	(7.2)	1.738,6	1.735,8
Créances clients et autres débiteurs	(7.4)	147,8	63,0
Participation dans les entreprises mises en équivalence	(5.1+5.2)	942,7	832,4
Autres actifs financiers (y compris dérivés)	(7.3)	60,8	65,4
Actifs d'impôt différé	(7.5)	1,0	0,8
ACTIFS COURANTS		503,2	587,7
Stocks	(7.6)	13,6	22,6
Créances clients et autres débiteurs	(7.7)	281,1	379,6
Créance d'impôt courant	(7.8)	3,8	2,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(7.9)	195,2	176,6
Charges à reporter et produits acquis	(7.7)	9,5	6,1
Total des actifs		6.596,5	6.241,6
PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES		2.641,8	2.512,6
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	(7.10)	2.640,7	2.511,4
Capital social		1.517,6	1.517,2
Primes d'émission		11,9	11,8
Réserves		173,0	173,0
Réserves de couverture (hedging)		0,0	(6,2)
Résultat non distribué		938,2	815,6
Participations ne donnant pas le contrôle		1,1	1,2
PASSIFS NON COURANTS		2.984,5	2.728,0
Emprunts et dettes financières	(7.11)	2.834,7	2.586,4
Avantages du personnel	(7.12)	84,3	75,1
Dérivés	(8.2)	0,0	9,4
Provisions	(7.13)	20,8	23,3
Passifs d'impôt différé	(7.5)	40,9	28,7
Autres dettes	(7.14)	3,8	5,1
PASSIFS COURANTS		970,2	1.001,0
Emprunts et dettes financières	(7.11)	49,5	147,5
Provisions	(7.13)	4,5	2,4
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(7.15)	378,6	390,8
Passifs d'impôt courant		2,9	0,5
Charges à imputer et produits à reporter	(7.16)	534,7	459,8
Total des capitaux propres et passifs		6.596,5	6.241,6

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

(en millions EUR)	Notes	Capital souscrit	Primes d'émission	Réserves de couverture (hedging)	Ecart de conversion	Réserves	Résultat non distribué	Total	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2016		1.512,8	10,0	(11,9)	0,1	138,8	763,8	2.413,6	0,8	2.414,4
Résultat de la période							179,8	179,8	0,3	180,2
Autres éléments du résultat global	(6.7)			5,8			0,2	6,0		6,0
Résultat global de la période				5,8			180,0	185,8	0,3	186,2
Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres										
Contributions des propriétaires et distributions aux propriétaires										
Emission d'actions ordinaires	(7.10)	3,5	1,8					5,3		5,3
Frais d'émissions d'actions ordinaires	(6.3)	0,9						0,9		0,9
Affectation à la réserve légale	(7.10)					34,3	(34,3)			
Dividendes	(7.10)						(94,1)	(94,1)		(94,1)
Total contributions et distributions		4,4	1,8			34,3	(128,4)	(88,0)		(88,0)
Total des transactions avec les propriétaires		4,4	1,8			34,3	(128,4)	(88,0)		(88,0)
Solde au 31 décembre 2016		1.517,2	11,8	(6,1)	0,0	173,0	815,5	2.511,4	1,2	2.512,6
Solde au 1^{er} janvier 2017		1.517,2	11,8	(6,1)	0,0	173,0	815,5	2.511,4	1,2	2.512,6
Résultat de la période	(6.7)						229,1	229,1	0,0	229,1
Autres éléments du résultat global	(6.7)			6,2			(10,3)	(4,1)		(4,1)
+Résultat global de la période				6,2			218,8	225,0	0,0	225,0
Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres										
Contributions des propriétaires et distributions aux propriétaires										
Emission d'actions ordinaires	(7.10)	0,2	0,1					0,3		0,3
Frais d'émissions d'actions ordinaires	(6.3)	0,1						0,1		0,1
Affectation à la réserve légale	(7.10)									
Dividendes	(7.10)						(96,2)	(96,2)		(96,2)
Total contributions et distributions		0,3	0,1				(96,2)	(95,8)		(95,8)
Total des transactions avec les propriétaires		0,3	0,1				(96,2)	(95,8)		(95,8)
Solde au 31 décembre 2017		1.517,6	11,9	0,0	0,0	173,0	938,2	2.640,7	1,1	2.641,8

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

(en millions EUR) - Année se terminant le 31 décembre	Notes	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat de la période		229,1	179,9
Ajustements pour:			
Résultat financier net	(6.4)	76,5	82,9
Autres éléments sans effets sur la trésorerie		0,1	1,0
Charges d'impôt	(6.5)	29,2	12,5
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	(5.1 - 5.2)	(108,7)	(78,5)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(7.1 - 7.2)	131,4	124,4
Résultat de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(7.1 - 7.2)	6,5	8,8
Pertes de valeurs d'actifs courants	(6.3)	0,0	0,6
Variations des provisions	(6.3)	(5,3)	(1,2)
Variations de juste valeur des instruments de couverture	(8.2)	1,1	1,0
Variations des impôts différés	(7.5)	9,9	19,4
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		369,8	350,9
Variations du fond de roulement			
Variations des stocks	(7.6)	9,3	1,3
Variations de créances clients et autres débiteurs	(7.7)	98,2	(61,4)
Variations des autres actifs courants	(7.7)	4,8	3,9
Variations des dettes fournisseurs et autres créditeurs	(7.15)	(12,3)	80,5
Variations des autres dettes courantes	(7.14 - 7.16)	74,9	91,2
Variations du fond de roulement		174,8	115,5
Intérêts payés	(6.4)	(88,4)	(115,6)
Intérêts reçus	(6.4)	1,7	56,5
Impôt sur le résultat payé	(6.5)	(27,6)	80,3
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles		430,3	487,6
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(7.2)	(10,6)	(9,6)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7.1)	(369,1)	(388,6)
Acquisition d'entreprises mises en équivalence	(5.1)	(57,2)	(25,8)
Acquisition de filiales		1,5	3,2
Produits de cession d'immobilisations corporelles	(7.3 - 8.1)	0,0	6,3
Produits de cession d'actifs financiers	(5.1)	0,1	7,2
Dividendes reçus d'entreprises mises en équivalence	(5.1 - 5.2)	56,8	57,3
Emprunts et créances à long terme aux partenariats	(7.4)	(84,6)	(38,7)
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement		(463,1)	(388,7)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produits de l'émission d'actions	(7.10)	0,4	5,3
Coûts liés à l'émission d'actions		0,0	(0,1)
Dividendes payés (-)	(7.10)	(96,2)	(94,2)
Remboursements d'emprunts (-)	(6.4)	(100,0)	(540,0)
Produits de reprise des emprunts (+)	(7.11)	247,2	80,0
Intérêts minoritaires		0,0	0,3
Trésorerie nette liée aux (utilisée par les) activités de financement		51,4	(548,7)
Augmentation (diminution) de trésorerie et équivalents de trésorerie		18,6	(449,8)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier			
		176,6	626,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre			
		195,2	176,6
Variations nettes dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie		18,6	(449,8)

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1.	Entité présentant les états financiers.....	8
2.	Base de préparation.....	8
2.1.	Déclaration de conformité.....	8
2.2.	Devise fonctionnelle et de présentation.....	12
2.3.	Base de mesure.....	12
2.4.	Utilisation de projections et d'appréciations.....	13
2.5.	Approbation par le conseil d'administration.....	13
3.	Principales méthodes comptables.....	14
3.1.	Base de consolidation.....	14
3.2.	Conversion des devises étrangères.....	15
3.3.	Instruments financiers.....	15
3.4.	Éléments du bilan.....	16
3.5.	Éléments du compte de résultats.....	20
3.6.	Résultat global et variation des capitaux propres.....	21
4.	Reporting par segment opérationnel.....	22
4.1.	Base pour la segmentation.....	22
4.2.	Elia Transmission (Belgique).....	22
4.3.	50Hertz Transmission (Germany).....	24
4.4.	Réconciliation des informations relatives aux segments avec les montants IFRS.....	26
5.	Participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence.....	27
5.1.	Joint-ventures.....	27
5.2.	Sociétés associées.....	28
6.	Éléments du compte de résultats consolidé et autres éléments du résultat global.....	29
6.1.	Produits.....	29
6.2.	Autres produits.....	29
6.3.	Charges d'exploitation.....	29
6.4.	Résultat financier net.....	30
6.5.	Charges d'impôt.....	30
6.6.	Résultat par action.....	31
6.7.	Autres éléments du résultat global.....	31
7.	Éléments de l'état consolidé de la situation financière.....	32
7.1.	Immobilisations corporelles.....	32
7.2.	Immobilisations incorporelles et goodwill.....	33
7.3.	Autres actifs financiers.....	34
7.4.	Créances clients et autres débiteurs non courantes.....	35
7.5.	Actifs et passifs d'impôt différé.....	35
7.6.	Stocks.....	36
7.7.	Créances clients et autres débiteurs courantes, charges à reporter et produits acquis.....	36
7.8.	Actifs d'impôt courant.....	37
7.9.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	37
7.10.	Capitaux propres.....	37
7.11.	Emprunts et prêts portant intérêt.....	38
7.12.	Avantages du personnel.....	39
7.13.	Provisions.....	44
7.14.	Autres passifs non courants.....	45
7.15.	Dettes fournisseurs et autres créditeurs.....	45
7.16.	Charges à imputer et produits à reporter.....	45
7.17.	Instruments financiers – Juste valeur.....	46
7.18.	Modifications relatives aux emprunts et prêts portant intérêt.....	47
8.	Divers.....	48
8.1.	Effet des nouvelles acquisitions / ventes d'actions.....	48
8.2.	Gestion des risques financiers et des dérivés.....	48
8.3.	Engagements et incertitudes.....	50
8.4.	Parties liées.....	52
8.5.	Filiales, joint-ventures et sociétés associées.....	53
8.6.	Événements postérieurs à la clôture.....	54
8.7.	Divers.....	54
8.8.	Services fournis par les commissaires.....	54
9.	CADRE RÉGULATOIRE ET TARIFS.....	55
9.1.	Cadre réglementaire en Belgique.....	55
9.1.1.	Législation fédérale.....	55
9.1.2.	Législations régionales.....	55
9.1.3.	Organes de régulation.....	55
9.1.4.	Tarifification.....	56
9.2.	Cadre réglementaire en Allemagne.....	58
9.2.1.	Dispositions législatives pertinentes.....	58
9.2.2.	Organismes de régulation en Allemagne.....	58
9.2.3.	Tarifification en Allemagne.....	58
	RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES RELATIF AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	60
	INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ MÈRE.....	65
	Bilan financier après répartition du bénéfice.....	66
	Compte de résultats.....	67

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Entité présentant les états financiers

Elia System Operator SA (la « Société » ou « Elia ») est établie en Belgique, boulevard de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles. Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice 2017 comprennent ceux de la Société et de ses filiales (conjointement dénommées « le Groupe » ou « le groupe Elia ») et la participation du Groupe dans des entités contrôlées conjointement (joint-ventures) et sociétés associées.

La Société est une société à responsabilité limitée, dont les actions sont inscrites à la bourse Euronext de Bruxelles sous le symbole ELI.

Le groupe Elia est constitué de deux gestionnaires de réseau de transport (GRT) d'électricité : Elia Transmission en Belgique et (en collaboration avec Industry Funds Management) 50Hertz Transmission, un des 4 GRT allemands, actif dans le nord et l'est de l'Allemagne. Avec près de 2.300 collaborateurs et un réseau de quelque 18.600 km de liaisons à haute tension au service de 30 millions de consommateurs finaux, le groupe Elia fait partie des cinq plus grands gestionnaires de réseau européens. Il assure le transport efficace, fiable et sûr de l'électricité des producteurs vers les gestionnaires de réseau de distribution et les grands consommateurs industriels, ainsi que l'importation et l'exportation d'électricité depuis et vers les pays voisins. Le Groupe joue un rôle moteur dans le développement du marché européen de l'électricité et l'intégration de l'énergie renouvelable. Outre ses activités de GRT en Belgique et en Allemagne, le groupe Elia offre un large éventail d'activités de consultance et d'engineering aux entreprises. Le groupe Elia opère sous l'entité juridique Elia System Operator, une entreprise cotée en bourse dont l'actionnaire de référence est le holding communal Publi-T.

2. Base de préparation

2.1. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards), telles qu'adoptées par l'Union européenne. Le Groupe a respecté toutes les normes et les interprétations, nouvelles et révisées, publiées par l'IASB et applicables aux activités du Groupe en vigueur pour les exercices débutant le 1^{er} janvier 2017.

Normes et interprétations nouvelles et modifiées

Si une norme ou une modification affecte le Groupe, celle-ci est décrite ci-dessous, conjointement à son impact.

- **Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes** (modifications à l'IAS 12 – prise d'effet au 1^{er} janvier 2017)
Ces modifications fournissent des directives qui clarifient comment comptabiliser les actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes relatifs aux instruments d'emprunt évalués à leur juste valeur. Les modifications fournissent aussi des lignes de conduite pour estimer de probables bénéfices taxables futurs lors de la prise en compte d'actifs d'impôt différé au cas où les taxes à payer auprès de la même autorité fiscale et au sein de la même entité soumise à l'impôt sont insuffisantes pour absorber les latences fiscales. Ce nouveau traitement n'a pas eu d'impact sur le Groupe.
- **Initiative concernant les informations à fournir** (modifications à l'IAS 7 – prise d'effet au 1^{er} janvier 2017)
Ces modifications exigent des entités qu'elles fournissent des informations supplémentaires sur les variations de dettes découlant d'activités financières, tant celles qui proviennent de flux de trésorerie que celles qui ne concernent pas la trésorerie (comme les gains ou pertes de change sur les monnaies étrangères). Le Groupe a fourni ces informations tant pour la période en cours que pour la période comparative dans la note 7.18.
- **Modifications à l'IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités** (prise d'effet au 1^{er} janvier 2017)
Clarification du champ d'application de la norme IFRS 12 dans le cadre des Améliorations Annuelles du Cycle IFRS 2014 - 2016. Ces modifications précisent que les obligations d'information exigées par la norme, autres que celles visées aux paragraphes B10-B16, s'appliquent à l'intérêt qu'une entité détient dans une filiale, une joint-venture ou une société associée (ou une partie de son intérêt dans une joint-venture ou une société associée) classée (ou comprise dans un groupe destiné à être cédé et classé) comme détenue en vue de sa vente. Conformément au modèle d'affaires du Groupe, aucune participation du Groupe n'est détenue en vue d'être cédée. Dès lors, les états financiers du Groupe n'ont pas été affectés par ces modifications.

Normes, modifications et interprétations non encore appliquées en 2017.

Le Groupe n'applique pas anticipativement les normes, interprétations et modifications mentionnées ci-après, qui étaient publiées à la date de ratification de ces états financiers consolidés, mais qui n'avaient pas encore pris effet :

- **L'IFRS 9 Instruments financiers** (prise d'effet au 1^{er} janvier 2018) énonce toutes les phases du projet des instruments financiers et remplace l'IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et Évaluation et toutes les versions précédentes de l'IFRS 9. Cette norme instaure de nouvelles exigences pour le classement et l'évaluation, les pertes de valeur et la comptabilité de couverture.

Le Groupe prévoit d'adopter cette nouvelle norme à la date de prise d'effet requise et ne retraitera pas les informations comparatives. Le Groupe a analysé en détail l'impact potentiel de ces trois aspects de l'IFRS 9. Cette évaluation se base sur les informations disponibles actuellement et peut être soumise à modifications si le Groupe reçoit des informations raisonnables et documentées supplémentaires en 2018, lorsque le Groupe adoptera l'IFRS 9.

(a) Classement et évaluation

Les créances commerciales sont conservées pour encaisser les flux de trésorerie contractuels et devraient faire augmenter ces flux, vu qu'elles ne représentent que les paiements du capital et des intérêts. Le Groupe a analysé les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces instruments et en a conclu qu'ils répondaient aux critères d'évaluation du coût amorti conformément à l'IFRS 9. Dès lors, il n'est pas nécessaire de reclasser ces instruments.

Il est prévu que les actions participatives dans des entreprises non cotées en Bourse soient conservées dans un avenir prévisible. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée dans le compte de résultats pendant les périodes précédant ces investissements. Le Groupe optera pour la présentation des variations de juste valeur dans les autres éléments du résultat global. Le Groupe a évalué que l'application de l'IFRS 9 sur ces actions participatives pour le segment belge aura un effet inférieur à 0,1 million €. Pour le segment allemand, un effet positif d'environ 5,4 millions € devrait se produire et sera comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

Il n'y aura aucun impact sur la comptabilisation des passifs financiers du Groupe, puisque les nouvelles exigences portent uniquement sur la comptabilisation des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat et que le Groupe ne possède aucun passif de ce type. La norme IFRS 9 n'a aucun impact sur les politiques comptables relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers.

(b) Pertes de valeur

Selon la norme IFRS 9, le Groupe doit comptabiliser les pertes de crédit attendues sur tous ses titres d'emprunt, ses prêts et ses dettes commerciales, soit sur une durée d'un an ou soit sur toute la vie. Le Groupe adoptera l'approche simplifiée et comptabilisera les pertes attendues sur toute la vie sur toutes ses dettes commerciales.

Une première évaluation du segment belge a indiqué que l'application de la méthode ECL (Expected Credit Losses - pertes de crédit escomptées) au 31 décembre 2017 augmenterait la provision pour créances douteuses relative aux créances commerciales d'un montant de 0,3 million € à cette date par rapport à la provision pour créances commerciales comptabilisée en vertu de la norme IAS 39. Les actifs d'impôt différés augmenteraient de 0,1 million € et le bénéfice net de la période baisserait de 0,2 million €.

Une évaluation similaire du segment allemand indique que l'application de la méthode ECL (Expected Credit Losses - pertes de crédit escomptées) au 31 décembre 2017 augmenterait la provision pour créances douteuses relative aux créances commerciales d'un montant de 0,4 million € à cette date par rapport à la provision pour créances commerciales comptabilisée en vertu de la norme IAS 39. Les actifs d'impôt différés augmenteraient de 0,1 million € et le bénéfice net de la période baisserait de 0,3 million €.

(c) Comptabilité de couverture

En vertu des exigences de couverture modifiées, d'autres relations de couverture pourraient être admissibles à la comptabilité de couverture, puisque la nouvelle norme introduit une approche davantage fondée sur des principes. Cependant, le Groupe n'attend pas la désignation de nouvelles relations de couverture à ce stade. Il semble que les relations de couverture existantes du Groupe pourront constituer des couvertures continues lorsque la norme IFRS 9 sera adoptée. Par conséquent, le Groupe ne prévoit pas d'impact significatif sur ses relations de couverture.

- **IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients** (prise d'effet au 1^{er} janvier 2018) – Cette norme établit un nouveau cadre de référence afin de déterminer la méthode appropriée de comptabilisation des produits. Elle remplace des directives existantes en matière de comptabilisation de revenus, notamment les normes IAS 18 Produit des activités ordinaires, IAS 11 Contrats de construction, IFRIC 18 Transferts d'actifs provenant de clients et IFRIC 13 Programmes de fidélisation de la clientèle.

Le Groupe a effectué une évaluation de l'impact de l'adoption de la norme IFRS 15 sur ses états financiers consolidés. Le seul impact prévu par le Groupe fait suite à l'application de la norme IFRIC 18.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus comptabilisés doivent indiquer la contrepartie reçue par une entité en échange du transfert du contrôle des biens ou services promis aux clients. Le Groupe a utilisé une approche en cinq étapes pour déterminer si un contrat relève du champ d'application de la norme IFRS 15 et la manière dont les revenus doivent être comptabilisés.

1. Identification du (des) contrat(s) avec un client
2. Identification des obligations de performance dans le(s) contrat(s)
3. Détermination du prix de transaction
4. Allocation du prix de transaction aux obligations de performance
5. Comptabilisation des revenus lorsque les obligations de performance sont remplies ou lorsque le contrôle des biens ou services a été transféré au client

Le Groupe dispose de plusieurs contrats standards pour ses clients, qui couvrent la majeure partie de ses revenus. Ces contrats sont propres à chaque segment. Par conséquent, l'analyse de l'impact potentiel de la norme IFRS 15 repose sur l'examen de ces contrats standard. Le tableau ci-dessous présente un aperçu des différents groupes de revenus, avec renvoi aux contrats concernés, et le résultat de l'impact potentiel de la norme IFRS 15.

Type de produits (par segment)	Type de produits (Groupe)	Contrats	Etat de l'analyse	Dans le champ d'application IFRS 15	Changement de traitement comptable	Impact sur le montant des produits	Changement dans le timing de la reconnaissance des produits	Impact fonds propres d'ouverture 01/01/2018 (net d'impôt)
--------------------------------	---------------------------	----------	-------------------	-------------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	---	---

Elia Transmission (Belgique) produits

Raccordements au réseau	Revenus	Contrat de raccordement	terminé	oui	non	non	non	0,0
Gestion et développement de l'infrastructure du réseau	Revenus	Contrat d'accès	terminé	oui	non	non	non	0,0
Gestion du système électrique	Revenus	Contrat d'accès	terminé	oui	non	non	non	0,0
Compensation des déséquilibres	Revenus	Contrat ARP	terminé	oui	non	non	non	0,0
Intégration du marché	Revenus	Contrat ARP	terminé	oui	non	non	non	0,0
Revenus internationaux	Revenus	Produits de congestion	terminé	oui	non	non	non	0,0
Autres produits	Transferts d'actifs provenant de clients	Interventions clientèles	terminé	oui	oui	non	oui	(63,3)
Autres produits	Revenus	Contrats EGI	terminé	oui	non	non	non	0,0
Autres produits	Utilisation optimale des actifs	Contrats Télécom	terminé	oui	non	non	non	0,0

50Hertz Transmission (Allemagne) produits (à 100%)

Ventes tarifaires du réseau vertical	n/a	Contrat utilisation de réseau	terminé	oui	non	non	non	0,0
Ventes des services auxiliaires	n/a	Contrat de groupes d'équilibrage	terminé	oui	non	non	non	0,0
Autres produits	n/a	Interventions clientèles	terminé	oui	oui	non	oui	(33,2)

Les transferts d'actifs provenant de clients (IFRIC 18) sont pour le moment directement comptabilisés comme produits, alors qu'en vertu de la norme IFRS 15, ces transferts provenant de client seront présentés comme produits à reporter et ne seront reconnus comme revenu qu'au rythme des amortissements des actifs concernés.

L'impact de l'application de la norme IFRS 15 sur les revenus des segments d'Elia Transmission Belgique et de 50Hertz Transmission Allemagne est présenté ci-dessous :

Elia Transmission (Belgique) produits - Année se terminant le	31 décembre 2017 comme rapporté	31 décembre 2017 selon IFRS 15	31 décembre 2017 différence
Raccordements au réseau	42,2	42,2	0,0
Gestion et développement de l'infrastructure du réseau	479,2	479,2	0,0
Gestion du système électrique	118,5	118,5	0,0
Compensation des déséquilibres	170,7	170,7	0,0
Intégration du marché	24,3	24,3	0,0
Revenus internationaux	47,3	47,3	0,0
Autres produits	97,5	77,2	(20,4)
Sous-total produits et autres produits	979,8	959,4	(20,4)
Mécanisme de décompte: écarts par rapport au budget approuvé	(92,3)	(92,3)	0,0
Total des produits et autres produits	887,5	867,1	(20,4)

50Hertz Transmission (Allemagne) produits – Année se terminant le	31 décembre 2017 comme rapporté	31 décembre 2017 selon IFRS 15	31 décembre 2017 différence
Ventes tarifaires du réseau vertical	1.241,4	1.241,4	0,0
Ventes tarifaires du réseau horizontal	210,2	210,2	0,0
Ventes des services auxiliaires	94,0	94,0	0,0
Autres produits	73,5	72,7	(0,8)
Sous-total produits et autres produits	1.619,1	1.618,3	(0,8)
Mécanisme de décompte: déviations du budget approuvé	(288,9)	(288,9)	0,0
Total des produits et autres produits	1.330,2	1.329,4	(0,8)

L'impact résumé sur les revenus du Groupe est détaillé ci-dessous :

(en millions EUR) - Période se terminant le	31 décembre 2017 comme rapporté	31 décembre 2017 selon IFRS 15	31 décembre 2017 différence
Revenus	806,4	806,4	0,0
Transferts d'actifs provenant de clients	22,1	1,7	(20,4)
Total des produits	828,5	808,2	(20,4)
Autres produits			
Services et expertises techniques	(0,3)	(0,3)	0,0
Production immobilisée	25,5	25,5	0,0
Utilisation optimale des actifs	14,3	14,3	0,0
Autres	18,5	18,5	0,0
Plus-values sur réalisation immob.corp.	1,0	1,0	0,0
Total des autres produits	59,0	59,0	0,0

L'impact sur les résultats du Groupe figure dans le tableau ci-dessous (pour la période clôturée au 31 décembre 2017 ainsi que pour l'impact attendu sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2018) :

Les sociétés comprises dans le segment 50Hertz Transmission en Allemagne sont comptabilisées à l'aide de la méthode de la mise en équivalence (à 60%). L'impact de la norme IFRS 15 sur leur comptabilisation comme revenus se retrouve donc à la ligne « Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt) » dans les résultats du Groupe.

L'impact résumé du Groupe est détaillé ci-dessous :

Chiffres clés (en millions EUR)	31 décembre 2017 comme rapporté	31 décembre 2017 selon IFRS 15	31 décembre 2017 différence
Total produits	887,5	867,1	(20,4)
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	108,7	107,9	(0,4)
Charge d'impôt sur le résultat	(39,1)	(39,6)	(0,5)
Résultat de la période	229,1	207,4	(21,4)
Total du bilan	6.596,5	6.576,5	(20,0)
Capitaux propres	2.640,7	2.557,5	(83,2)
Chiffres clés par action			
Résultat de base par action (EUR)	3,76	3,41	(0,35)
Capitaux propres par action (EUR)	43,4	42,0	(1,4)

La charge d'impôt sur le résultat, figurant dans le tableau ci-dessus, tient compte de l'effet combiné des différences temporelles supplémentaires accumulées pendant l'exercice 2017, ce qui a entraîné une augmentation du passif d'impôt différé de 6,9 millions €, ainsi qu'un effet de compensation suite à la réévaluation des différences temporelles accumulées à des taux d'imposition inférieurs, désormais en vigueur dans le cadre de la réforme fiscale, à hauteur de 7,4 millions €.

Méthode de transition

Le Groupe a l'intention d'adopter la norme IFRS 15 dans ses états financiers consolidés pour l'exercice prenant fin le 31 décembre 2018 en utilisant la méthode rétrospective intégrale. Le Groupe appliquera donc l'ensemble des exigences de la norme IFRS 15 à chaque période comparative présentée et ajustera ses états financiers consolidés.

Le Groupe prévoit également d'utiliser les mesures de simplification pour les contrats terminés, le cas échéant, ce qui signifie que les contrats terminés ayant débuté et pris fin au cours de la même période comparative, ainsi que ceux terminés au début de la plus ancienne période présentée, ne seront pas retraités.

- **L'IFRS 16** a été publiée en janvier 2016 et remplace l'IAS 17 – Contrats de location, l'IFRIC 4 – Déterminer si un accord contient un contrat de location, la SIC 15 – Avantages dans les contrats de location simple et la SIC 27 – Évaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location. L'IFRS 16 définit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de divulgation des contrats de location et impose aux preneurs de comptabiliser tous les contrats de location selon un modèle de bilan unique similaire à la comptabilité des leasings financiers en vertu de l'IAS 17. La norme comprend deux exemptions de comptabilisation : les contrats de location d'actifs de « faible valeur » (p. ex. ordinateurs personnels) et les contrats de location à court terme (p. ex. une durée de location de 12 mois ou moins). À la date de prise d'effet du contrat de location, un preneur reconnaît son obligation de paiement des loyers (c'est-à-dire, la dette de location) et un actif représentant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du contrat de location (c'est-à-dire, l'actif relatif au droit d'utilisation). Les preneurs devront reconnaître séparément la charge d'intérêt sur la dette de location et la charge d'amortissement sur l'actif relatif au droit d'utilisation.

Les preneurs sont également tenus de réévaluer la dette de location si certains événements se produisent (p. ex. un changement dans la durée du contrat de location, un changement dans les futurs paiements des loyers suite au changement d'un index ou d'un taux utilisé pour déterminer ces paiements). Les preneurs reconnaîtront généralement le montant de cette réévaluation de la dette de location comme un ajustement de l'actif relatif au droit d'utilisation.

Selon l'IFRS 16, la comptabilité du bailleur ne change pas fondamentalement par rapport à la comptabilité actuelle en vertu de l'IAS 17. Les bailleurs continueront de classer tous les leasings selon le même principe de classification prévu par l'IAS 17 et feront la distinction entre deux types de leasing : la location simple et le leasing financier.

L'IFRS 16 exige également des preneurs et des bailleurs qu'ils divulguent des informations plus complètes que ne l'exigeait l'IAS 17.

L'IFRS 16 est en vigueur pour les périodes annuelles commençant le ou après le 1^{er} janvier 2019. Une application anticipée est autorisée, mais pas avant l'application par les entités de l'IFRS 15. Un preneur peut choisir d'appliquer la norme selon une approche rétrospective intégrale ou rétrospective modifiée. Les mesures de transition de la norme tolèrent certaines dispenses.

Le Groupe est en train de quantifier l'effet de la norme IFRS 16 sur les états financiers consolidés. Les effets potentiels seront communiqués pendant l'exercice 2018.

- Les **normes, modifications et interprétations** suivantes ne sont pas encore en vigueur en 2017. Les changements dans les normes, modifications et interprétations ci-dessous **ne devraient pas avoir d'impact conséquent sur les comptes annuels**. Elles ne sont donc pas détaillées :
 - Modifications à l'IFRS 10 et l'IAS 28 – La vente ou l'apport d'actifs entre un investisseur et sa société associée ou une joint-venture ;
 - IFRS 14 Comptes de report réglementaires ;
 - IFRS 2 – Classification et comptabilisation de paiement fondé sur des actions – Modifications à l'IFRS 2 ;
 - IFRS 17 – Contrats d'assurance ;
 - Transferts de biens de placement – Modifications à l'IAS 40 ;
 - Améliorations annuelles dans le cycle des normes IFRS 2014-2016 ; en particulier l'IFRS 1 et l'IAS 28 ;
 - Améliorations annuelles dans le cycle des normes IFRS 2015-2017 ; en particulier l'IFRS 3, l'IFRS 11, l'IAS 12 et l'IAS 23 ;
 - Modifications à l'IFRS 9 Caractéristiques des prépaiements avec compensation négative ;
 - Application de l'IFRS 9 Instruments financiers avec l'IFRS 4 Contrats d'assurance – Modifications à l'IFRS 4 ;
 - Modifications à l'IAS 28 Intérêts à long terme dans des sociétés associées et des joints-ventures ;
 - L'IFRIC 22 Transactions en monnaie étrangère et considération préalable ; et
 - L'IFRIC Interprétation 23 Incertitude sur le traitement de l'impôt sur le revenu.

2.2. Devise fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont, sauf indication contraire, présentés en millions d'euros (devise fonctionnelle de la Société) et arrondis à la centaine de milliers la plus proche.

2.3. Base de mesure

Les états financiers consolidés ont été préparés en utilisant la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont mesurés à leur juste valeur. Les actifs non courants et les regroupements d'actifs destinés à être cédés détenus en vue de leur vente sont évalués à la valeur comptable la plus basse et à leur juste valeur diminuée des frais de vente. Les avantages du personnel sont valorisés en fonction de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies, moins les actifs du plan. Les modifications de la juste valeur des actifs financiers sont enregistrées par l'intermédiaire du compte de résultats.

2.4. Utilisation de projections et d'appréciations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS suppose que la direction émette des jugements, fasse des projections et formule des hypothèses qui peuvent avoir un impact sur les valeurs comptables des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les projections et les hypothèses sous-jacentes reposent sur une expérience historique et sur de nombreux autres facteurs considérés comme raisonnables, compte tenu des circonstances, et dont le résultat est à la base de l'appréciation des valeurs comptables des actifs et des passifs. Les résultats finaux peuvent différer de ces estimations. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont continuellement revues. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées pour l'exercice au cours duquel la révision a lieu si elles n'affectent que cet exercice ou pour l'exercice de révision et les exercices futurs si les révisions affectent également ces derniers.

Les informations relatives à des points importants d'incertitude par rapport aux estimations et aux avis critiques lors de l'application des principes qui sont les plus influents sur les états financiers consolidés sont traitées sous les rubriques suivantes des notes :

- Le résultat net des segments belge et allemand est déterminé par des méthodes de calcul définies respectivement par le régulateur fédéral belge, la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (la « CREG »), et le régulateur fédéral allemand, l'Agence fédérale des réseaux (« BNetzA »). Certains calculs requièrent un jugement. D'avantage d'informations sont disponibles dans les notes 7.16, 9.1.4 et 9.2.3.
- Consolidation des entités dans lesquelles le Groupe détient moins de 20% des droits de vote mais sur lesquelles il exerce une influence notoire : dans le cadre de la norme IFRS 10, le Groupe évalue son influence sur ses sociétés associées et s'il faut les consolider, et refait le point à chaque période de reporting (cf. également note 5) ;
- Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour le report de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible par rapport auquel les pertes fiscales et les crédits d'impôt non utilisés peuvent être utilisés. En rendant son appréciation, la direction prend en compte des éléments tels que la stratégie d'entreprise à long terme et les possibilités de planification fiscale (cf. note 6.5) ;
- Risque de crédit lié aux clients : la direction examine de près les créances commerciales en suspens, tout en tenant compte de l'échéance, de l'historique des paiements et de la couverture du risque de crédit (cf. note 8.2) ;
- Avantages du personnel, y compris les droits à remboursement : le Groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à contributions définies qui sont exposés dans la note 7.12. Le calcul des passifs ou actifs afférents à ces régimes repose sur des hypothèses actuarielles et statistiques. Cela est par exemple le cas pour la valeur actuelle des futures obligations au titre des prestations définies. La valeur actuelle est entre autres impactée par des changements de taux d'actualisation et des hypothèses financières telles que les futures augmentations de salaire. Par ailleurs, les hypothèses démographiques, comme l'âge moyen de la retraite attendu, ont également un impact sur la valeur actuelle des futures obligations au titre des prestations définies.
- Afin de déterminer le taux d'actualisation approprié, la direction prend en compte les taux d'intérêt d'obligations de sociétés en une devise uniforme avec la devise des obligations au titre des prestations définies (l'euro) notées avec un rating minimal AA ou supérieur, comme déterminés par au moins une grande agence de notation, et extrapolés sur la courbe de rendement afin de correspondre à la durée de l'obligation au titre des prestations définies. Les obligations à haut et bas rendement ne sont pas prises en compte dans l'élaboration de la courbe de rendement.
- Les flux de trésorerie estimés pour chaque plan sont examinés au regard des taux au comptant de la courbe de rendement pour calculer une valeur actuelle associée. Un taux d'actualisation équivalent, qui produit la même valeur actuelle, est alors déterminé. Ainsi, le taux d'actualisation reflète à la fois l'environnement de taux d'intérêt actuel et les éléments caractéristiques du passif du plan ;
- Provisions pour frais environnementaux (assainissement) : au terme de chaque exercice, une estimation des coûts futurs d'assainissement des sols est réalisée avec l'aide d'un expert externe. L'ampleur de ces coûts dépend d'un nombre limité d'inconnues, dont l'identification de nouvelles pollutions de sols (cf. note 7.13) ;
- Les autres provisions sont fondées sur la valeur des réclamations déposées ou sur le montant estimé de l'exposition au risque. Le timing probable des décaissements correspondants dépend de l'évolution et de la durée des processus/procédures associés (cf. note 7.13) ;
- Goodwill et tests de dépréciation : le Groupe effectue des tests de dépréciation portant sur le goodwill et sur les unités génératrices de trésorerie (« UGT ») à la date de clôture de l'exercice ou dès qu'il existe des indications que la valeur comptable pourrait être supérieure au montant recouvrable. Cette analyse est fondée sur des hypothèses telles que l'évolution du marché, la part de marché, l'évolution de la marge et les taux d'actualisation (cf. note 7.2) ;
- Évaluation de la juste valeur des instruments financiers : lorsque la juste valeur d'actifs ou passifs financiers repris dans le bilan financier ne peut pas être évaluée sur la base de cotations sur des marchés actifs, elle est évaluée en utilisant des techniques de valorisation. Les données utilisées dans ce cadre sont tirées de marchés observables dans la mesure du possible. À défaut, l'évaluation de la juste valeur fait appel à un certain degré de jugement. Des modifications dans la juste valeur d'un instrument de couverture dérivé qui est alloué en vue de la couverture de la variabilité des flux de trésorerie sont directement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, pour autant que la couverture soit effective. La partie non effective est comptabilisée comme charge dans le compte de résultats (voir note 8.2).

2.5. Approbation par le conseil d'administration

Le conseil d'administration a autorisé la publication de ces états financiers consolidés le 22 mars 2018.

3. Principales méthodes comptables

3.1. Base de consolidation

FILIALES

Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou a des droits à des rendements variables résultant de sa participation dans l'entité et qu'il est en mesure d'influencer ces rendements en raison du pouvoir qu'il détient sur l'entité. Les états financiers consolidés des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise de contrôle effective jusqu'au terme de ce contrôle. Les principes des méthodes comptables sont, si nécessaire, modifiés afin de les aligner sur les principes adoptés par le Groupe. Les pertes applicables aux participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale sont attribuées aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela provoque un solde déficitaire dans le poste des participations ne donnant pas le contrôle.

SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Une société associée est une entreprise dans laquelle la Société exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans pour autant en détenir le contrôle. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le total des bénéfices et pertes réalisés par les sociétés associées, selon la méthode de la mise en équivalence, à compter de la date à laquelle l'influence notable a commencé jusqu'à son terme. Lorsque le total des pertes du Groupe dépasse sa participation dans une société associée, la valeur comptable de l'entité dans le bilan du Groupe est réduite à zéro et la comptabilisation d'autres pertes s'interrompt, sauf dans la mesure où le Groupe a contracté des obligations légales ou implicites ou a effectué des paiements au nom de la société associée.

INTÉRÊTS DANS DES JOINT-VENTURES

Une entité contrôlée conjointement (joint-venture) est un partenariat dans lequel le Groupe exerce un contrôle conjoint et par lequel il a des droits sur les actifs nets de l'accord, à l'inverse d'une activité commune, où le Groupe a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Les intérêts détenus dans des joint-ventures sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement au coût d'acquisition. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le total des bénéfices et pertes réalisés par les joint-ventures, selon la méthode de la mise en équivalence, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint a commencé et jusqu'à son terme. Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes dépasse sa participation dans des joint-ventures, la valeur comptable de l'entité dans le bilan du Groupe est réduite à zéro et la comptabilisation d'autres pertes s'interrompt, sauf dans la mesure où le Groupe a contracté des obligations légales ou implicites ou a effectué des paiements au nom d'une joint-venture.

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les participations ne donnant pas le contrôle sont mesurées proportionnellement à leur part dans les actifs nets identifiables de la société acquise à la date d'acquisition. Les modifications de l'intérêt du Groupe dans une filiale non intégralement détenue qui ne résultent pas en une perte de contrôle sont considérées comme des transactions sur actions propres.

PERTE DE CONTRÔLE

À la perte de contrôle, le Groupe décomptabilise les actifs et passifs de la filiale, ainsi que toutes les participations ne donnant pas le contrôle et les autres éléments du résultat global liés à la filiale. Tout surplus ou déficit résultant de la perte de contrôle est reconnu dans le résultat. Si le Groupe conserve une participation dans l'ancienne filiale, cette participation sera évaluée à la juste valeur à la date à laquelle le contrôle est perdu. Elle sera comptabilisée par la suite comme une entreprise mise en équivalence ou comme un actif financier disponible à la vente en fonction du niveau d'influence retenu.

ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS INTRA-GROUPES

Les bilans intra-groupes et tous les gains et toutes les pertes latents ou produits et charges résultant d'opérations intra-groupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les plus-values latentes dérivées de transactions conclues avec les sociétés associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans l'entité. Les moins-values latentes sont éliminées de la même manière que les plus-values latentes, mais uniquement dans la mesure où il n'y a pas de preuve de perte de valeur.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET GOODWILL

Un goodwill survient lors de l'acquisition de filiales, de joint-ventures et de sociétés associées et représente la différence de la contrepartie versée par rapport à l'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables nets de l'entité acquise.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs à la date d'acquisition.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. La contrepartie éventuelle qui a été classée en capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Par contre, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

3.2. Conversion des devises étrangères

OPÉRATIONS ET SOLDES EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Les opérations effectuées en monnaies étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle de la Société, au taux de change à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date du bilan sont convertis au taux de change à cette date. Les écarts de conversion constatés sont comptabilisés dans le compte de résultats.

Les actifs et passifs non monétaires évalués à leur valeur historique dans une devise étrangère sont convertis sur la base du taux de change à la date de l'opération.

ACTIVITÉS À L'ÉTRANGER

Une activité à l'étranger est une entité qui est une filiale, une société associée, un intérêt détenu dans une joint-venture ou une division de l'entité comptable, dont les activités sont basées ou conduites dans un pays ou une devise autre que celle de l'entité comptable.

Les états financiers de toutes les entités du Groupe qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation du Groupe sont convertis dans la devise de présentation de la manière suivante :

- Les actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- Les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de l'année.

Les écarts de conversion découlant de la conversion de l'investissement net dans des filiales, des intérêts détenus dans des joint-ventures et des sociétés associées étrangères aux taux de change de clôture sont compris dans les capitaux propres sous « Autres éléments du résultat global : différences de conversion » comme faisant partie des autres éléments du résultat global. Lors de la vente (partielle) des filiales, joint-ventures et sociétés associées étrangères, (une partie) des ajustements cumulatifs au titre de l'écart de conversion sont reconnus dans le compte de résultats comme faisant partie des pertes et profits de la vente.

3.3. Instruments financiers

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe utilise parfois des instruments financiers dérivés afin de couvrir les risques de change et les risques de taux résultant d'activités opérationnelles, de financement et d'investissement. Conformément à la politique de trésorerie, le Groupe ne détient ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Les instruments financiers dérivés qui n'entrent pas en ligne de compte pour la comptabilité de couverture sont toutefois comptabilisés en tant qu'instruments commerciaux.

Lors de la première comptabilisation, les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. Les gains ou pertes résultant des fluctuations de la juste valeur sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultats. Si des instruments financiers dérivés entrent en ligne de compte pour la comptabilité de couverture, la comptabilisation des gains ou des pertes dépend de la nature du poste qui est couvert.

La juste valeur de swaps de taux d'intérêt est la valeur estimée que le Groupe recevrait ou paierait en exerçant le swap à la fin de la période de reporting, en tenant compte des taux d'intérêt actuels et de la solvabilité des contreparties et du Groupe. La juste valeur de contrats de change à terme est la valeur actuelle à la fin de la période de reporting, c.-à-d. la valeur actuelle du cours à terme coté à partir de la date du bilan.

DÉRIVÉS UTILISÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Couvertures de flux de trésorerie

Des modifications dans la juste valeur d'un instrument de couverture dérivé qui est alloué en vue de la couverture de la variabilité des flux de trésorerie sont directement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, pour autant que la couverture soit effective. La partie non effective est comptabilisée comme charge dans le compte de résultats.

Si un instrument de couverture ne satisfait plus aux conditions de « hedge accounting », arrive à échéance ou est vendu, est résilié ou exercé, un terme sera mis à la couverture de manière prospective. Les gains et pertes cumulés déjà comptabilisés dans les autres éléments du résultat global continuent d'être comptabilisés en tant qu'autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction attendue ait eu lieu. Si l'élément couvert concerne un actif non financier, le montant comptabilisé sous les autres éléments du résultat global est transféré à la valeur comptable de l'actif lorsque ceci est justifié. Dans les autres cas, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat.

Les gains et pertes cumulés relatifs à des instruments financiers dérivés déjà échus ou à des relations de couverture clôturées continuent d'être comptabilisés en tant que composants des autres éléments du résultat global tant qu'il est probable que l'opération couverte aura lieu. Si l'opération couverte n'est plus probable, les gains ou pertes cumulés seront transférés des autres éléments du résultat global vers le compte de résultats.

Couverture des actifs et passifs monétaires

La comptabilité de couverture n'est pas appliquée sur des instruments dérivés qui sont utilisés d'un point de vue économique comme couverture des actifs et passifs libellés en devises étrangères. Des modifications dans la valeur réelle de tels dérivés sont comptabilisées dans les pertes et profits de taux de change dans le compte de résultats.

3.4. Éléments du bilan

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Actifs détenus en propriété

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (y compris les frais qui leur sont directement attribuables, notamment les coûts de financement), diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur (cf. chapitre « Pertes de valeur »). Le coût des biens produits par la société comprend le coût des matières premières, de la main-d'œuvre directement imputable et, le cas échéant, l'évaluation initiale des coûts de démantèlement et d'évacuation des pièces et de restauration du site sur lequel ils sont situés. Lorsque des éléments des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme éléments séparés des immobilisations corporelles.

Dépenses ultérieures

Le Groupe comptabilise, dans la valeur comptable d'un élément des immobilisations corporelles, les dépenses de remplacement d'une partie de cet élément lorsque ces dépenses sont exposées, seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs attachés à l'élément reviendront au Groupe et si les dépenses attachées à cet élément peuvent être mesurées de manière fiable. Toutes les autres dépenses, par exemple les dépenses de réparation et de maintenance, sont comptabilisées dans le compte de résultats en tant que charges, lorsqu'elles sont encourues.

Amortissements

Les amortissements sont pris en charge dans le compte de résultats sur une base linéaire pendant la durée d'utilité estimée de chaque élément des immobilisations corporelles. Les terrains ne sont pas amortis. Les taux d'amortissement utilisés sont repris dans le tableau ci-après.

Les durées de vie restantes, les modes d'amortissement ainsi que la valeur résiduelle éventuelle des immobilisations corporelles sont évalués à la fin de chaque exercice comptable et sont, le cas échéant, adaptés prospectivement.

• Bâtiments administratifs	2,00%
• Bâtiments industriels	2,00 - 4,00%
• Lignes aériennes	2,00 - 4,00%
• Câbles souterrains	2,00 - 5,00%
• Postes (installations et machines)	2,50 - 6,67%
• Télétransmission	3,00 - 12,50%
• Dispatching	4,00 - 10,00%
• Autres immobilisations corporelles (équipements des bâtiments loués)	période contractuelle
• Véhicules	6,67 - 20,00%
• Mobilier et fournitures de bureau	6,67 - 20,00%
• Hardware	25,00 - 33,00%

Obligation de démantèlement

Une provision est comptabilisée pour la mise hors service et les frais environnementaux basés sur les dépenses futures estimées et actualisées. Une estimation initiale de la mise hors service et des frais environnementaux attribuables aux immobilisations corporelles est enregistrée comme faisant partie des frais originaux des immobilisations corporelles liées.

Des modifications de la provision découlant d'estimations révisées, de taux d'actualisation ou de modifications dans la planification prévue des dépenses liées aux immobilisations corporelles sont enregistrées comme des ajustements de leur valeur comptable et amorties prospectivement en fonction de leur durée d'utilité économique estimée restante ; dans les autres cas, les ajustements sont reconnus dans le compte de résultats.

Le déricotage de l'actualisation est comptabilisé comme une charge financière dans le compte de résultats.

Décomptabilisation de l'actif

Un actif n'est plus comptabilisé en cas de cession ou si aucun avantage économique futur n'est plus attendu de l'utilisation ou de la cession. D'éventuels gains ou pertes découlant de la décomptabilisation de l'actif (ce qui est calculé comme la différence entre le produit net en cas de cession et la valeur comptable de l'actif) sont comptabilisés dans le compte de résultats (dans les autres produits / charges) durant l'exercice où l'actif est décomptabilisé.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Goodwill

Le goodwill est comptabilisé à son coût d'acquisition, diminué des pertes de valeur cumulées. Le goodwill est alloué à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test annuel de perte de valeur (cf. chapitre « Pertes de valeur »). En ce qui concerne les sociétés associées, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation dans la société liée.

Logiciels

Les licences de logiciels acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés (cf. ci-après) et des pertes de valeur (cf. chapitre « Pertes de valeur »).

Les frais des recherches entreprises en vue de développer des logiciels propres sont comptabilisés comme charges dans le compte de résultats au moment où ils sont encourus. Les frais de développement des logiciels propres sont capitalisés si :

- les frais de développement peuvent être mesurés de manière fiable ;
- les logiciels sont réalisables d'un point de vue technique et commercial et que des bénéfices économiques futurs sont vraisemblables ;

- le Groupe prévoit d'achever le développement et dispose de ressources suffisantes ;
- le Groupe prévoit d'utiliser les logiciels.

Les dépenses activées comprennent les coûts du matériel, les coûts directs du travail et les coûts indirects qui sont directement imputables à la préparation du logiciel à son emploi. Les autres coûts sont comptabilisés dans le compte de résultats au moment où ils apparaissent.

Licences, brevets et droits similaires

Les dépenses relatives aux licences, brevets, marques de commerce et droits similaires acquis sont capitalisées et amorties sur une base linéaire pendant la période contractuelle (si celle-ci existe) ou la durée d'utilité estimée.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures sur les immobilisations incorporelles sont activées uniquement lorsqu'elles augmentent les bénéfices économiques futurs attachés à l'immobilisation à laquelle elles ont trait. Toutes les autres dépenses sont portées comme charge dans le compte de résultats au moment où ils sont encourus.

Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés dans le compte de résultats sur une base linéaire pendant la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, sauf si cette durée est indéfinie. Le goodwill et les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilisation indéfinie sont systématiquement soumis à un test de perte de valeur à la fin de chaque période de reporting. Les logiciels sont amortis à partir de la date à laquelle ils sont utilisables. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

• Licences	20,00%
• Concessions	période contractuelle
• Logiciels	20,00 - 25,00%

Les durées de vie utiles restantes, les modes d'amortissement ainsi que les valeurs résiduelles des immobilisations incorporelles sont réévalués annuellement et sont, le cas échéant, adaptés prospectivement.

PLACEMENTS

Chaque type de placement est comptabilisé à la date de la transaction.

Placements en titres de capitaux propres

Les placements en titres de capitaux propres comprennent des participations dans des entreprises sur lesquelles le Groupe n'a ni contrôle ni influence importante. Ceci est le cas pour les entreprises où le Groupe détient moins de 20% des droits de vote. De tels investissements sont classés comme étant disponibles en vue de vente et sont évalués à leur juste valeur. Toute variation dans la juste valeur, à l'exception des variations liées aux pertes de valeur, est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global. À la cession d'investissements, les gains ou pertes cumulés, qui ont été directement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, sont comptabilisés dans le compte de résultats.

Les entreprises mises en équivalence sont évaluées au coût d'acquisition en l'absence de cotation sur un marché actif et lorsque la juste valeur ne peut pas être mesurée avec fiabilité.

Placements en titres d'emprunt

Les placements en titres d'emprunt, classés en tant qu'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou destinés à la vente, sont valorisés à leur juste valeur, tout gain ou perte qui en résulte étant comptabilisé respectivement dans le compte de résultats ou directement en tant que capitaux propres. La juste valeur de ces placements est leur cotation publiée à la fin de la période de reporting. Les dépréciations et les résultats de change des monnaies étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultats. Les placements dans les titres d'emprunt repris dans les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont évalués à leur valeur nette.

Autres placements

Les autres placements du Groupe sont repris comme étant disponibles à la vente et sont valorisés à leur juste valeur, tout gain ou perte qui en résulte étant repris directement dans les capitaux propres. Les pertes sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (cf. le chapitre « Pertes de valeur »).

CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Contrats de construction en cours

Les contrats de construction sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des produits à hauteur de l'avancement des travaux et diminué d'une provision pour les pertes prévisibles et des facturations proportionnelles. Les frais incluent toutes les dépenses liées directement aux projets et une allocation des frais généraux fixes et variables supportés par la société dans le cadre de ses activités contractuelles en fonction d'une capacité normale d'exploitation.

Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisées à leur valeur amortie, moins les provisions nécessaires pour des montants considérés comme non récupérables.

STOCKS

Les stocks (pièces détachées) sont évalués au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur nette réalisable. La valeur nette réalisable est le prix de vente estimé, diminué des frais estimés d'achèvement et des coûts estimés de la vente. Le coût d'acquisition des stocks est basé sur la méthode comptable du coût moyen pondéré. Le coût inclut les frais d'acquisition des stocks et les coûts directs liés à leur transport et à leur mise en opération.

Les réductions de valeur des stocks à la valeur nette réalisable sont comptabilisées comme charges lors de l'exercice au cours duquel la réduction de valeur a lieu.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des postes de trésorerie, des soldes bancaires, des billets de trésorerie et des comptes à vue. Les crédits de caisse qui sont remboursables à la demande et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe sont inclus comme composants de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

PERTES DE VALEUR – ACTIFS NON FINANCIERS

La valeur comptable des actifs du Groupe, hors stocks et impôts différés, est revue pour chaque actif à la fin de la période de reporting afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si cette perte de valeur existe, la valeur recouvrable de l'actif concerné est évaluée.

En ce qui concerne le goodwill et les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilisation indéterminée et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore utilisables, les valeurs recouvrables sont évaluées à la fin de chaque période de reporting.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif ou son unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultats. Les pertes de valeur, comptabilisées dans les unités génératrices de trésorerie, sont allouées en premier lieu afin de réduire la valeur comptable de tout goodwill alloué aux unités génératrices de trésorerie et ensuite afin de réduire la valeur comptable des autres actifs du poste sur une base proportionnelle.

Après la comptabilisation d'une perte de valeur, les charges d'amortissement afférentes à l'actif seront ajustées pour les exercices futurs.

Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est la valeur la plus élevée de leur juste valeur diminuée des frais de vente ou de sa valeur intrinsèque. Pour déterminer la valeur intrinsèque, les flux de trésorerie futurs attendus sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les estimations actuelles du marché concernant la valeur temporelle de l'argent et les risques qui sont propres à l'actif concerné.

Les actifs du Groupe ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendants des autres actifs. La valeur recouvrable est, par conséquent, déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie (à savoir, l'ensemble du réseau électrique à haute tension) à laquelle appartiennent les actifs. Il s'agit également du niveau auquel le Groupe gère son goodwill et tire des avantages économiques du goodwill acquis.

Reprise de pertes de valeur

Une perte de valeur sur goodwill n'est pas reprise. En ce qui concerne les autres actifs, une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les évaluations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

Une perte de valeur est uniquement reprise dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

PERTES DE VALEUR – ACTIFS FINANCIERS

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif. Les pertes sont comptabilisées en résultat et enregistrées dans un compte de dépréciation en déduction des prêts et créances ou des placements détenus jusqu'à échéance. Les intérêts sur un actif déprécié continuent d'être comptabilisés. Lorsqu'un événement survient après la constatation de la dépréciation, et que celui-ci a pour conséquence de diminuer le montant de la perte de valeur, la réduction de la perte de valeur est reprise en résultat.

Les pertes de valeur sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées en reclassant en résultat la perte accumulée dans la réserve de juste valeur des capitaux propres. La perte cumulée qui est reclassée des capitaux propres en résultat est la différence entre le coût d'acquisition, net de tout remboursement en principal et de tout amortissement, et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur comptabilisée préalablement en résultat. Les variations de dépréciation accumulées imputables à l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisées comme des produits d'intérêt. Si, au cours d'une période ultérieure, la juste valeur d'un instrument d'emprunt disponible à la vente qui a été déprécié augmente et si cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat de la perte de valeur, cette dernière est reprise et le montant de la reprise est comptabilisé en résultat. Cependant, toute augmentation ultérieure dans la juste valeur d'un instrument de capitaux propres disponible à la vente déprécié est comptabilisée en autres éléments du résultat global.

CAPITAL SOCIAL

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés à l'émission de capital sont déduits des capitaux reçus.

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en tant que dette dans l'exercice au cours duquel ils ont été déclarés.

EMPRUNTS PORTANT INTÉRÊTS

Les emprunts portant des intérêts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, diminuée des coûts de transaction y afférents. Après leur comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés au coût amorti. La différence entre le montant initial qui a été comptabilisé et le montant à l'échéance est comptabilisée dans le compte de résultats sur la durée de vie attendue de l'instrument financier sur la base d'un taux d'intérêt effectif.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Régimes à cotisations définies

Tous les régimes belges basés sur les cotisations, appelés « plans de pension à contributions définies » dans la législation belge sur les pensions, sont considérés comme des plans à prestations définies à des fins comptables, en raison du rendement légal minimum à garantir par l'employeur.

Les régimes belges basés sur les cotisations n'étant pas concentrés en fin de période, l'obligation à prestations définies a été déterminée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées (« Projected Unit Credit ») sans projection des cotisations futures. Pour chaque plan, la juste valeur des actifs est égale à la somme des réserves individuelles à payer (s'il y en a) et de la valeur des fonds collectifs (s'il y en a). Nous renvoyons également à la section suivante « Régimes à prestations définies ».

Régimes à prestations définies

Pour les plans à prestations définies, les frais de pension sont évalués chaque année pour chaque plan séparément sur la base de la méthode des unités de crédit projetées (« Projected Unit Credit ») par des actuaires agréés. Une estimation est faite des avantages futurs que les employés auront perçus en contrepartie de leurs services lors de l'exercice en cours et des exercices antérieurs ; ces avantages futurs sont actualisés afin d'en définir la valeur actuelle et la juste valeur de tous les actifs du plan est déduite. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt à la fin de la période de reporting sur des obligations de qualité élevée qui ont des dates d'échéance proches des dates d'échéance des obligations du Groupe et qui sont libellées dans la devise dans laquelle les avantages doivent normalement être payés.

Lorsque les avantages d'un plan sont améliorés, la portion de l'avantage revu relative à des services passés des employés est comptabilisée comme charge dans le compte de résultats, à l'une des dates suivantes, la première étant prise en compte :

- Lorsque la modification ou la réduction du plan survient ; ou
- Lorsque l'entité comptabilise les frais de restructuration afférents en vertu de la norme IAS 37 ou les indemnités de licenciement.

Lorsque le calcul résulte en un avantage pour le Groupe, l'actif comptabilisé est limité à la valeur au comptant de tout remboursement futur du plan ou de toute réduction des apports futurs au plan.

Les réévaluations, comprenant les profits et pertes actuariels, l'effet du plafonnement des actifs (à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le passif net au titre des prestations définies) et du rendement des actifs du plan (à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le passif net au titre des prestations définies), sont comptabilisées directement dans l'état de la situation financière par un débit ou crédit correspondant sur le résultat non distribué par le biais des autres éléments du résultat global dans l'exercice au cours duquel elles ont lieu. Les réévaluations ne sont pas reclassifiées en résultat dans les périodes ultérieures.

Droits à remboursement

Les droits à remboursement sont comptabilisés comme actifs séparés si, et seulement si, il est pratiquement certain qu'une autre partie remboursera tout ou partie de la dépense nécessaire pour régler l'avantage correspondant. Les droits à remboursement sont présentés comme actifs non courants, sous les autres actifs financiers, et sont évalués à leur valeur probable. Les droits à remboursement suivent le même traitement que la prestation définie correspondante. Lorsque des modifications de période découlent de modifications de prévisions financières, de modifications d'ajustements d'expérience ou de modifications des prévisions démographiques, l'actif est ajusté au moyen des autres éléments du résultat (AER). Les composantes des coûts des prestations définies sont comptabilisées nettes des montants des modifications de la valeur comptable des droits à remboursement.

Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe en ce qui concerne les avantages octroyés dans le cadre de prestations à long terme, autres que les plans de pension, est calculée annuellement par des actuaires agréés. L'obligation nette est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées et constitue le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. L'obligation est actualisée à sa valeur actuelle et la juste valeur de tout actif y afférent est déduite. Le taux d'actualisation est le rendement à la fin de la période de reporting sur des obligations de qualité élevée qui ont des dates d'échéance proches des dates d'échéance des obligations du Groupe et qui sont libellées dans la devise dans laquelle les avantages doivent normalement être payés.

Avantages à court terme du personnel

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement ou des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée dans le bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle légale ou implicite en raison d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques – dont une estimation fiable peut être faite – est nécessaire pour liquider l'obligation. Si l'impact est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt qui reflète les estimations actuelles du marché concernant la valeur temporelle de l'argent et, le cas échéant, les risques propres à la dette.

Si le Groupe s'attend à ce qu'une (partie de la) provision puisse être récupérée chez un tiers, cette indemnité ne sera comptabilisée en tant qu'actif distinct que si elle est pour ainsi dire certaine. La charge liée à une provision est comptabilisée dans le compte de résultats après déduction de toute indemnité éventuelle.

Les coûts totaux estimés exigés pour le démantèlement et l'évacuation de l'actif sont, le cas échéant, comptabilisés comme immobilisations corporelles et sont amortis sur toute la durée d'utilité de l'actif. Les coûts totaux estimés exigés pour le démantèlement et l'évacuation de l'actif, escomptés à sa valeur actuelle, sont comptabilisés comme des provisions. Si elle est escomptée, la hausse dans la provision en raison de l'écoulement du temps est comptabilisée comme charges de financement.

DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les dettes fournisseurs et autres crédettes sont comptabilisées à leur coût d'acquisition amorti.

SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il est raisonnablement acquis que le Groupe recevra la subvention et que toutes les conditions sous-jacentes seront respectées. Les subventions liées à un actif sont considérées comme d'autres obligations et seront comptabilisées dans le compte de résultats sur une base systématique tout au long de la durée de vie utile prévue de l'actif en question. Les subventions liées à des éléments de dépenses sont comptabilisées dans le compte de résultats durant la même période que les dépenses pour lesquelles la subvention a été reçue. Les subventions publiques sont présentées comme d'autres produits d'exploitation dans le compte de résultats.

3.5. Éléments du compte de résultats

PRODUITS

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs liés à la transaction iront à l'entreprise, qu'ils peuvent être mesurés de manière fiable et que le recouvrement des sommes dues soit probable.

Les produits comprennent également les variations au niveau des mécanismes de décompte (cf. note 7.16).

Les produits représentent la juste valeur des sommes perçues dans le cadre de la conduite ordinaire des activités du Groupe.

Ventes et prestations

Les produits de services et de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultats lorsque les risques et avantages significatifs liés à la propriété ont été transférés à l'acheteur.

Contrats de construction en cours

Dès que l'échéance d'un contrat en cours peut être estimée de manière fiable, les produits et charges liés au contrat sont comptabilisés dans le compte de résultats, proportionnellement au degré d'avancement du contrat. Une perte prévue sur un contrat est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultats.

Transferts d'actifs provenant des clients

Les produits provenant des clients (intervention financière) pour la construction de raccordements au réseau à haute tension et le renforcement du réseau à haute tension sont comptabilisés dans le compte de résultats, proportionnellement au degré de réalisation des immobilisations corporelles sous-jacentes.

Autres produits

Les autres produits sont comptabilisés au moment de leur perception ou de la prestation du service concerné.

CHARGES

Charges liées à des contrats de location simple

Les paiements effectués en vertu des contrats de location simple sont comptabilisés dans le compte de résultats, sur une base linéaire, pendant la durée du contrat de location. Les avantages incitatifs reçus dans le cadre de la conclusion d'un contrat de location sont comptabilisés dans le compte de résultats comme faisant partie intégrante de la charge totale des loyers.

Autres charges

Les taxes immobilières imputables à Elia Transmission (Belgique) sont directement reconnues à 100% dès que la propriété est établie (généralement le 1^{er} janvier de chaque année). Ces coûts, qualifiés de non gérables dans le cadre réglementaire, sont néanmoins enregistrés comme revenus en utilisant le mécanisme de décompte pour le même montant, ce qui n'implique aucun impact sur le compte de résultats.

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les charges financières comprennent les intérêts à payer sur les emprunts, calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les pertes de change sur les monnaies étrangères, les gains sur les instruments de couverture de change compensant les pertes de change, les résultats d'instruments de couverture de taux d'intérêt, les charges des instruments de couverture qui ne font pas partie d'une relation de comptabilité de couverture, les pertes sur des actifs financiers classés en tant qu'actifs à des fins commerciales et les pertes de valeur sur les actifs financiers disponibles à la vente ainsi que les charges provenant de l'inefficacité des couvertures. Les charges de financement net comprennent les intérêts payables sur des emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et les pertes et gains de taux de change.

Les produits financiers comprennent notamment les autres intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires et sont comptabilisés dans le compte de résultats à mesure qu'ils apparaissent, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés dans le compte de résultats en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

CHARGES D'IMPÔTS

Les charges d'impôts comprennent l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le compte de résultats sauf s'il concerne des éléments comptabilisés directement en capitaux propres.

L'impôt courant est l'impôt prévu payable sur les résultats imposables de l'exercice, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou réellement en vigueur à la fin de la période de reporting, et tous les ajustements d'impôt à payer pour les exercices précédents.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'impôt différé n'est pas comptabilisé pour les écarts temporaires suivants : la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable, et les différences liées à des participations dans des filiales et des joint-ventures dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différence temporelle imposable générée par la comptabilisation initiale d'un goodwill. L'impôt différé est évalué en fonction des taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels l'actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera réalisé.

L'impôt supplémentaire qui résulte de la distribution de dividendes est comptabilisé au moment où les dividendes à payer sont comptabilisés au passif.

3.6. Résultat global et variation des capitaux propres

Le résultat global présente une vue d'ensemble de tous les produits et charges comptabilisés dans le compte de résultats consolidé et dans l'état consolidé des variations des capitaux propres. Le Groupe a choisi de présenter son résultat global en deux états séparés, à savoir le compte de résultats et, immédiatement après, l'état des autres éléments du résultat global. Par conséquent, le contenu de l'état des variations des capitaux propres est limité aux changements liés au propriétaire.

4. Reporting par segment opérationnel

4.1. Base pour la segmentation

Le Groupe a opté pour une segmentation géographique étant donné que cette segmentation constitue la base du reporting du management interne de la société et permet au principal décideur opérationnel d'évaluer et de comprendre la nature et le profil financier de ses activités de manière transparente.

Conformément à l'IFRS 8, le Groupe a identifié les secteurs opérationnels suivants, sur la base des critères mentionnés ci-dessus :

- Elia Transmission (Belgique), composé d'Elia System Operator SA et des sociétés dont les activités sont directement liées au rôle de gestionnaire de réseau de transport d'électricité en Belgique (Elia Asset SA, Elia Engineering SA, Elia Re SA, HGRT SAS, Coreso SA, Ampacimon SA et Enervalis SA) ;
- 50Hertz Transmission (Allemagne), qui se compose d'Eurogrid International SCRL et des sociétés dont les activités sont directement liées au rôle de gestionnaire de réseau de transport d'électricité en Allemagne (Eurogrid GmbH, 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH et Gridlab GmbH) ;
- Atlantic Grid, composé d'E-Offshore A LLC et d'Atlantic Grid Investment A Inc, qui sont affiliés au projet Atlantic Wind Connection qui vise à développer le premier réseau offshore à haute tension en courant continu, situé au large de la côte Est des États-Unis ;
- EGI (Elia Grid International SA et Elia Grid International GmbH) : ces deux entreprises mettent à disposition des spécialistes en consultance, services, engineering et achat qui apportent une valeur ajoutée en proposant des solutions basées sur les meilleures pratiques internationales, en conformité totale avec des environnements régulés ;
- Nemo (Nemo Link Ltd) est lié au projet Nemo ; ce projet reliera le Royaume-Uni et la Belgique par des câbles électriques à haute tension, permettant ainsi l'échange d'énergie entre les deux pays.

La norme IFRS 8 prescrit que le Groupe doit établir des rapports par segments lorsque ceux-ci dépassent un seuil quantitatif. Étant donné que les activités opérationnelles d'Atlantic Grid, d'EGI et de Nemo ne dépassent pas ce seuil, les opérations d'Atlantic Grid ont été agrégées avec le segment 50Hertz Transmission (Allemagne) et les opérations d'EGI et de Nemo avec le segment de reporting d'Elia Transmission (Belgique), étant donné que leurs activités sont régulièrement évaluées et analysées par le principal décideur opérationnel de ces segments.

Les deux secteurs opérationnels ont également été identifiés comme les unités génératrices de trésorerie du Groupe, en vue du fait que les actifs gérés par les segments génèrent des flux de trésorerie de façon indépendante.

Le principal décideur opérationnel a été identifié par le Groupe comme étant les conseils d'administration, les CEO et les comités de direction de chaque segment. Le principal décideur opérationnel analyse régulièrement les performances des segments du Groupe au moyen d'un certain nombre d'indicateurs tels que le revenu, l'EBITDA et le bénéfice d'exploitation.

Les segments géographiques de la société se caractérisent principalement par des revenus et des inducteurs de coûts communs et la même mission de service public dans leur zone géographique respective, mais elles se distinguent principalement au niveau des cadres réglementaires propres à chaque pays. Pour plus de détails à ce sujet, cf. note 9 « Cadre réglementaire et tarifs ».

Les informations présentées au principal décideur opérationnel suivent les méthodes comptables IFRS du Groupe et, par conséquent, aucun élément de réconciliation ne doit être communiqué.

4.2. Elia Transmission (Belgique)

Le tableau ci-dessous reprend les résultats consolidés 2017 d'Elia Transmission (Belgique)

Résultats Elia Transmission (en millions EUR) – Année se terminant le 31 décembre	2017	2016	Différence (%)
Total produits et autres produits	887,5	868,1	2,2%
Amortissements et réductions de valeurs, variation des provisions	(130,8)	(130,0)	0,6%
Résultat des activités opérationnelles	235,9	216,6	8,9%
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt	0,6	3,1	(80,6%)
EBIT	236,5	219,6	7,7%
EBITDA	367,3	349,6	5,1%
Produits financiers	5,5	7,0	(21,4%)
Charges financières	(81,9)	(89,9)	(8,9%)
Charge d'impôt sur le résultat	(39,1)	(32,0)	22,2%
Résultat de la période attribuable aux Propriétaires de la Société	121,0	104,5	15,8%
Etat consolidé de la situation financière (en millions EUR)	31 décembre 2017	31 décembre 2016	Différence (%)
Total du bilan	5.765,1	5.463,6	5,5%
Dépenses d'investissements	388,1	406,9	(4,6%)
Dettes financières nettes	2.689,1	2.557,3	5,2%

EBITDA (Earnings Before Interest and Taxes, Depreciations and Amortisations) = EBIT + amortissements + variations de provisions

La nouvelle méthodologie tarifaire, approuvée par le régulateur, la CREG, le 26 novembre 2015, est entrée en vigueur au début de l'année 2016. Cette méthodologie, de nouveau applicable sur une période de quatre ans, a introduit quelques nouveautés par rapport à la méthodologie de la période précédente (2012-2015). Les changements les plus importants sont : 1) la manière dont le bénéfice net autorisé est réalisé, lequel est maintenant davantage lié aux performances opérationnelles, 2) la structure des tarifs, qui sont toujours basés sur la méthodologie du coût majoré, et 3) la définition des catégories de coûts : les coûts liés à l'utilisation des services auxiliaires (à l'exception des coûts liés au service de black start) doivent être considérés comme des « coûts influençables » (et non plus comme des coûts non gérables) et peuvent faire l'objet de mécanismes incitatifs dans le cadre de limites prédéfinies. Enfin, les tarifs ne sont plus identiques pour une période de 4 ans, mais sont dès à présent fixés à des niveaux différents pour les 4 années. Pour plus de renseignements sur le nouveau cadre réglementaire, nous vous renvoyons à la note 9.1 des états financiers consolidés.

Aspects financiers

Les revenus d'Elia Transmission ont augmenté de 2,2% par rapport à la même période un an plus tôt, passant ainsi à 887,5 millions €. Cette augmentation des revenus est le résultat de la hausse du bénéfice net régulé, d'amortissements plus élevés et d'impôts en hausse répercutés au niveau des revenus. Ces augmentations ont été compensées partiellement par une diminution des coûts, notamment les coûts liés aux services auxiliaires et aux charges financières, qui sont tous répercutés au niveau des revenus au profit des consommateurs, et par une diminution des revenus réalisés par Elia Grid International (EGI).

Le tableau ci-dessous fournit davantage de détails sur l'évolution de la composition des revenus :

(en millions EUR)	2017	2016	Différence (%)
Revenus selon l'ancienne méthodologie tarifaire	0,0	(1,3)	n/a
Raccordements au réseau	42,2	40,8	3,3%
Gestion et développement de l'infrastructure du réseau	479,2	476,8	0,5%
Gestion du système électrique	118,5	118,1	0,4%
Compensation des déséquilibres	170,7	146,4	16,6%
Intégration du marché	24,3	23,5	3,3%
Revenus internationaux	47,3	38,9	21,4%
Autres produits (y inclus produits EGI)	97,6	105,8	(7,8%)
Sous-total produits et autres produits	979,8	949,1	3,2%
Mécanisme de décompte: écarts par rapport au budget approuvé	(92,3)	(81,0)	14,0%
Total des produits et autres produits	887,5	868,1	2,2%

Les revenus des **raccordements au réseau** ont augmenté légèrement pour s'établir à 42,2 millions € (hausse de 3,3 %) suite à la hausse des tarifs et du nombre d'actifs raccordés.

Les **revenus issus de la gestion et du développement de l'infrastructure du réseau** (hausse de 0,5%) et les **revenus issus de la gestion du système électrique** (hausse de 0,4%) sont restés relativement stables.

Les services rendus dans le cadre de la gestion de l'énergie (y compris les services de black start) et l'équilibrage individuel des groupes d'équilibrage sont payés par le biais des **revenus issus de la compensation des déséquilibres**. Ces revenus ont augmenté de 16,6% pour s'établir à 170,7 millions €, une évolution qui s'explique principalement par l'augmentation du tarif pour la gestion de l'énergie (hausse de 13,7 millions €) et la hausse des revenus de la compensation des déséquilibres, conséquence d'une congestion accrue (hausse de 10,8 millions €).

Enfin, la dernière section des revenus tarifaires comprend les services fournis par Elia Transmission dans le cadre de l'**intégration du marché**, lesquels ont légèrement progressé (hausse de 3,3%) pour s'établir à 24,3 millions €.

Les **revenus internationaux** ont augmenté de 8,4 millions € (hausse de 21,4%) en raison de congestions accrues aux frontières début 2017, à la suite d'une production insuffisante en France et, en fin d'année, de niveaux de production moins élevés en Belgique.

Les **autres produits d'exploitation** ont diminué de 8,3 millions € (baisse de 7,8%) par rapport à la même période un an plus tôt et s'élèvent à 97,5 millions €. Cette évolution provient principalement des revenus d'EGI, passés de 19,7 millions € à 9,7 millions € en raison d'une diminution des services d'ingénierie par rapport à l'exercice précédent.

Le **mécanisme de décompte** (92,3 millions €) englobe l'écart de l'année en cours par rapport au budget approuvé par la CREG. L'excédent opérationnel par rapport au budget des coûts et revenus autorisés par le régulateur doit être restitué aux consommateurs et ne fait donc pas partie des revenus. L'excédent opérationnel par rapport au budget découle principalement de la hausse des ventes tarifaires (13 millions €), de l'augmentation des revenus transfrontaliers (4,6 millions €), de la diminution des coûts des services auxiliaires (50,9 millions €) et de la baisse des charges financières (19,6 millions €). Ces éléments ont été en partie compensés par un bénéfice net régulé supérieur au budget (9,2 millions €) et par l'utilisation d'un actif d'impôt différé au titre de la déduction d'intérêts notionnels (11,8 millions €).

L'EBITDA (hausse de 5,1%) et l'EBIT (hausse de 7,7%) ont été principalement impactés par la hausse du bénéfice net régulé, la hausse des amortissements, la baisse des coûts de financement à répercuter dans les tarifs ; une évolution partiellement compensée par la baisse de la contribution d'EGI et la baisse du résultat des investissements mis en équivalence.

Les charges financières nettes (baisse de 7,7%) ont diminué de 6,4 millions € par rapport à 2016 en raison principalement du remboursement d'un emprunt obligataire de 500 millions € en avril 2016. Par ailleurs, compte tenu du règlement du litige fiscal en 2016 et de l'encaissement de 176,2 millions € à la suite de l'achat de 2,8 millions de certificats verts par la Région wallonne en septembre 2017, le financement s'est limité à l'émission d'une euro-obligation de 250 millions €. En raison du vif intérêt des investisseurs et de la faiblesse des taux d'intérêt sur le marché, cette obligation offre un coupon de 1,375%. À cet égard, la baisse des charges d'emprunt bénéficie intégralement aux consommateurs, conformément au cadre réglementaire.

En résumé, le bénéfice net a augmenté de 8,8% pour s'établir à 108,6 millions €, principalement en raison des éléments suivants :

- Augmentation de la **rémunération équitable** (hausse de 5,0 millions €) : la moyenne de l'OLO, plus élevée qu'en 2016 (hausse de 0,25%), et l'augmentation des capitaux propres découlant de la mise en réserve d'une partie du bénéfice 2016 (40,1 millions €) ont abouti à une rémunération équitable de 41,1 millions € ;
- Diminution des **incitants réalisés** (baisse de 5,2 millions €) : les bonnes performances opérationnelles, principalement au niveau des incitants en matière d'innovation (hausse de 0,5 million €) et discrétionnaire (hausse de 0,4 million €) ont été compensées par un taux d'imposition moyen plus élevé (baisse de 1,8 million €), par les faibles performances au niveau de l'incitant concernant la capacité d'importation (baisse de 2,3 millions €) à la suite d'une modification de la référence réglementaire pour 2017 et d'une diminution de l'efficacité (baisse de 2,0 millions €) ;
- Mark-up pour les investissements stratégiques en hausse de 9,5 millions € ;
- Augmentation des contributions des clients en lien avec des investissements spécifiques (hausse de 4,5 millions €) ;
- Pas de dommages majeurs aux installations électriques par rapport à 2016 (hausse de 1,0 million €) ;
- Évolution IAS 19 (baisse de 2,7 millions €) ;
- Baisse du résultat sur les investissements mis en équivalence par rapport à 2016 (baisse de 2,5 millions €) ;
- Autres (baisse de 0,9 million €) : baisse du résultat d'EGI (baisse de 1,5 million €), mécanisme de décompte pour l'année précédente (baisse de 1,7 million €), activation plus élevée des frais de logiciels (hausse de 1,5 million €) et activation des frais d'émission liés à l'euro-obligation émise (hausse de 0,7 million €).

Le bénéfice net rapporté a augmenté de manière plus significative (hausse de 15,8%) pour s'établir à 121,0 millions €. À la suite de l'adoption fin décembre 2017 de la législation mettant en œuvre la réforme de l'impôt des sociétés, Elia Transmission a réévalué ses actifs et passifs d'impôts différés conformément aux nouveaux taux d'imposition futurs applicables à la période de réalisation des actifs ou de règlement des passifs, avec à la clé un résultat non récurrent de 12,4 millions € pour la période.

Le total du bilan a augmenté (hausse de 5,5%) pour s'établir à 5.765,1 millions €, principalement grâce au programme d'investissement. La dette financière nette a aussi augmenté pour s'établir à 2.689,1 millions € (hausse de 5,2%), l'important programme d'investissement d'Elia (485,6 millions €) ayant été en grande partie financé par les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation (370,2 millions €), le produit de la vente de 2,8 millions de certificats verts à la Région wallonne (générant une entrée de trésorerie de 176,2 millions €) et la réserve de bénéfices des années précédentes. Par ailleurs, Elia Transmission a émis une euro-obligation pour un montant de 250 millions € fin mars 2017, compensée partiellement par le remboursement de billets de trésorerie et d'un prêt de la BEI arrivé à échéance en 2017 (20 millions €).

Les capitaux propres ont augmenté, principalement en raison de la mise en réserve du bénéfice de 2017, en partie compensée par le paiement des dividendes de l'exercice 2016 (96,2 millions €).

4.3. 50Hertz Transmission (Germany)

Le tableau ci-dessous reprend les résultats consolidés 2016 de 50Hertz Transmission pour ses activités de gestionnaire de réseau de transport d'électricité en Allemagne :

50Hertz Transmission chiffres clés (en millions EUR) - Année se terminant le 31 décembre*	2017	2016	Différence (%)
Total produits et autres produits	1.330,2	1.291,2	3,0%
Amortissements et réductions de valeurs, variation des provisions	(150,1)	(139,1)	7,9%
EBIT	321,7	237,2	35,6%
EBITDA	471,8	376,3	25,4%
Produits financiers	1,9	1,8	5,6%
Charges financières	(56,2)	(57,1)	(1,6%)
Charge d'impôt sur le résultat	(87,1)	(56,3)	54,7%
Résultat de la période attribuable aux Propriétaires de la Société	180,2	125,6	43,5%
Etat consolidé de la situation financière (en millions EUR)	31 décembre 2017	31 décembre 2016	Différence (%)
Total du bilan	6.196,0	5.663,6	9,4%
Dépenses d'investissements	478,1	737,3	(35,2%)
Dette financière nette	1.435,6	1.623,5	(11,6%)

* 60% du résultat de la période attribuable aux propriétaires de la Société sont compris dans la quote-part du résultat pour les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt) du Groupe.

Les produits d'exploitation de 50Hertz Transmission ont augmenté de 3,0% par rapport à 2016. Cette évolution est le résultat de revenus en hausse à la suite de l'augmentation des investissements onshore et offshore, ainsi que de la progression des autres revenus.

Le tableau ci-dessous fournit davantage de détails sur l'évolution de la composition des revenus :

Total des produits et autres produits (en millions EUR)	2017	2016	Différence (%)
Ventes tarifaires du réseau vertical	1.241,4	944,3	31,5%
Ventes tarifaires du réseau horizontal	210,2	167,2	25,7%
Ventes des services auxiliaires	94,0	99,5	(5,5%)
Autres produits	73,5	64,9	13,3%
Sous-total produits et autres produits	1.619,1	1.275,9	26,9%
Mécanisme de décompte: écarts par rapport au budget approuvé (déficit tarifaire)	(288,9)	15,3	n/a
Total des produits et autres produits	1.330,2	1.291,2	3,0%

Les **ventes tarifaires du réseau vertical** (tarifs aux consommateurs finaux) ont augmenté de 297,1 millions €, en raison principalement de l'augmentation des revenus totaux autorisés par le régulateur. Les coûts non gérables relatifs à l'énergie (hausse de 353,6 millions €) pouvant être recouverts dans les tarifs, qui sont revus chaque année, ont été affectés par la mise en place d'une nouvelle compensation pour les coûts de délestage des sources d'énergie renouvelable, ainsi que par la récupération des déficits tarifaires élevés de l'exercice 2015 en matière de coûts énergétiques. En outre, en raison du programme d'investissement en cours, le recouvrement de coûts autorisés au titre des investissements est plus élevé (hausse de 16,4 millions €).

Les **ventes tarifaires du réseau horizontal** ont augmenté de 43,0 millions € par rapport à 2016, en raison principalement de la progression des revenus de congestion (hausse de 7,0 millions €) et des frais offshore facturés à d'autres GRT (hausse de 33,7 millions €). En Allemagne, tous les coûts de raccordement offshore sont partagés entre les 4 gestionnaires de réseau de transport allemands. Cela signifie que 50Hertz supporte environ 20% de ces coûts et répercute 80% de ses propres coûts de raccordement aux 3 autres GRT. En raison de l'augmentation des investissements offshore, concernant principalement en 2017 les raccordements offshore dans le cadre d'Ostwind 1, les coûts reportés facturés horizontalement aux 3 GRT augmentent et, par conséquent, affectent les produits horizontaux.

Les **ventes de services auxiliaires** ont diminué légèrement, à raison de 5,5 millions €. Les revenus du redispatching transfrontalier ont enregistré une baisse sensible avec la mise en service de transformateurs déphaseurs à la frontière tchèque. Cette baisse a été compensée en partie par la progression du résultat des groupes d'équilibrage, les coûts de contrôle de l'énergie plus élevés ayant été répercutés sur les propriétaires des groupes d'équilibrage.

Le **mécanisme de décompte** comprend la compensation annuelle des déficits et excédents enregistrés avant 2017 (baisse de 162,1 millions €) et l'excédent net enregistré en 2017 entre les frais dont la refacturation est autorisée et les frais réels (baisse de 126,8 millions €). L'excédent opérationnel de 2017 s'explique principalement par la baisse des coûts énergétiques réels à la suite de conditions météorologiques favorables et de mesures préventives sur le réseau.

L'EBITDA a augmenté pour s'établir à 471,8 millions € (hausse de 25,4%) sous l'effet, principalement, des activités d'investissement onshore et offshore (hausse de 38,7 millions €) et de la baisse des dépenses opérationnelles (hausse de 72,4 millions €). Les coûts du matériel ont baissé de manière significative en raison, principalement, de la baisse des coûts de maintenance, après le pic du cycle d'activité de maintenance en 2016. De plus, compte tenu du programme d'investissement substantiel et de la réduction des activités de maintenance, une part plus importante des frais de personnel a pu être affectée à de nouveaux investissements, avec à la clé une augmentation des revenus capitalisés en lien avec des travaux internes par rapport à 2016. L'EBIT (hausse de 35,6%) a également été influencé par l'augmentation des amortissements découlant de la mise en service de l'interconnexion sud-ouest et du North Ring dans le courant de l'année 2017. Compte tenu du bonus énergétique non récurrent réalisé en 2017 (4,8 millions €), qui a diminué par rapport à 2016 (7,6 millions €), et des mécanismes de décompte non récurrents (baisse de 4,6 millions €), l'EBIT rapporté s'est établi à 321,7 millions €.

Le bénéfice net a progressé de 43,5% à 180,2 millions € sous l'effet des éléments suivants :

- Base d'actifs croissante portée par le programme d'investissement en cours, avec pour corollaire une hausse des rémunérations onshore (hausse de 17,4 millions €) et offshore (hausse de 21,3 millions €) ;
- Baisse des coûts d'exploitation et autres charges (hausse de 72,4 millions €) ;
- Hausse des amortissements (baisse de 11,5 millions €), portées par la mise en service des investissements ;
- Baisse des charges financières nettes (hausse de 2,3 millions €), avec effet sur un exercice complet de la transaction financière sur le marché des capitaux d'emprunt conclue en avril 2016, compensée par la baisse des intérêts sur les provisions ;
- Hausse des impôts (baisse de 35,6 millions €).

Le total du bilan a augmenté de 9,4% à 6.196,0 millions € grâce, principalement, à une évolution favorable de la trésorerie EEG et aux investissements effectués.

50Hertz a terminé l'année sur un flux de trésorerie libre positif de 283,8 millions € lié aux flux de trésorerie positifs d'EEG et à la rémunération des coûts énergétiques 2015, récupérés en 2017. Par conséquent, la dette financière nette a diminué par rapport à fin 2016 pour s'établir à 1.435,6 millions €. La dette nette comprend une position de trésorerie EEG de 775,7 millions €.

4.4. Réconciliation des informations relatives aux segments avec les montants IFRS

Résultats consolidés (en millions EUR) - Année se terminant le 31 décembre	2017 Elia Transmission (Belgique) (a)	2017 50Hertz Transmission (Allemagne) (b)	2017 Ecritures de consolidation & transactions entre segments (c)	2017 Elia Groupe (a) + (b) + (c)
Total produits et autres produits	887,5	1.330,2	(1.330,2)	887,5
Amortissements et réductions de valeurs, variation des provisions	(130,8)	(150,1)	150,1	(130,8)
Résultat des activités opérationnelles	235,9	321,7	(321,7)	235,9
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt	0,6	0,0	108,1	108,7
EBIT	236,5	321,7	(213,6)	344,6
EBITDA	367,3	471,8	(363,6)	475,5
Produits financiers	5,5	1,9	(1,9)	5,5
Charges financières	(81,9)	(56,2)	56,2	(81,9)
Charge d'impôt sur le résultat	(39,1)	(87,1)	87,1	(39,1)
Résultat de la période attribuable aux Propriétaires de la Société	121,0	180,2	(72,1)	229,1

Etat consolidé de la situation financière (en millions EUR)	31.12.2017	31.12.2017	31.12.2017	31.12.2017
Total du bilan	5.765,1	6.196,0	(5.364,6)	6.596,5
Dépenses d'investissements	388,1	478,1	(478,1)	388,1
Dette financière nette	2.689,1	1.435,6	(1.435,6)	2.689,1

Résultats consolidés (en millions EUR) - Année se terminant le 31 décembre	2016 Elia Transmission (Belgique) (a)	2016 50Hertz Transmission (Allemagne) (b)	2016 Ecritures de consolidation & transactions entre segments (c)	2016 Elia Groupe (a) + (b) + (c)
Total produits et autres produits	868,1	1.291,2	(1.291,2)	868,1
Amortissements et réductions de valeurs, variation des provisions	(130,0)	(139,1)	139,1	(130,0)
Résultat des activités opérationnelles	216,6	237,2	(237,2)	216,6
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt	3,1	0,0	75,3	78,4
EBIT	219,6	237,2	(161,8)	295,0
EBITDA	349,6	376,3	(300,9)	425,0
Produits financiers	7,0	1,8	(1,8)	7,0
Charges financières	(89,9)	(57,1)	57,1	(89,9)
Charge d'impôt sur le résultat	(32,0)	(56,3)	56,3	(32,0)
Résultat de la période attribuable aux Propriétaires de la Société	104,5	125,6	(50,2)	179,9

Etat consolidé de la situation financière (en millions EUR)	31.12.2016	31.12.2016	31.12.2016	31.12.2016
Total du bilan	5.463,6	5.663,6	(4.885,6)	6.241,6
Dépenses d'investissements	406,9	737,3	(737,3)	406,9
Dette financière nette	2.557,3	1.623,5	(1.623,5)	2.557,3

Les transactions entre les segments ne sont pas significatives.

Le Groupe n'a aucune concentration de clients dans aucun de ses segments opérationnels.

5. Participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence

5.1. Joint-ventures

Eurogrid International SCRL est une joint-venture du Groupe. Cette société a été créée par le Groupe en coopération avec IFM Investors (UK) dans le but d'acquérir 50Hertz Transmission GmbH, l'un des quatre gestionnaires de réseau de transport allemands. Le Groupe détient une participation de 60% dans la joint-venture. Eurogrid International est une entité privée qui n'est pas cotée en bourse.

Eurogrid International et ses filiales (cf. note 8.5) forment ensemble le segment 50Hertz Transmission (Allemagne). Voir la note 4.3.

Le tableau suivant résume les informations financières relatives à la joint-venture, sur la base de ses états financiers IFRS, et la réconciliation avec la valeur comptable de l'intérêt du Groupe dans les états financiers consolidés.

(en millions EUR)	2017	2016
Pourcentage de la participation	60,00%	60,00%
Actifs non courants	4.580,4	4.238,6
Actifs courants	1.615,6	1.425,1
Passifs non courants	3.096,6	3.188,7
Passifs courants	1.714,0	1.178,6
Fonds propres	1.385,4	1.296,4
Valeur comptable de l'investissement du Groupe	831,3	777,8
Produits et autres produits	1.330,2	1.291,2
Amortissements	(149,8)	(138,3)
Charges financières	(54,4)	(55,4)
Résultat avant impôt	267,3	181,9
Impôt sur le résultat	(87,1)	(56,3)
Résultat de l'année	180,2	125,6
Résultat global de l'année	180,2	125,6
Part du Groupe dans le résultat de l'année	108,1	75,4
Dividendes reçus par la Groupe	55,9	55,6

En février 2015, Elia et National Grid ont conclu une convention de joint-venture pour Nemo Link Limited, en vue de la construction d'un interconnecteur entre la Belgique et le Royaume-Uni. Ce projet prévoit la pose de câbles sous-marins et souterrains raccordés à une station de conversion et à un poste électrique situés dans chaque pays. Cette interconnexion permettra de faire circuler de l'électricité dans les deux sens entre le réseau de chaque pays et améliorera la fiabilité et l'accès à l'électricité et à une production durable, tant pour le Royaume-Uni que pour la Belgique. Les deux sociétés ont le même pourcentage de participation. Les données de cette joint-venture sont intégrées dans le segment belge (cf. note 4.2). En 2017, Elia a investi 56,4 millions € dans Nemo Link Limited.

Le tableau suivant résume les informations financières relatives à la joint-venture, sur la base de ses états financiers IFRS, et la réconciliation avec la valeur comptable de l'intérêt du Groupe dans les états financiers consolidés.

(en millions EUR)	2017	2016
Pourcentage de la participation	50,0%	50,0%
Actifs non courants	490,7	242,4
Actifs courants	63,7	29,2
Passifs non courants	297,1	111,6
Passifs courants	72,3	85,0
Fonds propres	185,0	74,9
Valeur comptable de l'investissement du Groupe	92,5	37,5
Produits et autres produits	0,0	0,0
Amortissements	0,0	0,0
Produits financiers	(0,1)	(0,2)
Résultat avant impôt	(0,1)	(0,3)
Impôt sur le résultat	(2,6)	3,0
Résultat de l'année	(2,7)	2,7
Résultat global de l'année	(2,7)	2,7
Part du Groupe dans le résultat de l'année	(1,4)	1,4
Dividendes reçus par la Groupe	0,0	0,0

5.2. Sociétés associées

Le Groupe a 4 sociétés associées : toutes sont des participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence.

Le Groupe a acquis une participation de 12,5% dans Enervalis SA en cours d'exercice. Cette start-up développe des « logiciels en tant que service » (SaaS) innovants permettant aux acteurs de marché d'optimiser leur facture énergétique tout en contribuant aux besoins de flexibilité grandissants au sein du système électrique. Un représentant du Groupe a été rejoint le conseil d'administration d'Enervalis. Par conséquent, le Groupe pense avoir une influence significative et Enervalis est comptabilisée en utilisant la méthode de la mise en équivalence.

Le Groupe détient une participation de 20,5% dans Ampacimon SA, une société belge qui développe des systèmes de surveillance innovants mis à disposition des GRT afin d'anticiper plus rapidement les variations de la demande et de l'offre d'énergie. Le 31 janvier 2017, le Groupe a acquis 128 actions supplémentaires auprès d'anciens actionnaires.

Le Groupe détient une participation de 20,6% dans Coreso SA, une entreprise qui fournit des services de coordination pour l'exploitation sécurisée du réseau électrique à haute tension dans 7 pays. En cours d'exercice, le Groupe a transféré 127 actions à de nouveaux actionnaires. 63 d'entre elles étaient détenues par des entités du segment allemand.

HGRT SAS est une entreprise française détenant une participation de 49,0% dans Epex Spot, la bourse de transactions au comptant dans le secteur de l'énergie en Allemagne, France, Autriche, Suisse, Luxembourg et (via sa société associée à 100% APX) au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Belgique. Le Groupe détient lui-même une participation de 17,0% dans HGRT. En tant que l'un des fondateurs de HGRT, le Groupe a une action préférentielle qui lui permet d'avoir un nombre minimum de représentants au sein du conseil d'administration et lui donne le droit de désigner un représentant HGRT au sein du conseil d'administration d'Epex Spot. Cela constitue une influence significative et, par conséquent, HGRT est comptabilisée en utilisant la méthode de la mise en équivalence.

En 2017, le Groupe a reçu un dividende de 0,9 million € de HGRT (contre 1,7 million € en 2016).

Aucune de ces sociétés n'est cotée en bourse.

Le tableau suivant présente les informations financières résumées relatives aux participations du Groupe dans ces entreprises, sur la base de leurs états financiers respectifs élaborés conformément aux normes IFRS.

(en millions EUR)	Enervalis		Ampacimon		Coreso		HGRT	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Pourcentage de la participation	12,5%	0,0%	20,5%	19,6%	20,6%	21,7%	17,0%	17,0%
Actifs non courants	0,3	-	0,2	0,0	3,1	2,3	93,0	93,4
Actifs courants	1,4	-	5,8	4,8	2,5	2,3	7,2	1,5
Passifs non courants	0,0	-	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Passifs courants	0,3	-	2,8	1,9	3,2	2,5	0,1	0,0
Fonds propres	1,3	-	3,1	2,8	2,4	2,2	100,2	94,9
Valeur comptable de l'investissement du Groupe	0,7	-	0,6	0,5	0,4	0,5	17,0	16,1
Produits et autres produits	0,8	-	2,6	1,2	10,5	9,2	0,0	0,0
Résultat avant impôt	(1,1)	-	0,7	2,1	0,5	0,4	11,0	8,1
Impôt sur le résultat	0,0	-	(0,3)	(0,1)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,5)
Résultat de l'année	(1,1)	-	0,4	1,9	0,2	0,2	10,8	7,6
Résultat global de l'année	(1,1)	-	0,4	1,9	0,2	0,2	10,8	7,6
Part du Groupe dans le résultat de l'année	0,0	-	0,1	0,4	0,0	0,0	1,8	1,3

6. Éléments du compte de résultats consolidé et autres éléments du résultat global

6.1. Produits

(en millions EUR)	2017	2016
Revenus	806,4	785,1
Transferts d'actifs provenant de clients	22,1	15,1
Total des produits	828,5	800,1

Veillez-vous référer au reporting par segment opérationnel pour la ventilation des principales rubriques des produits du segment belge (note 4.2).

6.2. Autres produits

(en millions EUR)	2017	2016
Services et expertises techniques	0,0	5,7
Production immobilisée	25,5	19,2
Utilisation optimale des actifs	14,3	14,4
Autres	18,2	28,5
Plus-values sur réalisation immob.corp.	1,0	0,2
Autres produits	59,0	68,0

La production immobilisée du Groupe fait référence au temps de son propre personnel consacré aux projets d'investissement. L'augmentation d'un montant de 6,3 millions € est principalement due à l'augmentation des dépenses d'investissement et à la finalisation du projet Stevin. La dernière phase a nécessité énormément de tests et d'interventions du personnel pour que Stevin puisse être opérationnel à temps.

L'utilisation optimale des actifs représente principalement des revenus issus de contrat conclus avec des opérateurs de télécommunications pour la mise à disposition de pylônes à haute tension et fibres noires comme structure de support pour leurs réseaux mobiles.

Le poste « Autres » a diminué de 10 millions €. Cette baisse est principalement due à un effet ponctuel en 2016 pour les coûts de développement de Nemo. Ces coûts de développement ont été facturés à Nemo Link Ltd en 2016 pour un montant de 8,8 millions €.

6.3. Charges d'exploitation

APPROVISIONNEMENTS, SERVICES ET BIENS DIVERS

(en millions EUR)	2017	2016
Approvisionnement et marchandises	9,6	18,8
Achats de services auxiliaires	140,2	133,2
Services et biens divers (l'achat de services auxiliaires exclus)	204,2	203,5
Total	354,0	355,4

La diminution de l'approvisionnement et des marchandises est principalement due à EGI GmbH. En 2016, des coûts non négligeables avaient été encourus dans le cadre de plusieurs projets où des étapes importantes ont été franchies.

L'achat de services auxiliaires comprend le coût des services permettant au Groupe de gérer l'équilibre entre la production et la demande, de maintenir la tension du réseau constante et de gérer les congestions sur ses réseaux. Le coût encouru en 2017 a surtout augmenté en raison du nombre d'activations nécessaires pour garantir l'équilibre sur le réseau. Ces activations ont principalement eu lieu suite à la période hivernale plus froide en 2017, ce qui a entraîné une plus grande consommation d'électricité ainsi qu'une production accrue d'électricité grâce à l'énergie éolienne, ce qui a eu des conséquences sur la production globale.

Les services et biens divers sont liés à la maintenance du réseau, aux services fournis par des tiers, aux assurances, aux services de consultance, etc.

CHARGES SALARIALES

(en millions EUR)	2017	2016
Rémunérations	101,6	94,2
Charges sociales	26,2	25,1
Frais de pensions	7,2	12,7
Autres charges sociales	9,9	7,9
Paiement fondé sur des actions	0,1	1,0
Avantages du personnel (autres que les pensions)	2,2	3,0
Total	147,2	143,9

En mars 2017, le groupe Elia a offert à ses employés en Belgique la possibilité de souscrire à une augmentation de capital d'Elia System Operator SA. L'augmentation de capital a résulté en la création de 9.861 actions supplémentaires sans valeur nominale. Les employés du Groupe ont bénéficié d'une réduction de 16,66% sur le cours de l'action, ce qui a permis d'obtenir une réduction de

0,1 million €. Cette opération, a entraîné une augmentation de capital de 0,3 million € et une augmentation de 0,1 million € des primes d'émission.

Au 31 décembre 2017, le groupe Elia comptait 1.333,2 ETP par rapport à 1.268,5 ETP à la fin 2016, ce qui représente une hausse de 7,4%.

Pour plus d'informations sur les frais de pension et les avantages du personnel, cf. note 7.12 « Avantages du personnel ».

AMORTISSEMENTS, RÉDUCTION DE VALEURS ET VARIATION DANS LES PROVISIONS

(en millions EUR)	2017	2016
Amortissements des immobilisations incorporelles	8,0	8,5
Amortissements des immobilisations corporelles	123,4	115,9
Total des amortissements	131,3	124,4
Pertes de valeur sur stocks et sur créances clients	(0,3)	0,3
Total des pertes de valeur	(0,3)	0,3
Autres provisions	1,3	2,9
Provisions environnementales	(1,6)	2,4
Variations de provisions	(0,4)	5,3
Total	130,8	130,0

Le total des pertes de valeur sur créances clients est expliqué plus avant au note 8.2 « Gestion des risques financiers et des dérivés ».

Une description détaillée est fournie dans d'autres points pour les immobilisations incorporelles (cf. note 7.2), les immobilisations corporelles (cf. note 7.1) et les provisions (cf. note 7.13).

AUTRES CHARGES

(en millions EUR)	2017	2016
Charges fiscales d'exploitation	11,9	12,9
Résultat de cession d'immobilisations corporelles	7,5	9,1
Moins-value sur réalisation des créances	0,3	0,2
Autres charges	19,6	22,2

Les charges fiscales d'exploitation comprennent principalement des taxes immobilières.

6.4. Résultat financier net

(en millions EUR)	2017	2016
Résultat financier	5,5	7,0
Produits d'intérêts des valeurs de placements, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des prêts octroyés	3,6	1,6
Autres produits financiers	1,9	5,4
Charges financières	(81,9)	(89,9)
Charges d'intérêts d'euro-obligations et d'autres emprunts bancaires *	(68,1)	(76,4)
Charges d'intérêts d'instruments de couverture	(9,3)	(9,2)
Charges financières diverses	(4,5)	(4,2)
Pertes taux de change	(0,0)	(0,1)
Charges financières nettes	(76,5)	(82,8)

Le poste « Produits d'intérêts des valeurs de placements, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des prêts octroyés » contient un montant de 3,6 millions € d'intérêts relatif à une convention de prêt entre Elia System Operator et Nemo Link Ltd (cf. note 7.4).

Les charges d'intérêts d'euro-obligations et d'autres emprunts bancaires ont diminué en raison des faibles taux d'intérêts disponibles sur le marché. En 2016, une obligation en euros (Eurobond), soumise à des taux d'intérêts historiquement élevés, de 500,0 millions € a été remboursée et une obligation en euros de 250,0 millions € a été émise en mars 2017. Cf. notes 4.2 et 8.2.

Pour plus de détails sur la dette nette et les prêts, cf. note 7.11.

6.5. Charges d'impôt

COMPTABILISÉ DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS

Le compte de résultats consolidé comprend les charges d'impôts suivantes :

(en millions EUR)	2017	2016
Année en cours	28,5	15,4
Ajustements des exercices précédents	0,7	(2,9)
Total impôt courant sur le résultat	29,2	12,5
Reprise des écarts temporaires	9,9	19,4
Total impôt différé	9,9	19,4
Total des charges d'impôt comptabilisé en comptes de résultat	39,1	32,0

L'impôt courant sur le résultat a augmenté en 2017 par rapport à 2016, principalement en raison des résultats plus élevés réalisés en 2017 par rapport à l'exercice 2016, et de la réduction de la déduction des intérêts notionnels. Celle-ci a résulté, non seulement d'une baisse du taux des intérêts notionnels en cours l'année (passant de 1,13% pendant l'exercice 2016 à 0,24% pendant l'exercice 2017), mais aussi par l'utilisation de tous les reports de déduction d'intérêts notionnels provenant d'exercices précédents qui n'avaient pas pu être utilisés en raison d'un montant d'impôt à payer insuffisant.

La charge inférieure d'impôt différé est principalement due à la réforme fiscale, qui a eu un effet positif de 12,4 millions € sur le compte de résultat.

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF

L'impôt sur les bénéfices (pertes) de la Société avant impôt diffère du montant théorique qui serait obtenu en utilisant le taux d'imposition statutaire belge applicable aux bénéfices (pertes) des sociétés consolidées comme ci-après :

(en millions EUR)	2017	2016
Résultat avant impôt sur le revenu	268,2	212,2
Impôt sur le résultat	39,1	32,0
Impôt sur le résultat utilisant les taux locaux d'impôt des sociétés	91,2	72,1
Taux locaux d'impôt des sociétés	33,99%	33,99%
Effet des taux d'imposition à l'étranger	(0,2)	(0,1)
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt	(37,0)	(26,7)
Dépenses non admises	2,6	2,4
Ajustements des exercices précédents	0,7	(2,9)
Emploi de déduction d'intérêts notionnels	(13,1)	(18,0)
Crédit d'impôt pour recherche et développement	(2,3)	(5,6)
Impact de déduction d'intérêts notionnels reportée sur base régulatoire	7,9	8,2
Fairness tax	0,0	0,6
Réforme fiscale: ajustement impôts différés	(12,4)	0,0
Autres	1,8	1,9
Total d'impôt sur les comptes de résultat	39,1	32,0

La déduction des intérêts notionnels a diminué par rapport à l'année précédente. C'est principalement dû à la baisse du pourcentage de déduction des intérêts notionnels qui est passé à 0,24% pendant l'exercice 2017 (alors qu'il était de 1,13% pendant l'exercice 2016) et à la fin des actifs d'impôt différés relatifs aux reports de déduction d'intérêts notionnels.

Les actifs d'impôt différés sont décrits plus avant à la note 7.5.

6.6. Résultat par action

RÉSULTAT ORDINAIRE PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Société (229,1 millions €) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice.

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	2017	2016
Actions ordinaires émises au 1 ^{er} janvier	60.891.158	60.750.239
Effet des actions émises en décembre 2016		3.475
Effet des actions émises en mars 2017	7.646	
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires au 31 décembre	60.898.804	60.753.714

RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour les conséquences de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent des options d'achat d'actions et des obligations convertibles.

Le résultat dilué par action est égal au résultat ordinaire par action étant donné qu'il n'existe pas d'options d'achat d'actions ni d'obligations convertibles.

Capital et réserves par action

Le capital et les réserves par action s'élevaient à 43,4 € par action au 31 décembre 2017, par rapport à une valeur de 41,4 € par action à la fin 2016.

6.7. Autres éléments du résultat global

Le résultat global total comprend à la fois le résultat de la période comptabilisé dans le compte de résultats et les autres éléments du résultat global comptabilisés dans les capitaux propres. Les autres éléments du résultat global comprennent toutes les variations des capitaux propres autres que les changements liés au propriétaire, qui sont rapportés dans l'état des variations des capitaux propres.

Variations de la juste valeur

(en millions EUR)	2017	2016
Variation nette de juste valeur des swaps d'intérêts	6,2	5,7
Attribuable aux:		
Réserve de couverture	6,2	5,7

La diminution de la valeur marchande des swaps d'intérêts du Groupe s'explique par l'arrivée à échéance de tous les contrats de swaps d'intérêts existants en 2017. Fin 2017, le Groupe n'était engagé que dans deux swaps de devises étrangères mineurs avec une juste valeur inférieure à 0,1 million €.

La réserve de couverture est abordée en détail à la note 8.2.

Réévaluations

Les autres éléments du résultat global ont un impact négatif de 10,3 millions € et sont principalement liés aux profits et pertes actuariels du régime à prestations définies (y compris l'impact des droits à remboursement) (cf. également la note 7.12). Cette baisse par rapport à 2016 s'explique principalement par l'impact encouru en cours d'exercice lié aux ajustements d'expérience effectués dans les régimes à prestations définies.

7. Éléments de l'état consolidé de la situation financière

7.1. Immobilisations corporelles

(en millions EUR)	Terrains et constructions	Machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
VALEUR D'ACQUISITION						
Situation au 1 ^{er} janvier 2016	193,6	4.666,2	153,8	15,0	346,2	5.374,8
Acquisitions	2,4	43,3	11,2	0,1	340,1	397,2
Désaffectations	(0,5)	(35,7)	(2,8)	(0,3)	(2,8)	(42,1)
Transférées d'une rubrique à une autre	4,2	230,3	0,0	0,0	(234,6)	0,0
Situation au 31 décembre 2016	199,8	4.904,2	162,2	14,8	448,9	5.729,9
Situation au 1 ^{er} janvier 2017	199,8	4.904,2	162,2	14,8	448,9	5.729,9
Acquisitions	3,5	46,3	8,8	0,1	318,6	377,3
Désaffectations	(0,3)	(43,2)	(1,7)	(0,2)	(0,1)	(45,6)
Transférées d'une rubrique à une autre	2,9	357,9	0,0	4,6	(365,5)	0,0
Situation au 31 décembre 2017	205,9	5.265,1	169,3	19,3	401,9	6.061,6
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS						
Situation au 1 ^{er} janvier 2016	(20,8)	(2.535,5)	(120,2)	(11,1)	-	(2.687,7)
Amortissements	(2,0)	(105,1)	(8,3)	(0,5)	-	(115,9)
Désaffectations	0,0	27,0	2,8	0,3	-	30,1
Situation au 31 décembre 2016	(22,8)	(2.613,7)	(125,7)	(11,3)	-	(2.773,4)
Situation au 1 ^{er} janvier 2017	(22,8)	(2.613,7)	(125,7)	(11,3)	-	(2.773,4)
Amortissements	(1,9)	(110,8)	(8,6)	(2,1)	-	(123,5)
Désaffectations	0,1	35,6	1,7	0,2	-	37,6
Transférées d'une rubrique à une autre	0,0	3,0	0,0	(3,0)	-	0,0
Situation au 31 décembre 2017	(24,7)	(2.685,9)	(132,6)	(16,1)	-	(2.859,2)
VALEUR COMPTABLE						
Situation au 1 ^{er} janvier 2016	172,8	2.130,6	33,6	3,9	346,2	2.687,2
Situation au 31 décembre 2016	177,0	2.290,5	36,5	3,5	448,9	2.956,5
Situation au 1 ^{er} janvier 2017	177,0	2.290,5	36,5	3,5	448,9	2.956,5
Situation au 31 décembre 2017	181,2	2.579,3	36,7	3,2	401,9	3.202,4

Un montant net de 377,3 millions € a été investi en 2017 par Elia Transmission, principalement pour la mise à niveau de postes à haute tension et la pose de lignes à haute tension. Le plus grand investissement en 2017 a été effectué dans le cadre du projet Stevin : un montant de 67 millions € a été investi, principalement dans des postes et des lignes électriques. Des investissements dans les projets ALGrO (21,6 millions €), MOG (21,7 millions €), Mercator-Horta (33,5 millions €) et Brabo (37,6 millions €) ont également été réalisés en 2017.

En 2017, 8,2 millions € (8,5 millions € en 2016) de coûts d'emprunt ont été capitalisés sur les acquisitions de 2017, sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 3,21% (4,0% en 2016).

Les dépenses d'investissement actuelles sont décrites à la note 8.3.

7.2. Immobilisations incorporelles et goodwill

(en millions EUR)	Goodwill	Coûts de développement software	Licences / Concessions	Total
VALEUR D'ACQUISITION				
Situation au 1 ^{er} janvier 2016	1.707,8	81,4	2,4	1.791,6
Acquis, production immobilisée	0,0	8,8	0,9	9,7
Situation au 31 décembre 2016	1.707,8	90,2	3,4	1.801,3
Situation au 1 ^{er} janvier 2017	1.707,8	90,2	3,4	1.801,3
Acquis, production immobilisée	0,0	10,5	0,3	10,8
Désaffectations	0,0	0,0	(0,1)	(0,1)
Situation au 31 décembre 2017	1.707,8	100,7	3,6	1.812,1
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS				
Situation au 1 ^{er} janvier 2016	(0,0)	(55,0)	(1,9)	(57,0)
Amortissements	0,0	(8,2)	(0,3)	(8,5)
Situation au 31 décembre 2016	(0,0)	(63,3)	(2,2)	(65,5)
Situation au 1 ^{er} janvier 2017	(0,0)	(63,3)	(2,2)	(65,5)
Amortissements	0,0	(7,6)	(0,4)	(8,0)
Situation au 31 décembre 2017	(0,0)	(70,9)	(2,6)	(73,5)
VALEUR COMPTABLE				
Situation au 1 ^{er} janvier 2016	1.707,8	26,4	0,5	1.734,6
Situation au 31 décembre 2016	1.707,8	26,9	1,1	1.735,8
Situation au 1 ^{er} janvier 2017	1.707,8	26,9	1,1	1.735,8
Situation au 31 décembre 2017	1.707,8	29,8	1,0	1.738,6

Le poste « software » comprend aussi bien les applications informatiques développées par la Société pour l'exploitation du réseau que les logiciels développés pour les opérations normales du Groupe.

En 2017, 0,2 million € (0,1 million € en 2016) de coûts d'emprunt ont été capitalisés sur les acquisitions de 2017, sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 3,21% (4,0% en 2016).

Le goodwill, alloué à l'Unité génératrice de trésorerie Elia Transmission (Belgique), se rapporte aux regroupements d'entreprises décrits ci-dessous :

(en millions EUR)	2017	2016
Acquisition des participations d'Elia Asset par Elia System Operator - 2002	1.700,1	1.700,1
Acquisition des participations d'Elia Engineering par Elia Asset - 2004	7,7	7,7
Total	1.707,8	1.707,8

CONTRÔLE DES PERTES DE VALEUR POUR L'UNITÉ GÉNÉRATRICE DE TRÉSORERIE ELIA TRANSMISSION (BELGIQUE) COMPRENANT DU GOODWILL

En 2002, l'acquisition d'Elia Asset par la Société pour un montant de 3.304,1 millions € a entraîné un écart de consolidation positif de 1.700,1 millions €. Celui-ci résultait de la différence entre la valeur d'acquisition de cette entité et la valeur comptable nette historique de ses actifs. Cette différence est constituée d'éléments divers comme le fait que (i) Elia a été désignée comme GRT pour une période de 20 ans, (ii) Elia avait des ressources uniques en Belgique étant donné qu'elle possède 100% du réseau à très haute tension, qu'elle possède (ou a le droit d'utiliser) 94% du réseau à haute tension et est la seule à pouvoir proposer un plan de développement, et (iii) Elia possédait les connaissances en qualité de GRT.

À la date d'acquisition, la qualification ou la quantification en euros de ces éléments n'a pas pu être effectuée sur une base objective, transparente et fiable. L'écart n'a donc pas pu être attribué à certains actifs spécifiques et a été considéré comme non attribué. Par conséquent, cet écart a été comptabilisé en tant que goodwill depuis la première adoption de la norme IFRS en 2005. Le cadre réglementaire, particulièrement la compensation dans les tarifs de la mise hors service des immobilisations corporelles, applicable depuis 2008, n'a pas eu d'impact sur ce traitement comptable. Le goodwill tel que décrit ci-dessus et le goodwill résultant de l'acquisition d'Elia Engineering en 2004 ont été ventilés dans la seule unité génératrice de trésorerie dans les contrôles des pertes de valeur, étant donné que les dépenses et revenus ont été générés par une activité particulière, l'« activité régulée en Belgique », laquelle sera également considérée comme une unité génératrice de trésorerie dans le futur.

Dès lors, la valeur comptable du goodwill a été assignée à une seule unité, à savoir l'activité régulée en Belgique. Depuis 2004, des contrôles annuels de perte de valeur ont été menés et n'ont pas abouti au constat de pertes de valeur. Les unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill a été alloué font l'objet de contrôles de perte de valeur au moins une fois par an en tenant compte de

la valeur la plus élevée de leur juste valeur diminuée des frais de vente ou de la valeur d'utilité, tout en appliquant les hypothèses et en utilisant les méthodes d'évaluation ci-après.

Le contrôle de perte de valeur réalisé par un expert indépendant repose sur les méthodes d'évaluation suivantes et a appliqué les hypothèses suivantes (selon la méthodologie de la juste valeur diminuée des frais de vente) :

- Actualisation des futurs flux de trésorerie en prenant comme base l'actif régulé (« regulated asset base ») pour l'estimation de la valeur terminale ;
- Actualisation des dividendes futurs ;
- Comparaison entre les méthodes de réduction de valeur mentionnées et celles utilisées par quelques sociétés cotées d'Europe occidentale, telles que Red Electrica España, Enagas, Terna, Snam Rete Gas, National Grid et Fluxys ;
- Évaluation au prix du marché sur la base du cours de l'action de la Société.

Les méthodes de flux de trésorerie futurs et dividendes futurs sont basées sur le plan d'affaires 2018-2027.

Les hypothèses clés utilisées pour cette évaluation sont :

- Un taux d'imposition de 29,58% pour les années 2018-2019 et un taux d'imposition de 25% par la suite ;
- Un bêta « unlevered » de 0,53 ;
- Une prime de risque du marché de 4,5% ;
- Un taux de croissance perpétuelle de 0,78%.

Par ailleurs, trois méthodes d'actualisation des flux de trésorerie différentes ont été utilisées :

1/ Actualisation des flux de trésorerie basée sur un coût moyen pondéré fixe du capital :

- Taux sans risque : 2,5%, par rapport à la moyenne annuelle sur 10 ans des obligations d'État belges à 10 ans ;
- Le bêta « levered » est calculé sur la base du ratio de dette cible de 67% ;
- Coût des capitaux propres : 8.3%;
- Coût de la dette avant impôt : 3.0%;
- Coût moyen pondéré du capital : 4.2%.

2/ Actualisation des flux de trésorerie basée sur un coût moyen pondéré variable du capital :

- Le coût variable des capitaux propres dû à un bêta « levered » variable (basés sur un bêta « unlevered » de 0,53 et des ratios de dette prévus) et un taux sans risque variable (1,7% en 2018, 2,35% en 2019, 2,60% en 2020 et 2,50% pour 2021 et les années suivantes) ;
- Le coût variable de la dette basé sur les prévisions annuelles des frais d'intérêt dans le plan d'affaires (compris entre 2,4% et 3,4% durant la période 2018-2027) ;
- Le coût moyen pondéré du capital varie de 4,0% à 4,4% ;

3/ Méthode de la valeur actualisée ajustée :

- Sur la base d'un coût apuré des capitaux propres de 4,9%.

L'analyse indépendante n'a identifié aucune perte de valeur sur le goodwill présente dans l'exercice 2017.

En ce qui concerne l'évaluation des sommes recouvrables, la direction est d'avis, sur la base de l'analyse de l'expert externe et des connaissances actuelles, qu'aucune des modifications raisonnablement possibles des hypothèses-clés ci-dessus n'engendrerait de pertes de valeur significatives.

7.3. Autres actifs financiers

(en millions EUR)	2017	2016
Dépôts à terme immédiatement exigibles	7,1	7,1
Actifs disponibles pour la vente	0,2	0,2
Droits à remboursement	53,6	58,1
Total	60,9	65,4

Les dépôts à terme immédiatement exigibles sont mesurés à leur juste valeur. Le profil de risque de ces placements est repris à la note 8.2.

Les droits à remboursement sont liés aux obligations pour les employés retraités relevant du régime des intérêts (Régime B – régime non financé) d'une part et des passifs du plan médical et des avantages tarifaires (pour l'ensemble de la population à la pension) d'autre part (cf. également la note 7.12 « Avantages du personnel »). Les droits à remboursement sont recouvrables grâce aux tarifs régulés. Le principe veut que tous les frais de pension engagés pour les employés à la pension du « Régime B » et les frais liés aux soins de santé et aux avantages tarifaires des membres pensionnés du personnel d'Elia soient définis par l'organisme de régulation (CREG) comme des dépenses non contrôlables recouvrables par les tarifs réglementaires. La diminution de la valeur comptable de cet actif est décrite à la note 7.12 « Avantages du personnel ».

7.4. Créances clients et autres débiteurs non courantes

(en millions EUR)	2017	2016
Emprunts aux entités contrôlées conjointement	147,8	63,0
Total	147,8	63,0

Comme indiqué dans la note 5.1., le Groupe détient une part de 50% des actions dans Nemo Link Ltd. Cette entreprise est financée par les deux actionnaires par du capital et des prêts. Par conséquent, au 31 décembre, une créance non courante d'un montant de 147,8 millions € est due sur Nemo Link Ltd. Sur ces 147,8 millions €, 138,7 millions € sont comptabilisés au titre d'instrument de prêt sans sûreté avec un taux d'intérêt fixe de 4% et une maturité de 25 ans à partir de la date de début des activités commerciales de l'interconnecteur (cf. note 6.4). L'autre partie, qui s'élève à 9,1 millions €, est une créance commerciale dont les deux parties ont décidé d'étendre le délai de paiement jusqu'au moment où Nemo Link sera opérationnel (pas avant 2019). Par conséquent, cette créance commerciale est considérée comme une créance commerciale non courante et est assortie d'un taux d'intérêt fixe.

7.5. Actifs et passifs d'impôt différé

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ COMPTABILISÉS DANS LE BILAN

(en millions EUR)	2017		2016	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Immobilisations corporelles	1,2	(31,4)	1,6	(32,9)
Immobilisations incorporelles	0,0	(8,4)	0,1	(9,3)
Emprunts avec intérêts et autres obligations de financement à long terme	0,0	(1,2)	1,7	0,0
Avantages du personnel	7,6	0,0	5,6	0,0
Intérêts notionnels reportés	0,0	0,0	11,9	0,0
Impôts différés sur subsides en capital	0,0	(1,2)	0,0	0,0
Autres	0,8	(7,3)	0,5	(6,9)
(Passifs) actifs d'impôt avant compensation	9,6	(49,5)	21,3	(49,2)
Compensation	(8,6)	8,6	(20,4)	20,4
Actifs (passifs) nets d'impôt	1,0	(40,9)	0,8	(28,7)

Les changements relatifs aux actifs et passifs d'impôt différé peuvent se présenter comme suit :

VARIATIONS DANS LES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ SUITE AUX DIFFÉRENCES TEMPORAIRES AU COURS DE L'EXERCICE

(en millions EUR)	Solde début de l'année	Comptabilisé dans les comptes de résultat	Comptabilisé en capitaux propres	Autres	Solde fin de l'année
2016					
Immobilisations corporelles	(24,4)	(7,1)			(31,4)
Immobilisations incorporelles	(8,9)	(0,3)			(9,2)
Stocks	(1,0)	1,0			0,0
Emprunts avec intérêts et autres obligations de financement à long terme	4,5	0,2	(2,9)		1,7
Avantages du personnel	6,7	(0,8)	(0,4)		5,6
Intérêts notionnels reportés	24,3	(12,4)			11,9
Autres	(6,5)	(0,0)			(6,5)
Total	(5,1)	(19,4)	(3,3)		(27,9)
2017					
Immobilisations corporelles	(31,4)	1,2			(30,2)
Immobilisations incorporelles	(9,2)	0,8			(8,4)
Emprunts avec intérêts et autres obligations de financement à long terme	1,7	0,3	(3,2)		(1,2)
Avantages du personnel	5,6	(0,3)	2,3		7,5
Intérêts notionnels reportés	11,9	(11,9)			0,0
Impôts différés sur subsides en capital				(1,2)	(1,2)
Autres	(6,5)	(0,1)			(6,5)
Total	(27,9)	(9,9)	(0,9)	(1,2)	(39,9)

En 2012, un actif d'impôt différé a été comptabilisé sur la réserve de déduction des intérêts notionnels, à la suite des changements apportés au mécanisme de récupération et à la modification du cadre réglementaire. L'actif d'impôt différé sur la réserve de déduction des intérêts notionnels a encore diminué de 11,9 millions € pour atteindre zéro le 31 décembre 2017. Cette baisse importante s'explique par le recul du taux de déduction des intérêts notionnels pour l'exercice 2017, qui s'est finalement traduite par l'utilisation de toutes les réserves restantes.

L'impôt différé sur les subsides en capital est un passif d'impôt différé sur les subsides reçus. Ce passif d'impôt différé a été comptabilisé en contrepartie du paiement reçu et, en tant que tel, n'a eu aucun impact sur les autres éléments du résultat global ou sur le compte de résultat.

Le 25 décembre 2017, le gouvernement belge a publié une loi sur la réforme fiscale. Cette loi prévoit entre autres une diminution du taux d'impôt des sociétés de 33,99% à 29,58% pour les exercices 2018 et 2019 et une nouvelle baisse à 25% pour l'exercice 2020. L'effet de cette loi a été pris en compte dans l'évaluation des passifs d'impôt différé au 31 décembre 2017, entraînant un effet positif de 12,4 millions € sur le compte de résultat et un effet de compensation de 2,4 millions € sur les autres éléments du résultat global.

IMPACT DE LA RÉFORME FISCALE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT ET LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions EUR)	2017	
	Impact sur résultat	Impact sur autres éléments du résultat
Différences temporaires	176,5	(26,6)
Impôt différé taux ancien	58,8	(9,0)
Impôt différé taux nouveau	46,4	(6,6)
Impact de la réforme fiscale	(12,4)	2,4

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ NON REPRIS AU BILAN

Au 31 décembre 2017, il n'y avait plus aucun actif d'impôt différé non repris au bilan.

Au sein du groupe Elia, il n'y a pas de politique formelle en ce qui concerne le versement de dividendes par les filiales. Les joint-ventures du groupe Elia ne distribueront pas de dividendes avant avoir obtenu l'accord de tous les partenaires des joint-ventures. En d'autres termes, le groupe Elia contrôle à quel moment les différences temporelles déductibles s'inverseront et le management est certain que ceci ne se produira pas dans un avenir proche. À cet égard, le Groupe n'est plus soumis à un passif d'impôt différé (passif non repris au bilan de 3,3 millions € en 2016) étant donné que, dans le cadre de cette réforme fiscale, les dividendes reçus de filiales seront totalement exemptés d'impôt pour la société mère.

7.6. Stocks

(en millions EUR)	2017	2016
Approvisionnements	27,6	37,0
Pertes de valeurs actées	(14,0)	(14,3)
Total	13,6	22,6

Les articles dans le magasin sont principalement des pièces de rechange et de réserve pour l'entretien et les travaux de réparation des postes à haute tension, des lignes aériennes et des câbles souterrains du Groupe. Il y a également des comptes relatifs aux travaux en cours.

La réduction des stocks est principalement due à la diminution des comptes relatifs aux travaux en cours pour Elia Grid International par rapport à l'exercice 2016, suite à l'achèvement d'un projet important en 2017.

Les pertes de valeur actées sont comptabilisées en fonction de la non-utilisation d'articles du stock sur la base de leur rotation sous-jacente. Les réductions de valeur sont légèrement inférieures à celles de 2016.

7.7. Créances clients et autres débiteurs courantes, charges à reporter et produits acquis

(en millions EUR)	2017	2016
Contrats de construction en cours	3,9	4,2
Autres créances clients et acomptes versés	227,2	221,7
Surcharges	20,6	139,9
TVA et autres taxes	24,2	6,8
Autres	5,2	7,0
Charges à reporter et produits acquis	9,5	6,1
Total	290,6	385,7

Les créances clients ne portent pas d'intérêts et sont généralement exigibles dans les 15 à 30 jours.

Les contrats de construction en cours sont restés stables à 3,9 millions € contre 4,2 millions € l'année précédente. Ces contrats de construction en cours sont principalement liés aux activités d'EGI.

La baisse des surcharges s'explique principalement par :

- le solde restant inférieur pour les certificats verts de la Région wallonne (diminution d'une créance de 91,7 millions € fin 2016 à une dette de 49,1 millions € fin 2017). Cette diminution est principalement due à l'achat de 2,8 millions de certificats verts par la Région wallonne en septembre 2017, conformément au décret signé le 29 juin 2017, qui a engendré une rentrée financière de 176,2 millions €. Voir également la note 8.3. à cet égard. Cette transaction n'a eu aucun impact sur le compte de résultat du Groupe ;
- une baisse de 29,8 millions € liée aux certificats verts flamands suite à des ajustements à la hausse des tarifs appliqués en 2017 et à une augmentation des volumes de vente aux enchères pour l'exercice 2017 ; et
- partiellement compensée par l'encours plus élevé pour les surcharges couvrant les frais de la réserve stratégique (augmentation de 2,3 millions € à 9,3 millions € en 2017) ;

L'exposition du Groupe aux risques de crédit et aux risques de change, ainsi qu'aux pertes de valeur liées aux créances clients et autres débiteurs est reprise au note 8.2.

Au 31 décembre, l'analyse d'échéance des créances clients et autres débiteurs et des acomptes versés se présentait comme suit :

(en millions EUR)	2017	2016
Non échues	218,7	200,4
Echues depuis 30 jours au plus	0,8	10,0
Echues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours	2,9	3,8
Echues depuis plus de 61 jours et moins d'un an	2,8	5,7
Plus d'un an	1,6	1,6
Total (excl. perte de valeur)	226,8	221,5
Créances douteuses	1,7	1,3
Réductions de valeur actées	(1,3)	(1,1)
Total	227,2	221,7

7.8. Actifs d'impôt courant

(en millions EUR)	2017	2016
Créances fiscales	3,8	2,8
Total	3,8	2,8

Les créances fiscales sont restées stables par rapport à l'année précédente. Les 3,8 millions € de créances fiscales au 31 décembre 2017 sont principalement liés aux avances sur l'impôt des sociétés 2017 et doivent être récupérés pendant l'exercice 2018.

7.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions EUR)	2017	2016
Dépôts à terme immédiatement exigibles	55,2	22,5
Comptes bancaires	140,0	154,1
Total	195,2	176,6

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté pendant l'année. Cette augmentation est principalement attribuable à la plus grande rentabilité enregistrée pendant l'année, ainsi qu'à la rentrée de 176,2 millions € provenant des 2,8 millions de certificats verts vendus en septembre 2017 (note 8.3.). Cet effet a été en partie compensé par un niveau élevé et continu de dépenses d'investissement dans le réseau électrique.

Les dépôts à court terme immédiatement exigibles sont placés pour des périodes variant de quelques jours ou quelques semaines à plusieurs mois (généralement sans dépasser 3 mois), en fonction des besoins immédiats en liquidités, et génèrent des intérêts aux taux des dépôts à court terme. Le taux d'intérêt des placements portant intérêt à la fin de la période de reporting varie de 0,00% à 0,10%.

Les soldes des comptes bancaires rapportent ou paient un intérêt conforme aux taux d'intérêt variables sur la base de l'intérêt journalier des dépôts bancaires. Les risques de taux du Groupe et l'analyse de sensibilité des actifs financiers et des obligations sont repris au note 8.2.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant ci-dessus et l'état des flux de trésorerie comprennent 29,0 millions € détenus par Elia RE. Ces dépôts sont soumis à des restrictions réglementaires et ne sont dès lors pas directement disponibles à l'utilisation générale par les autres entités dans le groupe.

7.10. Capitaux propres

CAPITAL D' ACTIONS ET PRIME D'ÉMISSION

Nombre d'actions	2017	2016
Au terme du 1 ^{er} janvier	60.891.158	60.750.239
Émissions contre paiement comptant	9.861	140.919
Nombre d'actions (fin de période)	60.901.019	60.891.158

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 17 mai 2016 a décidé d'organiser une augmentation de capital en deux étapes/périodes (l'une en 2016 pour un maximum de 5,3 millions € et l'autre en 2017 pour un maximum de 0,7 million €) pour un montant maximum total de 6 millions € à l'intention des collaborateurs belges.

En décembre 2016, le groupe Elia a octroyé à ses collaborateurs belges la possibilité de souscrire à une augmentation de capital d'Elia System Operator SA (tranches fiscales et non fiscales), ce qui a résulté en une augmentation de 4,4 millions € du capital d'actions (y compris le coût de l'augmentation de capital, qui s'élève à 0,9 million €) et simultanément en une augmentation de 1,8 million € de la prime d'émission.

La seconde tranche de cette augmentation de capital (tranche fiscale) pour les collaborateurs belges a eu lieu en mars 2017 à hauteur de 0,4 million €, et qui se compose de 0,3 million € d'augmentation de capital et 0,1 million € d'augmentation de la prime d'émission. Dans le cadre de cette seconde tranche, 9.861 nouvelles actions ont été émises.

RÉSERVES

Selon la législation belge, 5% du bénéfice net statutaire de la Société doivent être affectés chaque année à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve légale s'élève à 10% du capital. Au 31 décembre 2017, la réserve légale du Groupe s'élevait à 173,0 millions € et représente 10% du capital.

Le conseil d'administration peut proposer aux actionnaires la distribution d'un dividende allant jusqu'à un montant maximum des réserves disponibles et du bénéfice à reporter des exercices précédents de la Société, y compris le bénéfice de l'exercice clôturé au

31 décembre 2017. Les actionnaires doivent approuver le montant du dividende distribué lors de l'assemblée générale des actionnaires.

RÉSERVE DE COUVERTURE

La réserve de couverture se compose de la partie effective de la variation cumulative nette dans la juste valeur d'instruments de couverture de flux de trésorerie pour les transactions de couverture qui n'ont pas encore eu lieu.

DIVIDENDE

Après la date de reporting, le conseil d'administration a fait la proposition de dividende indiquée ci-après.

Dividende	2017	2016
Dividende par action	1,62	1,58

Lors de l'assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2017, le conseil d'administration a proposé le versement d'un dividende brut de 1,58 € par action, ce qui donne un dividende net de 1,1106 € par action, pour un montant total de 96,2 millions €.

Le conseil d'administration du 22 février 2018 a proposé la distribution d'un dividende brut de 1.62 € par action. Le dividende sera soumis à l'approbation des actionnaires au cours de l'assemblée générale annuelle du 15 mai 2018 et n'est pas inscrit comme étant une obligation dans les états financiers consolidés du Groupe.

Le dividende total, calculé sur le nombre d'actions en circulation à la date du 22 février 2018, correspond à un total de €98.7 millions.

7.11. Emprunts et prêts portant intérêt

(en millions EUR)	2017	2016
Emprunts long terme	2.834,7	2.586,4
Sous-total d'emprunts long terme	2.834,7	2.586,4
Emprunts court terme	0,0	100,0
Intérêts à imputer	49,5	47,5
Sous-total d'emprunts court terme	49,5	147,5
Total	2.884,2	2.733,9

Nous renvoyons à la note 7.18 pour une explication des changements des prêts et emprunts portant intérêt.

La nette augmentation des prêts et emprunts portant intérêt s'explique par l'émission d'une nouvelle euro-obligation de 250 millions € en mars 2017, ainsi que par le remboursement du prêt à la Banque européenne d'investissement (20,0 millions €) et des billets de trésorerie dématérialisés (78,0 millions €) dans la mesure où ces prêts sont arrivés à échéance au cours de l'exercice 2017.

Des informations concernant les conditions générales des prêts et emprunts portant intérêt en cours sont données ci-après :

(en millions EUR)	Echéance	Montant	Taux d'intérêt avant couverture	Taux d'intérêts après couverture	Proportion actuelle du taux d'intérêt: fixe	Proportion actuelle du taux d'intérêt: variable
Prêts actionnaires	2022	495,8	0,89%	0,89%	0,00%	100,00%
Emission d'euro-obligations 2004 / 15 ans	2019	499,8	5,25%	5,25%	100,00%	0,00%
Emission d'euro-obligations 2013 / 15 ans	2028	547,4	3,25%	3,25%	100,00%	0,00%
Emission d'euro-obligations 2013 / 20 ans	2033	199,4	3,50%	3,50%	100,00%	0,00%
Emission d'euro-obligations 2014 / 15 ans	2029	346,5	3,00%	3,00%	100,00%	0,00%
Emission d'euro-obligations 2015 / 8,5 ans	2024	498,4	1,38%	1,38%	100,00%	0,00%
Emission d'euro-obligations 2017 / 10 ans	2027	247,4	1,38%	1,38%	100,00%	0,00%
Total		2.834,7			82,51%	17,49%

Des informations concernant les échéances contractuelles des prêts et emprunts portant intérêt du Groupe (courants et non courants) sont données ci-après :

(en millions EUR)	Valeur nominale	Moins d'1 an	1 - 2 ans	3 - 5 ans	Plus de 5 ans
Prêts actionnaires	495,8			495,8	
Emission d'euro-obligations	2.350,0		500,0		1.850,0
Total	2.845,8		500,0	495,8	1.850,0

Les conventions suivantes sont requises pour les euro-obligations émises au titre du programme EMTN de 3 milliards € et des facilités disponibles :

(i) La Société n'accordera aucun droit de sûreté (par droit de sûreté, on entend toute hypothèque, charge, tout gage, droit de rétention ou autre forme de grèvement ou de droit de sûreté. Une garantie ou caution personnelle ne constitue pas un « droit de sûreté ») pour assurer toute dette pertinente de toute personne ou toute garantie ou indemnisation en rapport avec toute dette pertinente de toute personne.

(ii) La Société veillera à ce qu'aucune de ses filiales importantes n'accorde de droit de sûreté pour assurer toute dette pertinente de toute personne ou toute garantie ou indemnisation en rapport avec toute dette pertinente de toute personne.

(iii) La Société fera en sorte que ses filiales importantes veillent à ce qu'aucune autre personne n'accorde de droit de sûreté pour assurer toute dette pertinente de la Société ou de l'une de ses filiales importantes ou pour assurer toute garantie ou indemnisation en rapport avec toute dette pertinente de la Société ou de l'une de ses filiales importantes.

(iv) La Société conserve une participation d'au moins 75% dans Elia Asset SA.

(v) La Société conserve sa licence de gestionnaire de réseau de transport.

7.12. Avantages du personnel

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Les employés rémunérés sur la base d'une « échelle salariale » recrutés après le 1^{er} juin 2002 et les cadres recrutés après le 1^{er} mai 1999 sont couverts par deux régimes de pension à cotisations définies (Powerbel et Enerbel).

Voici une brève description de ces deux régimes à cotisations définies :

- **Enerbel**

Ce régime est destiné aux employés salariés qui ont été engagés après le 1^{er} juin 2002.

La cotisation des employés est calculée au moyen d'une formule de taux progressif égale à 0,875% de la portion de la rémunération en dessous d'un certain plafond, plus 2,625% de la portion de la rémunération au-dessus de ce plafond. Cette cotisation est déduite chaque mois des rémunérations des affiliés.

La contribution de l'employeur est égale à 3 fois la cotisation de l'employé.

- **Powerbel**

Ce régime est destiné aux cadres qui ont été engagés à partir du 1^{er} mai 1999 et à ceux qui ont demandé un transfert vers ce régime lorsque l'occasion leur en a été donnée en 2007 et en 2015.

La cotisation des employés est calculée au moyen d'une formule de taux progressif égale à 0,6% de la portion de la rémunération en dessous d'un certain plafond, plus 4,6% de la portion de la rémunération au-dessus de ce plafond. Cette cotisation est déduite chaque mois des rémunérations des affiliés.

La contribution de l'employeur est égale à 4 fois la cotisation de l'employé.

La nouvelle législation sur les pensions, qui a été publiée fin 2015, a introduit quelques changements par rapport au rendement garanti dans le cadre de régimes à cotisations définies. Pour les paiements effectués après le 1^{er} janvier 2016, la loi exige que les employeurs garantissent un rendement annuel moyen sur la carrière d'au moins 1,75%, plafonné à 3,75%.

Pour les régimes assurés, le rendement minimum garanti jusqu'au 31 décembre 2015 doit toujours afficher au moins 3,25% pour les cotisations de l'employeur et 3,75% pour les cotisations des travailleurs. Tout déficit doit être couvert par l'employeur.

En raison de ces changements et comme mentionné dans les méthodes comptables, tous les régimes belges basés sur les cotisations, appelés « plans de pension à contributions définies » dans la législation belge sur les pensions, sont considérés comme des plans à prestations définies à des fins comptables, en raison du rendement légal minimum à garantir par l'employeur, qui représente une modification de plan.

Les régimes belges basés sur les cotisations n'étant pas concentrés en fin de période, l'obligation à prestations définies a été déterminée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées (« Projected Unit Credit ») sans projection des cotisations futures. Jusqu'à fin 2015, la méthode de la valeur intrinsèque a été utilisée. Pour chaque plan, la juste valeur des actifs est égale à la somme des réserves individuelles à payer (s'il y en a) et de la valeur des fonds collectifs (s'il y en a).

Le rendement garanti pour 2016 s'élève à 1,75% et est appliqué verticalement à toutes les cotisations versées aux fonds de pension et aux assureurs (produits de la branche 21).

En 2016, il a été décidé d'offrir aux affiliés des régimes de pension aux cotisations définies la possibilité de transférer les réserves acquises garanties par les assureurs sur les fonds de pension sous la forme d'un plan « cash balance – best off », avec un rendement minimum garanti de 3,25%. Les réserves de tous les travailleurs sur l'échelle salariale ont été transférées sur les fonds de pension à la suite d'une convention collective de travail, et une grande majorité des membres de la direction ont eux aussi opté pour un transfert de leurs réserves. Nous renvoyons également à la section ci-dessous « Régimes à prestations définies ».

En 2017, d'autres transferts ont été proposés par rapport au plan de pension et au plan d'ancienneté existants. Tous les membres éligibles au transfert ont opté pour le transfert de leurs réserves dans un plan « cash balance - best off ».

Les contributions des travailleurs comme de l'employeur sont versées sur une base mensuelle pour les plans de base. Les contributions des salariés sont déduites du salaire et versées à l'assureur par l'employeur. Le montant des flux de trésorerie futurs dépend de la croissance salariale.

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

En Belgique, les conventions collectives régulent les droits des employés d'une entreprise dans les secteurs de l'électricité et du gaz. Ces conventions prévoient ce que l'on appelle des « compléments de pension » basés sur le salaire annuel et la carrière de l'employé au sein de la société. Si l'employé décède, les suppléments sont partiellement transmissibles à son/sa/ses héritier(s)/héritière(s).

(conjoint(e)/orphelin(s)). Les rémunérations attribuées sont liées au résultat d'exploitation d'Elia. Il n'existe pour ces obligations ni fonds de pension externe ni assurance de groupe et aucune réserve n'est donc constituée auprès de tiers. Les obligations sont qualifiées de régimes à prestations définies.

La convention collective prévoit l'octroi des mêmes garanties pour les membres du personnel employés actifs engagés entre le 1^{er} janvier 1993 et le 31 décembre 2001 et tous les cadres et directeurs embauchés avant le 1^{er} mai 1999, via un régime de pension à prestations définies (Elgabel et Pensiobel – plans fermés). Les obligations en vertu de ces régimes de pension à prestations définies sont financées par un certain nombre de fonds de pension pour les entreprises du secteur du gaz et de l'électricité et par des compagnies d'assurance.

Comme indiqué ci-dessus, le Groupe a transféré depuis 2016 certaines réserves acquises garanties par les assureurs sur des plans « Cash balance – best off ». Le principal objectif de ces plans est de garantir à chaque affilié un rendement minimum garanti de 3,25% sur les réserves acquises jusqu'à l'âge de la pension. Cette garantie étant une obligation de l'employeur, ces plans représentent des régimes à prestations définies.

Elia Transmission Belgique a également des plans de prépension et d'autres avantages postérieurs à la période active, tels que le remboursement des frais de soins de santé et des réductions tarifaires, ainsi que d'autres avantages à long terme (primes d'ancienneté). Ces prestations citées ne sont pas toutes financées et conformément à la norme IAS 19, ces avantages postérieurs à l'emploi sont classés comme des régimes à prestations définies.

Le passif total net des obligations relatives aux avantages du personnel comprend :

(en millions EUR)	2017	2016
Régime à prestations définies	21,2	12,1
Autres avantages postérieurs à l'emploi	63,1	63,0
Total des provisions pour avantages du personnel	84,3	75,1

Les tableaux suivants détaillent la provision pour les avantages du personnel, répartie entre les coûts liés aux retraites (« Pensions ») et les autres coûts (« Autres »), comprenant les frais médicaux, avantages tarifaires, primes jubilaires, etc.

(en millions EUR)	Pensions		Autres	
	2017	2016	2017	2016
Valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies	(224,3)	(192,1)	(63,7)	(63,6)
Juste valeur des actifs du plan	203,1	179,9	0,6	0,6
Passif net au titre des prestations définies	(21,2)	(12,1)	(63,1)	(63,0)

Mouvements de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies (en millions EUR)	Pensions		Autres	
	2017	2016	2017	2016
Au début de la période	(192,1)	(160,6)	(63,6)	(59,7)
Coût des services rendus	(6,9)	(10,2)	(1,7)	(1,7)
(Coût) / produit financier	(3,2)	(3,3)	(1,0)	(1,3)
Cotisations des participants	(1,2)	0,7	0,0	0,0
Coût de retraite anticipée	0,1	(0,3)	0,0	0,0
Y inclus réévaluations des gains/(pertes) dans les autres éléments du résultat et le Compte de résultat consolidé, découlant de:				
• Changement dans les hypothèses démographiques	1,7	0,0	0,7	0,0
• Changement dans les hypothèses financières	(0,7)	(14,6)	(0,6)	(3,3)
• Changements liés à l'expérience	(16,5)	8,1	(0,2)	(0,3)
Impôts sur cotisations payées durant l'année	1,2	0,0	0,0	0,0
Coût des services passés	0,0	(2,6)	0,0	0,0
Prestations payées	11,8	16,4	2,7	2,8
Réductions	0,0	0,0	0,0	(0,1)
Transferts	(18,5)	(25,8)	0,0	0,0
A la fin de la période	(224,3)	(192,1)	(63,7)	(63,6)

Mouvements de la juste valeur des actifs du plan (en millions EUR)	Pensions		Autres	
	2017	2016	2017	2016
Au début de la période	179,9	139,7	0,6	0,7
Revenus d'intérêts	2,8	2,9	0,0	0,0
Réévaluation des gains/pertes dans les autres éléments du résultat,				
• Rendement des actifs du plan (à l'exclusion des revenus d'intérêts nets)	2,4	8,7	(0,0)	(0,0)
Cotisations versées par l'employeur	9,9	17,5	1,1	2,8
Cotisations versées par les participants	1,2	1,8	0,0	0,0
Prestations servies	(11,8)	(16,4)	(1,1)	(2,8)
Transferts	18,5	25,8	0,0	0,0
A la fin de la période	203,1	179,9	0,6	0,6
Rendement réel des actifs du plan	23,7	11,6	(0,0)	(0,0)

Montants compris dans les autres éléments du résultat global (en millions EUR)	Pensions		Autres	
	2017	2016	2017	2016
Coût des services				
Coût des services rendus	(6,9)	(9,5)	(1,7)	(1,7)
Coût de préretraite	0,1	(0,3)	0,0	0,0
Coût des services passés	0,0	(2,6)	0,0	0,0
Règlements	0,0	0,0	0,0	(0,1)
Gains/(pertes) sur les autres avantages à long terme	0,0	0,0	0,5	0,0
Intérêt net sur le passif / (actif) net au titre des prestations définies				
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations définies	(3,2)	(3,3)	(1,0)	(1,3)
Revenu d'intérêts sur les actifs du plan	2,8	2,9	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0
Coût des prestations définies comptabilisées en résultat	(7,2)	(12,7)	(2,2)	(3,0)
Gains/(pertes) sur les autres avantages à long terme, découlant de:				
1/ Changement dans les hypothèses démographiques	1,7	0,0	0,2	0,0
2/ Changement dans les hypothèses financières	(0,7)	(14,6)	0,2	(3,3)
3/ Changements liés à l'expérience	(16,5)	8,1	(1,0)	(0,3)
Rendement des actifs du plan (à l'exclusion des revenus d'intérêts nets)	2,4	8,7	0,0	0,0
Réévaluation des prestations définies (dette)/créance dans les autres éléments du résultat	(13,1)	2,2	(0,6)	(3,6)
Total	(20,3)	(10,5)	(2,8)	(6,7)

(en millions EUR)	2017	2016
Répartition de l'obligation au titre des prestations définies selon le type de participants au plan	(288,0)	(255,7)
Participants actifs	(215,5)	(177,7)
Participants non-actifs avec avantages différés	(10,9)	(5,6)
Retraités et bénéficiaires	(61,6)	(72,4)
Répartition de l'obligation au titre des prestations définies selon le type de prestations	(288,0)	(255,7)
Prestations de retraite et de décès	(224,3)	(192,1)
Autres avantages postérieurs à l'emploi (réductions médicales et tarifaires)	(45,0)	(44,1)
Primes jubilaires	(18,7)	(19,5)

Afin de déterminer le taux d'actualisation approprié, le Groupe prend en compte les taux d'intérêt d'obligations de sociétés en une devise uniforme avec la devise des obligations au titre des prestations définies notées avec un rating minimal « AA » ou supérieur, comme déterminés par une agence de notation certifiée, et extrapolés sur la courbe de rendement afin de correspondre à la durée de l'obligation au titre des prestations définies.

Un test de résistance est exécuté chaque année. Celui-ci vérifie que les besoins minimaux de financement sont couverts vis-à-vis des « chocs » présentant une probabilité d'occurrence de 0,5%.

Les bénéficiaires contribuent (pour la plupart) au financement des régimes de pension à travers une cotisation personnelle « définie » (formule de taux progressif $a\%t_1 + b\%t_2$) déduite de leur salaire mensuel.

Le solde annuel des prestations définies est financé par l'employeur via une allocation récurrente exprimée en pourcentage du total des rémunérations des affiliés. Ce pourcentage est défini à l'aide de la méthode des coûts agrégés et est revu chaque année. Cette méthode de financement consiste à répartir les coûts futurs sur la période restante du plan. Les coûts sont estimés sur la base de projections (en prenant en compte la croissance des salaires et l'inflation). Les hypothèses afférentes à l'augmentation des salaires, à l'inflation, à la rotation du personnel et à l'âge de départ à la pension sont définies sur la base des statistiques dont la Société dispose. Les tables de mortalité utilisées sont celles qui correspondent aux faits observés pour l'instrument de financement et tiennent compte des changements attendus en matière de mortalité. Le Groupe calcule l'intérêt net sur les obligations (actif) au titre de prestations définies en utilisant le même taux d'actualisation d'obligations d'entreprises de haute qualité (cf. ci-dessus) que celui qui sert à évaluer l'obligation au titre des prestations définies (l'approche « intérêts nets »). Ces hypothèses sont régulièrement remises en question. Des événements exceptionnels (tels que la modification du plan, la modification des hypothèses, une couverture insuffisante, etc.) peuvent donner lieu à des versements exceptionnels du sponsor.

Les régimes à prestations définies exposent la Société à des risques actuariels tels que : le risque d'investissement, le risque de taux d'intérêt, le risque de longévité et le risque salarial.

Risque d'investissement

La valeur actuelle des passifs d'un régime à prestations définies est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation déterminé par référence à des obligations d'entreprises de qualité. La différence entre le taux de rendement réel des actifs et les produits financiers générés par les actifs du plan est comptabilisée dans les profits/pertes actuariels (autres éléments du résultat global). Les investissements du plan sont actuellement relativement équilibrés.

Aperçu des actifs du plan par catégorie principale en %	2017	2016
Participations cotées en bourse	80,74%	88,10%
Actions - zone euro	15,35%	20,49%
Actions - hors zone Euro	20,90%	25,23%
Obligations d'état - zone Euro	5,10%	1,48%
Autres obligations - zone Euro	31,25%	21,83%
Autres obligations - hors zone Euro	8,14%	19,07%
Participations non cotées en bourse	19,26%	11,90%
Contrats d'assurance	0,00%	0,62%
Biens immobiliers	3,77%	4,70%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,04%	0,12%
Autres	14,44%	6,45%
Total (en %)	100,00%	100,00%

Étant donné l'horizon à long terme des passifs du plan, le comité d'administration du fonds de pension, dont Elia Transmission (Belgique) est membre, juge raisonnable d'investir une part des actifs du plan en actions afin de générer un effet de levier pour la performance du fonds.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution des taux obligataires engendre une augmentation du passif du plan. Toutefois, celle-ci sera partiellement compensée par une augmentation du rendement des investissements obligataires du plan, réalisés à environ 95% dans des fonds de pension, avec un rendement attendu de 3,6%.

Risque de longévité

La valeur actuelle des passifs du régime à prestations définies est calculée par référence à la meilleure estimation de mortalité des affiliés au plan à la fois pendant et après leur carrière. Une augmentation de l'espérance de vie des affiliés au plan augmentera le passif de ce dernier. Il a été fait usage des tables de mortalité prospectives émanant de l'IA/BE.

Risque salarial

La valeur actuelle des passifs du régime à prestations définies est calculée par référence au salaire futur des affiliés au plan. Une augmentation du salaire des affiliés au plan augmentera donc le passif de ce dernier.

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

(en % et en années)	2017	2016
Taux d'actualisation		
- Pensions - régime à prestations définies et plans cash balance - best off	1,31%	entre 1,36% et 1,50%
- Pensions - régime à cotisations définies	entre 1,77% et 1,87%	entre 1,82% et 2,05%
- Avantages postérieurs à l'emploi autres que les pensions	1,72%	1,69%
Augmentation attendue du salaire moyen (sans inflation)	1,00%	2,00%
Inflation attendue	1,75%	1,75%
Augmentation attendue des dépenses de santé (y compris inflation)	2,75%	2,75%
Augmentation attendue des avantages tarifaires	1,75%	1,75%
Age moyen de la retraite attendu		
- Employé	63	63
- Cadre	65	65
Tables de mortalité:		
- Personnel actif	IABE	IABE
- Personnel inactif	IABE	IABE
Espérance de vie exprimée en année d'un retraité à 65 ans		
Pour une personne âgée de 65 ans à la date de clôture:		
- Homme	19,9	19,9
- Femme	24,0	24,0
Pour une personne âgée de 65 ans dans 20 ans:		
- Homme	22,3	22,3
- Femme	26,0	26,0
(en années)	2017	2016
Durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies	9,58	9,15
Durée moyenne pondérée des obligations à cotisations définies	18,43	18,96
Durée moyenne pondérée des obligations au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi	14,03	13,45

Le rendement réel des actifs du plan en pourcentage pour 2017 se situait dans la plage de 3,31% à 5,86% (par rapport à une plage de 3,0% à 5,6% en 2016).

Le Groupe prévoit une contribution de 4,5 millions € aux régimes de pension à prestations définies belges, et de 0,3 millions € aux régimes de pension à cotisations définies belges en 2018.

Ci-dessous, nous fournissons également un aperçu des sorties de trésorerie attendues pour les régimes à prestations définies au cours des 5 prochaines années :

Futurs sorties de trésorerie attendus	2018	2019	2020	2021	2022
- Pensions	(4,8)	(7,0)	(11,7)	(16,4)	(15,8)
- Autres	(3,3)	(3,4)	(3,4)	(3,2)	(3,1)
Total (en millions EUR)	(8,1)	(10,4)	(15,1)	(19,5)	(18,9)

Un certain degré d'incertitude est lié aux sorties de trésorerie attendues mentionnées ci-dessus ; celui-ci peut être expliqué par les éléments suivants :

- des différences entre les hypothèses émises et les résultats réels peuvent survenir : p. ex., âge de la pension, future augmentation de salaire, etc. ;
- les sorties de trésorerie attendues mentionnées ci-dessus sont basées sur une population fermée et n'incorporent donc pas les futurs nouveaux collaborateurs ;
- les primes futures sont calculées sur la base du dernier taux des coûts agrégés connu, qui est révisé sur une base annuelle et qui varie en fonction du rendement des actifs du plan, de l'augmentation réelle des salaires par rapport aux hypothèses et des mouvements inattendus au sein de la population.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

(en millions EUR)

Augmentation (+) /
Diminution (-)

Impact sur l'obligation au titre des prestations définies d'une augmentation de :

Taux d'actualisation (0,5%)	13,9
Augmentation moyenne des salaires - hors inflation (0,5%)	(11,3)
Inflation (0,25%)	(5,8)
Augmentation des prestations de soins de santé (1%)	(5,2)
Augmentation des avantages tarifaires (0,5%)	(0,8)
L'espérance de vie des retraités (1 an)	(2,2)

RÉÉVALUATIONS DES ENGAGEMENTS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

(en millions EUR)

	2017	2016
Montant cumulatif au 1 ^{er} janvier	(11,8)	(11,9)
Mouvement de la période	(10,3)	0,2
Montant cumulé au 31 décembre	(22,1)	(11,8)

Les réévaluations des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi comprennent la portion de 50Hertz Transmission (Allemagne) (joint-venture) pour un montant de 2,1 millions € (en 2016 : 3,2 millions €).

Le tableau ci-dessous représente les profits et pertes actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global d'Elia Transmission (Belgique), en fonction de leur nature :

Réévaluation des obligations au titre des prestations définies découlant de (en millions EUR)	Pensions		Autres	
	2017	2016	2017	2016
1/ Changement dans les hypothèses démographiques	1,7	0,0	0,2	0,0
2/ Changement dans les hypothèses financières	(0,7)	(14,6)	0,2	(3,3)
3/ Changements liés à l'expérience	(16,5)	8,1	(1,0)	(0,3)
Rendement des actifs du plan (à l'exclusion des revenus d'intérêts)	2,4	8,7	0,0	0,0
Réévaluation des prestations définies (dette)/ créance dans les autres éléments du résultat	(13,1)	2,2	(0,6)	(3,6)

DROITS À REMBOURSEMENT

Comme décrit à la note 7.4, des actifs non courants (au sein d'autres actifs financiers) sont comptabilisés comme des droits à remboursement liés à l'obligation au titre des prestations définies pour la population bénéficiant du régime d'intérêt et des passifs du plan médical et des avantages tarifaires pour la population à la pension d'Elia. Chaque modification de ces passifs affecte également les droits à remboursement correspondants au titre d'autres actifs financiers non courants.

La diminution du droit de remboursement lié aux pensions découle de la modification des hypothèses financières (taux d'actualisation) d'une part et des changements liés à l'expérience d'autre part.

Mouvements de la valeur actuelle des droits de remboursement (en millions EUR)	Pensions		Autres	
	2017	2016	2017	2016
Au début de la période	(31,8)	(36,4)	(26,3)	(23,5)
Coût des services rendus			0,0	
(Coût) / produit financier	(0,4)	(0,6)	(0,5)	(0,5)
Gains/(pertes) sur les autres avantages à long terme, découlant de:				
1/ Changement dans les hypothèses démographiques	0,0	0,0	0,0	0,0
2/ Changement dans les hypothèses financières	(0,1)	(1,6)	0,1	(1,7)
3/ Changements liés à l'expérience	0,2	3,0	(0,5)	(2,4)
Impôts sur cotisations payées durant l'année	0,5	0,0	0,0	0,0
Prestations payées	3,7	3,8	1,6	1,7
A la fin de la période	(28,0)	(31,8)	(25,6)	(26,3)

7.13. Provisions

(en millions EUR)	Environnement	Elia Re	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier 2016	13,8	4,7	2,0	20,5
Dotation de provisions	3,3	3,0	0,8	7,1
Reprise de provisions	(0,4)	(0,3)	(0,0)	(0,7)
Utilisation de provisions	(0,5)	(0,3)	(0,2)	(1,1)
Solde au 31 décembre 2016	16,2	7,1	2,4	25,7
Partie à long terme	13,8	7,1	2,5	23,3
Partie à court terme	2,4	0,0	0,0	2,4
Solde au 1^{er} janvier 2017	16,2	7,1	2,5	25,8
Dotation de provisions	3,0	1,6	0,3	4,3
Reprise de provisions	(4,0)	0,0	(0,1)	(4,1)
Utilisation de provisions	(0,6)	(0,6)	(0,1)	(0,7)
Solde au 31 décembre 2017	14,6	8,1	2,6	25,3
Partie à long terme	10,1	8,1	2,6	20,8
Partie à court terme	4,5	0,0	0,0	4,5

Elia a procédé à des études de sol sur plus de 200 sites en Flandre, conformément aux accords contractuels et à la législation flamande en la matière. Sur certains sites, une pollution significative du sol a été constatée. Il s'agissait en général d'une pollution historique résultant d'activités industrielles antérieures ou situées à proximité (usines à gaz, incinérateurs, produits chimiques, etc.).

En Région de Bruxelles-Capitale et en Région wallonne, Elia a réalisé des analyses et études dans un certain nombre de postes à haute tension et sur des terrains sur lesquels des pylônes avaient été érigés pour les lignes à haute tension aériennes, dans le but de détecter une éventuelle pollution. Sur cette base, Elia a provisionné les coûts d'assainissements potentiels futurs conformément aux législations respectives.

Les provisions environnementales sont comptabilisées et mesurées sur la base de l'évaluation d'un expert externe en tenant compte du principe BATNEEC (Best Available Techniques Not Entailing Excessive Costs, c.-à-d. meilleures techniques disponibles à un coût raisonnable) et des circonstances connues à la fin de la période de reporting. Le calendrier des décomptes est incertain, mais pour les locaux où les utilisations ont lieu, la provision sous-jacente est qualifiée de provision à court terme.

L'utilisation des provisions environnementales se rapporte principalement à la poursuite des études de sol et des assainissements sur certains sites de Wallonie et de Flandre, pour un montant total de 0,6 million €. D'une part, une reprise pour un montant de 4,0 millions € a été enregistrée pour certains sites wallons et bruxellois ; d'autre part, une augmentation pour un montant de 3,0 millions € a été enregistrée, principalement pour des sites wallons et flamands, à la suite de nouvelles estimations et de modifications réglementaires en Région wallonne.

Un montant de 8,1 millions € est inclus à la fin de l'exercice pour Elia Re, une société captive de réassurance, parmi lesquels 3,8 millions € concernent l'installation de lignes aériennes, 2,9 millions concernent des installations électriques et 1,4 million € concerne des actions en responsabilité (en 2016 : 2,8 million € pour l'installation de lignes aériennes, 3,0 millions € pour les installations électriques et 1,3 million € pour les actions en responsabilité).

Le poste « Autres » comprend des provisions pour litiges afin de couvrir les paiements probables à la suite de l'implication du Groupe dans un litige juridique ou lorsque le Groupe est poursuivi en justice par une tierce partie.

Ces estimations sont fondées sur la valeur des réclamations déposées ou sur le montant estimé de l'exposition au risque. Le timing probable des décaissements correspondants dépend de l'évolution et de la durée des procédures associées.

Les variations de provisions sont présentées à la note 6.3.

7.14. Autres passifs non courants

(en millions EUR)	2017	2016
Subsides en capital	3,8	5,1
Total	3,8	5,1

Les subsides en capital consistent en un produit différé lié à des subsides en capital reçus de l'Union européenne et de la Région de Bruxelles-Capitale. Aucun subside supplémentaire n'a été comptabilisé dans les autres passifs non courants en 2017.

7.15. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

(en millions EUR)	2017	2016
Dettes commerciales	220,8	288,0
TVA, autres impôts	8,9	8,4
Rémunérations et charges sociales	28,1	26,5
Dividendes	1,2	1,2
Surcharges	108,0	54,0
Autres	11,1	12,5
Dettes à imputer	0,4	0,3
Total	378,5	390,8

Les dettes commerciales à la fin de l'exercice 2016 étaient exceptionnellement élevées. Les dettes commerciales en cours à la fin de l'exercice 2017 sont revenues à des niveaux normaux.

Les surcharges consistent principalement en surcharges fédérales (43,4 millions €, contre 40,0 millions € fin 2016) et en surcharges pour le gouvernement wallon (dette de 49,1 millions €, contre une créance de 91,7 millions € fin 2016). La baisse de la dette envers le gouvernement wallon est principalement due à la vente de 2,8 millions de certificats verts en septembre 2017, conformément au décret signé le 29 juin 2017, qui a engendré une rentrée financière de 176,2 millions €. Voir également la note 7.7.

Le poste « Autres » englobe principalement des garanties en espèces reçues de clients et des acomptes versés pour des projets.

7.16. Charges à imputer et produits à reporter

(en millions EUR)	2017	2016
Charges à imputer et produits à reporter	8,5	26,2
Mécanisme de décompte	526,1	433,6
Total	534,6	459,8

Le mécanisme de décompte est décrit dans la note 9.1. La modification au niveau du mécanisme de décompte en Belgique est décrite dans la note 4.2.

Le mécanisme de décompte au 31 décembre 2017 est détaillé dans le tableau ci-après :

(en millions EUR)	Belgique
A restituer au tarif du période actuel	157,5
A restituer aux tarifs des périodes futures	368,6
Mécanisme de décompte	526,1

Le Groupe fonctionne dans un contexte régulé qui stipule que les tarifs doivent permettre de réaliser des recettes totales composées de :

1. un rendement raisonnable sur le capital investi ;
2. tous les coûts raisonnables encourus par le Groupe.

Étant donné que les tarifs sont basés sur des estimations, il y a toujours une différence entre les tarifs effectivement facturés et les tarifs qui auraient dû être facturés pour couvrir tous les coûts raisonnables du gestionnaire de réseau et offrir aux actionnaires une rémunération équitable sur leur investissement.

Si les tarifs appliqués donnent lieu à un excédent (ou déficit) à la fin de l'année, ceci implique que les tarifs facturés aux utilisateurs/au public auraient pu être respectivement inférieurs ou supérieurs (et vice versa). Par conséquent, un excédent ou déficit résultant du mécanisme de décompte n'est pas repris dans le compte de résultats et n'est pas considéré comme un élément des capitaux propres.

Sur une base cumulée, on pourrait argumenter que le public a effectué un paiement anticipé (= excédent) sur son utilisation future du réseau. L'excédent (ou le déficit) en tant que tel n'est pas une provision pour une perte (une récupération) future de revenus, mais un produit à reporter/acquis vis-à-vis des utilisateurs. En se basant sur le cadre réglementaire, le Groupe est d'avis que l'excédent (le déficit) ne représente pas un élément du produit (des coûts). Par conséquent, ces montants sont déduits et reportés sous « Compte de régularisation ». Ces excédents ou déficits sont vérifiés et approuvés par le régulateur à l'exercice comptable suivant.

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, nous renvoyons à la note 9.1.

7.17. Instruments financiers – Juste valeur

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs et passifs financiers, avec indication de leur niveau dans la hiérarchie de juste valeur.

(en millions EUR)	Valeur comptable				Juste valeur				
	Évalués à la juste valeur	Instruments de couverture - juste valeur	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
31 décembre 2016									
Autres actifs financiers	7,3				7,3	7,1		0,2	7,3
Créances clients et autres débiteurs			442,6		442,6				0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie			176,6		176,6				0,0
Swap de taux d'intérêts utilisés comme couverture		(9,4)			(9,4)		(9,4)		(9,4)
Emprunts bancaires et autres emprunts non garantis				(643,3)	(643,3)		(643,3)		(643,3)
Obligations émises non garanties				(2.090,6)	(2.090,6)		(2.449,8)		(2.449,8)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs				(390,8)	(390,8)				0,0
Total	7,3	(9,4)	619,2	(3.124,6)	(2.507,6)	7,1	(3.102,5)	0,2	(3.095,2)
31 décembre 2017									
Autres actifs financiers	7,3				7,3	7,1		0,2	7,3
Créances clients et autres débiteurs			428,9	0,0	428,9				0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie			195,2	0,0	195,2				0,0
Swap de taux d'intérêts utilisés comme couverture		0,0			0,0		0,0		0,0
Emprunts bancaires et autres emprunts non garantis				(545,3)	(545,3)		(545,3)		(545,3)
Obligations émises non garanties				(2.338,9)	(2.338,9)		(2.621,2)		(2.621,2)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs				(378,5)	(378,5)				0,0
Total	7,3	0,0	624,1	(3.262,7)	(2.631,3)	7,1	(3.166,5)	0,2	(3.159,3)

Les tableaux ci-dessus ne reprennent pas les informations relatives à la juste valeur pour les actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur, tels que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, et la majeure partie des créances clients et autres débiteurs, les dettes fournisseurs et autres créditeurs puisque leur valeur comptable constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif réglé dans des conditions de pleine concurrence. La norme IFRS 7 exige l'évaluation des instruments financiers à leur juste valeur au bilan, et la divulgation des évaluations de juste valeur par niveau selon la hiérarchie suivante :

- **Niveau 1** : La juste valeur d'un instrument financier négocié sur un marché actif est évaluée sur la base des cotations (non corrigées) pour des actifs ou passifs identiques. Un marché est considéré comme actif lorsque des cotations sont immédiatement et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un groupe sectoriel, d'un service de cotation ou d'une agence régulatoire, et que ces cotations reflètent des transactions réelles et régulières opérées sur ledit marché dans des conditions de pleine concurrence ;
- **Niveau 2** : La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation maximisent l'utilisation de données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles et s'appuient aussi peu que possible sur des estimations spécifiques à une entité. Lorsque toutes les informations significatives requises pour l'évaluation de la juste valeur d'un instrument sont observables, soit directement (par exemple, prix), soit indirectement (par exemple, induites d'autres prix), l'instrument est considéré comme relevant du niveau 2 ;
- **Niveau 3** : Lorsqu'une ou plusieurs catégories d'informations significatives utilisées dans l'application de la technique de valorisation ne reposent pas sur des données de marché observables, l'instrument financier est considéré comme relevant du niveau 3.

JUSTE VALEUR

Étant donné que l'emprunt a un taux d'intérêt variable, la valeur comptable de l'emprunt est égale à la juste valeur.

La juste valeur des actifs et passifs financiers, hormis ceux présentés dans le tableau ci-dessus, est approximativement égale à leur valeur comptable, en grande partie suite aux échéances à court terme de ces instruments.

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

La juste valeur des sicav appartient au niveau 1, ce qui signifie que l'évaluation repose sur la valeur cotée en bourse (non corrigée) sur un marché actif pour des instruments identiques.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt, des emprunts et des émissions d'obligations appartient au niveau 2, ce qui signifie que l'évaluation repose sur l'input de prix différents de ceux indiqués, ces prix différents étant observables pour les actifs ou les passifs. Cette catégorie comprend les instruments évalués sur la base des prix de marché cotés sur des marchés actifs pour ces instruments, les prix cotés pour des instruments identiques ou similaires sur les marchés qui sont considérés comme moins qu'actifs, ou d'autres techniques d'évaluation découlant directement ou indirectement de données de marché observables.

ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR

Instruments dérivés

Les swaps de taux d'intérêt et de devises étrangères sont évalués sur la base des données fournies par des courtiers. Ces données sont contrôlées au moyen de modèles d'évaluation ou de techniques basées sur les flux de trésorerie actualisés. Ces modèles intègrent divers reportings, notamment la qualité de crédit des contreparties et les courbes des taux d'intérêt à la fin de la période de reporting.

Dans la mesure où les swaps de taux d'intérêt sont arrivés à maturité le 31 décembre 2017, le montant de 32.000 € se rapporte à 2 swaps de devises mineurs.

Au 31 décembre 2017, le risque de contrepartie est considéré comme proche de zéro, au même titre que le risque de non-exécution du Groupe lui-même.

Emprunts portant intérêt

La juste valeur est calculée sur la base d'amortissements et de paiements d'intérêts futurs actualisés.

7.18. Modifications relatives aux emprunts et prêts portant intérêt

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur les changements relatifs aux passifs du groupe découlant des activités de financement, tant ceux provenant de variations dans les flux de trésorerie que ceux liés à des flux non-trésorerie.

(en millions EUR)	Emprunts et dettes financières courant	Emprunts et dettes financières non-courant	Total
Solde au 1^{er} janvier 2016	604,4	2.605,4	3.209,8
Flux de trésorerie: intérêts payés	(115,6)	0,0	(115,6)
Flux de trésorerie: remboursements d'emprunts	(540,0)	0,0	(540,0)
Flux de trésorerie: produits de reprise des emprunts	80,0	0,0	80,0
Intérêts courus	98,6	0,0	98,6
Autres	20,1	(19,0)	1,1
Solde au 31 décembre 2016	147,5	2.586,4	2.733,9
<hr/>			
Solde au 1^{er} janvier 2017	147,5	2.586,4	2.733,9
Flux de trésorerie: intérêts payés	(88,4)	0,0	(88,4)
Flux de trésorerie: remboursements d'emprunts	(100,0)	0,0	(100,0)
Flux de trésorerie: produits de reprise des emprunts	0,0	247,4	247,4
Intérêts courus	90,4	0,0	90,4
Autres	0,0	0,9	0,9
Solde au 31 décembre 2017	49,5	2.834,7	2.884,2

La nette augmentation des prêts et emprunts portant intérêt s'explique principalement par l'émission d'une nouvelle euro-obligation de 250 millions € en mars 2017, ainsi que par le remboursement du prêt à la Banque européenne d'investissement (20,0 millions €) et des billets de trésorerie dématérialisés (78,0 millions €) dans la mesure où ces prêts sont arrivés à échéance au cours de l'exercice 2017.

Le poste « Autres » de l'exercice 2016 reprend principalement des reclassifications de dettes à long terme en dettes à court terme en fonction des échéances liées aux instruments.

8. Divers

8.1. Effet des nouvelles acquisitions / ventes d'actions

CHANGEMENTS DANS LE SEGMENT ELIA TRANSMISSION (BELGIQUE)

Financement de la JV Nemo Link

Le 27 février 2015, Elia System Operator a conclu un accord de joint-venture avec National Grid, en vue de la construction de l'interconnexion Nemo Link ; chaque actionnaire détient 50% de Nemo Link Limited, une société britannique.

Les deux actionnaires ont accordé un financement à Nemo Link depuis 2016 par le biais d'un apport en capital et de prêts (avec un taux d'intérêt annuel de 4% et une maturité de 25 ans à compter du début des activités commerciales de l'interconnexion) dans le cadre d'une répartition 50/50.

En 2017, Elia a apporté 141,9 millions €, portant le montant total de son financement à 231,2 millions €, dont 40% par apport en capital et 60% par le biais de prêts. Cette joint-venture est incluse dans le segment belge, au moyen de la méthode de la mise en équivalence.

Acquisition d'une participation dans Enervalis SA

Elia a acquis une participation de 12,5% dans Enervalis au cours de l'exercice 2017. Enervalis développe des logiciels en tant que service (SaaS) innovants destinés à aider les acteurs de marché à optimiser leur facture d'énergie tout en répondant aux besoins croissants en flexibilité pour maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande au sein du système. Les solutions logicielles permettent aux clients d'Enervalis (fournisseurs d'énergie et fabricants d'équipements par exemple) d'optimiser automatiquement la flexibilité des appareils en termes d'offre, de stockage ou de demande, qu'il s'agisse de pompes à chaleur, de véhicules électriques ou de panneaux photovoltaïques, afin de mieux répondre aux besoins énergétiques du prosumateur.

8.2. Gestion des risques financiers et des dérivés

PRINCIPES DE LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS

L'objectif du Groupe est d'identifier chaque risque et de définir les stratégies afin d'en maîtriser l'impact économique sur les résultats du Groupe.

Le département Risk Management définit la stratégie de gestion des risques, surveille l'analyse des risques et rapporte à la direction et au comité d'audit. La politique relative aux risques financiers est mise en œuvre par la définition de politiques appropriées et la mise en place de procédures de contrôle et de reporting efficaces. Une sélection d'instruments de couverture dérivés est utilisée en fonction de l'évaluation des risques impliqués. Les dérivés sont utilisés exclusivement comme instruments de couverture. Le cadre réglementaire dans lequel le Groupe fonctionne limite fortement leurs effets sur le compte de résultats (cf. chapitre « Cadre réglementaire et tarifs »). L'impact majeur des hausses de taux d'intérêt, des risques de crédit, etc. peut, conformément à la législation en vigueur, être porté en compte dans les tarifs.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit couvre toutes les formes de risque lié à une contrepartie, c'est-à-dire où les contreparties manquent à leurs obligations envers la Société en matière de prêts, couvertures, accords et autres activités financières. La Société est exposée au risque de crédit à travers ses activités d'exploitation et de trésorerie. En ce qui concerne ses activités d'exploitation, le Groupe a mis en place une politique de crédit qui prend en compte les profils de risque des clients. L'exposition au risque de crédit est surveillée sur une base continue, ce qui entraîne la demande de garanties bancaires des contreparties pour certains contrats importants.

À la fin de la période de reporting, il n'y avait pas de concentrations importantes de risques de crédit. Le risque de crédit maximal est la valeur comptable de chaque actif financier, y compris les instruments financiers dérivés.

(en millions EUR)	2017	2016
Prêts et créances - à long terme	147,8	63,0
Prêts et créances - à court terme	281,1	379,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	195,2	176,6
Dépôts à terme immédiatement exigibles	7,1	7,1
Swap de taux d'intérêts utilisés comme couverture (arrivés à échéance le 31 décembre 2017) :		
Passifs	-	(9,4)
Total	631,2	616,9

La variation de la provision pour les pertes de valeur liées aux prêts et créances au cours de l'année se présentait comme suit :

(en millions EUR)	Débiteurs douteux	Moins-value	Solde
Solde initial	1,6	(1,3)	0,3
Changement durant l'année	(0,3)	0,2	(0,1)
Solde au 31 décembre 2016	1,3	(1,1)	0,2
Solde initial	1,3	(1,1)	0,2
Changement durant l'année	0,4	(0,2)	0,2
Solde au 31 décembre 2017	1,7	(1,3)	0,4

Le Groupe considère que les sommes n'ayant pas fait l'objet de réductions de valeur et en souffrance depuis plus de 30 jours demeurent recouvrables sur la base de l'historique des paiements et d'une analyse approfondie du risque de crédit des clients, notamment les notations de crédit sous-jacentes des clients, lorsqu'elles sont disponibles. La qualité de crédit des créances clients et autres débiteurs est évaluée sur la base d'une politique de crédit.

RISQUE DE CHANGE

Le Groupe n'est exposé à aucun risque de change notable, ni transactionnel ni lié au change d'une devise en euros, étant donné qu'il n'a pas d'investissements ou d'activités matérielles à l'étranger à ce jour et que moins de 1% de ses coûts est exprimé en monnaie autre que l'euro.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe ne puisse respecter ses obligations financières. Le Groupe limite ce risque en surveillant continuellement les flux de trésorerie et en veillant à ce qu'il y ait toujours suffisamment de facilités de crédits disponibles.

L'objectif du Groupe est de maintenir un équilibre entre la continuité de financement et une certaine flexibilité grâce à l'utilisation de prêts bancaires, de facilités de crédit confirmées et non confirmées, du programme de billet de trésorerie, etc. Pour les financements à moyen et long terme, le Groupe utilise des obligations. Le profil des échéances du portefeuille de dettes est étalé sur plusieurs années. La trésorerie du Groupe évalue fréquemment ses ressources de financement en tenant compte de sa propre notation financière et des conditions générales du marché.

Compte tenu des émissions d'obligations de 2013, 2014, 2015 et 2017, le Groupe est convaincu de disposer d'un accès suffisant à des sources de financement.

(en millions EUR)	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus	6 mois au moins	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	> 5 ans
Passifs financiers non dérivés	3.124,6	(3.722,0)	(562,6)	(2,1)	(73,3)	(670,4)	(2.413,7)
Obligations émises non garanties	2.090,6	(2.703,8)	(68,5)	0,0	(68,5)	(653,0)	(1.913,8)
Emprunts bancaires et autres emprunts non garantis	643,3	(627,5)	(103,3)	(2,1)	(4,8)	(17,4)	(499,9)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	390,8	(390,8)	(390,8)				
Passifs financiers dérivés	9,4	(9,5)	(4,7)	(4,8)	0,0	0,0	0,0
Swap de taux d'intérêts comme couverture	9,4	(9,5)	(4,7)	(4,8)			
Total au 31 décembre 2016	3.134,0	(3.731,5)	(567,3)	(6,9)	(73,3)	(670,4)	(2.413,7)
Passifs financiers non dérivés	3.262,7	(3.814,7)	(452,6)	(2,2)	(576,4)	(644,8)	(2.138,7)
Obligations émises non garanties	2.338,9	(2.919,6)	(71,9)	0,0	(571,9)	(137,1)	(2.138,7)
Emprunts bancaires et autres emprunts non garantis	545,3	(566,1)	(51,7)	(2,2)	(4,4)	(507,8)	0,0
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	378,5	(378,5)	(378,5)				
Passifs financiers dérivés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Swap de taux d'intérêts comme couverture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total au 31 décembre 2017	3.262,7	(3.864,2)	(502,1)	(2,2)	(576,4)	(644,8)	(2.138,7)

En 2017, Elia Transmission a émis une obligation d'une durée de 10 ans et d'une valeur nominale de 250 millions €.

Le détail des facilités de crédit disponibles, utilisées et non utilisées, est présenté ci-dessous :

(en millions EUR)	Echéance	Montant disponible	Taux d'intérêts moyens	Montant utilisé	Montant non utilisé
Facilités de crédit confirmées	08/07/2021	110,0	Euribor + 0,30%	0,0	110,0
Facilités de crédit confirmées	08/07/2021	110,0	Euribor + 0,30%	0,0	110,0
Facilités de crédit confirmées	08/07/2021	110,0	Euribor + 0,30%	0,0	110,0
Facilités de crédit confirmées	08/07/2021	110,0	Euribor + 0,30%	0,0	110,0
Facilités de crédit confirmées	08/07/2021	110,0	Euribor + 0,30%	0,0	110,0
Facilités de crédit confirmées	08/07/2021	100,0	Euribor + 0,30%	0,0	100,0
EIB facilités de crédit	14/11/2018	100,0	Euribor + 0,19%	0,0	100,0
Programme belge de billet de trésorerie	non limitée	350,0	Euribor + marge lorsque l'opération est conclue	0,0	350,0
Avance à terme fixe EGI	non limitée	2,5	Euribor + 0,75%	0,0	2,5
Total		1.102,5		0,0	1.102,5

Au 31 décembre 2017, le segment allemand disposait de facilités non utilisées s'élevant à un montant total de 900 millions € (150 millions € en ligne de trésorerie et 750 millions € en facilités renouvelables).

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque lié à la fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier à la suite de variations dans les taux d'intérêt du marché. L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt du marché se rapporte principalement aux obligations de dette à long terme du Groupe avec des taux d'intérêt flottants.

Le Groupe gère son risque de taux d'intérêt au moyen d'un portefeuille équilibré de prêts et d'emprunts à taux fixes et variables. Pour gérer cela, le Groupe pourrait conclure des swaps de taux d'intérêt, dans lesquels le Groupe s'engage à échanger, à des intervalles déterminés, la différence entre les montants de taux d'intérêt fixes et variables calculée par référence à un montant notionnel convenu. Ces swaps sont destinés à couvrir les obligations de dettes sous-jacentes. Au 31 décembre 2017, le Groupe n'a aucun swap de taux d'intérêt en cours.

Le tableau repris dans la note 7.11 montre le taux d'intérêt moyen à la date du bilan.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

À court et à long terme, les modifications des taux d'intérêt n'auront aucune influence sur le résultat consolidé, étant donné que le Groupe évolue dans un cadre réglementaire dans lequel les conséquences des fluctuations des charges financières sont récupérées par le biais des tarifs, excepté pour les transactions qui sont immédiatement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

COUVERTURE

Tous les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe se rapportent à une transaction sous-jacente ou une exposition prévue, en fonction de l'impact sur le compte de résultats, et si les critères rigoureux de la norme IAS 39 sont rencontrés, le Groupe décide au cas par cas de l'application éventuelle de la comptabilité de couverture. Les paragraphes suivants décrivent les transactions pour lesquelles la comptabilité de couverture est appliquée. Au 31 décembre 2017, le Groupe n'a pas d'opérations qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

Conformément aux règles de comptabilité de couverture, tous les instruments financiers dérivés sont désignés comme des couvertures de flux de trésorerie et sont valorisés à leur juste valeur. Par conséquent, la partie des résultats sur l'instrument financier dérivé qui peut être considérée comme une couverture effective est directement reprise dans les capitaux propres (réserves de couverture nettes d'impôt).

Au 31 décembre 2017, le Groupe avait seulement 2 swaps de devises mineurs en cours, avec un montant notionnel de 0,3 million €. La juste valeur nette de ces swaps était inférieure à 0,1 million €.

Au 31 décembre 2017, aucune charge financière significative découlant de l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie n'est reprise dans le compte de résultats.

GESTION DU RISQUE DE CAPITAL

L'objectif de la gestion de la structure du patrimoine du Groupe est de maintenir les rapports entre dettes et fonds propres liés aux activités régulées à un niveau conforme aux exigences du cadre réglementaire (un tiers de capitaux propres et deux tiers de fonds empruntés). Cette approche permet au Groupe de gérer à tout moment la sécurité de liquidité grâce à un accès flexible aux marchés des capitaux, de manière à être en mesure de financer des projets stratégiques et d'offrir une rémunération attractive aux actionnaires.

La politique de la Société en matière de dividende consiste à optimiser le versement du dividende, en tenant compte toutefois du fait que la Société dispose d'une capacité d'autofinancement suffisante pour mener à bien sa mission légale.

La Société offre à ses employés la possibilité de souscrire à des augmentations de capital qui leur sont exclusivement réservées.

8.3. Engagements et incertitudes

ENGAGEMENTS DE LEASING OPÉRATIONNELS – LE GROUPE EN QUALITÉ DE PRENEUR

Le Groupe a conclu des accords afin d'obtenir des droits de passage tant pour les câbles souterrains que pour les lignes aériennes. Ces droits sont souvent obtenus sous forme de droits d'usufruit ou de concessions. Les conditions générales de ces contrats varient en fonction de la contrepartie ainsi que du moment de la conclusion du contrat.

Le Groupe a également conclu des leasings commerciaux sur des véhicules, des bâtiments et du matériel informatique. Les leasings relatifs aux voitures et aux équipements informatiques ont une durée moyenne de trois ans. Les contrats ayant trait aux bâtiments portent normalement sur une période de neuf ans, avec une option de renouvellement après cette période. Les reconductions sont laissées à l'appréciation de l'entité spécifique détenant le contrat de leasing et des conditions normales sont d'application pour les reconductions de leasings commerciaux.

Les paiements futurs minimaux en vertu des leasings opérationnels non résiliables sont les suivants :

(en millions EUR)	<1 an	1-5 ans	>5 ans
Droit d'utilisation domaine *	0,5	1,9	7,7
Bâtiments	2,4	2,4	0,0
Véhicules, matériel informatique et divers	6,2	10,8	0,0
Solde au 31 décembre 2016	9,1	15,1	7,7
Droit d'utilisation domaine	0,5	1,9	7,2
Bâtiments	2,4	0,6	0,0
Véhicules, matériel informatique et divers	7,3	10,9	0,0
Solde au 31 décembre 2017	10,2	13,4	7,2

* Les engagements liés à l'utilisation de terres n'ont pas été communiqués dans les comptes annuels 2016. Ces engagements n'étaient pas considérés comme des engagements de leasing opérationnels jusqu'en 2016. Le Groupe a revu sa position, dans le cadre de l'analyse continue de la comptabilité de location. Les montants communiqués ne comprennent pas les contrats de leasing de faible valeur (à savoir ceux impliquant des paiements annuels inférieurs à 250 €) et qui sont considérés comme n'exerçant aucun effet matériel sur cette communication.

Les dépenses suivantes, liées à ces contrats de leasing, ont été reprises dans le compte de résultats :

(en millions EUR)	2017	2016
Droit d'utilisation domaine	1,7	1,7
Bâtiments	2,5	2,4
Véhicules, matériel informatique et divers	6,4	6,2
Total	10,6	10,3

ENGAGEMENTS DE LEASING OPÉRATIONNELS – LE GROUPE EN QUALITÉ DE BAILLEUR

Le Groupe a conclu des leasings de biens commerciaux sur certaines immobilisations corporelles, principalement en vue d'une optimisation de l'utilisation de sites et de pylônes à haute tension.

Les créances de bail minimales futures sont :

(en millions EUR)	<1 ans	1–5 ans	>5 ans
Télécom	13,1	9,8	13,1
Terrains & Bâtiments	0,6	0,5	0,0
Solde au 31 décembre 2016	13,6	10,3	13,1
Télécom	14,4	6,5	0,0
Terrains & Bâtiments	0,6	0,2	0,0
Solde au 31 décembre 2017	15,0	6,7	0,0

Les recettes suivantes, liées à ces contrats de leasing, ont été reprises dans le compte de résultats :

(en millions EUR)	2017	2016
Télécom	14,3	13,0
Terrains & Bâtiments	0,6	0,6
Total	14,9	13,6

LOYERS CONDITIONNELS, OPTIONS D'ACHAT ET RESTRICTIONS

Le Groupe ne possède aucun contrat impliquant des loyers conditionnels et aucune option d'achat ne figure aux principaux contrats de leasing. En outre, ces principaux contrats de leasing ne font pas l'objet de clauses d'indexation ou de restrictions significatives dans le cadre de l'utilisation des actifs respectifs.

ENGAGEMENTS POUR INVESTISSEMENTS

Au 31 décembre 2017, le Groupe a un engagement de 1.004,88 millions € relatif aux contrats d'achat pour l'installation d'immobilisations corporelles afin de continuer l'extension du réseau. Ces engagements pour investissements comprennent des engagements du segment allemand pour un montant de 435,8 millions € (à hauteur de la participation à 60% d'Elia).

AUTRES INCERTITUDES ET ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2017, le Groupe a un engagement de 130,44 millions € relatif aux contrats d'achat pour les dépenses générales, l'entretien et les frais de réparation. Ce montant comprend des engagements du segment allemand pour un montant de 21,9 millions € (à hauteur de la participation à 60% d'Elia).

Elia System Operator a également fourni une garantie de société mère à sa joint-venture Nemo Link Limited pour un montant de 113,7 millions € relative aux contrats EPC afin de permettre à Nemo Link Ltd de construire l'interconnecteur.

Après avoir reçu l'autorisation du Gouvernement wallon et de la CREG, le 22 juin 2015, Elia a conclu un accord avec Solar Chest pour la vente de certificats verts wallons pour un montant total de 275 millions €, dont 221 millions € ont été réglés en 2015 et 48 millions € en 2016. La mission de Solar Chest est d'acheter, mettre en réserve et vendre des certificats verts wallons pendant une période de, respectivement, 5, 6 et 7 ans. À la fin de chaque période (30 juin 2020, 30 juin 2021 et 30 juin 2022), les éventuels certificats invendus seront rachetés par Elia. La CREG a confirmé et garanti à Elia qu'à la fin de chaque période de mise en réserve, le coût et toutes les dépenses de rachat des certificats non négociables pourront être en totalité répercutés dans les tarifs pour les « surcharges ». Par conséquent, l'impact du rachat potentiel par Elia n'aura aucun impact sur la performance financière de la Société.

En septembre 2017, Elia a vendu 2,8 millions de certificats verts à la Région wallonne (en l'occurrence à l'Agence wallonne de l'Air et du Climat ou « AwAC »), générant ainsi une rentrée financière nette de 176,2 millions €. Et ce conformément au décret du 29 juin 2017 modifiant le décret du 12 avril 2011 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et le décret du 5 mars 2008 portant constitution de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat. Les certificats verts vendus par Elia peuvent être revendus progressivement par l'AwAC à partir de 2022, tenant compte des conditions du marché relatives aux certificats verts en vigueur à ce moment-là. La législation prévoit également que les certificats verts doivent être conservés par l'AwAC pendant une période de 9 ans maximum, au terme de laquelle Elia est obligé de racheter les certificats invendus. Ces engagements de rachat n'auront aucun impact sur la performance financière d'Elia dans la mesure où le coût et les dépenses de rachat pourront être en totalité répercutés dans les tarifs pour les « surcharges ».

8.4. Parties liées

TRANSACTIONS AVEC LES MEMBRES DE LA DIRECTION AYANT UNE FONCTION-CLÉ

Les membres de la direction exerçant une fonction-clé sont les membres du conseil d'administration et ceux du comité de direction d'Elia, à savoir le Chief Executive Officer, le Chief Financial Officer, le Chief Customers, Market & System Officer, le Chief Public Acceptance Officer, le Chief Assets Officer, le Chief Infrastructure Officer, le Chief Officer External Relations et le Chief Human Resources and Internal Communication Officer.

Les membres du conseil d'administration ne sont pas des employés du Groupe. La rémunération de leur mandat est détaillée dans la déclaration de gouvernance d'entreprise du présent rapport annuel.

Les membres du comité de direction d'Elia ont le statut d'employé et les composantes de leur rémunération sont énoncées ci-après. Les membres du comité de direction ne reçoivent aucune option sur action, ni de crédits ou d'autres avances de la part du Groupe.

(en millions EUR)	2017	2016
Avantages du personnel à court terme	2,6	2,4
Rémunération de base	1,8	1,6
Rémunération variable	0,8	0,8
Avantages postérieurs à l'emploi	0,4	0,4
Autre rémunération variable	0,7	0,6
Rémunérations brute totale	3,7	3,4
Nombre de personnes (en unités)	8	7
Rémunération brute moyenne par personne	0,5	0,5
Nombre d'actions (en unités)	20.005	22.039

Certains membres du comité de direction possèdent également des actions dans Elia System Operator (pour plus de détails, nous renvoyons à la déclaration de gouvernance d'entreprise du présent rapport annuel).

En outre, le comité de direction d'Elia a également évalué si des transactions ont été réalisées avec des entités dans lesquelles ses membres ou ceux du conseil d'administration exercent une influence significative (par exemple : des positions de CEO, CFO, de vice-président du comité de direction, etc.).

Des transactions significatives ont été réalisées en 2017, avec certains gestionnaires de réseau de distribution. Le montant total des ventes réalisées s'élève à 54,1 millions €. Le montant total des dépenses s'élève à 3,3 millions €. Au 31 décembre 2017, il y avait une créance commerciale de 4,6 million € et une dette commerciale de 0,2 million €.

TRANSACTIONS AVEC JOINT-VENTURES ET SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées dans la consolidation et ne sont par conséquent pas comptabilisées dans la présente note.

Au cours des exercices 2017 et 2016, il n'y a pas eu de transactions avec E-Offshore, Atlantic Grid Investment et Enervalis.

Les transactions avec les joint-ventures et les sociétés associées ne sont pas éliminées ; les détails des transactions avec d'autres parties liées apparaissent ci-dessous :

(en millions EUR)	2017	2016
Transactions avec entreprises associées	23,2	27,8
Ventes de marchandises	33,3	34,6
Achats de marchandises	(14,7)	(8,4)
Intérêts et revenus similaires	4,6	1,6
Postes bilan avec entreprises associées	134,9	28,8
Créances à long terme	147,7	63,0
Créances commerciales	4,2	2,8
Dettes commerciales	(11,7)	(29,7)
Charges à imputer et produits à reporter	(5,3)	(0,1)
Charges à reporter et produits acquis	0,0	1,6

Les ventes de marchandises sont restées relativement stables par rapport à l'année précédente. Les transactions concernent principalement le travail effectué par EGI GmbH pour le compte de 50Hertz ainsi que les revenus générés par les exportations IGCC (International Grid Control Coordination) avec 50Hertz.

L'augmentation des achats de marchandises s'explique par l'augmentation des volumes d'importations IGCC (International Grid Control Coordination) avec 50Hertz.

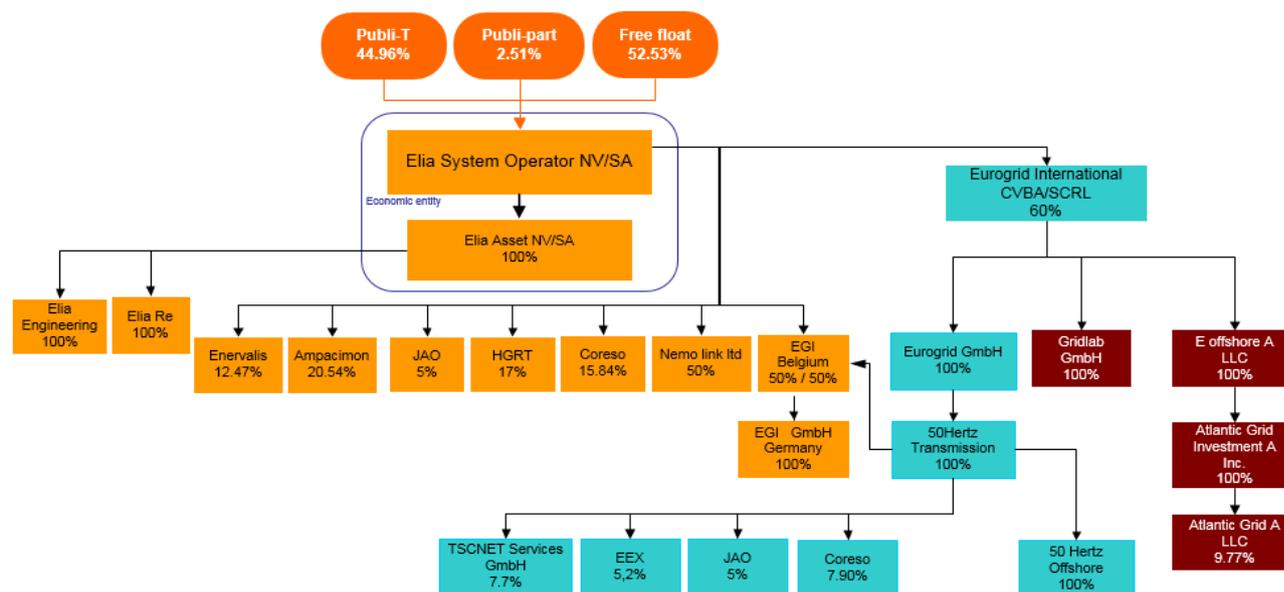
La baisse des dettes commerciales est due à une baisse des dettes commerciales en cours de EGI GmbH envers 50Hertz.

Nous référons également à la note 8.3 où nous communiquons les garanties émises par Elia System Operator en faveur de sa joint-venture Nemo Link Limited.

L'augmentation considérable des créances à long terme est le résultat des financements accordés en 2017 à Nemo Link. Nous renvoyons également à la note 7.4.

8.5. Filiales, joint-ventures et sociétés associées

VUE D'ENSEMBLE DE LA STRUCTURE DU GROUPE



FILIALES

Elia System Operator SA a le contrôle direct et indirect sur les filiales reprises ci-dessous.

Toutes les entités tiennent leur comptabilité en euros (sauf E-Offshore A LLC, Atlantic Grid Investment A Inc et Atlantic Grid A LLC, dont les comptes sont en USD) et ont la même date de reporting qu'Elia System Operator SA (à l'exception d'Eurogrid International SCRL).

Nom	Pays d'établissement	Siège social	Participation %	
			2017	2016
Elia Asset SA	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Brussels	99,99	99,99
Elia Engineering SA	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Brussels	100,00	100,00
Elia Re SA	Luxembourg	Rue de Merl 65, 2146 Luxembourg	100,00	100,00
Elia Grid International SA	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Brussels	80,00	80,00
Elia Grid International GmbH	Allemagne	Heidestraße 2, 10557 Berlin	80,00	80,00
Partenariats				
Eurogrid International CVBA	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Brussels	60,00	60,00
Eurogrid GMBH	Allemagne	Heidestraße 2, 10557 Berlin	60,00	60,00
50Hertz Transmission GmbH	Allemagne	Heidestraße 2, 10557 Berlin	60,00	60,00
50Hertz Offshore GmbH	Allemagne	Heidestraße 2, 10557 Berlin	60,00	60,00
Gridlab GmbH	Allemagne	Mittelstraße 7, 12529 Schönefeld	60,00	60,00
E-Offshore A LLC	Etats-Unis	874, Walker Road, Suite C, 19904 Dover, Delaware	60,00	60,00
Atlantic Grid Investment A Inc	Etats-Unis	1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware	60,00	60,00
Nemo Link Ltd.	Angleterre	Strand 1-3, London WC2N 5EH - UK	50,00	50,00
Participations comptabilisées selon la méthode mise en équivalence				
H.G.R.T S.A.S.	France	1 Terrasse Bellini, 92919 La Défense Cedex	17,00	17,00
Coreso SA	Belgique	Avenue de Cortenbergh 71, 1000 Brussels	20,58	21,66
Ampacimon SA	Belgique	Rue des Chasseurs Ardennais 3, 4031 Angleur	20,54	19,64
Enervalis SA	Belgique	Centrum-Zuid 1111, 3530 Houthalen-Helchteren	12,47	0,00
Autres participations				
JAO SA	Luxembourg	2, Rue de Bitbourg, 1273 Luxembourg Hamm	8,00	8,00
Atlantic Grid A LLC	Etats-Unis	4445, Willard Av, Suite 1050, 20815 Chevy Chase, Maryland	5,86	6,00
European Energy Exchange (EEX)	Allemagne	Augustusplatz 9, 04109 Leipzig	4,32	5,20
TSCNET Services GmbH	Allemagne	Dingolfinger Strasse 3, 81673 Munich	4,62	4,62

8.6. Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a aucun événement important à signaler depuis le 31 décembre 2017.

8.7. Divers

Impact du résultat de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne

Le Groupe a lancé une analyse de l'impact potentiel du Brexit sur les états financiers consolidés.

À l'heure actuelle, le Groupe ne prévoit cependant aucun impact sur la construction de l'interconnexion Nemo Link. Les activités futures qui résulteront de l'interconnexion Nemo Link pourraient être impactées par la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Toutefois, cet impact ne peut être quantifié en raison des mesures prises à la fois par le gouvernement britannique et l'Europe, dans la mesure où celles-ci sont actuellement en cours.

Outre l'effet potentiel non quantifiable sur les futures activités liées à l'interconnexion Nemo Link, le Groupe s'attend à un effet très limité du Brexit sur les états financiers consolidés.

8.8. Services fournis par les commissaires

L'Assemblée générale des actionnaires a désigné comme collègue des commissaires KPMG Réviseurs d'Entreprises SCCRL (représenté par Alexis Palm) et Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL (représenté par Patrick Rottiers) pour l'audit des états financiers consolidés d'Elia System Operator SA et l'audit des états financiers statutaires d'Elia System Operator SA, Elia Asset SA et Elia Engineering SA.

Le tableau suivant présente les honoraires du collègue des commissaires et ses sociétés associées concernant les services prestés pour l'exercice comptable 2017 :

en EUR	Belgique	Autres sociétés appartenant au réseau	Total
Audit statutaire	179.958	319.450	499.408
Audit liés	110.355	171.296	281.651
Impôt sur le résultat	55.706	4.302	60.008
Impôt indirect	20.277	0	20.277
Autres consultance	30.000	14.696	44.696
Total	396.296	509.744	906.040

9. CADRE RÉGULATOIRE ET TARIFS

9.1 Cadre réglementaire en Belgique

9.1.1 Législation fédérale

La Loi Électricité constitue le socle général et reprend les principes fondamentaux du cadre réglementaire applicable aux activités d'Elia en tant que gestionnaire du réseau de transport d'électricité en Belgique.

Cette loi a été modifiée en profondeur le 8 janvier 2012 par la transposition au niveau fédéral du 3^e paquet de directives européennes. Par ces changements, la loi Électricité:

- renforce la dissociation des activités de transport des activités de production, de distribution et de fourniture;
- précise plus en détail les règles d'exploitation et d'accès au réseau de transport d'électricité ;
- redéfinit la mission légale du gestionnaire du réseau de transport d'électricité en l'élargissant principalement aux espaces marins sur lesquels la Belgique peut exercer sa juridiction ; et
- renforce les tâches de l'autorité de régulation, en particulier en ce qui concerne la détermination des tarifs de transport.

Plusieurs arrêtés royaux précisent le cadre réglementaire applicable au gestionnaire de réseau de transport, en particulier l'Arrêté royal Règlement technique fédéral. De même, les décisions adoptées par la CREG (Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz) complètent ces dispositions pour former le cadre réglementaire dans lequel Elia opère au niveau fédéral.

9.1.2 Législations régionales

Les trois régions belges sont notamment responsables du transport local de l'électricité sur les réseaux ayant une tension égale ou inférieure à 70 kV dans leurs territoires respectifs. Les régulateurs régionaux sont compétents pour les volets non tarifaires de la régulation du réseau de transport local; la fixation et le contrôle des tarifs relève de la compétence fédérale.

La Région flamande, la Région de Bruxelles Capitale et la Région wallonne ont elles aussi transposé dans leur cadre normatif les dispositions du 3^e paquet européen qui les concernent. Les décrets régionaux sont complétés par plusieurs autres réglementations en matière d'obligations de services publics, d'énergies renouvelables et de procédures d'autorisation pour les fournisseurs.

9.1.3 Organes de régulation

Comme requis par la législation de l'Union européenne, le marché belge de l'électricité est surveillé et contrôlé par des régulateurs indépendants.

RÉGULATEUR FÉDÉRAL

La CREG est l'organe de régulation fédéral et ses compétences par rapport à Elia comprennent, entre autres :

- l'approbation des conditions standardisées des trois principaux contrats utilisés par la Société au niveau fédéral : le contrat de raccordement, le contrat d'accès et le contrat ARP ;
- l'approbation du système d'allocation de capacité aux frontières entre la Belgique et les pays voisins;
- l'approbation de la nomination des membres indépendants du conseil d'administration;
- la détermination de la méthodologie tarifaire à respecter par le gestionnaire de réseau pour le calcul des différents tarifs applicables aux utilisateurs de réseau;
- la délivrance d'une certification destinée à s'assurer que le gestionnaire de réseau est bien propriétaire des infrastructures qu'il gère et répond aux exigences d'indépendance réglementaires vis-à-vis des producteurs et fournisseurs.

RÉGULATEURS RÉGIONAUX

L'exploitation de réseaux d'électricité ayant une tension inférieure ou égale à 70 kV relève de la compétence des régulateurs régionaux respectifs. Chacun d'eux peut exiger de tout gestionnaire de réseau (y compris d'Elia si elle opère de tels réseaux) de se conformer à toutes les dispositions spécifiques du règlement régional de l'électricité, sous peine d'amendes administratives ou d'autres sanctions. Les régulateurs régionaux n'ont cependant pas de pouvoir en ce qui concerne la fixation des tarifs pour les réseaux ayant une fonction de transport d'électricité, la tarification relevant de la compétence exclusive de la CREG pour ces réseaux.

9.1.4 Tarification

RÉGLEMENTATION TARIFAIRE

Le 18 décembre 2014, la CREG a adopté un arrêté fixant les méthodes de calcul pour l'établissement des tarifs applicables aux utilisateurs des réseaux d'électricité ayant une fonction de transport. Elia s'est appuyée sur cette méthodologie pour introduire sa proposition tarifaire 2016-2019 le 30 juin 2015. Cette proposition tarifaire, adaptée conformément aux discussions menées entre Elia et la CREG au cours du 2^e semestre 2015, a été approuvée par le régulateur le 3 décembre 2015.

RÉGLEMENTATION TARIFAIRE APPLICABLE EN BELGIQUE

Elia, en tant que gestionnaire de réseaux ayant une fonction de transport (recouvrant le réseau de transport et les réseaux de transport locaux et régionaux situés en Belgique), tire la majeure partie de ses revenus des tarifs régulés qui sont facturés pour l'utilisation de ces réseaux (recettes tarifaires) et qui font l'objet d'une approbation préalable par la CREG. Depuis le 1^{er} janvier 2008, les mécanismes de régulation tarifaire mis en place prévoient la fixation de tarifs approuvés, sauf circonstances particulières, pour des périodes de 4 ans. L'année 2017 a donc été la deuxième année de la troisième période régulatoire de quatre ans.

Le mécanisme tarifaire repose sur les montants comptabilisés selon les règles comptables belges (BE GAAP). Les tarifs sont déterminés sur la base des coûts budgétisés, diminués d'un certain nombre de produits non tarifaires. Ces coûts sont ensuite divisés à la fois sur la base d'une estimation des volumes d'électricité prélevée du réseau et de la puissance mise à disposition et, pour certains coûts, sur la base des volumes estimés d'électricité injectée dans le réseau, conformément aux dispositions prévues dans la méthodologie tarifaire établie par la CREG.

Parmi les coûts pris en considération figure la valeur prévisionnelle de la rémunération autorisée des capitaux investis, une estimation des montants alloués à Elia sous forme d'incitants à la performance ainsi que les valeurs prévisionnelles des différentes catégories de dépenses. Ces dépenses sont classifiées en 3 groupes : les coûts dits « gérables », pour lesquels Elia est incitée financièrement à l'amélioration de l'efficacité ; les coûts « non gérables » sur lesquels Elia n'exerce aucune influence et dont les écarts par rapport au budget sont intégralement affectés au calcul des tarifs futurs ; les coûts « influençables » sur lesquels une règle hybride s'applique (voir plus loin Coûts et revenus gérables et non-gérables et coûts influençables).

RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE

La rémunération équitable est le rendement du capital investi dans le réseau. Cette rémunération est établie en référence à la valeur annuelle moyenne de l'actif régulé (Regulated Asset base – RAB), calculée sur une base annuelle, en tenant compte des nouveaux investissements, des désaffectations, des amortissements et de la variation du besoin en fonds de roulement.

Dans ce contexte, la rémunération équitable est calculée suivant une formule qui alloue un rendement différent aux fonds propres qui représentent jusqu'à 33% de la RAB (partie A) et aux fonds propres qui dépassent ce ratio (partie B).

Cette formule est la suivante:

Remunération équitable = A + B avec :

- A : $[33\% \times \text{RAB moyenne de l'année } n \times ((\text{OLO } n) + (\text{bêta} \times \text{prime de risque})) \times \text{prime d'illiquidité}]$; plus
- B : $[(S - 33\%) \times \text{RAB moyenne} \times (\text{OLO } n + 70 \text{ points de base})]$;
- OLO n représente le taux moyen d'intérêt des obligations linéaires belges à 10 ans pour l'année concernée ;
- S = rapport entre les fonds propres consolidés et les réserves/moyenne RAB, conformément aux normes comptables belges ;
- Beta (β) = est à calculer sur base des cotations journalières de l'action Elia, comparée avec l'indice BEL 20, sur une période de 3 ans. La valeur de Beta ne peut être inférieure à 0,53 ;
- La prime de risque est fixée à 3,5% ;
- La prime d'illiquidité est fixée à 1,10.

PARTIE A

Le taux de rémunération (en %), tel que défini par la CREG pour l'année « n », est égal à la somme du taux sans risque, c'est à dire le taux moyen sur l'année n des obligations linéaires belges à 10 ans, et d'une prime pour le risque du marché des actions, pondérée par le facteur bêta applicable.

Le ratio de référence de 33% est appliqué sur la valeur moyenne de l'actif régulé (RAB) d'Elia pour déterminer les fonds propres de référence d'Elia.

Par ce ratio, la CREG incite à ce que la proportion entre les fonds propres et la valeur des actifs régulés se rapproche le plus possible de 33%. Ainsi, la partie B (applicable aux fonds propres dépassant 33% de la RAB) est rémunérée à un taux plus faible.

PARTIE B

Si la proportion effective de fonds propres d'Elia dépasse le ratio de référence, le surplus est rémunéré à un taux calculé de la façon suivante : $[(\text{OLO } n + 70 \text{ points de base})]$.

De plus, conformément à la loi électricité, le régulateur peut fixer des taux de rémunération plus élevés pour le capital investi en vue de financer des projets d'intérêt national ou européen (voir plus loin « Autres incitants »)

Coûts et revenus non gérables

Cette catégorie de coûts et de revenus, sur lesquelles Elia ne dispose d'aucun contrôle direct, ne sont pas sujets aux mécanismes incitatifs de la CREG et sont intégralement affectés au calcul du revenu à couvrir par les tarifs. Les tarifs sont fixés en fonction des valeurs prévisionnelles de ces coûts et la différence avec les valeurs réelles est affectée ex-post au calcul des tarifs de la période suivante.

Les coûts non gérables les plus importants sont les amortissements d'immobilisations corporelles, les services auxiliaires (à l'exception des coûts liés à la réservation des services auxiliaires, hors black start, qui sont considérés comme des « coûts influençables »), les coûts liés aux déplacements de lignes imposés par une autorité publique et les impôts. Sont également non gérables les charges

financières pour lesquels le principe de l'endettement financier intégré (« embedded debt principle ») s'applique. En conséquence, tous les coûts financiers encourus et raisonnables relatifs à la dette de financement sont inclus dans les tarifs.

Certains revenus sont non-gérables, comme par exemple les revenus de congestions transfrontalières ou les revenus financiers.

Coûts et revenus gérables

Les coûts et revenus sur lesquels Elia exerce un contrôle direct sont sujets à des mécanismes de régulation incitative, ce qui signifie qu'Elia est incitée à réduire ces coûts et augmenter ces revenus. Ainsi, les efforts d'efficacité (et inversement, les inefficacités) qu'Elia réalise sont partagés à moitié entre le bénéfice d'Elia et les tarifs futurs.

Coûts influençables

Les coûts liés à la réservation des services auxiliaires, à l'exception du service de black start, sont considérés comme des « coûts influençables », c'est à dire que le bénéfice d'Elia est affecté partiellement (pour 15%) par l'augmentation ou la réduction de ces coûts, dans certaines limites (-2 millions et + 6 millions d'euros avant impôt)

Autres incitants

- *Intégration du marché*: cet incitant est composé de trois volets : (i) l'amélioration de la capacité d'import de la Belgique et (ii) l'amélioration du « social welfare » dû au couplage régional des marchés. Ces deux composantes ont un impact uniquement positif sur le résultat net, avec un montant maximum respectif de 6 millions et 11 millions d'euros (avant impôt). (iii) Les bénéfices (dividendes et gains en capital) résultant de la participation financière d'Elia dans certaines sociétés, qui contribuent à l'intégration du marché (CASC, CORESO, HGRT, APX-ENDEX) sont partagés entre Elia (60%) et les réductions des tarifs futurs (40%);
- *Programme d'investissement* : trois objectifs sont visés par cet incitant ; (i) la justification ex ante et ex post par Elia des dépenses liées à chaque investissement (cet objectif contribue pour un maximum de 2,5 millions d'euros au bénéfice avant impôt) (ii) le respect des dates prévisionnelles de mise en service des projets Stevin, Brabo, Alegro et le 4e transformateur déphaseur (1 million d'euros avant impôt par projet mis en service à temps). (iii) la réalisation d'une liste de projets stratégiques sélectionnés, principalement les investissements visant à renforcer l'intégration européenne (incitant dit « mark-up »). Le mark-up est calculé sur base des montants réels cumulatifs dépensés, étant entendu que les montants investis sont plafonnés par année et par projet et que l'incitant est calculé sur la base des montants réels investis. Le mark-up s'applique à taux plein lorsque le taux des OLO est inférieur ou égal à 0,5%. Il est réduit si le taux des OLO est supérieur à 0,5% et diminue jusqu'à 0 pour un taux OLO égal ou supérieur à 2,16%. Il faut noter que 10% du montant de mark-up obtenu pour chaque projet doit être remboursé si le projet n'est pas réalisé dans les délais indiqués ou si le projet considéré n'offre pas une disponibilité suffisante après sa mise en service.
- *Continuité de l'approvisionnement*: Elia bénéficie d'un incitant calculé en fonction de l'AIT (Average Interruption Time) mesuré pour l'année. Le montant alloué est limité à 2 millions d'euros (avant impôt) ;
- *Innovation* : L'incitant est calculé en fonction du montant des coûts engagés pour l'obtention de subsides à l'innovation, avec un montant maximum correspondant à 50% du montant des subsides ou 1 million d'euros (avant impôt);
- *Incitant discrétionnaire*: la CREG fixe chaque année les objectifs qu'Elia doit atteindre dans le cadre de cet incitant. Ceux-ci concernent principalement la mise en œuvre de projets et mécanismes visant l'équilibre offre/demande sur le marché de l'électricité. Cet incitant contribue au bénéfice pour un maximum de 2 millions d'euros (avant impôt).

Mécanisme de décompte : écarts par rapport au budget approuvé

Des différences peuvent se produire entre les volumes d'électricité réellement transportés et les volumes budgétés. Si les volumes réellement transportés sont supérieurs (ou inférieurs) aux volumes budgétés, cet écart est inscrit au compte de régularisation pendant l'année au cours de laquelle il survient, et résulte en une dette régulatoire (ou créance régulatoire) qui sera prise en compte lors du calcul des tarifs de la période suivante. Le même mécanisme s'applique aux coûts non gérables.

Allocation des coûts et revenus entre les activités régulées et non régulées

La méthodologie tarifaire pour 2016-2019 contient un mécanisme permettant à Elia de développer des activités en dehors du cadre régulé Belge et dont les coûts ne sont pas couverts par les tarifs de réseau en Belgique. La méthodologie met en place un mécanisme permettant de s'assurer que l'impact des participations financières d'Elia dans des sociétés qui ne sont pas considérées par la CREG comme faisant partie de la RAB (telle que la participation à des activités régulées ou non régulées en dehors de la Belgique, comme la participation dans 50Hertz ou EGI), soit neutre pour les utilisateurs de réseau belges.

9.2 Cadre réglementaire en Allemagne

9.2.1 Dispositions législatives pertinentes

Le cadre réglementaire allemand est repris dans différents instruments législatifs. La loi clé est la loi allemande relatives aux économies d'énergie (Energiewirtschaftsgesetz – EnWG), qui définit le cadre réglementaire général pour le secteur du gaz et de l'électricité en Allemagne. L'EnWG est étayée par plusieurs lois, ordonnances et décisions réglementaires, qui fournissent les règles détaillées du régime actuel de régulation incitative, les méthodes comptables et les accords relatifs à l'accès au réseau, dont :

- l'Arrêté sur les tarifs des réseaux électriques (Verordnung über die Entgelte für den Zugang zu Elektrizitätsversorgungsnetzen (Stromnetzentgeltverordnung – StromNEV)), qui détaille, entre autres, les principes et méthodes de calcul des tarifs réseau ainsi que d'autres obligations des gestionnaires de réseau ;
- l'Arrêté sur l'accès au réseau électrique (Verordnung über den Zugang zu Elektrizitätsversorgungsnetzen ((Stromnetzzugangsverordnung – StromNZV)), qui détaille entre autres la manière d'accorder l'accès au réseau de transport (et autres types de réseaux) en établissant le système d'équilibrage (Bilanzkreissystem), prévoyant les livraisons d'électricité, l'énergie de réglage et d'autres obligations générales, par ex. la gestion des congestions (Engpassmanagement), les obligations de publication, le comptage et les conditions minimales pour différents types de contrats et l'obligation de certains gestionnaires de réseau de gérer le Bilanzkreissystem pour les énergies renouvelables ;
- l'Arrêté sur la régulation incitative (Verordnung über die Anreizregulierung der Energieversorgungsnetze [Anreizregulierungsverordnung – ARegV]), qui établit les règles fondamentales de la régulation incitative des GRT et autres gestionnaires de réseau (décrites de manière plus détaillée par la suite). Il décrit par ailleurs en termes généraux la manière d'établir le benchmarking en matière d'efficacité, les coûts pris en compte dans le benchmarking de l'efficacité, la méthode permettant de déterminer l'inefficacité et la manière dont cela se traduit en objectifs annuels pour la croissance de l'efficacité.

9.2.2 Organismes de régulation en Allemagne

Les organismes de régulation du secteur de l'énergie en Allemagne sont l'Agence fédérale du Réseau (Bundesnetzagentur ou BNetzA) à Bonn (pour les réseaux auxquels au moins 100.000 utilisateurs sont directement ou indirectement raccordés) et les autorités de régulation spécifiques dans les états fédérés respectifs (pour les réseaux auxquels moins de 100.000 utilisateurs sont directement ou indirectement raccordés). Les agences de régulation sont notamment chargées de veiller à l'accès non discriminatoire de tiers aux réseaux et de surveiller les tarifs d'utilisation du réseau appliqués par les gestionnaires de réseaux. 50Hertz Transmission et 50Hertz Offshore sont soumis à l'autorité de la BNetzA.

9.2.3 Tarification en Allemagne

Un nouveau mécanisme de régulation tarifaire a été établi en Allemagne par l'arrêté ARegV. En vertu de l'ARegV, les tarifs de réseau sont établis afin de générer un « plafond » prédéfini, tel que déterminé par la BNetzA pour chaque GRT et pour chaque période réglementaire. Le plafond est principalement basé sur les coûts d'une année de base et il est fixé pour toute la période réglementaire, sauf s'il est ajusté afin de tenir compte de cas spécifiques prévus dans l'ARegV. Les gestionnaires de réseau ne sont pas autorisés à retenir des revenus au-delà de leur plafond qui est déterminé individuellement. Chaque période réglementaire couvre cinq ans. La deuxième période réglementaire a commencé le 1^{er} janvier 2014 et se terminera le 31 décembre 2018. Les tarifs sont publics et ne font l'objet d'aucune négociation avec les clients. Seuls certains clients (dans certaines circonstances préétablies prises en compte dans les lois pertinentes) sont autorisés à accepter des tarifs individuels, conformément au § 19 StromNEV (par exemple, dans le cas de l'usage exclusif d'un des actifs du réseau). La BNetzA doit approuver ces tarifs individuels.

Pour l'application du plafond, les coûts supportés par un gestionnaire de réseau sont classés en deux catégories :

- Les CDNI (coûts définitivement non influençables) : ces coûts sont intégrés à 100% dans le « plafond » et sont donc entièrement couverts par les tarifs de réseau, bien que généralement avec un décalage de deux ans. Les CDNI comprennent le rendement des capitaux propres, la taxe commerciale imputée, le coût de la dette, l'amortissement et les frais de fonctionnement (actuellement à un taux fixe de 0,8% des coûts d'investissement capitalisés des investissements on-shore respectifs) pour ce qu'on appelle les mesures d'investissement. Le coût de la dette lié aux mesures d'investissement est actuellement plafonné à la plus faible valeur du coût réel de la dette ou du coût de la dette tel que calculé conformément à une directive publiée par la BNetzA. Depuis 2012, les coûts liés à ces mesures d'investissement sont basés sur des valeurs prévisionnelles. Les différences entre les valeurs prévisionnelles et les valeurs effectives sont reflétées dans le compte réglementaire. En outre, les CDNI comprennent les coûts relatifs aux services auxiliaires, aux pertes de réseau, aux frais de redispatching, ainsi que les initiatives européennes et les revenus des enchères. Ces coûts et revenus sont inclus dans le plafond selon un mécanisme de régulation fixé par la BNetzA, conformément au § 11 Abs. ARegV (FSV). Le processus de régulation relatif aux services auxiliaires et aux coûts des pertes réseau donne au gestionnaire de réseau une incitation à faire mieux que les coûts prévus grâce à des mécanismes bonus/malus. Depuis la révision de l'ARegV en 2016, les coûts destinés à la limitation des sources d'énergie renouvelable pour soulager les congestions sur le réseau sont eux aussi basés sur des valeurs prévisionnelles. De plus, les coûts liés aux projets européens d'intérêt commun (PIC) auxquels l'Allemagne participe financièrement peuvent être considérés comme CDNI, bien qu'avec un décalage de deux ans ;
- Les CTNI (coûts temporaires non influençables) et les CI (coûts influençables) : ces coûts comprennent l'amortissement du rendement des capitaux propres, le coût de la dette, de la taxe commerciale imputée et d'autres dépenses opérationnelles. Ils sont soumis à un mécanisme d'incitation fixé par la BNetzA qui contient un facteur d'efficacité (applicable uniquement aux CI), une amélioration du facteur de productivité et un facteur d'inflation (applicable à la fois aux CTNI et aux CI) sur une période de cinq ans. En outre, le mécanisme d'incitation actuel prévoit l'utilisation d'un facteur de qualité, mais les critères et le mécanisme de mise en application d'un tel facteur pour les GRT ne sont pas encore décrits par la BNetzA. Les différents facteurs définis procurent aux GRT un objectif à moyen terme afin d'éliminer les coûts considérés comme inefficaces. En ce qui concerne le coût de la dette, il convient de démontrer que le coût autorisé de la dette liée aux coûts influençables est négociable ;

En ce qui concerne le rendement des capitaux propres, les lois et réglementations pertinentes fixent les dispositions relatives au rendement permis des capitaux propres, qui est inclus dans les CTNI/CI pour les actifs appartenant à l'actif régulé et dans les CDNI pour les actifs approuvés dans les budgets d'investissement. Pour la deuxième période régulatoire (2014-2018), le rendement des capitaux propres est fixé à 7,14% pour les investissements réalisés avant 2006 et à 9,05% pour les investissements réalisés depuis 2006, sur la base de 40% de la valeur totale des actifs considérés comme étant « financés par les fonds propres » et avec le reste considéré comme « quasi dette ». En 2016, la BNetzA a fixé le rendement des capitaux propres qui sera applicable pendant la 3e période régulatoire (2019-2023). Par rapport à la 2e période régulatoire, les valeurs ont nettement diminué, passant à 5,12% pour les investissements réalisés avant 2006 et à 6,91% pour les investissements réalisés depuis 2016. Le rendement des capitaux propres est calculé avant impôt sur les sociétés et après imputation de l'impôt commercial ;

Indépendamment du plafond, 50Hertz est indemnisée pour les coûts engagés qui sont liés à ses engagements dans le cadre des énergies renouvelables, y compris les obligations EEG et cogénération/KWKG, des passifs offshore, etc. Plusieurs surcharges ont été mises en place à cet effet, qui sont soumises à des mécanismes régulatoires visant un traitement équilibré des coûts et des revenus.

ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION TARIFAIRE

En 2016, l'entrée en vigueur d'une révision de l'ARegV s'est accompagnée de plusieurs changements importants, en particulier au niveau du régime régulatoire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution. Cependant, les GRT sont eux aussi concernés étant donné que cette révision modifie plusieurs aspects des CDNI, tels que la méthodologie qui détermine les parts de remplacement dans les nouvelles mesures d'investissement (pour les mesures d'investissement déjà approuvées et demandées, on prévoit la conservation du statu quo), la prise en compte des coûts liés à la limitation des sources d'énergie renouvelable sur la base de valeurs prévisionnelles et la prise en compte des coûts liés aux projets européens d'intérêt commun. La révision de l'ARegV indique également les méthodologies qui peuvent être appliquées pour l'évaluation de l'efficacité individuelle des quatre GRT allemands, n'admettant pour cela qu'un point de référence international ou une analyse relative d'un réseau de référence.

Au 31 décembre 2017, 50Hertz avait obtenu une approbation pour 86 des 123 demandes actives de mesure d'investissement introduites depuis 2008.

Sur la base du volume total des demandes de mesures d'investissement de 13 milliards €, cela correspond à l'approbation d'un budget d'investissement de 8,7 milliards €. €.

TARIFS

Les tarifs d'accès au réseau ont été calculés sur la base du plafond respectif et publiés le 29 septembre 2017 pour l'année 2018. Par rapport à 2017, ils ont baissé en moyenne de 11%. 50Hertz a poursuivi activement et avec succès ses projets d'extension du réseau. Grâce à la mise en service de nouvelles lignes, il a été possible de réduire les coûts de redispatching et de limitation des sources d'énergie renouvelable, et de compenser ainsi les coûts toujours élevés d'extension du réseau, ce qui a permis cette baisse des tarifs.

Au cours des années précédentes, les tarifs d'accès au réseau des quatre gestionnaires de réseau de transport allemands ont évolué différemment, principalement en raison des différences de volume d'énergies renouvelables installées dans les zones de contrôle, les tarifs étant considérablement plus élevés dans les zones de contrôle disposant de plus grandes quantités d'énergies renouvelables. En juillet 2017, l'Arrêté de modernisation des tarifs de réseau (« Netzentgeltmodernisierungsgesetz » – NEMoG) est entré en vigueur. Le NEMoG prévoit l'harmonisation progressive des tarifs d'accès au réseau des quatre gestionnaires de réseau allemands à partir de 2019, qui conduira à l'uniformisation des tarifs de transport en 2023. De plus, le NEMoG élimine les « frais de réseau évités » (vNNE) pour la production intermittente issue d'énergies renouvelables et un nouveau régime pour les raccordements offshore, faisant passer les coûts associés des tarifs aux surcharges.

Rapport du Collège des commissaires à l'assemblée générale de Elia System Operator SA sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Elia System Operator SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales, réglementaires et normatives. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 16 mai 2017, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe durant 17 exercices consécutifs pour KPMG Réviseurs d'Entreprises SCCRL et 16 exercices consécutifs pour Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL.

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultats consolidé, le compte de résultats consolidé et résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes aux états financiers consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à 6.596,5 million EUR et l'état consolidé du résultat net se solde par un bénéfice de l'exercice de 229,1 million EUR.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.



Détermination du résultat de la période

Description

Comme exposé aux annexes 7.16 'Charges à imputer et produits à reporter', 9.1.4 'Tarification' et 9.2.3 'Tarification en Allemagne' des Comptes Consolidés, le résultat de la période des segments belge et allemand sont déterminés en application des méthodes de calcul arrêtées respectivement par le régulateur fédéral belge - la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (« CREG ») - et le régulateur fédéral allemand - Bundesnetzagentur (« BNetzA »), (conjointement les « mécanismes tarifaires »).

Ces mécanismes tarifaires s'appuient sur des méthodes de calcul complexes et qui imposent l'utilisation de paramètres (tels que taux d'intérêt moyen d'obligations gouvernementales, le Beta factor de l'action Elia, le rendement des fonds propres,...), de données comptables liées aux activités régulées (les actifs régulés, les fonds propres régulés, les investissements, les subsides reçus) et de données opérationnelles externes (telles que la capacité horaire d'importation, les surplus de consommation et de production).

Les mécanismes tarifaires distinguent également les charges et les produits en fonction du caractère contrôlable de ceux-ci, pour chaque segment. Les déviations des charges et produits régulés qualifiés de non contrôlables sont totalement répercutées dans les tarifications futures. Les éléments qualifiés de contrôlables sont ceux que le Group contrôle et dont les déviations, à la hausse ou à la baisse, sont (partiellement) attribuées aux actionnaires.

Par conséquent, les méthodes de calcul du résultat net du Groupe sont complexes et nécessitent une appréciation par la direction, plus particulièrement quant à l'utilisation de données comptables correctes, de données opérationnelles ainsi que de paramètres et formules imposés par les régulateurs. L'utilisation de données comptables et opérationnelles incorrectes, ainsi que des variations dans les hypothèses retenues, peuvent avoir un impact significatif sur le résultat net du Groupe.

Nos procédures d'audit

Nous avons, entre autres, effectué les procédures d'audit suivantes :

- Evaluation de la conception et de l'efficacité opérationnelle des contrôles clé relatifs au calcul du résultat net, en ce compris ceux relatifs à l'exhaustivité et l'exactitude des données sous-jacentes utilisées dans ce calcul ;
- Evaluation du caractère approprié et consistant de la classification des charges et produits par nature

(contrôlables et non contrôlables), tels que décrits dans les mécanismes tarifaires ;

- Re-calcul indépendant du résultat net des segments en fonction de la documentation tant interne qu'externe, et en appliquant les formules décrites dans les mécanismes tarifaires ;
- Prise de connaissance et évaluation des conséquences comptables des communications et décisions prises par la CREG et la BNetzA ;
- Evaluation du caractère évaluation de l'adéquation des annexes aux Comptes Consolidés.

Capitalisation des immobilisations corporelles

Description

Compte tenu de l'évolution actuelle de l'environnement énergétique électrique vers une production d'énergie verte, Elia investit significativement dans plusieurs projets en cours visant à la connexion de ces nouveaux sites de production à son réseau. Le respect du calendrier et du budget de ces projets constituent l'un des éléments clé des objectifs de performance de la Direction, tels que déterminés par le Conseil d'Administration. L'avancement de ces projets liés au réseau est un indicateur de performance clé tout aussi important pour les investisseurs que ne le sont l'entretien et l'expansion du réseau. C'est également un élément important de l'appréciation quantitative et qualitative pour les régulateurs. Ceci est plus amplement exposé à la Note 7.1 'Immobilisations corporelles' des Comptes Consolidés et à la Note 4 'Reporting par segment opérationnel'.

En ce qui concerne le segment belge, ces actifs sont repris à la rubrique 'Immobilisations corporelles' pour un montant d'acquisition d'EUR 377 millions en 2017 et une valeur nette comptable d'EUR 3.202 millions au 31 décembre 2017, soit 53,2% du total des actifs du segment belge et 48,5% du total des actifs du Groupe.

Selon les principes comptables arrêtés par Elia, tous les coûts d'entretien sont considérés comme des dépenses opérationnelles ('OPEX') (EUR 69 millions en 2017) et tous les nouveaux projets ou investissements de remplacement sont considérés comme des investissements immobilisés ('CAPEX') (EUR 377 millions en 2017). Etant donné que des projets liés au réseau peuvent inclure aussi bien de l'entretien que des investissements, la classification, soit comme OPEX ou comme CAPEX, nécessite une appréciation de la Direction. Etant donné cette appréciation, l'importance des immobilisations corporelles dans le total des actifs, et la pertinence pour les utilisateurs des états financiers, tout comme la prééminence dans la communication d'Elia, aussi bien dans ses communiqués de presse que dans les présentations aux investisseurs de l'évolution

des nouveaux projets, ceci est considéré comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit

Nous avons, entre autres, effectué les procédures d'audit suivantes :

- Evaluation de la conception et évaluation de l'efficacité opérationnelle des contrôles clé portant sur les autorisations adéquates de capitalisation, le respect des critères d'activation utilisés en référence aux principes comptables, la classification des dépenses soit en CAPEX ou en OPEX, les contrôles de revue par la Direction spécifiques au processus d'activation ainsi que les contrôles applicatifs IT pertinents, avec l'implication de nos spécialistes informatiques ;
- Exécution de procédure analytique portant sur les CAPEX et OPEX par comparaison des données de l'année aux données budgétaires, telles qu'approuvées par le régulateur par classe d'actifs et par projet;
- Test d'un échantillon d'acquisitions d'immobilisations corporelles, y compris les projets, en évaluant d'une part le respect des critères d'activation en application des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des règles d'évaluation du groupe, et d'autre part l'allocation de ces CAPEX aux projets concernés, en ce compris l'évaluation de l'appréciation par la Direction dans l'hypothèse de projets comprenant aussi bien de l'entretien que des investissements ;
- Evaluation de l'adéquation des annexes du caractère approprié des annexes aux Comptes Consolidés y relatives.

Responsabilités de l'organe de gestion dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de

continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe

comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;

- ▶ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- ▶ nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de

la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales, réglementaires et normatives

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du Collège des commissaires

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour

le même exercice et a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:

- ▶ Chiffres clés 2017 (pg 12-13)
- ▶ Rapport de gestion et analyse des résultats de 2017 (pg 126-129)

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel.

L'information non financière requise par l'article 119 §2 du Code des sociétés est reprise dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés dans le chapitre

Rapport de durabilité (pg 23-101). Pour l'établissement de cette information non financière, la Société s'est basé sur le cadre de référence international reconnu Global Reporting Initiative Standards (« GRI »). Nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie dans tous ses aspects significatifs conformément au GRI. En outre, nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur des éléments individuels repris dans cette information non financière.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été valorisés et ventilés dans les annexes aux comptes consolidés.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

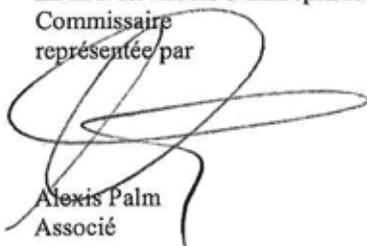
Bruxelles, le 30 mars 2018

Le Collège des commissaires

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL
Commissaire
Représentée par


Patrick Rottiers
Associé*
*Agissant au nom d'une SPRL

KPMG Réviseurs d'Entreprises SCCRL
Commissaire
représentée par


Alexis Palm
Associé

INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ MÈRE

Des extraits des comptes annuels statutaires d'Elia System Operator SA, établis conformément aux normes comptables belges, sont présentés de façon sommaire ci-après.

Conformément à la législation belge sur les sociétés, les comptes annuels complets, le rapport de gestion et le rapport du collège des commissaires doivent être déposés à la Banque Nationale de Belgique.

Ces documents seront également publiés sur le site web d'Elia et peuvent être obtenus sur demande adressée à Elia System Operator SA, Boulevard de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles, Belgique. Le collège des commissaires a émis une opinion sans réserve.

Bilan financier après répartition du bénéfice

ACTIF (en millions EUR)	2017	2016
ACTIFS IMMOBILISES	3.677,8	3.620,7
Immobilisations financières	3.677,8	3.620,7
Entreprises liées	3.572,3	3.572,3
Participations	3.572,3	3.572,3
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	105,6	48,4
Participations	105,4	48,2
Autres participations	0,2	0,2
ACTIFS CIRCULANTS	1.893,9	1.628,5
Créances à plus d'un an	147,8	63,0
Créances commerciales	8,8	8,8
Autres créances	139,0	54,2
Stocks et commandes en cours d'exécution	4,9	5,8
Commandes en cours d'exécution	4,9	5,8
Créances à un an au plus	1.585,3	1.428,4
Créances commerciales	215,6	208,8
Autres créances	1.369,8	1.219,6
Placements de trésorerie	30,0	0,0
Autres placements	30,0	0,0
Valeurs disponibles	117,9	126,9
Comptes de régularisation	8,0	4,5
TOTAL DE L'ACTIF	5.571,7	5.249,3

PASSIF (en millions EUR)	2017	2016
CAPITAUX PROPRES	1.765,2	1.764,1
Capital	1.519,0	1.518,7
Capital souscrit	1.519,0	1.518,7
Primes d'émission	11,9	11,8
Réserves	174,7	173,9
Réserve légale	173,0	173,0
Réserves immunisées	1,6	0,9
Bénéfice reporté	57,2	59,7
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	0,4	0,5
Provisions pour risques et charges	0,4	0,5
Autres risques et charges	0,4	0,5
DETTES	3.806,0	3.484,7
Dettes à plus d'un an	2.839,2	2.590,7
Dettes financières	2.839,2	2.590,7
Emprunts obligataires non subordonnés	2.343,4	2.094,9
Etablissements de crédit	0,0	0,0
Autres emprunts	495,8	495,8
Dettes à un an au plus	389,4	418,1
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	0,0	20,0
Dettes financières	4,3	82,7
Etablissements de crédit	0,0	78,0
Autres emprunts	4,3	4,7
Dettes commerciales	186,4	204,9
Fournisseurs	179,3	196,1
Acomptes reçus sur commandes	7,1	8,8
Dettes fiscales, salariales et sociales	8,7	7,7
Impôts	0,7	0,6
Rémunérations et charges sociales	8,0	7,1
Autres dettes	192,5	102,8
Comptes de régularisation	577,4	475,9
TOTAL DU PASSIF	5.571,7	5.249,3

Compte de résultats

(en millions EUR)	2017	2016
VENTES ET PRESTATIONS	799,4	732,9
Chiffre d'affaires	792,2	714,7
Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution: augmentation/(réduction)	(0,9)	1,0
Autres produits d'exploitation	8,1	17,2
COÛT DES VENTES ET DES PRESTATIONS	(704,7)	(669,8)
Services et biens divers	(666,5)	(634,2)
Rémunérations, charges sociales et pensions	(38,1)	(35,2)
Amortissements et réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations/(reprises)	(0,2)	(0,2)
Provisions pour risques et charges: dotations/(utilisations et reprises)	0,0	0,2
Autres charges d'exploitation	(0,0)	0,4
BENEFICE D'EXPLOITATION	94,8	63,1
Produits financiers	98,0	182,6
Produits des immobilisations financières	90,4	123,0
Produits des actifs circulants	7,6	4,9
Produits financiers non récurrents	0,0	54,7
Charges financières	(88,9)	(97,2)
Charges des dettes	(86,7)	(93,9)
Autres charges financières	(2,2)	(3,3)
Charges financières non récurrentes	0,0	0,0
BENEFICE DE L'EXERCICE AVANT IMPOTS	103,8	148,5
Impôts sur le résultat	(6,9)	(11,3)
Impôts	(6,9)	(11,3)
BENEFICE DE L'EXERCICE	96,9	137,2
Transfert aux réserves immunisées	(0,8)	(0,8)
BENEFICE DE L'EXERCICE A EFFECTER	96,1	136,4

Annexe du rapport annuel Elia 2017

Table des matières

Table des matières	1
1. Des ambitions en matière de durabilité	3
2. Priorités du Groupe - matérialité.....	4
2.1. Approche par phases.....	4
2.2. Panels de Users' Group d'Elia.....	4
3. Exploitation du système.....	6
3.1. Évolution de la puissance installée (Elia Belgique – 2017)	6
3.2. Bilan énergétique (Elia Belgique – 2017)	6
3.3. Bilan énergétique (Elia Belgique)	7
3.4. Qualité de service répartie par tension (Elia Belgique – 2017)	7
3.5. Évolution de la consommation (Twh)	8
3.6. Interruptions du réseau (Elia Belgique – 2017)	8
3.7. Énergie non fournie (Elia Belgique – 2017).....	9
3.8. Interruptions réparties entre haute et basse tensions (Elia Belgium – 2017).....	10
4. Gestion de l'infrastructure.....	11
4.1. Gestion de la chaîne d'approvisionnement	11
4.2. Nombres de fournisseurs en Belgique issus de l'UE et hors UE	11
4.3. Répartition des dépenses annuelles en Belgique entre fournisseurs issus de l'UE et hors UE	11
4.4. Longueur totale du réseau en km (Elia Belgique – 2017)	12
4.5. Nombre d'emplacements de postes (Elia Belgique - 2017)	12
5. HR.....	13
5.1. Effectif total (Groupe Elia - 2017)	13
5.2. Départs par sexe (Elia Belgique – 2017).....	15
5.3. Congés parentaux (Elia Belgique – 2017).....	16
5.4. Enquête de satisfaction (Elia Belgique 2017).....	17
5.5. Nouveaux effectifs par catégorie d'âge	19
5.6. Renouvellement des collaborateurs par catégorie d'âge (Belgique).....	20
5.7. Nombre moyen de jours d'absence pour maladie par collaborateur (Belgique)	20
6. Acceptation publique (axée sur l'environnement et la biodiversité)	21
6.1. Consommation d'énergie au sein de l'entreprise	21
6.2. Nombre de projets dont l'impact est surveillé (Elia Belgique)	21
6.3. Protection des oiseaux par l'installation de balises (Elia Belgium).....	21
6.4. Intégration durable des installations dans le cadre du projet Stevin (Elia Belgium).....	22
6.5. Budget annuel pour la réalisation du projet LIFE Elia-RTE (Elia Belgique)	22
6.6. Les champs électromagnétiques (Elia Belgium)	23
6.7. Demandes d'informations traitées (Elia Belgium).....	23
6.8. Bilan carbone	23
6.9. Demandes d'informations des clients et plaintes (Belgium).....	24
7. Tableau de référence GRI	25

1. Des ambitions en matière de durabilité

Chez Elia Belgique, le comité de direction a défini les ambitions suivantes en matière de durabilité en novembre 2017 :

		Ambitions pour 2020	Ambitions pour 2050
Elia Belgique	Réseau d'énergie	<p>« Développer un réseau qui permet l'intégration de 13 % d'énergies renouvelables alternatives dans le mix énergétique au niveau belge et soutenir l'objectif de 20 % d'énergies renouvelables au niveau européen »</p> <p>« Veiller à ce que le temps moyen de coupure annuel ne dépasse pas l'AIT maximum de 2,55 min »</p>	<p>« Intégration des énergies renouvelables dans les systèmes centralisés et décentralisés »</p> <p>« Développer de solides interconnexions de réseaux avec les pays voisins »</p> <p>« Utiliser la digitalisation et le concept de marché du "réseau intelligent" pour exploiter les ressources de manière efficace »</p>
	Sécurité	<p>« Intégrer une culture de la sécurité chez Elia en renforçant la sensibilisation à la sécurité des collaborateurs et des contractants afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> o S'assurer que chaque collaborateur et contractant connaît les principes du programme <u>GoForZero</u> o S'assurer que les consignes de sécurité d'Elia soient correctement appliquées o Éviter les <u>presqu'accidents</u> électriques ou les incidents o Augmenter la maturité du <u>reporting</u> et réduire le nombre de blessures » 	<p>Ambitions à long terme à définir lors d'une prochaine phase</p>
Elia Belgique	Collaborateur	« Élaborer un programme étendu de développement des talents et de l'organisation. »	Ambitions à long terme à définir lors d'une prochaine phase
		« Évoluer vers une nouvelle culture d'entreprise avec une vision et une ambition nouvelles. »	
		« Créer une organisation hautement performante pour permettre aux gens de prendre plus d'initiatives et accélérer la prise de décisions. »	
Environnement	<p>« Avoir un impact positif sur la société en développant davantage le réseau, ce qui permettra une intégration efficace des énergies renouvelables dans le réseau de l'UE de demain. »</p> <p>« 20 % de réduction de CO2 pour les activités en propre (par rapport à 2010) »</p>	<p>Ambitions à long terme à définir lors d'une prochaine phase</p>	
Communauté	<p>« Nous fournissons les infrastructures du futur et nous innovons dans des services qui ouvrent la voie à un système énergétique fiable et durable, avec l'intérêt de la communauté au cœur de toutes nos décisions. »</p> <p>« Le Groupe Elia renforce en permanence son dialogue avec les personnes intéressées et les informe tout au long de la durée de ses projets. »</p> <p>« Effectuer les études et analyses nécessaires et agir comme conseiller auprès des différentes autorités en ce qui concerne la réalisation de la transition énergétique dans l'intérêt de la société. »</p>	<p>Ambitions à long terme à définir lors d'une prochaine phase</p>	

2. Priorités du Groupe - matérialité

2.1. Approche par phases

Les sujets identifiés dans ces cadres ont été évalués par la direction d'Elia. Les personnes suivantes ont pris part à la préparation de la Matrice de matérialité du Groupe :

- Les responsables de département d'Elia Belgique
- Un responsable de département de 50Hertz
- Le CEO d'Eurogrid Belgique

Le responsable de département de 50Hertz qui a évalué les sujets de matérialité a tenu compte de l'évaluation de matérialité réalisée auprès des stakeholders internes de 50Hertz en 2016. Les résultats de l'évaluation allemande ont été intégrés dans les éléments qui ont servi à cette évaluation de matérialité.

En parallèle, les sujets soulevés dans les canaux des stakeholders existants sont cartographiés à l'aide de cette matrice de matérialité pour vérifier l'exhaustivité de notre exercice.

Dans une prochaine phase, cette matrice de matérialité sera utilisée comme base pour collaborer avec les stakeholders externes.

2.2. Panels de Users' Group d'Elia

Elia organise régulièrement des panels de Users' Group. Grâce à ces groupes de discussion, Elia maintient un dialogue permanent avec ses principaux clients et partenaires. Ce Users' group se compose de 3 groupes de travail (WG) et de 4 task forces (TF). Les task forces sont mises en place de manière ponctuelle pour traiter des questions spécifiques en cas de besoin. Actuellement, 3 des 4 task forces sont actives :

- **Task Force BidLadder** : cette task force a pour objectif de discuter avec tous les stakeholders concernés par la conception d'une plateforme de marché BidLadder, qui permet aux acteurs de marché d'offrir leur flexibilité disponible, sur le marché.
- **Implementation of Strategic Reserves Task Force**: cette task force a pour but d'informer et de consulter les acteurs de marché et les stakeholders au sujet de tous les éléments pertinents liés à la mise en œuvre des réserves stratégiques.
- **Implementation of Network Codes Task Force** (actuellement inactive) : cette task force se compose d'un groupe d'experts créé par le Users' group pour analyser, discuter et rédiger des propositions de « contenu » portant sur les problèmes et sujets spécifiques relatifs à l'implémentation des codes de réseau européens dans le contexte belge.
- **Task Force CIPU Redesign (iCAROS)** : cette task force a pour objectif d'examiner les questions concernant les futures procédures de coordination des assets avec les stakeholders.

Les groupes de travail sont organisés au moins une fois par an et sont composés comme suit :

- **Groupe de travail System operation et European Market Design** : ce groupe de travail aborde principalement des thèmes liés à l'exploitation du réseau à haute tension, aux calculs de capacité ainsi qu'aux initiatives et aux développements visant à intégrer les marchés européens de l'électricité.
- **Groupe de travail Belgian Grid** : ce groupe de travail traite les questions liées au réseau Elia et aux mécanismes, produits et services connexes qui concernent les clients d'Elia.
- **Groupe de travail Balancing** : ce groupe de travail s'occupe principalement des aspects opérationnels, techniques et liés au marché afin de préparer Elia aux défis auxquels son marché d'équilibrage devra faire face ces prochaines années.

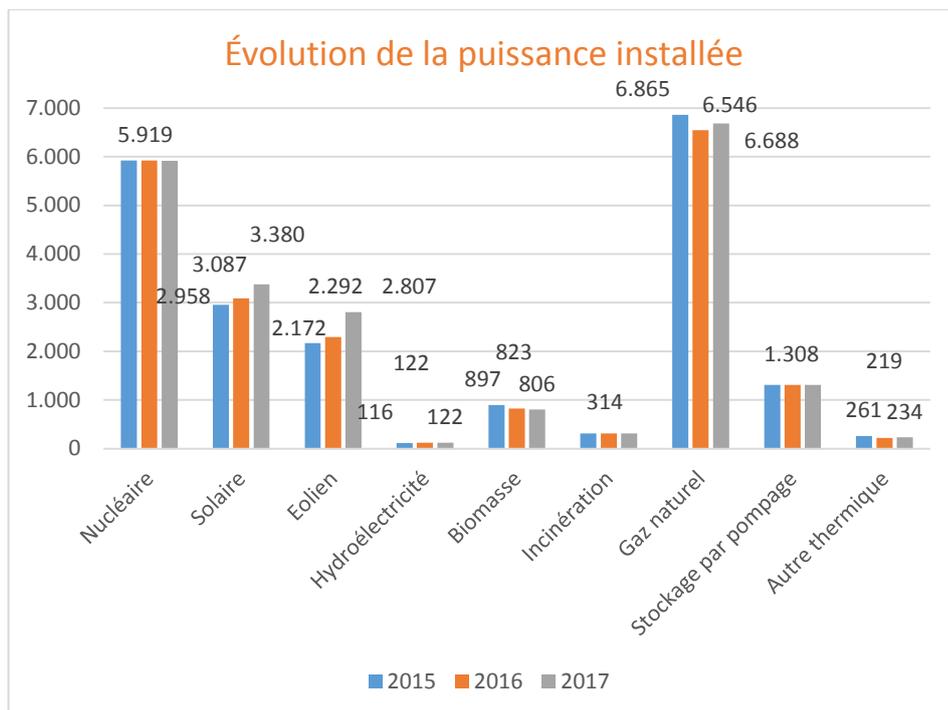
En outre, 4 réunions plénières du Users' Group sont prévues chaque année pour transmettre les informations relatives aux sujets importants qui ne sont pas traités par les groupes de travail.

Au cours de toutes ces réunions, les sujets qui sont essentiels pour les stakeholders externes sont abordés. Une cartographie des sujets en accord avec les normes GRI, SASB et ISO 26000 se trouve dans le tableau ci-dessous.

Users' Group	Séance	Lien avec le sujet essentiel
Réunions plénières du Users' Group	<ul style="list-style-type: none"> • 30/03/2017 – Une énergie propre pour tous les Européens • 22/06/2017 – Réseau modulaire offshore • 21/09/2017 – Implémentation des codes de réseau • 21/09/2017 – Innovation @ Elia • 7/12/2017 – ENTSO-E Winter Outlook 2017-2018 	Service de transport
	<ul style="list-style-type: none"> • 22/06/2017 – Réseau modulaire offshore • 22/06/2017 – Vision d'Elia sur l'énergie en Belgique en 2050 • 21/09/2017 – Implémentation des codes de réseau 	Pratiques opérationnelles équitables
	<ul style="list-style-type: none"> • 22/06/2017 – Feed-back sur le WG Balancing • 30/06/2016 – Enquête de satisfaction clients • 21/09/2017 – Feed-back sur le WG Balancing et la TF iCAROS • 21/09/2017 – Innovation @ Elia 	Pratiques de travail/collaborateurs
	<ul style="list-style-type: none"> • 22/06/2017 - Vision d'Elia sur l'énergie en Belgique en 2050 • 22/06/2017 – Compensation en nature 2018 • 22/06/2017 – Réseau modulaire offshore • 30/06/2016 – Enquête de satisfaction clients 	Environnement
	<ul style="list-style-type: none"> • 30/03/2017 – Une énergie propre pour tous les Européens • 30/06/2016 – Enquête de satisfaction clients 	Gouvernance organisationnelle
	<ul style="list-style-type: none"> • 22/06/2017 - Vision d'Elia sur l'énergie en Belgique en 2050 • 30/06/2016 – Enquête de satisfaction clients • 21/09/2017 – Innovation @ Elia 	Implication et développement de la communauté
	Groupe de travail System operation et European Market Design	<ul style="list-style-type: none"> • 27/04/2016 – Elia summer outlook (risque d'incompressibilité)
Groupe de travail Belgian Grid	<ul style="list-style-type: none"> • 1/02/2016 – État des grands travaux d'infrastructure d'Elia • 25/03/2016 – Qualité de la tension • 19/06/2017 – Grands projets d'infrastructures • 21/04/2017 – Pertes réseau 	Services de transport
	<ul style="list-style-type: none"> • 7/03/2017 – Implémentation des codes de réseau 	Pratiques opérationnelles équitables
Groupe de travail Balancing	<ul style="list-style-type: none"> • 30/11/2017 – WG Balancing 	Services de transport
	<ul style="list-style-type: none"> • 15/05/2017 – WG Balancing 	Pratiques opérationnelles équitables
	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions de suivi de la TF Balancing 	Pratiques de travail/collaborateurs

3. Exploitation du système

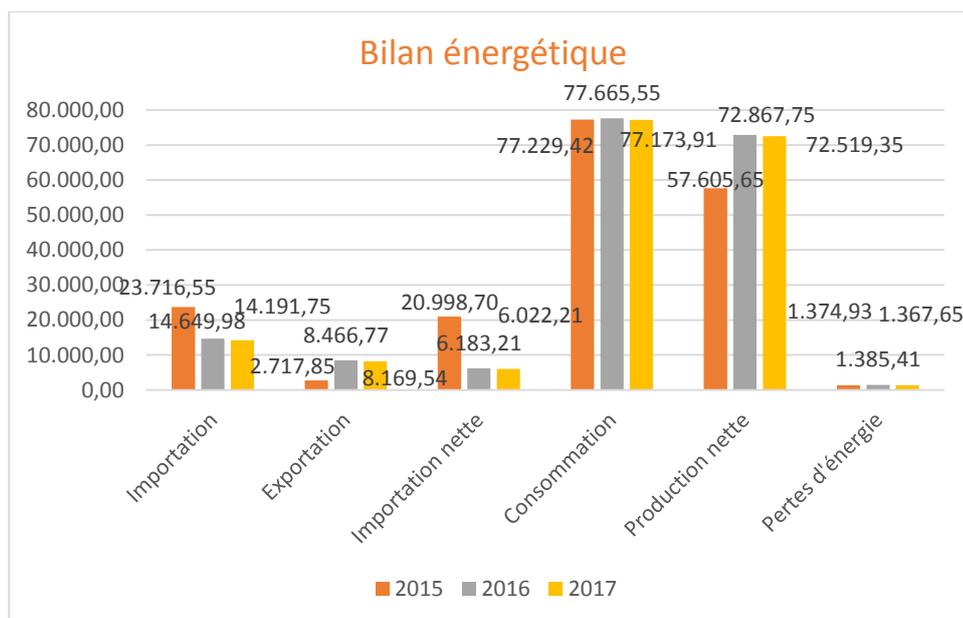
3.1. Évolution de la puissance installée (Elia Belgique – 2017)



La **puissance nucléaire installée** restera stable jusqu'au 1^{er} démantèlement prévu en 2022.

La capacité installée des **sources d'énergie renouvelables**, telles que l'énergie solaire et éolienne, a augmenté et devrait encore progresser dans les prochaines années. Elia agit en tant que facilitateur de marché et met tout en œuvre pour s'assurer que le réseau électrique est prêt à intégrer l'énergie renouvelable.

3.2. Bilan énergétique (Elia Belgique – 2017)



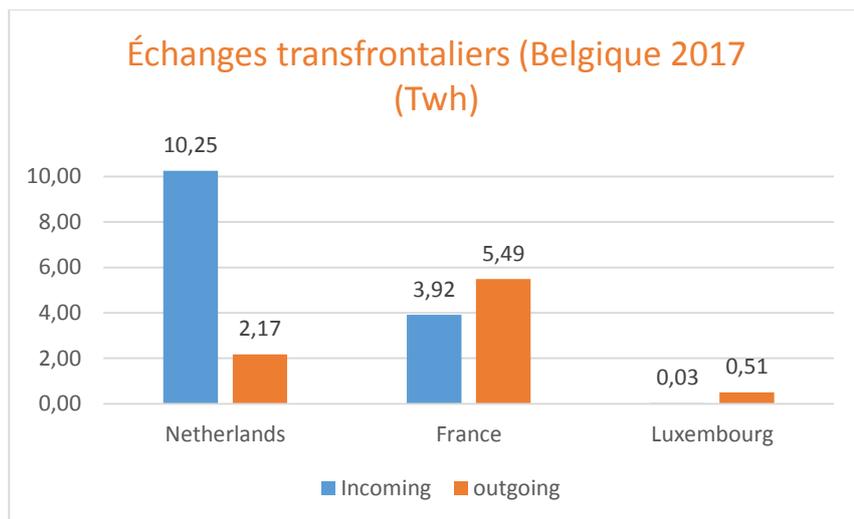
La **consommation** a légèrement diminué de 0,6 % en 2017 par rapport à 2016. 77.173,00 GWh d'énergie ont été consommés en 2017. Cette diminution peut s'expliquer par la tendance à la baisse des importations et des exportations. La **production nette** d'énergie a légèrement diminué de 0,5 % avec 348,41 GWh pour

s'établir à 72.519,35 Gwh. Au fil des ans, les **pertes d'énergie** sont restées stables. En 2017, 1.367,65 GWh d'énergie ont été perdus.

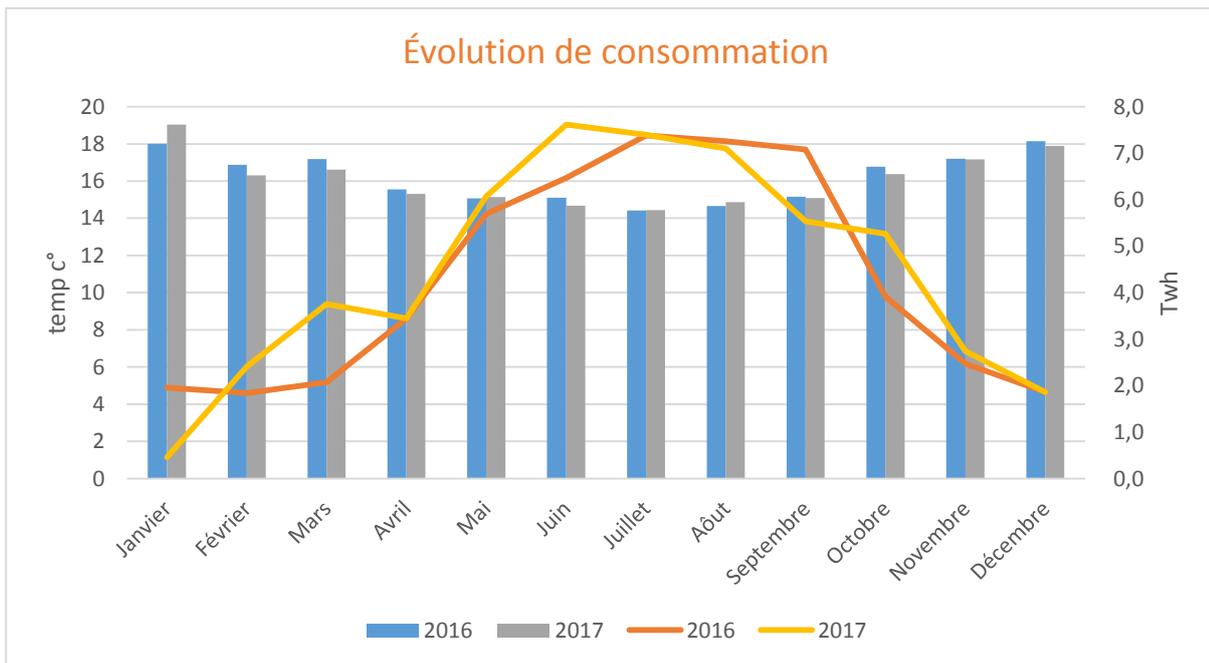
3.3. Bilan énergétique (Elia Belgique)



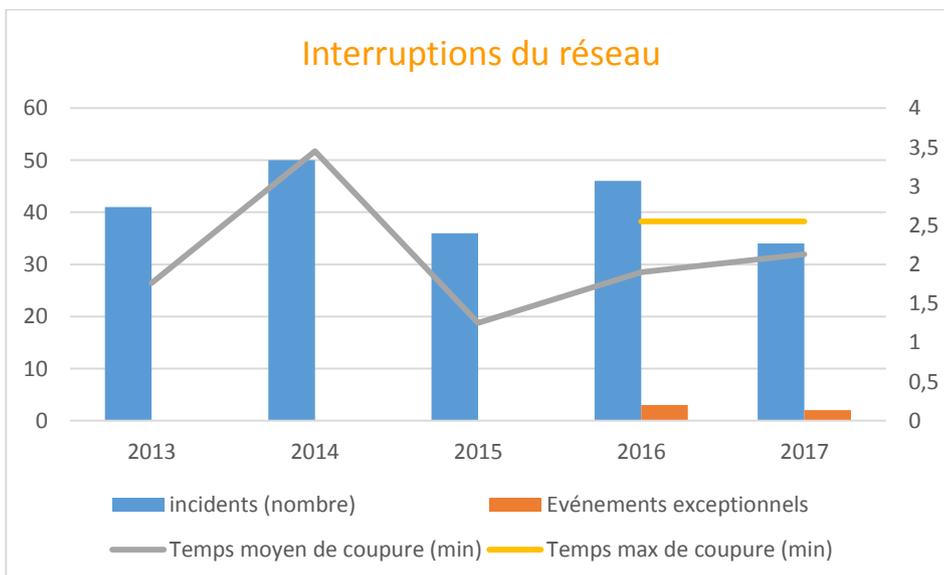
3.4. Qualité de service répartie par tension (Elia Belgique – 2017)



3.5. Évolution de la consommation (Twh)



3.6. Interruptions du réseau (Elia Belgique – 2017)



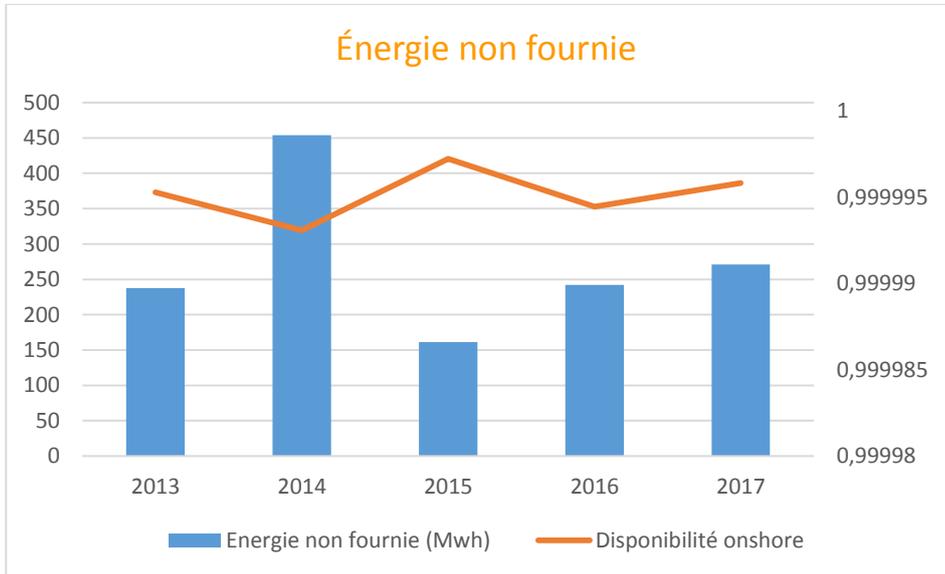
Ceci concerne les **interruptions dont Elia est responsable**, toutes les coupures causées par des erreurs de clients, des orages, des tiers, des oiseaux... ne sont pas prises en compte ici. De plus, seuls les incidents qui ont entraîné une coupure de plus de 3 minutes pour le client sont reportés dans ce graphique.

Le **temps de coupure maximal** est la valeur de référence utilisée pour le calcul de l'incitant relatif au temps moyen de coupure (AIT). Basée sur une moyenne de 7 années, cette valeur a été introduite en 2015 et validée par la CREG depuis 4 ans. Cette valeur de référence sera réévaluée en 2019.

Les **événements exceptionnels** représentent le nombre de catastrophes naturelles, tempêtes ou autres circonstances climatologiques, accidents nucléaires ou chimiques, explosions... qui ont causé une interruption de plus de 3 minutes. Des événements exceptionnels se sont produits uniquement en 2016 et

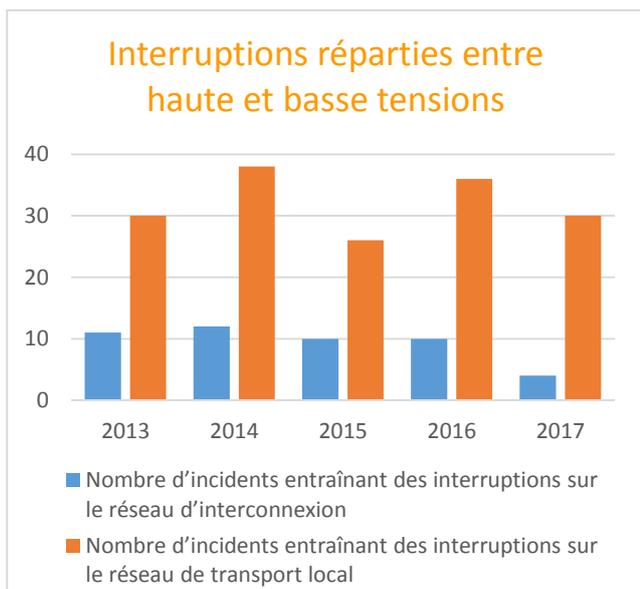
2017. Entre mars 2012 et juin 2016, aucun événement majeur entraînant des coupures pour les clients n'est survenu.

3.7. Énergie non fournie (Elia Belgique – 2017)

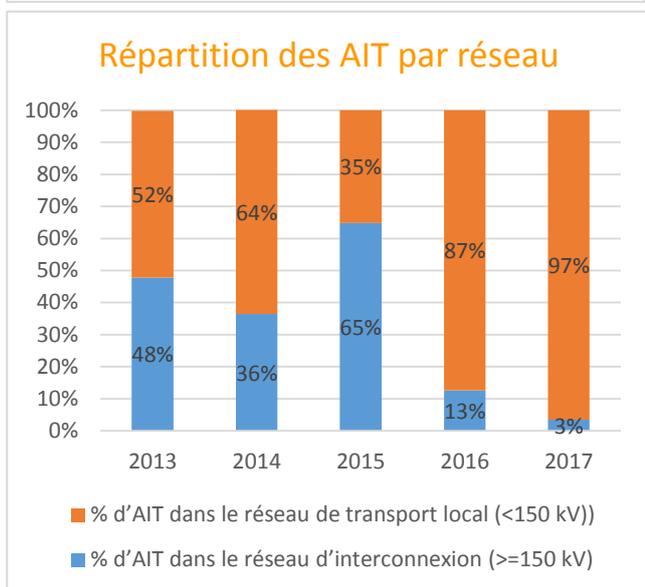


La disponibilité onshore représente la disponibilité des points d'interface entre le réseau Elia et le réseau du client. Elle prend en compte toutes les interruptions causées par des risques intrinsèques (météo, tierces parties, animal à l'extérieur du bâtiment...) ou par des problèmes internes à Elia (défaillance matérielle, erreur humaine...) qui ont duré plus de 3 minutes, mais exclut les coupures directement causées par les clients d'Elia. Cette disponibilité onshore est calculée comme $1 - (AIT/\#min \text{ dans l'année})$. L'Énergie non fournie concerne toute l'énergie non fournie à nos clients lors des interruptions causées par des problèmes internes à Elia qui ont duré plus de 3 minutes. Elle ne tient toutefois pas compte de l'impact des événements majeurs.

3.8. Interruptions réparties entre haute et basse tensions (Elia Belgium – 2017)



4



La plupart des **interruptions** sont généralement observées au niveau du réseau de transport local, car les clients sont généralement raccordés au réseau local et non au réseau d'interconnexion. Il n'existe pas de tendance expliquant l'évolution du temps moyen de coupure (AIT).

4. Gestion de l'infrastructure

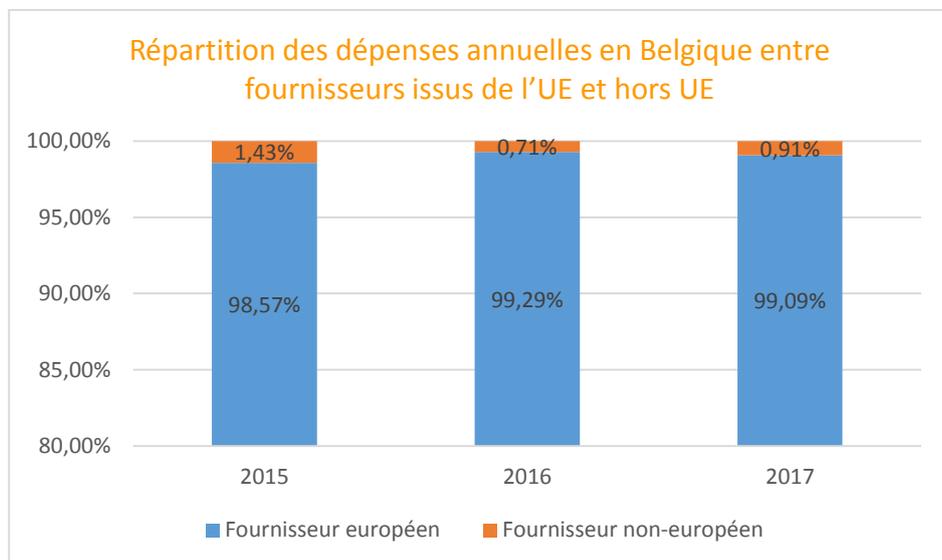
4.1. Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Elia doit respecter les **procédures européennes d'appels d'offres**. L'application de ces règles et d'autres directives internes permet à chaque fournisseur d'être traité de manière non discriminatoire et transparente, et garantit un traitement confidentiel des informations envoyées. La **sélection des fournisseurs** et l'attribution des différents contrats reposent sur l'**évaluation de plusieurs critères**. L'exposition à certains risques sociaux ou environnementaux est atténuée par le fait qu'une équipe multifonctionnelle (incluant des experts en environnement et/ou en sécurité) supervise chaque achat. Les critères de sélection et d'attribution sont adaptés en fonction de l'achat pour veiller à ce que la chaîne d'approvisionnement du fournisseur sélectionné réponde aux objectifs et valeurs d'Elia. Des éléments de RSE sont intégrés dans le contrat proposé et les conditions générales d'achat qui sont signés par les fournisseurs.

4.2. Nombres de fournisseurs en Belgique issus de l'UE et hors UE

	2015	2016	2017
Nombres de fournisseurs issus de l'UE	2.325	2.282	2.374
Nombres de fournisseurs hors UE	95	74	92

4.3. Répartition des dépenses annuelles en Belgique entre fournisseurs issus de l'UE et hors UE

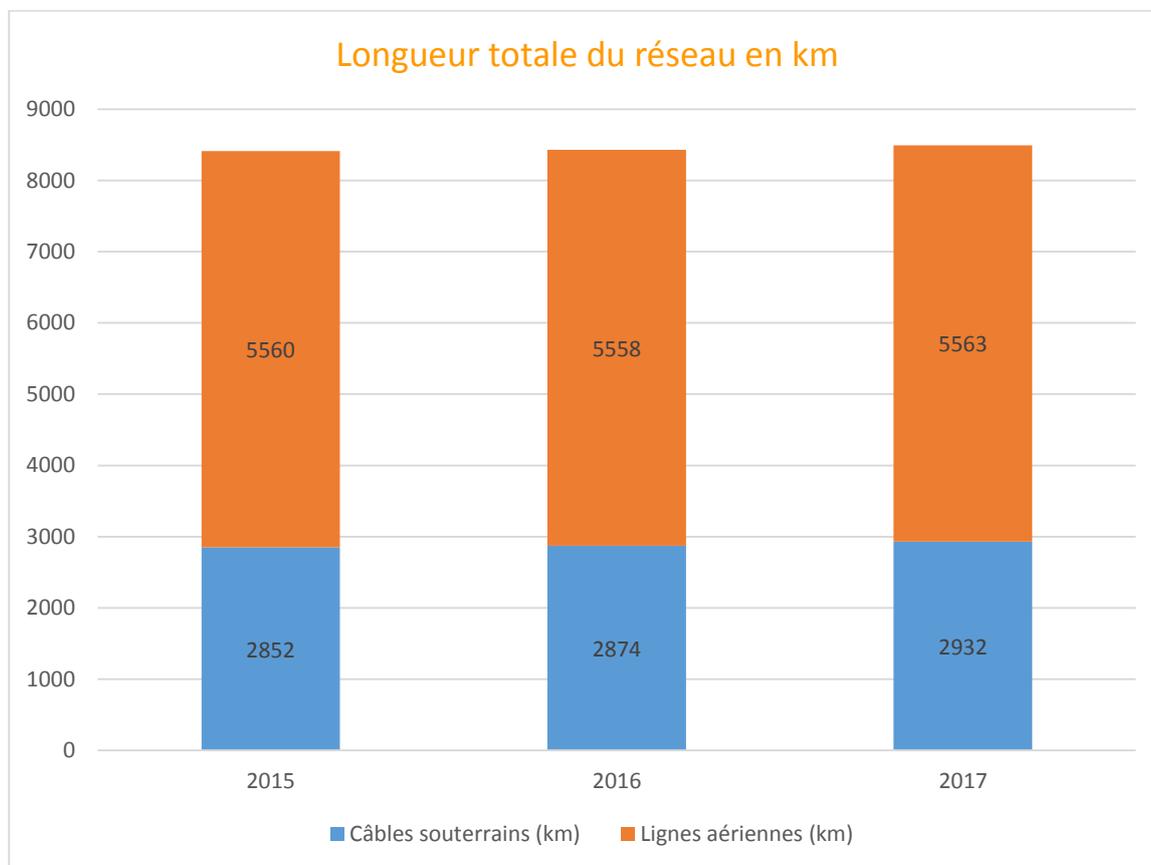


L'approvisionnement provenant de pays extérieurs à l'UE est très limité aujourd'hui, et l'impact environnemental est pris en compte dans les critères. Concernant les dépenses de 2017, 84,5 % du total des achats conclus dans des pays non-membres de l'UE ont eu lieu au Royaume-Uni et en Suisse et 7 % aux États-Unis. Elia respecte par conséquent les normes exigeantes fixées par l'UE et la Belgique en termes d'environnement, de responsabilité sociale et de bien-être des travailleurs. L'évaluation des aspects de sécurité est en outre réalisée séparément. Il est en effet primordial pour Elia de travailler avec des fournisseurs qui partagent sa vision sur l'importance de la sécurité.

Les activités d'Elia étant principalement basées en Europe, le risque de violation des droits de l'homme est réduit. Le nombre de fournisseurs travaillant pour Elia et ne provenant pas de l'UE est de 92 sur 2374 et les dépenses représentent à peine 0,91 % des dépenses totales. La grande majorité des achats effectués dans

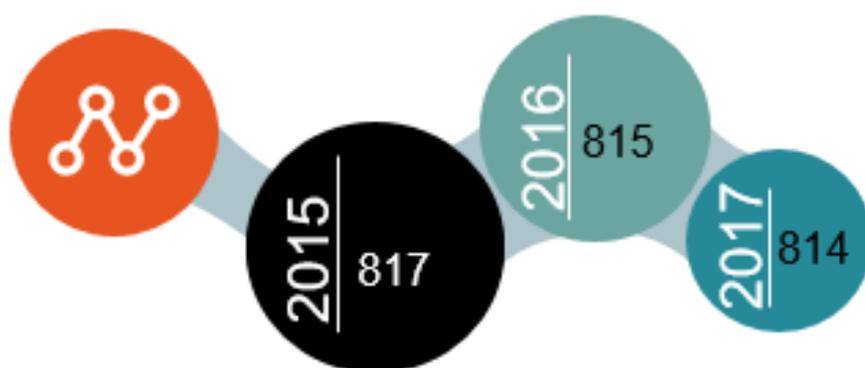
des pays non-membres de l'UE relève des domaines de l'IT et de la consultance. On emploie les mêmes critères de sélection et d'attribution que pour les fournisseurs issus de l'UE.

4.4. Longueur totale du réseau en km (Elia Belgique – 2017)



Le nombre de **lignes aériennes et de câbles souterrains reste stable au fil des ans**. Aucun nombre substantiel de kilomètres de lignes supplémentaires n'est prévu, car Elia investit dans le remplacement des lignes existantes.

4.5. Nombre d'emplacements de postes (Elia Belgique - 2017)

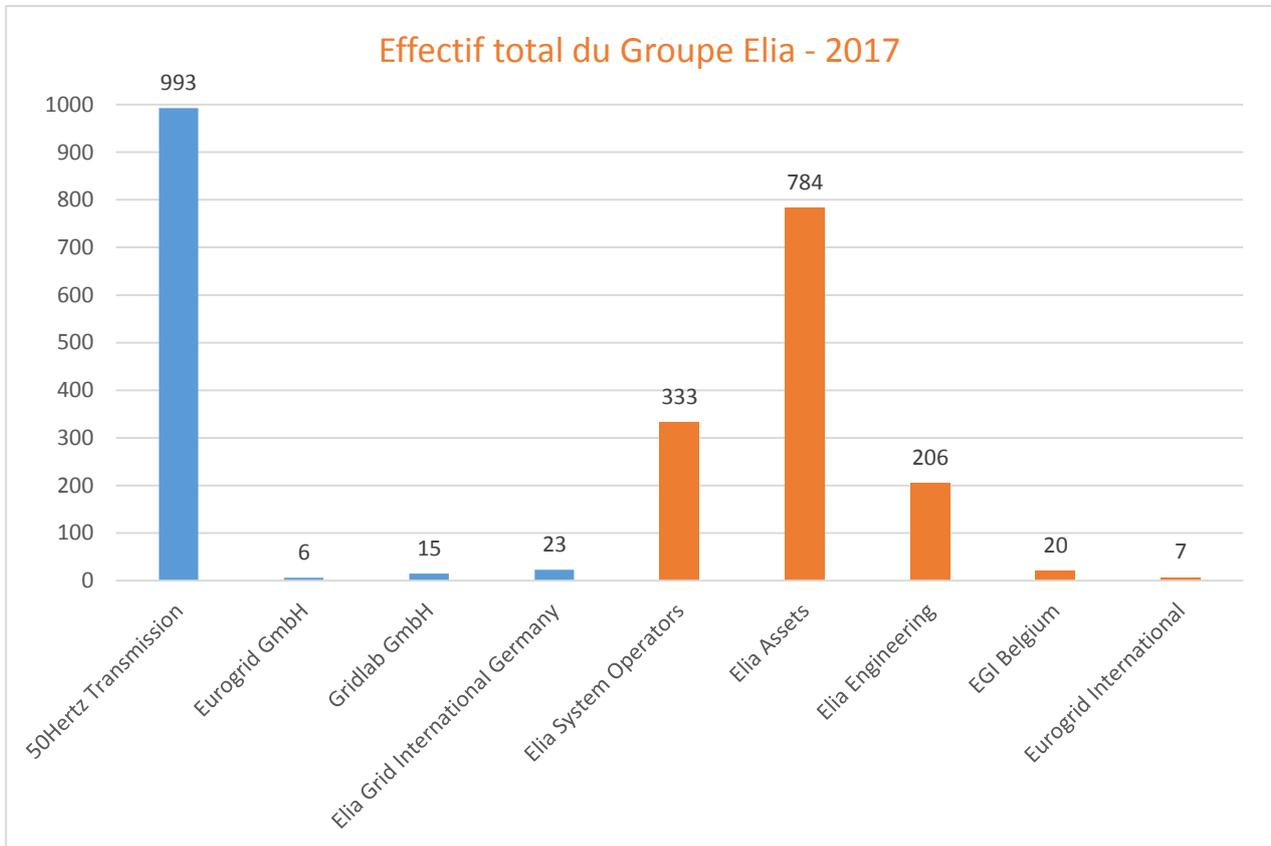


Dans l'ensemble, le **nombre de postes reste stable** bien que certaines stations de transport locales basse tension (<70 kV) soient remplacées par des postes pour le réseau d'interconnexion.

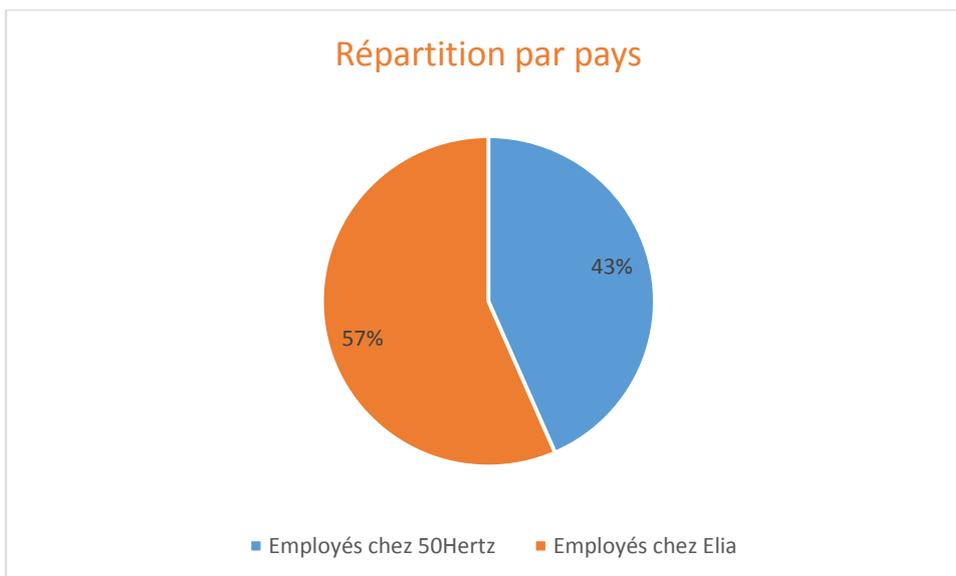
5. HR

5.1. Effectif total (Groupe Elia - 2017)

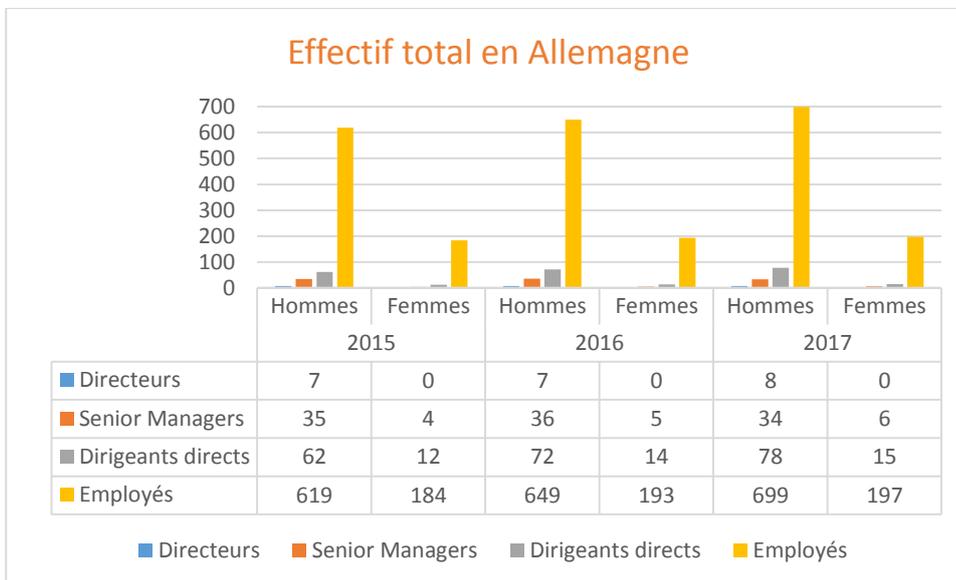
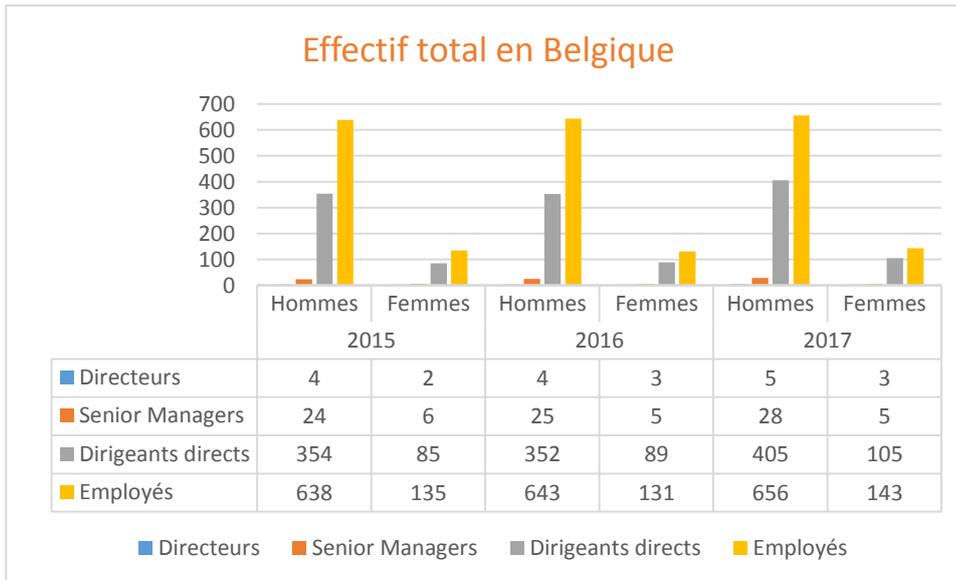
1.1.1. 5.1.1. Répartition par entreprise



1.1.2.5.1.2. Répartition par pays (Groupe Elia - 2017)



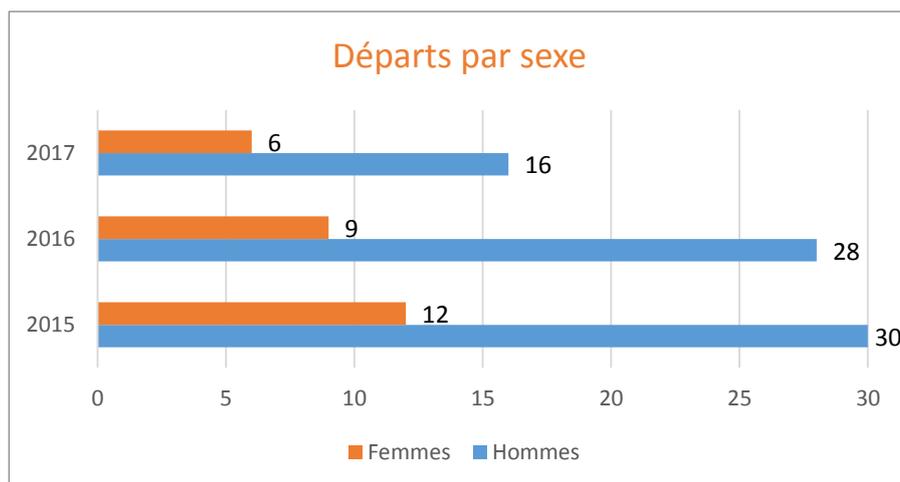
1.1.3. Répartition par niveau de responsabilité et sexe (Groupe Elia - 2017) – GRI 102-41



Pour l'ensemble des collaborateurs, on peut conclure que 21 % des collaborateurs allemands et 18 % des collaborateurs belges sont des femmes. Pour l'ensemble des dirigeants directs et les niveaux supérieurs, on peut conclure que 14 % des collaborateurs allemands et 20 % des collaborateurs belges sont des femmes. Pour 2017, 77 % de l'ensemble des collaborateurs allemands et belges sont couverts par des conventions collectives.

Notez que tous les techniciens en Belgique et en Allemagne sont considérés comme des cols blancs. Il n'y a donc pas de cols bleus.

5.2. Départs par sexe (Elia Belgique – 2017)



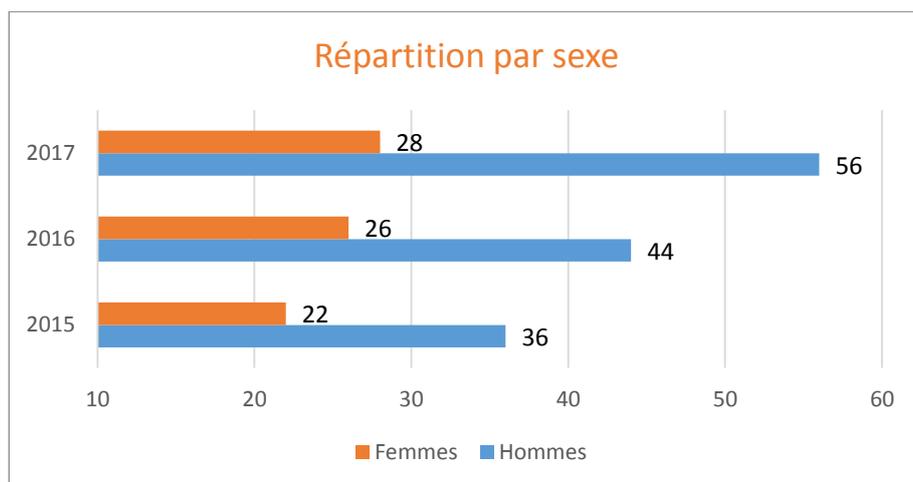
Lorsque nous analysons le nombre de collaborateurs qui quittent Elia, nous constatons une diminution au fil des ans. En 2017, seulement 22 collaborateurs ont quitté l'entreprise, 6 femmes et 16 hommes. En ce qui concerne le renouvellement du personnel, 2,6 % des femmes du groupe Elia sont parties, contre 1,6 % pour les hommes. Les collaborateurs âgés de 30 à 50 ans sont ceux qui ont quitté Elia le plus souvent, 1/3 avaient moins de 30 ans et les 10 % restants étaient âgés de plus de 50 ans.

Méthode de calcul

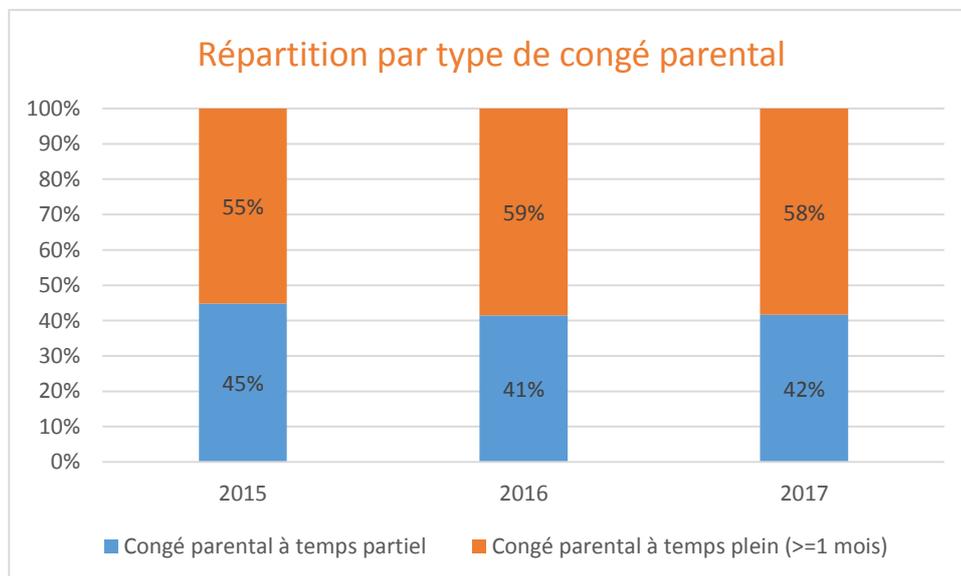
Le nombre de départs est le total de tous les collaborateurs qui quittent l'entreprise à la suite d'un licenciement ou d'une démission entre le 1/1 et le 31/12 de l'année concernée. Les collaborateurs qui ont pris leur retraite ne sont pas comptabilisés. Le renouvellement du personnel est déterminé par le nombre de départs, divisé par l'effectif total au 31/12 de l'année précédente. Le renouvellement du personnel par tranche d'âge est basé sur le nombre de départs de chaque catégorie d'âge, divisé par l'effectif total au 31/12 de l'année précédente.

5.3. Congés parentaux (Elia Belgique – 2017)

1.1.4. 5.3.1. Répartition par sexe



1.1.5.5.3.2. Répartition par type de congé parental



En 2017, **84 collaborateurs ont pris un congé parental**, soit plus qu'en 2016. Parmi les collaborateurs qui ont pris un congé parental, 58 % ont décidé de prendre un congé parental à temps plein, tandis que 42 % ont pris leur congé parental en réduisant leur horaire hebdomadaire de travail. Fait intéressant, **66 % des collaborateurs qui ont pris un congé parental en 2017 sont des hommes**. Nous constatons également qu'au fil des ans, les hommes prennent davantage de congés parentaux.

5.4. Enquête de satisfaction (Elia Belgique 2017)

L'engagement envers Elia est en hausse nette en 2017.



« Alignment with management » est en hausse par rapport à 2014.



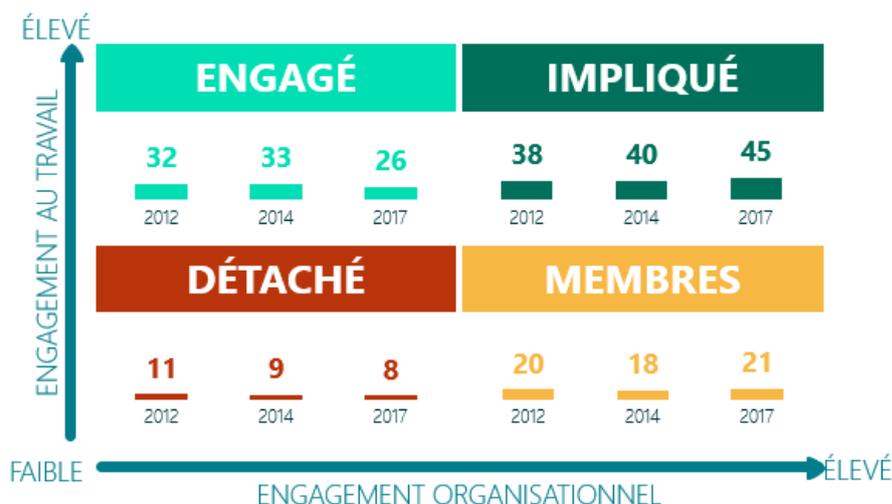
« Job engagement » au sein de Elia est en hausse après une décennie de stabilité. Nous observons des hausses pour toutes les questions de l'indice.



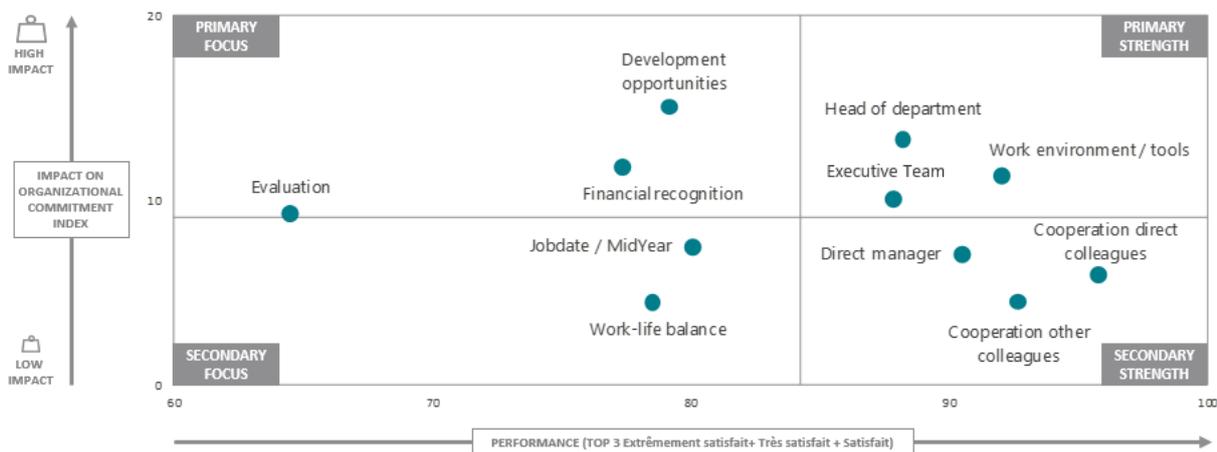
L'agilité (ou la capacité à répondre stratégiquement à l'incertitude) reste stable par rapport à 2014. L'agilité est moins élevée que « Organizational commitment », « Job engagement » et « alignment ».



Le ratio impliqué/détaché s'améliore par rapport à 2014. La tendance de l'entreprise va dans le sens d'un engagement et d'une implication organisationnels accrus.



Du point de vue de l'engagement professionnel d'un employé, les principaux centres d'attention d'HR doivent être l'évaluation, les opportunités de développement et la reconnaissance financière



DOMAINES D'OBJECTIFS PRINCIPAUX

Possibilités d'évolution	<ul style="list-style-type: none"> Tendances marginales positives pour la plupart des aspects liés aux opportunités d'évolution La plus grande difficulté est la non-perception des occasions de promotion, observée surtout dans les petites unités. 31 % espèrent être promus en 2018 Le risque d'attrition reste très faible
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Tendance négative pour la satisfaction globale de l'évaluation Le lien entre l'évaluation et le bonus est le point d'attention principal, en particulier chez Infrastructure Development, où il est lié à une perception moins objective du feed-back
Reconnaissance financière	<ul style="list-style-type: none"> La satisfaction en matière de reconnaissance financière reste stable par rapport à 2014 Le moteur principal est l'alignement entre le salaire et les performances Certains collaborateurs semblent avoir des doutes au sujet de leur salaire par rapport à celui de leurs pairs. On constate beaucoup de négativisme en ce qui concerne les salaires par rapport aux pairs, surtout au sein d'Infrastructure Development

DOMAINES D'OBJECTIFS SECONDAIRES

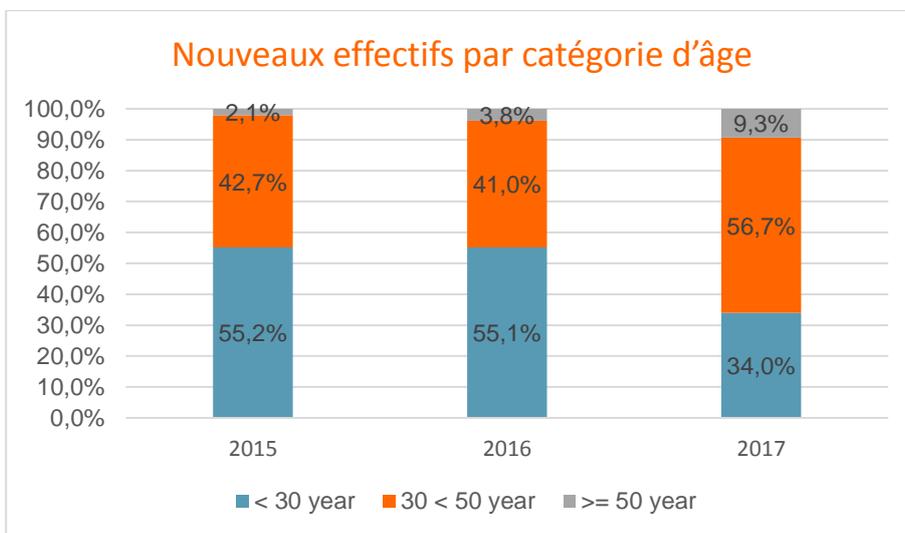
Jobdate / MidYear

- La satisfaction concernant le Jobdate / MidYear reste stable par rapport à 2014. Son utilité suscite un certain désaccord
- Le principal point d'amélioration est le niveau des actions prises pour soutenir le développement (notamment chez Infrastructure Development)

Équilibre travail-vie personnelle

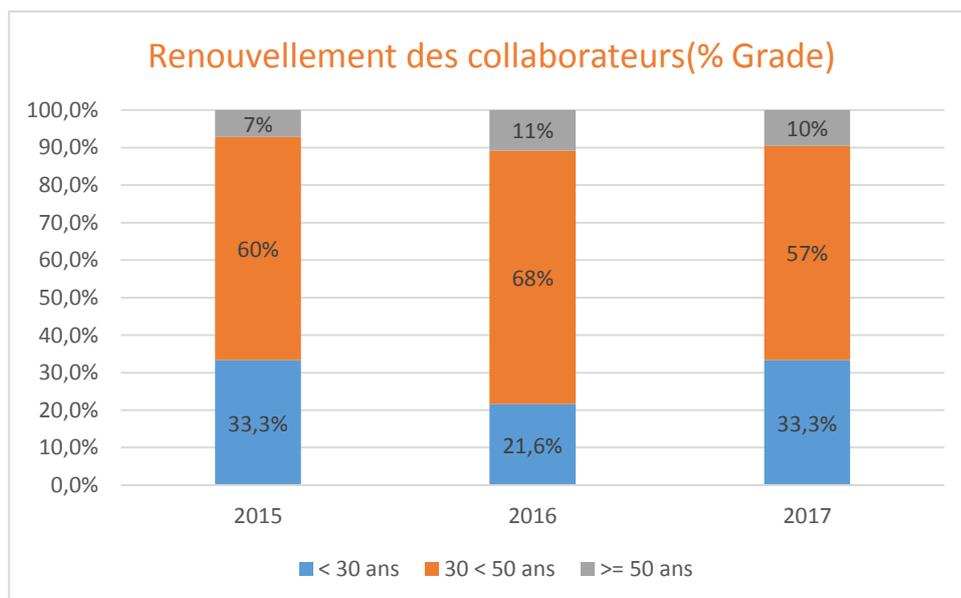
- La satisfaction relative à l'équilibre travail-vie personnelle diminue par rapport à 2014. La charge de travail est perçue comme étant moins réalisable
- La satisfaction relative à l'équilibre travail-vie personnelle est fortement influencée par l'attention qu'Elia y porte, ce qui est en voie d'amélioration pour certains collaborateurs
- Il existe des préoccupations particulières liées à l'équilibre travail-vie personnelle dans les différentes unités : CMS : charge de travail en tant que telle ; Infrastructure Development : trajet domicile-travail ; au sein de quelques petites unités : répartition du travail au sein de l'équipe

5.5. Nouveaux effectifs par catégorie d'âge

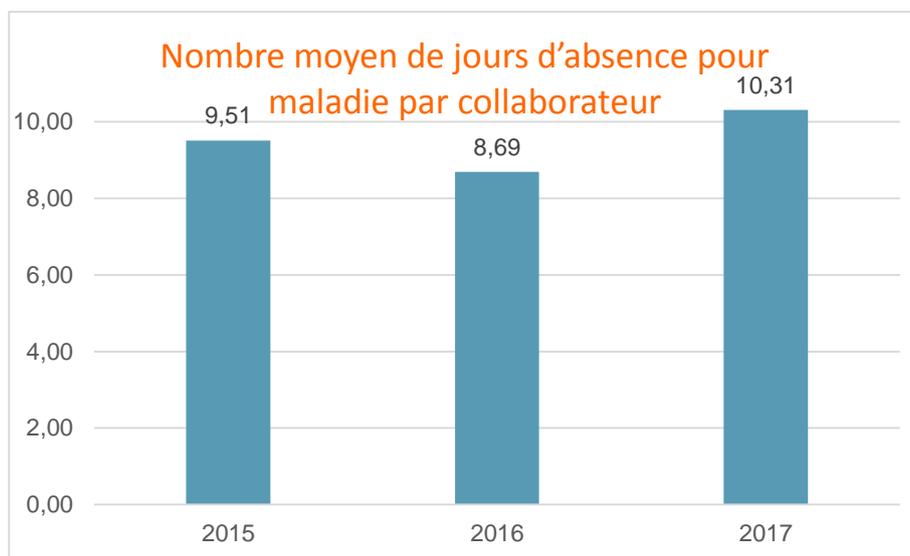


Ces graphiques incluent tous les nouveaux collaborateurs qui ont été engagés dans le budget prévu et tous les nouveaux collaborateurs engagés de manière exceptionnelle. Les changements de fonction au sein d'Elia ne sont pas repris ici.

5.6. Renouvellement des collaborateurs par catégorie d'âge (Belgique)



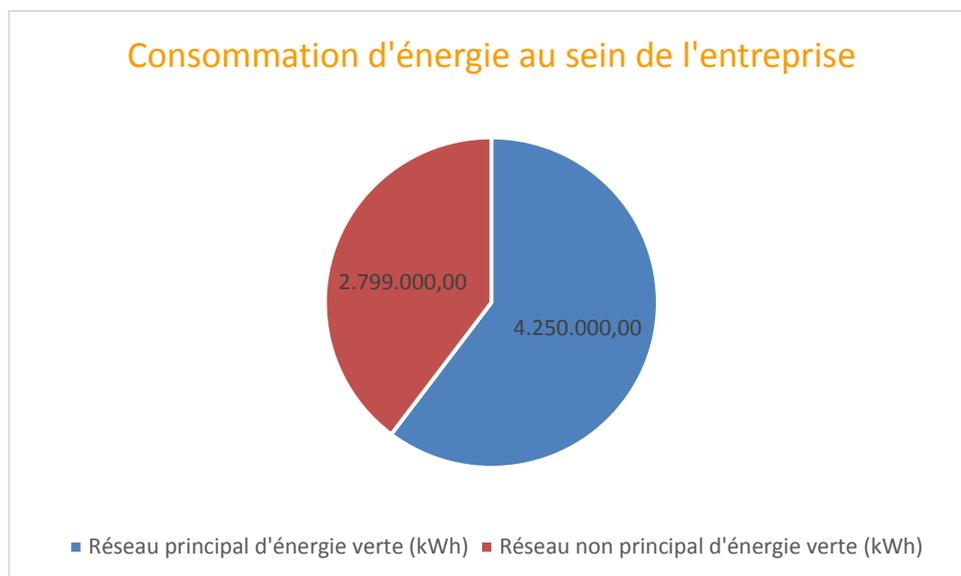
5.7. Nombre moyen de jours d'absence pour maladie par collaborateur (Belgique)



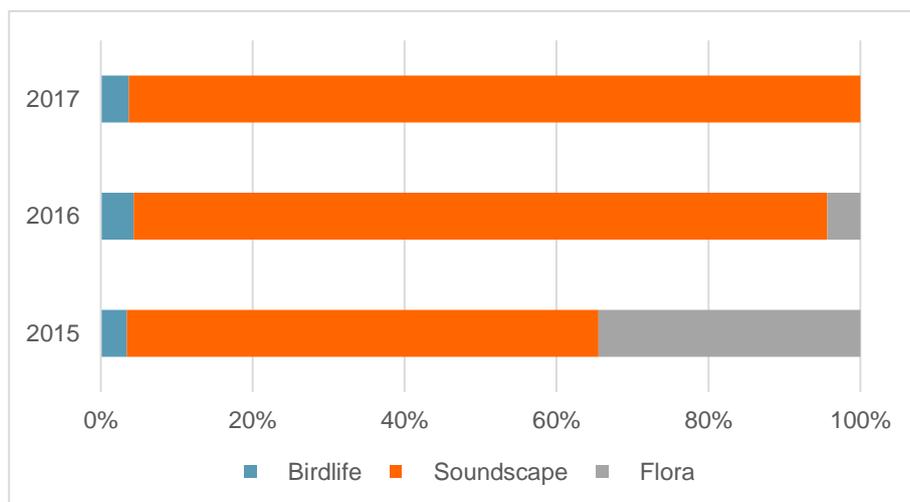
En moyenne, les collaborateurs ont été absents pour maladie pendant 10 jours en 2017, ce qui s'inscrit dans la continuité des années précédentes. Le nombre moyen de jours d'absence pour maladie par collaborateur est calculé en fonction du nombre total de jours d'absence pour maladie divisé par l'effectif total.

6. Acceptation publique (axée sur l'environnement et la biodiversité)

6.1. Consommation d'énergie au sein de l'entreprise



6.2. Nombre de projets dont l'impact est surveillé (Elia Belgique)



6.3. Protection des oiseaux par l'installation de balises (Elia Belgium)

Depuis 2016, Elia a installé des balises avifaunes sur 13,62 km de lignes.

	Réalisé en 2016	Réalisé en 2017
Stevin - Gezelle	-	7180 m
Langerlo - Sikel	3110 m	-
Rodenhuize - Langerbrugge	-	2430 m
Herderen - Lixhe	900 m	-
TOTAL	4010	9610

Avec l'aide des principales associations environnementales belges, Elia a répertorié les 130 tronçons de son réseau de liaisons aériennes les plus dangereux pour la faune aviaire. Cela représente 200 km de ligne qui seront progressivement balisés au cours des 10 prochaines années. Si un projet doit être lancé sur ces tronçons, le balisage de la ligne sera directement prévu. Pour les tronçons sans projet, nous profiterons des

interventions planifiées pour installer en même temps des balises sur les conducteurs ou les câbles de garde.

6.4. Intégration durable des installations dans le cadre du projet Stevin (Elia Belgium)

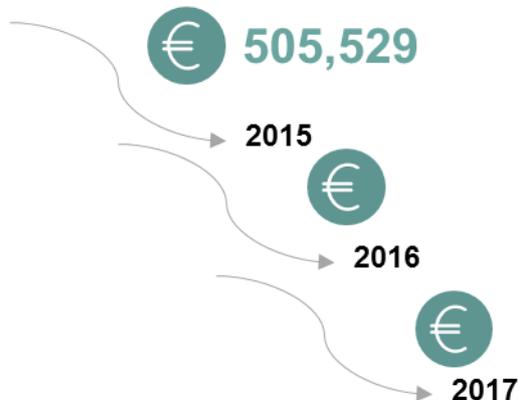
Dans le cadre du projet Stevin, Elia a veillé à réduire au maximum l'impact de ses installations sur le paysage. C'est ainsi que de nombreux arbustes ont été plantés.

Longueur en m	Réalisé en		
	2015	2016	2017
arbres (chaque 10 m)	1430	3920	3560
arbre en têtard (chaque 7 m)	987	1302	1197
haie	187	1385	1050
taillis	577	2070	1417
taillis large	653	1104	985

6.5. Budget annuel pour la réalisation du projet LIFE Elia-RTE (Elia Belgique)



Somme fixe dépensée par an pour la réalisation du projet LIFE Elia



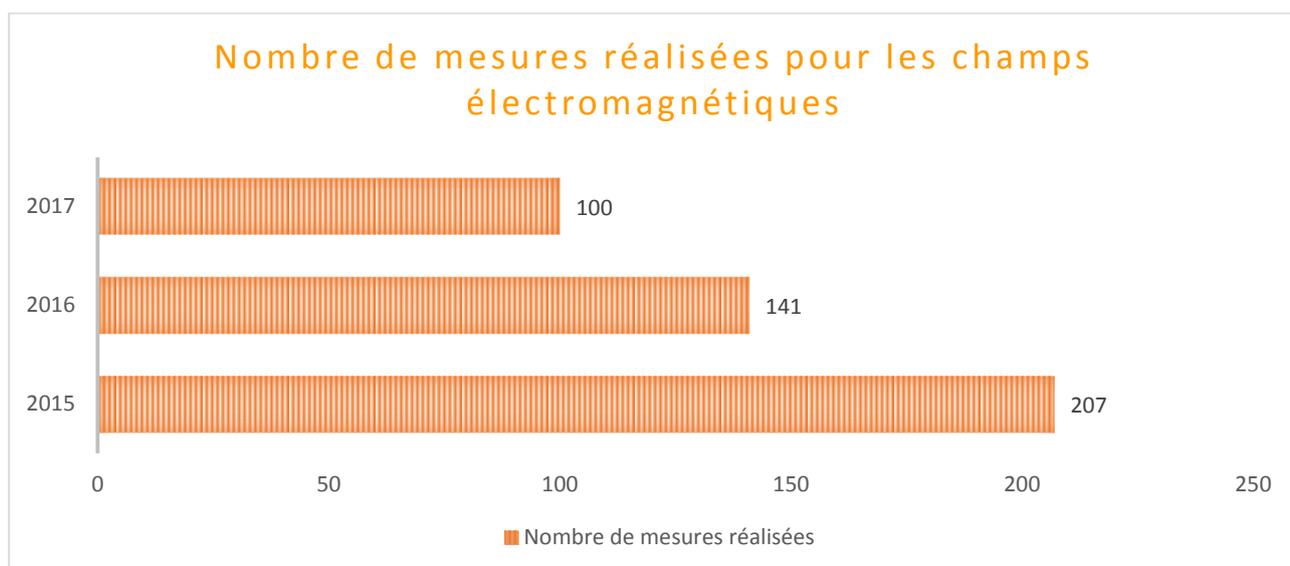
Depuis 2015, Elia dispose d'un budget annuel fixe de 505.529 € pour le projet LIFE Elia-RTE, qui cherche à transformer les espaces sous les lignes à haute tension d'Elia en corridors pour la diversité. Grâce à ce budget, Elia restaure, dans le cadre de Natura 2000 mais pas seulement, les habitats naturels de la faune et de la flore.

Le projet LIFE Elia-RTE ayant pris fin en décembre 2017, Elia a décidé de continuer un LIFE 2, malgré la fin du financement par la Commission européenne et la Région wallonne.

6.6. Les champs électromagnétiques (Elia Belgium)

Elia offre gratuitement et sur demande des mesures de champs électromagnétiques aux propriétaires de terrain et bâtiment situés près des installations d'Elia. Chaque année, 370.000 € sont consacrés à la recherche scientifique sur l'impact des champs magnétiques à basse fréquence.

1.1.6.6.1. Nombre de mesures réalisées pour les champs électromagnétiques (Elia Belgique)



6.7. Demandes d'informations traitées (Elia Belgium)

	2015	2016	2017
Reçu	80	54	56
Traité	80	54	56

Le Contact Center d'Elia reçoit chaque jour de nombreuses questions relatives à ses activités, notamment sur les sujets environnementaux. 194 questions ont été posées en 2016 à propos des champs électromagnétiques (CEM). 140 mesures* ont été effectuées. Pour les 54 autres demandes, seules des informations ont été fournies.

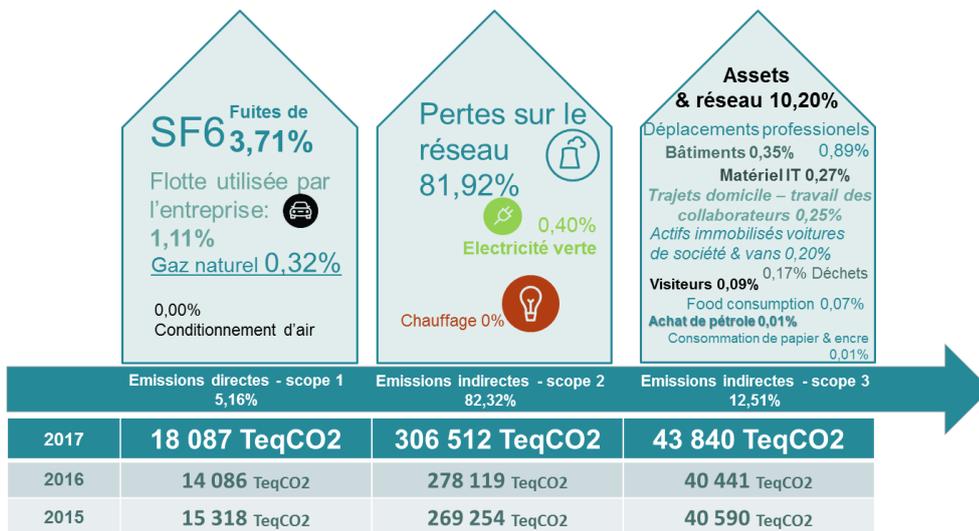
Le nombre de demandes reste stable en 2016 et 2017 et a diminué par rapport à 2015. Nous n'avons pas d'explication spécifique de cette différence, nous constatons généralement une augmentation des demandes en raison de l'attention de la presse et/ou du lancement d'un projet de réseau majeur.

Chaque année, 370.000 € sont consacrés à la recherche scientifique sur l'impact des champs magnétiques à basse fréquence. Le montant est fixe, car Elia a des contrats avec BBEMG et EPRI.

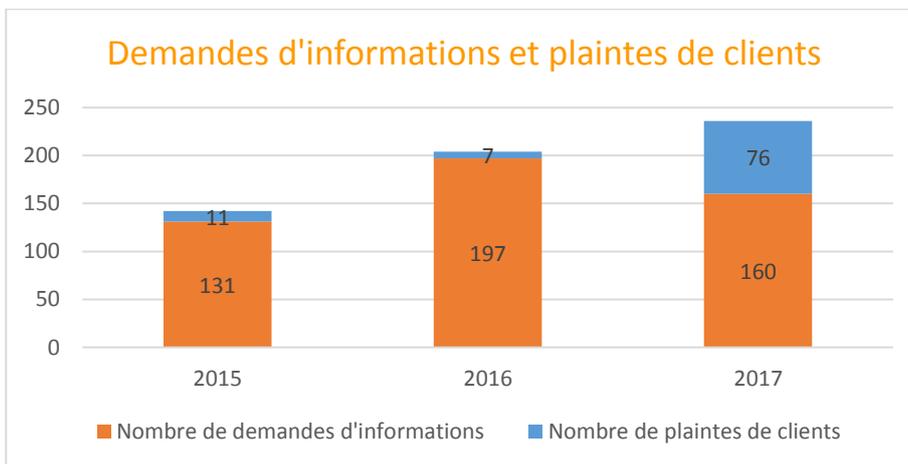
* Veuillez noter que ces mesures sont basées sur les demandes de tierces parties reçues au contact center.

6.8. Bilan carbone

Elia réalise un bilan carbone depuis 2010 pour identifier les émissions directes ou indirectes de ses activités et prend des mesures pour diminuer ses émissions de gaz à effet de serre.



6.9. Demandes d'informations des clients et plaintes (Belgium)



Ces chiffres correspondent au nombre de demandes d'informations et de plaintes relatives à la qualité électrique des services (qualité de tension). Les tendances positives observées entre 2015 et 2016 sont principalement dues à un meilleur reporting interne ainsi qu'à un suivi et une centralisation plus efficaces des demandes des GRD. Le nombre de plaintes était stable en 2015 et 2016. La forte augmentation des plaintes en 2017 est due à un seul incident, qui a généré 61 plaintes des utilisateurs des GRD. La diminution des demandes d'informations peut s'expliquer par la réduction des incidents (de 445 à 379).

1.1.7. Enquête de satisfaction à destination des clients

Tous les 2 ans, Elia mesure le niveau de satisfaction de ses stakeholders principaux (gestionnaires du réseau de distribution, utilisateurs du réseau, producteurs, responsables d'accès, Users' Group, etc.). Cette enquête vise principalement à fournir un aperçu des KPI relatifs à la qualité des services et de leur évolution dans le temps.

Le dernier sondage a été réalisé en 2016 auprès de 252 stakeholders. Les KPI mesurés étaient l'*Elia Satisfaction Index*, qui exprime la manière dont les stakeholders évaluent les produits et services d'Elia en général ; le *Customer Effort Score*, qui traduit la facilité à travailler avec Elia, la satisfaction de la clientèle en termes de gestion des comptes et d'image, ainsi que l'identification des points forts et faiblesses de la part des stakeholders en vue d'optimiser la relation avec la clientèle.

Elia a obtenu 67 % pour l'*Elia Satisfaction Index*, ce qui reflète la haute qualité des produits et services. La majorité des stakeholders considèrent toujours que la collaboration avec Elia est « simple ». Les Key Account Managers d'Elia ont été évalués très positivement par rapport à 2014, avec une augmentation significative de la satisfaction quant à la capacité d'Elia à réfléchir avec ses stakeholders. En termes d'image, des résultats stables ont été obtenus pour l'expertise et la communication d'Elia.

Cette enquête a permis d'identifier les points forts à conserver et de définir des priorités pour continuer à améliorer la satisfaction des stakeholders.

1.1.8. Demandes reçues et traitées au Contact Center (Belgium)



Chaque année, Elia reçoit environ **75.000 demandes relatives aux installations du réseau à haute tension**. Ces demandes proviennent en autres de riverains, d'entrepreneurs, de bureaux d'étude, d'autorités, de sociétés d'utilité publique, de promoteurs, etc. Des **délais de réponse** ont été définis en interne, conformément aux délais légaux. Le Contact Center doit les respecter pour traiter les demandes d'informations. Un délai de **7 jours ouvrables** entre la réception et la réponse s'applique par exemple aux demandes standards. En 2017, 99,91 % des demandes ont été traitées dans les délais fixés.

7. Tableau de référence GRI

Le présent rapport annuel a été préparé conformément aux standards de la GRI : Option de base de la Global Reporting Initiative. Il s'agit du premier rapport annuel intégré du groupe Elia et il couvre la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

GRI 102: Informations générales 2017			
1. Profil de l'organisation			
102-1	Nom de l'organisation	p. 8-11	
102-2	Activités, marques, produits et services	p. 12-13	
102-3	Situation des sièges	p. 10	
102-4	Localisation des activités	p. 10	
102-5	Propriété et forme juridique	p. 11	
102-6	Marchés desservis	p. 14-19	
102-7	Taille de l'organisation	p. 12-13	
102-8	Informations sur les collaborateurs et autres travailleurs	Annexe part 5	
102-9	Chaîne d'approvisionnement	p. 2 & p. 40-51	
102-10	Changements substantiels de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	p. 40-51	
102-11	Principe ou démarche de précaution	p. 29-37	
102-12	Initiatives externes	p. 60-63	
102-13	Adhésion à des associations	p. 52-63	
2. Stratégie			
102-14	Déclaration du décideur de plus haut niveau	p. 4-7	
102-15	Impacts, risques et opportunités essentiels	p. 4-7	
3. Ethique et intégrité			
102-16	Valeurs, principes, règles et normes de comportement	p. 120	
102-17	Mécanismes de conseils et réponse aux préoccupations en matière d'éthique	p. 120	
4. Gouvernance			
102-18	Structure de gouvernance	p. 102-103	

102-19	Délégation des pouvoirs	p. 122	
5. Implication des parties prenantes			
102-40	Liste des groupes de parties prenantes	p. 2	
102-41	Conventions collectives	Annexe part 5.1.3	
102-42	Identification et sélection des parties prenantes	p. 25	
102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	p. 25 & p. 80	
102-44	Thèmes et préoccupations clés soulevés	p. 14-19 & p. 23-25	
6. Principes de reporting			
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	p. 10-11	
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres des thèmes	p. 23-25	
102-47	Liste des thèmes pertinents	p. 23-25	
102-48	Reformulation des informations		There are no restatements of information provided in previous reports.
102-49	Changements dans le reporting		The annual report 2017 is the first integrated annual reporting in line with the GRI - Core principles
102-50	Période de reporting		Fiscal year 2017
102-51	Date du rapport le plus récent		Annual report 2017
102-52	Cycle de reporting		Annual reporting cycle
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport		Marleen Vanhecke External Communications & External Relations marleen.vanhecke@elia.be
102-54	Déclarations de reporting conformes aux normes GRI		This Annual report has been prepared in accordance with the GRI Standards: Core option
102-55	Index du contenu GRI	Annexe part 7	
GRI 103: Description de l'approche managériale 2017			
103-1	Explication du sujet repris dans la matrice de matérialité et son périmètre	p. 23-25	
103-2	Description de l'approche managériale	p. 23-25	
103-3	Évaluation de l'approche managériale	p. 23-25	
GRI 201: Performance économique			
201-1	Valeur économique directe créée et distribuée	p. 12-13	
201-2	Conséquences financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés au changement climatique	p. 12-13 & p. 116-119	
GRI 203: Impacts économiques indirects			
203-1	Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et d'appui aux services	p. 28-37	
203-2	Impacts économiques indirects substantiels, y compris importance de ces impacts	p. 28-37	
GRI 204: Pratiques d'achat			
204-1	Part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels	Annexe part 4.2 & 4.3	
GRI 205: Lutte contre la corruption			
205-1	Nombre total et pourcentage des sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés	p.120-123	

205-2	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption	p.120-123	
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises		Aucun cas de corruption n'a eu lieu pendant la période considérée.
GRI 206: Comportement anticoncurrentiel			
206-1	Actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, pratiques antitrust et monopolistiques		Aucune action en justice n'a été intentée ou achevée pendant l'année du reporting.
GRI 302: Energie			
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	Annexe part 6.1	
302-2	Consommation énergétique en dehors de l'organisation	Annexe part 6.1	
GRI 304: Biodiversité			
304-1	Sites opérationnels détenus, loués ou gérés dans des aires protégées ou y étant adjacents, ainsi qu'en zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées	p. 66-81	
304-2	Impacts substantiels des activités, produits et services sur la biodiversité	p. 66-81	
304-3	Habitats protégés ou réhabilités	p. 66-81	
GRI 305: Emissions			
305-1	Émissions directes de gaz à effet de serre (GES) (Scope 1)	p. 74-75 Annexe part 6.8	
305-2	Émissions indirectes de gaz à effet de serre (GES) liées à l'énergie (Scope 2)	p. 74-75 Annexe part 6.8	
305-3	Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (GES) (Scope 3)	p. 74-75 Annexe part 6.8	
305-5	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)	p. 74-75 Annexe part 6.8	
GRI 307: Conformité environnementale			
307-1	Non-respect des législations et réglementations en matière d'environnement		L'organisation n'a pas relevé de cas significatifs de non-respect des législations et réglementations en matière d'environnement.
GRI 308: Evaluation environnementale des fournisseurs			
308-2	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Annexe part 4.1-4.3	
GRI 401: Emploi			
401-1	Nombre total et pourcentage de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique	p. 13 Annexe part 5.2 & 5.6	
401-2	Avantages sociaux offerts aux salariés à temps plein et non aux intérimaires, ni aux salariés à temps partiel, par principaux sites opérationnels		Il n'y a aucune différence entre les avantages sociaux offerts aux collaborateurs à temps plein et ceux offerts aux collaborateurs à temps partiel.
401-3	Retour au travail et maintien en poste après le congé parental, par sexe	Annexe part 5.3	
GRI 402: Relations employeur/employés			

402-1	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes d'hygiène et de sécurité au travail visant à surveiller et à donner des avis		Cet organe (comité paritaire) existe dans les deux pays mais le pourcentage de la main-d'œuvre représentée est négligeable, inférieur à 1 %.
GRI 403: Santé et sécurité au travail			
403-2	Taux et types d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, proportion de journées de travail perdues et nombre total de décès liés au travail, par zone géographique et par sexe	p. 31-32 & p. 37	
403-3	Salariés exposés directement et fréquemment à des maladies liées à leur activité	p. 31-32 & p. 37	
GRI 404: Formation et éducation			
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié, par sexe et par catégorie professionnelle	p. 86-87	
GRI 405: Diversité et égalité des chances			
405-1	Composition des instances de gouvernance et répartition des salariés par catégorie professionnelle, en fonction du sexe, de la tranche d'âge, de l'appartenance à une minorité et d'autres indicateurs de diversité	p. 103 & p. 109 Annexe part 5.1.3	
GRI 406: Non-Discrimination			
406-1	Nombre total d'incidents de discrimination et actions correctives mises en place		L'organisation n'a relevé aucun cas de discrimination au cours de la période de reporting.
GRI 416: Santé et sécurité des consommateurs			
416-1	Évaluation des impacts des produits et des catégories de services sur la santé et la sécurité	p. 28-29 & p. 74	
416-2	Incidents de non-respect relatifs aux impacts des produits et services sur la santé et la sécurité		L'organisation n'a pas relevé d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires
GRI 417: Etiquetage et communication marketing			
417	Résultats des enquêtes de satisfaction client	p. 89-90	
GRI 419: Conformité			
419-1	Montant des amendes substantielles reçues pour non-respect des lois et réglementations dans le domaine social et économique.		Au cours de l'année du reporting, l'entreprise n'a pas fait l'objet d'amendes substantielles ni de sanctions non pécuniaires pour non-conformité aux lois ou réglementations dans le domaine social et économique.
Spécificité des services publics d'électricité			
EU4	Longueur des lignes de transport et de distribution aériennes et souterraines par régime régulateur	p. 12 & p. 39 Annexe part 4.4	
G4-DMA	Approche du management pour assurer la disponibilité et la fiabilité à court et à long terme de l'électricité	p. 14-19	
G4-DMA	Programmes de gestion de la demande, y compris les programmes résidentiels, commerciaux, institutionnels et industriels	p. 14-19	
EU12	Pertes de transport et de distribution en pourcentage de l'énergie totale	p. 37 Annexe part 6.8	

EN12	Description des impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité dans les aires protégées et les zones de grande valeur en termes de biodiversité en dehors de l'aire protégée.	p. 67-81	
LA4	Rapport sur le comportement en matière de santé et de sécurité des contractants et des sous-traitants travaillant sur site ou pour le compte de l'organisme de reporting hors site.	p. 29-31 & p. 37	
EU28	Fréquence des coupures de courant	Annexe part 3.7, 3.8 & 3.9	
EU29	Durée moyenne des coupures de courant	Annexe part 3.7, 3.8 & 3.9	